Mémoire de Master

Faculté des Lettres et des Sciences Humaines
Master 2 Mention Sciences Sociales
Parcours Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires

2021/2022

« Est-il possible de vivre après avoir perdu son cœur ? » Faire face à la mort d'un enfant au XVII^{e} siècle : consolations et deuils parentaux.

EMIE FRESSIGNAC

Mémoire dirigé par
Albrecht BURKARDT
Professeur des universités

Remerciements

Pour commencer, je tiens à remercier mon directeur de mémoire Monsieur Albrecht Burkardt pour cette nouvelle année de Master durant laquelle il a accompagné mon travail. Son oreille attentive et ses précieux enseignements m'ont permis de mener à bien ce travail, et je lui en serai toujours gré.

Je remercie également le soutien de ma famille : mes parents, ainsi que mes frère et sœur qui ont su m'épauler lors des difficultés, valoriser mes réussites depuis le début de ma scolarité et me remonter le moral lors des moments difficiles. Je suis également extrêmement reconnaissante du soutien de Robin et de son écoute : il a été un précieux pilier tout au long de ces mois. De plus, je remercie les amis de ma promotion et de ma Faculté qui ont suivi mon travail cette année, et dont le soutien et l'entraide ont été extrêmement précieux. La bonne humeur qu'ils m'ont apportée tout au long de cette année a constitué une ressource importante de travail. Je remercie spécialement mes relecteurs Sarah, Bruna et Robin qui m'ont été d'une grande aide pour l'aboutissement de ce mémoire. Je tiens également à mentionner mes amis de Dordogne qui ont constitué une grande motivation par l'intérêt qu'ils m'ont démontré.

Je remercie également les équipes des Archives départementales de la Haute-Vienne et du site François-Mitterrand de la Bibliothèque Nationale de France qui m'ont permis de consulter mes sources et des références bibliographiques dans la gentillesse et l'entraide. Enfin, je remercie les professeurs du département d'Histoire qui ont su m'aider et me conseiller dans la construction de mon sujet de mémoire, et qui ont volontiers répondu à mes interrogations tout au long de l'année.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Droits d'auteurs

Cette création est mise à disposition selon le Contrat : « **Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de modification 3.0 France** » disponible en ligne : http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Table des matières

Introduction 9

Partie I. Mort de l'enfant et consolation au XVII[e] siècle : un état des lieux 29

I.1. La place de ce sujet dans la littérature de consolation 29

I.1.1. Analyse des composantes du corpus et de son apport pour l'étude de la thématique de la consolation 29

I.1.2. Un thème traditionnel de la littérature de consolation ? 34

I.1.3. L'impact de la pensée chrétienne 39

I.1.4. Analyse quantitative du thème dans le corpus des traités de consolation 40

I.1.5. Une affliction comme les autres ? 44

I.2. La chronologie des publications 47

I.2.1. Présentation évolutive des publications de traités et de lettres 47

I.2.2. Le contexte démographique : des données indicatives ? 49

I.2.3. La justification du contexte littéraire 52

I.2.4. L'univers spirituel comme motif d'explication 55

I.3. Consolateur, consolé et défunt : la question de l'identité 58

I.3.1. L'âge du défunt : une différence majeure de traitement entre les traités et les lettres 58

I.3.2. Une mort différenciée par le biais du genre du défunt ? 61

I.3.3. Le consolateur et le consolé : analyse des statuts par rapport au défunt 65

I.3.4. L'existence de tendances confessionnelles ? 74

Partie II. Le discours dans les sources du genre consolatoire : une fenêtre ouverte sur l'appréhension de la mort de l'enfant au XVII[e] siècle ? 83

II.1. La consolation : indicateur d'attachement ou de conformité sociale ? 83

II.1.1. Un genre codifié : quelle possibilité de l'étude de la sensibilité personnelle pour le deuil de l'enfant ? 83

II.1.2. La prégnance des inquiétudes pour le salut de l'âme : preuve de l'attachement au défunt 86

II.1.3. L'affliction dans le cadre familial 91

II.2. Trouver un sens au décès d'un enfant : l'argumentaire consolatoire 98

II.2.1. L'accompagnement de « l'ami-consolateur » : un « dialogue » spécifique dans le cadre du deuil 98

II.2.2. Une mort qui n'est en rien exceptionnelle : l'inscription dans la lignée des cas bibliques et historiques 107

II.2.3. Le sens spirituel pour le défunt 110

II.2.4. L'occasion de tester et prouver la foi de l'endeuillé 120

II.3. Exprimer son deuil 127

Licence CC BY-NC-ND 3.0

II.3.1. La figure exemplaire comme appel à mesurer l'expression du deuil 127
II.3.2. Une extériorisation permise et nécessaire dans un cadre défini… 131
II.3.3. … qui demeure limité : le rappel constant de la nécessaire modération 137
Partie III. Les « sources mémorielles » : quelle possibilité d'étudier le besoin de réconfort de la mort d'un enfant dans d'autres sources que celles du genre traditionnel de la consolation ? 144
III.1. Mobiliser les sources écrites du for privé : ancrer le souvenir dans la mémoire écrite du lignage 144
III.1.1. Les livres de raisons : une source limitée par sa nature pour étudier le besoin de réconfort 145
III.1.2. Les mémoires : la présence d'indices plus intimes révélateurs sur la nécessité de la consolation selon le statut de l'enfant ? 148
III.1.3. Un exemple singulier : les copies des modèles de lettre de consolation et de réponses trouvées dans un mémoire manuscrit 152
III.1.4. Des sources limitant l'analyse à une catégorie sociale restreinte 155
III.2. L'apport de l'analyse iconographique : se consoler par la représentation de l'être décédé ... 157
III.2.1. La rareté de l'iconographie sur la consolation du décès de l'enfant 157
III.2.2. La symbolique antique et chrétienne de la mort de l'enfant : un indicateur qui reste très général 159
III.2.3. Le portrait de l'enfant mort 165
III.2.4. Les portraits de famille : ancrer le souvenir des morts auprès des vivants 171
III.3. L'épitaphe comme indice de la volonté d'ancrer la mémoire du défunt par la matérialité ? . 174
III.3.1. L'importance accordée à la sépulture de l'enfant : entre besoin d'intégration à celle de la famille et inquiétude pour le salut 174
III.3.2. Les épitaphes funéraires, témoignage de l'accompagnateur privilégié du genre consolatoire 175
III.3.3. Le poème funéraire de consolation 177
Conclusion 179
Références bibliographiques 186
Annexes 203

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Table des illustrations

Figure 1 : Part des traités abordant la thématique du deuil de l'enfant sur l'ensemble des traités de consolation publiés par décennie 42

Figure 2 : Évolution du nombre de publications de consolation pour le décès d'un enfant par décennie entre 1590 et 1722 47

Figure 3 : Évolution des publications de traités abordant le deuil par décennie entre 1580 et 1730 51

Figure 4 : Production annuelle conservée à la Bibliothèque nationale, d'après Martin Henri-Jean, *Livre, pouvoirs, société à Paris au XVII^e siècle, op.cit.*, p. 1062 52

Figure 5 : Graphique de la production religieuse réalisé par Daniel Roche 53

Figure 6 : Évolution de l'âge connu des défunts dans les lettres de consolation entre 1604 et 1657.... 60

Figure 7 : Répartition du genre du défunt dans les lettres de consolation 62

Figure 8 : Évolution du nombre de cas par décennie faisant l'objet de lettres de consolation en fonction du genre 62

Figure 9 : Répartition des causes des décès faisant l'objet des lettres de consolation 64

Figure 10 : Répartition proportionnelle des catégories sociales des auteurs 69

Figure 11 : Répartition proportionnelle des catégories sociales des destinataires 71

Figure 12 : Statut familial du destinataire de la lettre par rapport au défunt 73

Figure 13 : Évolution du statut familial du destinataire de la lettre par rapport au défunt 73

Figure 14 : Répartition confessionnelle des auteurs des traités du corpus 75

Figure 15 : Évolution confessionnelle par décennie des auteurs des traités du corpus 76

Figure 16 : Répartition confessionnelle des auteurs de lettres par cas 77

Figure 17 : Répartition confessionnelle des auteurs de lettres par lettres 78

Figure 18 : Évolution confessionnelle par décennie des auteurs des lettres du corpus (par cas) 79

Figure 19 : Évolution confessionnelle par décennie des auteurs des lettres du corpus (par lettres) 79

Figure 20 : Extrait du livre de raison de Jacques de Peint évoquant le décès de son fils Jacques en 1701, © I. Luciani 146

Figure 21 : Extrait du modèle de lettre de consolation contenue dans le livre de raison de la famille Nicolas 153

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Figure 22 : VAN RIJN Rembrandt, *Ganymed in den Fängen des Adlers*, 1635, huile sur toile,177,0 x 129,0 cm, Collections nationales de Dresde. © Hans Peter Klut/Elke Estel (Gemäldegalerie Alte Meister, Staatliche Kunstsammlungen Dresden) 160

Figure 23 : Dessin de VAN RIJN Rembrandt, *Ganymed in den Fängen des Adlers* © *Kunstsammlungen, Dresden* (source : RUSSELL Margarita, “The Iconography of Rembrandt's "Rape of Ganymede"”, *op.cit.* p. 10).....161

Figure 24 : MAES Nicolaes (1634-1696), *The Abduction of Ganymede, or Portrait of George Bredehoff de Vicq as Ganymede*, huile sur toile, 97 cm x 82 cm. © Harvard Art Museums/Fogg Museum, Kate, Maurice R., and Melvin R. Seiden Purchase Fund in honor of Lisbet and Joseph Leo Koerner.....162

Figure 25 : *La Déploration sur le Christ mort*, huile sur panneau de cuivre, XVII^{e} siècle, 22.2 cm x 16.7 cm. © Serignan Antiquités 163

Figure 26 : POUSSIN Nicolas, *Le massacre des Innocents*, 1625-1632, Huile sur toile.....164

Figure 27 : MIRADORI Luigi (1610-1654), *L’Amour endormi sur un crâne* ou *Memento Mori*, huile sur toile, 54,3 x 70,6 cm, Musée d’Arras et Musée de Saint-Etienne. © Institut national d'histoire de l'art 165

Figure 28 : Représentation de la fille de la Maréchale de Vitry gisant sur son lit de mort 166

Figure 29 : Représentation de Louise de Bourbon précédant « La Chapelle ardente » de E. Baudry.167

Figure 30 : Représentation de Louise de Bourbon précédant « Les tombeaux glorieux » de E. Baudry 168

Figure 31 : DE CHAMPAIGNE Philippe, *Portrait d'un enfant mort*, v. 1650, huile sur toile, 58 x 47,5 cm, Musée des Beaux-Arts de Besançon. © Besançon, Musée des beaux-arts et d’archéologie – Photo © Charles choffet 170

Figure 32 : « Les vivants et les morts représentés sur un portrait de famille », Aarhus, Danemark © Ph. Kildeangivelse, Nationalmuseet.....172

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Table des tableaux

Tableau 1 : Évolution par décennie du nombre de traités abordant le thème de l'enfant par rapport au corpus total 43

Tableau 2 : Catégorie sociale et socioprofessionnelle des auteurs des lettres.....68

Tableau 3 : Catégorie sociale et socioprofessionnelle des destinataires 71

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Introduction

Le décès d'un enfant est présenté dans une lettre de consolation datant de la fin du XVII[e] siècle comme une « affliction [si] grande & considerable […] qu'on n'en peut avoir une plus sensible sur la terre »[1]. Les mots de cet épistolier témoignent que ce type de deuil est présenté dans les sources de la consolation comme une peine à l'origine d'une souffrance psychologique parfois extrême et engendrant dans certains cas une douleur physique comparé à la mort : un père endeuillé compare en effet le décès de sa fille à une forme de mort, pensée retranscrite dans le titre de ce présent mémoire[2]. Le foisonnement des sources littéraires et épistolaires relevant du genre de la consolation au XVII[e] siècle témoigne d'une grande préoccupation des contemporains. Le présent mémoire de recherche vise ainsi à étudier la consolation pour le décès d'un enfant durant ce « Grand Siècle ». Il fait suite au mémoire de recherche de l'année dernière qui a été consacré à l'étude du genre de la consolation entre 1580 et 1730 dans lequel l'analyse sociale et spirituelle du besoin de réconfort et de son assouvissement a pu être possible par le biais de cette littérature.

La pratique de la consolation est envisagée durant cette période comme le « [s]oulagement que l'on donne à l'affliction, à la douleur, au desplaisir de quelqu'un », de manière corporelle ou mentale[3]. Il peut être effectué « soit par discours, soit par quelque autre soin qui luy soit agreable »[4]. Ce terme, issu du latin *consolatio* qui signifie « l'action de consoler, de soulager », est envisagé au IX[e] siècle comme « l'atténuation d'une peine morale »[5]. Dans la consolation, le dogme chrétien constitue en effet un « discours idéologique encadrant le récit »[6]. Anna Linton rappelle le double héritage classique et biblique de la consolation : alors que le terme français est attesté dès le XII[e] siècle selon François Suard[7], c'est seulement à partir de la Renaissance que l'aspect psychothérapeutique réapparait après

[1] Anonyme, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère, sur la mort d'une de ses sœurs qui estoit religieuse*, p. 1-2.
[2] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables, ou les consolations chrétiennes pour toutes sortes de personnes afligées*, Rouen, Centurion, 1665, quarante-huitième visite, p. 95.
[3] Article « consolation », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 1, p. 237.
[4] Article « consoler », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 1, p. 236-237.
[5] https://www.cnrtl.fr/etymologie/consolation#:~:text=au%20lat.,de%20consoler%2C%20de%20soulager%20%C2%BB.
[6] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit dans la littérature du XV[e] siècle*, Thèse de doctorat de Philosophie, sous la direction de MCCRAKEN P.S, Ann Arbor, Université du Michigan, 2015, p. 31. Disponible en ligne : https://deepblue.lib.umich.edu/bitstream/handle/2027.42/113406/mncanal_1.pdf, consulté le 26 février 2022.
[7] SUARD François, « Épopée médiévale et consolation » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation - Approches historiques et théoriques*, Arras, Artois Presses Université, 2012, p. 89-100, ici plus particulièrement p. 91.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

sa disparition durant la période médiévale[8]. Elle se décline à travers différents types de sources : notamment, « les correspondances privées ou publiques, la littérature de dévotion comme les manuels à l'usage des prêtres ou des pasteurs, les livres de piété, les récits de mort, les recueils de poésie funèbre, les sermons »[9]. Rudolph Kassel définit la consolation dans une perspective restreinte, à savoir comme un « discours occasionnel lié à la circonstance d'un deuil particulier », ou dans une conception plus englobante « comme un discours qui, en dehors de toute occasion particulière, propose au lecteur des conseils sur le comportement dans le deuil »[10]. Le deuil, bien qu'étant étroitement lié à la consolation, doit néanmoins être différencié de celle-ci.

Il est défini comme une « affliction »[11] et une « [d]ouleur qu'on sent dans le coeur pour quelque perte ou accident »[12]. Le propos ne porte pas dans le cadre de ce travail sur sa dimension matérielle qui est souvent associée à « l'habit »[13], mais uniquement sur sa dimension psychologique. Dans le premier quart du XVIII^{e} siècle, les auteurs insistent sur la durée importante de ce type d'affliction puisqu'il est mentionné la « longue douleur » que provoque le deuil[14]. Alors qu'il permet d'exprimer la souffrance, la consolation est en revanche censée la canaliser et la modérer. Ces deux conceptions qui apparaissent à première vue antinomiques sont en réalité davantage dépendantes l'une de l'autre. Surtout, il apparaît que certains décès trouvent difficilement une forme de réconfort, comme c'est notamment le cas pour celui de l'enfant. Le terme enfant est issu du latin *infans* qui désigne à l'origine celui « qui ne parle pas ». Cette conception évolue et se précise néanmoins durant notre période d'étude : outre la prise en compte de la relation établie avec les parents fondé sur le rattachement généalogique et social, c'est surtout l'âge qui définit le statut de l'enfant. Il est en effet précisé qu'un enfant « n'a pas encore l'usage de la raison »[15]. Il conserve ce statut « jusqu'à l'âge de sept ou huit ans » qui correspond à l'âge de raison à partir duquel l'enfant est considéré comme moralement conscient[16]. Dans le cadre de cette étude, nous analyserons

[8] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 17.
[9] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit.*
[10] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" : guérir ou comprendre la douleur ? Les sources classiques dans la littérature protestante du deuil et de la consolation en Angleterre (c. 1590-1640) », *Revue de la société d'études anglo-américaines des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles*, n°60, 2005, p. 77-97. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/docAsPDF/xvii_0291-3798_2005_num_60_1_2021.pdf, consulté le 17 mars 2022.
[11] Article « Deuil », *Dictionnaire de l'Académie*, tome 1, 1ère éd., 1694, p. 323.
[12] Article « Deuil », *Dictionnaire de Furetière*, 1690.
[13] Voir par exemple Article « Deuil », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 1, p. 323.
[14] Article « Deuil », *Dictionnaire de l'Académie*, 2^{e} éd., 1718, tome 1, p. 472.
[15] Article « Enfant », *Dictionnaire de Furetière*, 1690.
[16] Cependant, cet âge varie en fonction des dictionnaires : par exemple, les âges de douze et dix ans sont également évoqués. Voir Article « Enfance », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 1, p. 368 ; Article

Licence CC BY-NC-ND 3.0

par conséquent à la fois la consolation pour le décès de l'être dans l'âge de l'enfance et la mort du fils ou de la fille adolescent ou adulte mais dont les parents sont encore vivants et reçoivent une lettre de consolation. L'étude précise du contexte dans lequel est mis par écrit ce genre doit être menée pour ne pas risquer une interprétation superficielle du sujet.

L'analyse de ces multiples évolutions doit en effet être inscrite, pour en percevoir toute la teneur et la complexité, dans une perspective contextuelle à la fois spirituelle pour le rapport entretenu avec la mort et familiale pour la considération et l'affection portée à l'enfant. Il est également nécessaire de considérer le contexte littéraire avec l'étude de la place accordée à l'expression de l'émotion dans la littérature de consolation. Le rapport à la mort et les défunts est un premier pan fondamental d'analyse. Durant ce « siècle des saints »[17], la spiritualité désigne ce qui appartient à la vie intérieure[18] : la conception spirituelle de la mort serait donc intime, et le fait d'épancher son chagrin lors de la mort d'un proche, même d'un enfant, n'est ainsi pas évident. Le discours sur la mort est déterminé par deux fondements principaux durant notre période d'étude : le contexte politico-religieux et les crises démographiques successives.

Alors que cette étape de la vie est largement encadrée par un discours exclusivement religieux jusqu'à la fin du XVI^{e} siècle, émergent parallèlement à partir de cette période d'autres pensées tendant à prendre le relais du premier. Cette diffusion de la thématique de la mort promeut l'exaltation d'un pessimisme justifiant l'emploi de l'expression du « tragique XVII^{e} siècle » : Michel Vovelle observe en effet durant cette période l'apparition d'une nouvelle sensibilité à la mort provoquant une augmentation de la littérature de consolation[19]. En termes chronologiques plus précisément, la mort comme *leitmotiv* littéraire et artistique connaît une première poussée entre 1580 et 1630 voir jusque dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, donnant ensuite lieu à une diminution de l'angoisse liée à celle-ci. Le XVII^{e} siècle constitue au contraire un temps de « crise de la sensibilité collective »[20] qui s'explique notamment par les forts taux de mortalité. Michel Vovelle rappelle ainsi que « l'enfant est menacé dès le ventre de sa mère » conformément à l'image du massacre des innocents[21]. Le

---

« Enfant », *Dictionnaire de l'Académie*, 2^{e} éd., 1718, tome 1, p. 538 ; Article « Enfance », *Dictionnaire de Richelet*, Genève, J.-H. Widerhold, 1680, p. 283.

[17] PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1* : *Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^{e} siècle*, Paris, Promodis, 1989 (1ère éd. 1983), p. 404-435, ici plus particulièrement p. 408.

[18] PEYROUSE Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2010, p. 12-13.

[19] *Ibid*., p. 21 et 239-240.

[20] VOVELLE Michel, *La mort et l'occident*, Paris, Gallimard, 1983, p. 252, 255 et 285.

[21] *Ibid*., p. 262.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

taux de mortalité infantile est extrêmement élevé durant notre période d'étude : il est de 350 pour mille pour les enfants de moins d'un an. Le taux de mortalité juvénile est également non négligeable puisqu'il est de 261 pour mille pour les enfants âgés d'un à quatre ans. Au total, la moitié des enfants n'atteignent pas l'âge de dix ans. Ces taux s'améliorent sensiblement dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, mais demeurent considérables[22]. En outre, au vu du sous-enregistrement de la mort des enfants en bas âge, ces chiffres ne restent que des estimations.

Dans ce contexte de forte mortalité, il est nécessaire de rappeler que la consolation est envisagée à la fois comme un médium « sacramentel […] et rhétorique »[23]. La dimension spirituelle imprègne donc celle-ci et évolue en fonction du contexte religieux. Henri-Jean Martin observe la période de renaissance du sentiment religieux durant la Contre-Réforme : cette « période de reconquête spirituelle » impacte la vision que les contemporains portent sur la mort et sur la destinée de leurs proches[24]. Cette volonté réformatrice émerge en 1563 à la fin du concile de Trente[25], et se diffuse en France majoritairement au cours du XVII[e] siècle. L'Édit de Nantes reconnaît en 1598 la coexistence en France des religions catholique et protestante, permettant dès lors tant l'élaboration d'une littérature que l'échange épistolaire entre protestants. Dans les années 1660, ces derniers sont au nombre d'environ un million. Néanmoins, le contrôle exercé sur la population protestante, plus intense avec l'arrivée de Louis XIV au pouvoir, a pour ambition de diminuer ce chiffre : à partir de 1680, il est en effet prohibé de se convertir au protestantisme[26]. En 1685, l'édit de Fontainebleau interdit leur présence en France, et par conséquent leur littérature qui continue néanmoins à circuler durant de nombreuses décennies, notamment dans la sphère familiale[27]. Dès la fin du XVI[e] siècle, le deuil protestant largement légitimé produit ainsi une évolution du sentiment face à la mort de

[22] JULIA Dominique, « L'enfance aux débuts de l'époque moderne » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident, tome 1* : *De l'Antiquité au XVII[e] siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 286-373, ici plus particulièrement p. 287 ; MOLINIER Alain, « Pérenniser et concevoir », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990, p. 71-94, ici plus particulièrement p. 89.

[23] MCCLURE George, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, Princeton, Princeton University Press, 1991, p. 164.

[24] MARTIN Henri-Jean, « Une croissance séculaire », dans : CHARTIER Roger, JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant 1660-1830*, Paris, Promodis, 1990 (1ère éd.1984), p. 113-127, ici plus particulièrement p. 113 ; MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, tome 2*, Genève, Droz, 1984, p. 623.

[25] MARTIN Henri-Jean, « Renouvellements et concurrences », dans : CHARTIER Roger, JEAN-MARTIN Henri (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII[e] siècle*, *op.cit.*, p. 472-499, ici plus particulièrement p. 472.

[26] BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, Paris, PUF, 2013, p. 220 et 424.

[27] SAUVY Anne, « Livres contrefaits et livres interdits », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, *op.cit.*, p. 128-146, ici plus particulièrement p. 135 ; BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, *op.cit.*, p. 425.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

l'autre dans la littérature de consolation[28]. Alors que le contexte d'angoisse du devenir de l'âme est prégnant à partir du XV^e^ siècle[29], la Contre-Réforme connaît son apogée en France au milieu du XVII^e^ siècle et donne lieu par la suite à une diminution de ces craintes[30]. Cette thématique des peurs est d'autant plus importante pour notre sujet que la mort des enfants peut provoquer des fortes inquiétudes chez les parents quant au salut des défunts[31]. L'impact social des différents milieux doit également être pris en compte : le deuil serait un phénomène biologique ayant des implications socio-culturelles[32]. Michel Vovelle met en avant le fait que le discours des classes sociales élevées sur la mort connaît un changement majeur au XVIII^e^ siècle, en lien notamment avec la hausse de la population, même si les maladies ravageant les enfants demeurent et que la mortalité infantile reste comprise entre 20 et 30 %[33].

L'historienne Amy J. Catalano insiste sur le fait que la question du décès de l'enfant évoque des sentiments complexes qui, qu'ils soient d'ordre spirituel ou émotionnel, varient grandement selon les périodes et les cultures[34]. L'évolution de la perception de l'enfant et la place qui lui est accordée au sein de la sphère familiale est donc épineuse à étudier, d'autant plus que le XVII^e^ siècle représente selon Maurice Dumas une période de transition concernant le partage et l'expression affective[35]. Jean Delumeau et Monique Cottret définissent en effet la période étudiée comme vectrice d'un « profond affinement psychologique » dans la sphère catholique[36]. La place accordée au sentiment de l'autre, et notamment à l'enfant, trouverait ainsi à s'épanouir. Pour Philippe Ariès, une nouvelle sensibilité à l'enfant se déploierait

[28] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 4 ; BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" …», *op.cit*., p. 78.
[29] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 2010, (1ère éd. 1971), p. 313.
[30] PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1, op.cit.,*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 416 ; COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit*., p. 302.
[31] GELIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne,* Paris, Audibert, 2006, p. 7.
[32] BACQUE Marie-Frédérique, SANI Livia, RAUNER Anne, LOSSON Alice, MERG-ESSADI Dominique, GUILLOU Philippe, « Mort périnatale et d'un jeune enfant. Histoire des rites et des pratiques funéraires en Europe issus de l'expression affective et sociale du deuil. Première partie : de la Préhistoire aux Lumières », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, n°66, 2018, p. 248–255, ici plus particulièrement p. 241, Disponible en ligne : https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0222961718300308, consulté le 24 février 2022 ; DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge dans les mentalités et la littérature du XVI^e^ siècle », *Histoire culturelle de l'Europe*, Regards portés sur la petite enfance en Europe, ERLIS, MRSH-Université de Caen Normandie, 2017, disponible en ligne : http://www.unicaen.fr/mrsh/hce/index.php?id=557
[33] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983, p. 374.
[34] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, Burial, and Parental Attitudes*, New York, Peter Lang Publishing Inc, 2015 (1ère éd. 2014), p. 1.
[35] MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècle)*, Paris, Armand Colin, 2010, p. 68.
[36] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit*., p. 307.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

particulièrement au XVIII[e] siècle du fait de la christianisation des mœurs plus intense et de la prise de conscience du caractère immortel de l'âme, même pour celle du tout petit. Auparavant, la considération du caractère spécial de l'enfant en bas âge ne serait selon lui pas synonyme d'un sentiment d'affection[37]. Néanmoins, selon certains historiens, cette théorie représenterait une « erreur de jugement » puisque, selon eux, le sentiment de l'enfance existait auparavant[38]. Jusqu'au XVII[e] siècle, un double héritage antique doit en effet être pris en compte à propos du statut de l'enfant oscillant entre une tendresse observée dans les sources funéraires durant les premiers siècles après Jésus-Christ et une dureté identifiable par l'exposition et les abandons. Alors que ces deux penchants coexistent durant notre période d'étude, la vision positive tend néanmoins à croitre depuis la période renaissante[39]. La place grandissante accordée à l'enfant découle pour tous d'une valorisation de la sphère familiale[40]. Celle-ci témoigne d'un « changement profond de mentalité » spécifique au XVII[e] siècle selon Jean Gérard et Henri Neveux[41]. Il n'en demeure pas moins que l'analyse de la vie privée est difficile à réaliser puisque celle-ci doit être confinée à la sphère intime et ne doit pas être révélée. Le biais littéraire dans lequel s'inscrit cette thématique de la consolation pour le décès de l'enfant permet toutefois d'analyser l'expression des émotions face à cette perte.

Le sens qui est donné de la pratique consolatoire évolue au XVII[e] siècle. Les publications relevant de la littérature religieuse connaissent une hausse importante dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, notamment car elles sont envisagées dans une perspective socialement large[42]. Le genre de la consolation relèverait d'une pratique de plus en plus « intime » et personnelle, conformément au développement croissant des traités d'instruction religieuse de format réduit et des préparations à la mort : l'écrit doit ainsi être rapproché de l'expérience religieuse[43]. L'ouvrage imprimé donne en effet la possibilité de réaliser une forme de méditation personnelle et individuelle[44]. Alors que la reconquête de la littérature se poursuit tout au long du XVII[e] siècle, le premier tiers du siècle suivant donne lieu à une

[37] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Pion, 1960, p. 66 et 177.
[38] MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVI[e]-XVIII[e] siècle)*, *op.cit*., p. 270.
[39] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII[e]-XVIII[e] siècles*, Paris, Fayard, 1983, p. 297 et 299.
[40] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit*., p. 235.
[41] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, « Introduction générale », dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire des émotions, tome 1 : De l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Éditions du Seuil, 2016, p. 5-11, ici plus particulièrement p. 6.
[42] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, tome 2*, Genève, Droz, 1984, p. 775.
[43] CHARTIER Roger, *Culture écrite et société : L'ordre des livres, XIV[e]-XVIII[e] siècle*, Paris, Albin Michel, 1996, p. 788.
[44] PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII[e] siècle*, *op.cit*., ici plus particulièrement p. 405.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

valorisation de la vie humaine et de la recherche du bonheur, conformément aux pensées élaborées lors de la Renaissance[45]. Dans ce cadre, la littérature est plus que jamais envisagée comme un remède, tantôt efficace, tantôt limité[46]. Le succès du genre de la consolation au XVII[e] siècle témoigne que la littérature est en effet perçue comme un biais de partage et de contrôle social du deuil de l'enfant, tout comme l'échange épistolaire. Cette période est en effet qualifiée comme incarnant le « siècle d'or des correspondances »[47]. Le contrôle social s'illustre dans l'idéal d'autocontrainte des sentiments étudiées par Norbert Elias[48]. Les historiens du sentiment observent plus particulièrement dans le deuxième tiers du XVII[e] siècle la mise en place des conditions nécessaires à la « révolution sentimentale » qui se déroule au XVIII[e] siècle. À partir du XVI[e] siècle, l'émotion désigne en effet une ébranlement intime complexe à exprimer par le biais de l'écrit puisqu'elle relève de l'esprit[49]. La mise en écrit de celle-ci, que ce soit dans la littérature et dans les lettres, permet néanmoins d'approcher l'émotion même si ce biais d'analyse demeure limité. Ces évolutions ont fait l'objet de travaux de recherches importants qui doivent être pris en compte dans une perspective dialectique.

En termes chronologiques, les recherches conduites sur la thématique de la consolation en général s'étendent de 1886 à 2019 pour l'étude la plus récente. C'est surtout entre 1937 et 1980 que les travaux se multiplient dans la mouvance des recherches sur l'histoire des mentalités. L'objectif n'est pas de dresser le bilan historiographique complet sur le genre de la consolation puisque celui-ci a déjà été réalisé dans le mémoire de recherche de l'année précédente[50]. Il est néanmoins essentiel de rappeler quelques éléments clés pour étudier la place de la mort et du deuil de l'enfant dans ce genre. Les premières études de Karl Buresch et Edouard Boyer se concentrent sur la période antique dans une perspective comparatiste, et ne

[45] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit*., p. 400.
[46] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n°9, 2017. Disponible en ligne : https://journals.openedition.org/rhetorique/543?gathStatIcon=true&lang=fr, consulté le 16 mars 2022.
[47] Propos de Paul Dibon présentés dans : BRAY Bernard, « Espaces épistolaires », *Études littéraires*, n°34 (1-2), 2002, p. 133–151, ici plus particulièrement p. 137. Disponible en ligne : https://doi.org/10.7202/007558ar, consulté le 10 mars 2022.
[48] MONTANDON Alain, « L'invention d'une autosurveillance intime » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire des émotions, tome 1 : De l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*, p. 253-271, ici plus particulièrement p. 256.
[49] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, « Introduction générale », dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire des émotions, tome 1 : De l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*, p. 10.
[50] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation de la Contre-Réforme aux pré-Lumières (1580-1730)*, Mémoire de Master 1 Mention Sciences Sociales, Parcours Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires, sous la direction d'Albrecht BURKARDT, Université de Limoges, 2021, p. 17. Pour l'historiographie détaillée, voir p. 16-22.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

se limitent pas spécifiquement à la mort et au deuil[51]. De la même manière, jusque dans les années 1970, les travaux publiés sont majoritairement allemands et se concentrent sur la mise en forme littéraire de la pratique consolatoire durant les périodes grecque et romaine[52]. À la fin des années 1930 Charles Favez se penche sur l'intégration de cette tradition dans la spiritualité chrétienne : son ouvrage est donc fondamental pour notre sujet d'étude puisque la prise en compte des sources bibliques et des pères de l'Église fonde la littérature de consolation pour le deuil au XVII^{e} siècle[53]. Alors que les travaux se développent par la suite pour la période médiévale, c'est surtout à partir du début du XXI^{e} siècle que les auteurs s'intéressent à la période de la Renaissance, puis aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles[54]. Le travail d'Alexandre Tarrête, qui analyse les fondements dialogiques de la consolation, constitue l'une des études les plus importantes pour ce sujet[55]. La mise en forme littéraire de la consolation pose en effet des questionnements éclairants sur la manière dont est envisagée ce genre. Néanmoins, ces études restent générales ou limitées à un type de sources précis.

Les travaux plus récents, menés par Claudie Martin-Ulrich ou Paula Barros, renouvellent l'approche de la consolation en général, mais aucune étude ne se penche spécifiquement sur le deuil de l'enfant, ni même sur le deuil en général, comme le remarque Scarlett Beauvalet[56]. Toutefois, Raymond Baustert publie en 2003 un ouvrage sur les lettres de consolation dans la première moitié du XVII^{e} siècle et aborde à plusieurs reprises le deuil, comme lorsqu'il rédige les chapitres « [m]ourir avec les anciens » ou « l'au-delà dans les lettres de consolation »[57]. Outre ces travaux sur les lettres, Claudie Martin-Ulrich constate une véritable lacune pour les autres genres que nous prenons en compte dans ce mémoire[58]. C'est notamment le cas pour l'espace géographique français : Georges McClure a publié un ouvrage

[51] BURESCH Karl, *Consolationum a graecis romanisque scriptarum historia*, Lepizig, J.B. Hirschfeldi, 1886 ; BOYER Edouard, *Les consolations chez les grecs et les romains*, Montauban, J.Granivé, 1887.
[52] CORNELISSEN J., *Over Consolatioe-Literatuur*, Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1926 ; ESTEVE-FORRIOL José, *Die Trauer- und Trostgedichte in der römischen Literatur, untersucht nach ihrer Topik und ihrem Motivschatz*, München, A. Schubert, 1962.
[53] FAVEZ Charles, *La consolation latine chrétienne*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1937 ; VALLETTE Paul, « Charles Favez, La consolation latine chrétienne, 1937 », *Revue des Études Anciennes*, tome 40, n°4, 1938, p. 459-461.
[54] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 18.
[55] TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, vol. 57, n°1, 2003, p. 133-152. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhren_0181-6799_2003_num_57_1_2586, consulté le 13 avril 2022.
[56] BEAUVALET Scarlett, « Le travail de deuil à partir d'un ensemble de lettres de consolations du XVII^{e} siècle », dans : BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du 16^{e} au 18^{e} siècle*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2005, p. 111-129, ici plus particulièrement p. 111.
[57] BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite : huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Gunter Narr, 2003.
[58] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

portant sur les œuvres de consolation humanistes et la thématique du deuil principalement. Cependant, il s'intéresse seulement au territoire italien[59]. De la même manière, Anna Linton réalise une étude fondamentale pour notre sujet puisqu'elle analyse le genre poétique pour les parents endeuillés protestants, mais traite seulement de l'Allemagne. L'apport de son ouvrage en termes de connaissances sur la conception luthérienne du deuil de l'enfant et en termes méthodologiques est néanmoins capital[60].

En outre, la prise en compte des travaux sur l'histoire de la mort et de la spiritualité, l'histoire littéraire, mais également l'histoire des émotions et des comportements sociaux vis-à-vis de l'enfant est essentielle. L'histoire de la perception de l'enfant se trouve au cœur de cette étude, étant directement affiliée à l'historiographie sur l'enfance mais plus largement celle de la famille. Elle est importante à prendre en compte puisque nous n'étudions pas spécifiquement l'enfant, mais la manière dont cet être est perçu par l'entourage du défunt. L'héritage historiographique sur ce sujet est à la fois abondant et controversé. En 1960, Philippe Ariès publie un ouvrage fondamental dans le rôle de précurseur d'un champ historiographique foisonnant : *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*. Se nourrissant de ses précédentes recherches sur le rapport à la vie durant l'Ancien Régime à partir d'une approche démographique[61], l'auteur mobilise dans cette étude une diversité de sources qu'il confronte afin d'étudier l'évolution de la place accordée à l'enfant. Philippe Ariès est le premier en France à s'intéresser à cette thématique, mais il adopte les questionnements du champ de l'histoire des mentalités. Il s'insère dans la lignée de ses fondateurs puisque Lucien Febvre a lui-même forgé la notion de « psychologie historique »[62]. Pour Philippe Ariès, « l'historien et le psychologue se rencontrent » dans l'étude de l'enfance[63] : il adopte ainsi la méthodologie de Lucien Febvre avec l'analyse de la mentalité collective à partir de l'étude individuelle. L'objectif est de comprendre précisément le milieu social faisant l'objet de la recherche[64]. L'histoire des mentalités s'est intéressée à partir de la

[59] MCCLURE Georges, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, *op.cit*. Pour plus de précisions, voir FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 20.
[60] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 13-45 ("Lutheran consolation for bereaved parents").
[61] PEYRE C, « Ariès Philippe, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime », *Revue française de sociologie*, 1960, 1-4, p. 486-488, ici plus particulièrement p. 486. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1960_num_1_4_5867
[62] HULAK Florence, « En avons-nous fini avec l'histoire des mentalités ? », *Philonsorbonne* [en ligne], n°2, 2008. p. 89-109, ici plus particulièrement p. 90. Disponible en ligne : http:// journals.openedition.org/philonsorbonne/173, consulté le 16 avril 2021.
[63] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 10.
[64] *Ibid*., p. 94.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

décennie 1960 à l'histoire de la famille en général dans le cadre de l'émergence de l'anthropologie, et plus particulièrement au statut de l'enfant et de la mère. Également, à partir des années 1975, la place du père est envisagée et fait l'objet en 1990 d'un ouvrage fondamental : l'*Histoire des pères et de la paternité* sous la direction de Jean Delumeau et Daniel Roche. Cette étude s'intéresse à la période débutant au XV[e] siècle qui marque, avec l'avènement de la société héritière de l'Antiquité, la croissance de l'image du père comme *auctoritas* de la famille. Elle pose également la question de la tendresse paternelle[65]. La perspective psychologique du sujet est tout à fait fondamentale, mais pose aussi difficulté. La « mesure du psychique »[66] n'est en effet pas évidente : non seulement les silences des sources écrites ne peuvent retranscrire que partiellement la pensée des contemporains[67], mais la tentative d'analyse psychologique à partir de nos propres concepts et catégorisations pose également question[68].

Concernant l'histoire des émotions, Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello écrivent qu'un « champ disciplinaire est en voie de configuration » fondé sur des « outils conceptuels nouveaux » et sur l'analyse d'indices émotionnels d'une communauté, ou plus généralement d'un régime émotionnel[69]. L'histoire des sentiments favorisée par Lucien Febvre ne peut être cantonnée à un type d'historiographie : « la multitude des objets historiques » doit être prise en compte dans la littérature et les sources épistolaires, mais également dans l'iconographie. Alors que l'histoire des émotions ne constitue pas un domaine historiographique totalement neuf, il apporte néanmoins de nouveaux outils d'analyse à travers le concept de « communauté et de régime émotionnel » établi par Barbara Rosenwein[70]. Favorisant tout comme les historiens des mentalités l'analyse de la longue durée, les acteurs de l'histoire des émotions se situent dans une approche renouvelée de l'histoire des mentalités durant les années 1980[71]. L'apport de ce champ pour l'analyse du rapport au deuil de l'enfant repose en outre sur l'analyse de la « gestion de l'émotion ». Dès

[65] DELUMEAU Jean, « Préface », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 10-12.
[66] MANDROU Robert, *Introduction à la France moderne. Essai de psychologie historique, 1500-1640*, Paris, Albin Michel, 1998 (1ère éd. 1961), p. 75.
[67] HUNT David, *Parents and children in history, The Psychology of Family Life in Early Modern*, New York, Basic Books, Inc., Publishers, 1970, p. 7.
[68] *Ibid*., p. 5.
[69] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, « Introduction générale », dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, *Histoire des émotions, tome 1 : De l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*, p. 8.
[70] *Ibid*. Ce concept a été élaboré par Barbara Rosenwein sous le nom d'*emotional comunities.*
[71] *Ibid*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

lors, comme le souligne Paula Barros, la littérature de consolation est une source prolifique puisqu'elle « éclaire les enjeux et la signification de l'évolution du sentiment du deuil à partir de la fin du XVI^{e} siècle »[72]. Danielle Roth, qui s'insère dans la lignée de la Nouvelle Histoire[73], s'empare notamment de la question du deuil et des larmes, mais ne la traite pas de manière spécifiquement approfondie.

Concernant l'historiographie sur l'enfance, les chercheurs mettent en avant une place croissante accordée à l'enfant à partir de la Renaissance. Une tendresse semble en effet davantage se faire jour dès la fin du XVI^{e} siècle[74]. La thèse principale de Philippe Ariès repose sur l'idée que l'attachement pour l'enfant ne serait né qu'à partir du XVIII^{e} siècle, période durant laquelle l'intimité et la famille resserrée prennent une place croissante en lien avec une forte individualisation. Cette observation est largement considérée comme « insatisfaisante » par les recherches plus récentes. L'insensibilité à la mort des enfants mise en avant par l'auteur pour la période antérieure au XVII^{e} siècle est remise en cause puisque les forts taux de mortalité ne peuvent justifier selon certains historiens une forme d'anonymat accordé à l'enfant, qui est au contraire bien intégré comme membre à part entière de la sphère familiale[75]. Cette idée d'indifférence prendrait selon lui une fin radicale au XIX^{e} siècle où l'expression du chagrin pour ce type de deuil se trouverait à son paroxysme. Des débats ont émergé suite au livre de Philippe Ariès, en France mais également à l'étranger, puisque Linda Pollock insiste au contraire sur la continuité du chagrin parental face au deuil de l'enfant. Certains auteurs ont même remis en cause son raisonnement en arguant que ses sources ne permettaient pas d'avancer ces propos[76]. L'histoire de l'enfance fait en effet l'objet de débats : les études récentes prouvent selon Amy J. Catalano la douleur provoquée par le décès des tout-petits[77]. Les travaux de Philippe Ariès ont néanmoins un retentissement remarquable aux États-Unis notamment, et inspire la mise en œuvre de recherches, tel que celle de David Hunt qui publie en 1970 un ouvrage intitulé *Parents and Children in History : The Psychology of Family Life in Early Modern France*[78].

[72] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse"… », *op.cit.*, p. 78.
[73] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^{e} siècle*, Lyon, Éditions du Cosmogone, 1997, p. 7.
[74] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit.*
[75] MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVI^{e}-XVIII^{e} siècle)*, *op.cit*., p. 102.
[76] POMFRET David M., "'Closer to God' : Child death in historical perspective", *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 8 n° 3, 2015, p. 353-377, ici plus particulièrement p. 359. Disponible en ligne : https://muse.jhu.edu/article/596177/summary
[77] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 2-3.
[78] HUNT David, *Parents and children in history, The Psychology of Family Life in Early Modern*, *op.cit.*

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Selon David M. Pomfret, l'historiographie sur la mort a fait l'objet d'une poussée de recherches importantes. Notamment, les travaux de Phillipe Ariès et Michel Vovelle en la matière sont précieux[79]. Les études sur cette thématique connaissent un essor considérable à partir des années 1970 puisque de nombreux chercheurs s'intéressent aux conceptions accolées à l'étape de la mort et les pratiques chrétiennes qui y sont associées. Michel Vovelle écrit notamment dans son ouvrage *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours* : « [j]e ne crois pas qu'il y ait jamais eu un temps où la mort humaine a pu être naturelle »[80]. Concernant la pensée protestante face à la mort, l'ouvrage *Martin Luther as Comforter, Writtings on Death* de Neil Leroux est fondamental pour notre étude qui comporte des sources protestantes, tout autant que celui de Ronald Rittgers *The Reformation of Suffering*[81]. Ces deux livres analysent la manière dont la Réforme a impacté les notions de souffrance et de mort. Neil Leroux convoque la littérature de consolation allemande, le *Trost*, pour traiter de cette thématique, tandis que Ronald Rittgers analyse la typologisation et l'explication du malheur chez les protestants[82].

Durant cette même période, l'auteur américaine Amy J. Catalano réalise une étude fondamentale pour notre propos : elle publie en 2014 *A Global History of Child Death: Mortality, Burial, and Parental Attitudes*[83]. Elle livre une analyse interdisciplinaire dont l'objectif est d'étudier les pratiques funéraires pour la mort de l'enfant et la manière dont le deuil parental est mené. Elle s'intéresse à une période chronologique large à partir de sources archéologiques, littéraires et iconographiques, et étudie notamment la littérature de consolation pour le décès de l'enfant[84]. Quoique révélateur de nombreux éléments nécessaires à notre sujet d'analyse, son propos reste très général: le contexte français n'est ainsi pas spécifiquement analysé. Malgré ce travail, l'historienne Scarlett Beauvalet constate un manque historiographique flagrant sur le deuil dans sa dimension psychologique durant notre période d'étude[85]. Ainsi, le sujet spécifique de la mort des enfants n'a que peu fait l'objet de l'attention centrale. De la même manière, l'historiographie générale sur l'enfant et la jeunesse ne se concentre pas non plus sur la thématique de la mort de manière approfondie. Ce manque

[79] Voir principalement ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975 et VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit.*
[80] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 9.
[81] LEROUX Neil.R., *Martin Luther as Comforter, Writtings on Death*, Leyde, Brill, 2007 ; RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety in Late Medieval and Early Modern Germany*, New York, Oxford University Press, 2012.
[82] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 21-22.
[83] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*
[84] *Ibid*., résumé.
[85] BEAUVALET Scarlett, « Le travail de deuil à partir d'un ensemble de lettres de consolations du XVII[e] siècle », *op.cit*., p. 111.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

de travaux pose question : soit il peut s'expliquer par le contexte contemporain où le faible taux de mortalité infantile conduit à un désintérêt des chercheurs sur la question, soit il découle de « l'invisibilisation » de l'enfant dans les sources, conduisant à un désintérêt pour ce sujet. La seconde thèse semble plus probable. Enfin, des travaux plus récents ont livré d'autres analyses insistant sur l'investissement sentimental des parents, notamment dans les familles économiquement plus limitées qui continuaient à imiter des pratiques folkloriques[86]. Néanmoins, Isabelle Dubois précise que la thèse de Philippe Ariès selon laquelle l'attachement des parents dépendrait uniquement des conditions de vie serait trop simplifiée[87].

La littérature narrative de consolation peut être étudiée par le biais de plusieurs approches selon Emmanuelle Poulain-Gautret : sociologie, poésie, psychanalyse, philosophie, ethnologie[88]. L'approche littéraire a été impulsée durant le premier tiers du XX^{e} siècle par Henri Brémond : il aborde dans l'*Histoire littéraire du sentiment religieux en France* les thématiques de la consolation dans sa dimension spirituelle, et notamment celle du deuil de l'enfant[89]. Cet auteur inspire un courant de recherche littéraire de la part des chercheurs en Histoire, et Henri-Jean Martin s'en réclame dans les années 1980 pour mener des analyses sur la production et le marché livresque en France au XVII^{e} siècle[90]. Ces aspects, qui semblent davantage « pragmatiques », sont néanmoins primordiaux à prendre en considération pour comprendre pleinement le sens conféré à la littérature. Pour sortir du cadre de ce mémoire de recherche, nous pouvons mentionner l'apport d'autres disciplines. Amy J. Catalano évoque en effet la possible contribution de l'art, de l'archéologie et de la science[91]. En lien avec l'apport de l'anthropologie historique déjà mentionné, la contribution de l'ethnographie pourrait également être la bienvenue[92]. Au vu des diverses interrogations et désaccords quant à ce sujet sensible, il apparait donc essentiel de définir des bornes chronologiques strictes.

Si le besoin de consolation est sans doute une constante anthropologique, cela n'empêche pas qu'il y ait des temps forts de l'expression de cette « constante », et d'autres plutôt faibles. Le choix de la restriction de ce sujet dans ce cadre chronologique est en effet

[86] POMFRET David M., "'Closer to God' : Child death in historical perspective", *op.cit.*, p. 353.
[87] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge …», *op.cit*.
[88] POULAIN-GAUTRET Emmanuelle, « Introduction » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit*., p. 7-12, ici plus particulièrement p. 9.
[89] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 21-22.
[90] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, tome 2, op.cit.* ; MARTIN Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1987.
[91] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 5.
[92] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 15.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

principalement motivé par la volonté de réaliser une étude de cas précis pour le corpus étudié l'année dernière qui comprenait la période chronologique large de 1580 à 1730. Pour rappel, ce choix découle du caractère régulier des publications entre ces deux bornes[93]. Cette année, le choix des dates a été fixé en fonction du corpus de sources dont nous disposons : 1597 et 1722 correspondent aux dates des premier et dernier ouvrage de la période abordant ce sujet, soit simplement à travers des références bibliographiques évoquées (comme c'est le cas du premier traité), soit comme motif de rédaction dans une partie du traité. Le choix de garder une ampleur chronologique large est motivé par la volonté de dégager des tendances évolutives quant au réconfort pour le deuil de l'enfant. Celle-ci est possible à réaliser à partir d'une analyse fine des sources convoquées dans le cadre de ce travail.

Amy J. Catalano observe la diversité des sources de la consolation qui sont censées apporter du réconfort aux parents endeuillés : de la lettre au traité, en passant par la poésie[94]. Pour commencer, quelle que soit le type de sources sélectionné dans le corpus, l'existence d'un document traitant la thématique consolatoire constitue déjà en soi une forme de consolation pour les affligés endeuillés[95]. Néanmoins, le type de sources utilisé est fondamental à analyser puisqu'il révèle les ambitions précises de l'auteur en termes de réseaux de communication dans lequel il s'insère. Le foisonnement des sources sur la thématique consolatoire représente une difficulté de choix quant à la constitution du corpus de sources pour étudier sa problématique. Claudie Martin-Ulrich évoque en effet le caractère à la fois « tentaculaire » et « divers » des sources pouvant être définies comme appartenant au genre consolatoire. Une autre difficulté de définition et de choix de corpus s'impose du fait que comme le remarque Paula Barros, de nombreux textes ont une dimension consolatoire sans être strictement des consolations[96]. Les lettres de condoléances notamment, étudiées par Thomas Carr, ont souvent une dimension réconfortante laissant la voie à une limite brumeuse entre les deux genres qui s'interpénètrent au XVII^{e} siècle selon l'auteur[97]. L'élaboration de définitions précises est en ce sens primordiale pour notre propos puisqu'elle influe directement sur la manière dont la source doit être appréhendée par l'historien.

[93] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 11.
[94] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 113.
[95] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit*.
[96] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" …», *op.cit.*, p. 81.
[97] CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », dans : STRUGNELL Anthony, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Fundation, 1997, p. 217-236, ici plus particulièrement p. 220. Disponible en ligne : https://core.ac.uk/reader/188051020, consulté le 10 décembre 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Le foisonnement des traités de consolation au XVII^e siècle justifie le fait qu'il s'agisse de l'un des deux types de sources du corpus principal, d'autant qu'en 2007 lors d'une leçon inaugurale au Collège de France, Antoine Compagnon définit la littérature comme un « remède »[98]. Ces sources de nature éditée sont définies à la fin du XVII^e siècle comme un « [d]iscours sur quelque matière »[99]. Les traités retenus ont été sélectionnés selon un critère : la mention de la thématique du décès d'un enfant, soit directement comme sujet d'un extrait du traité, soit dans des références bibliographiques évoquées par l'auteur abordant ce sujet. À ce titre, douze manuels de consolation sont pris en compte pour ce mémoire. Le choix du corpus de sources n'a donc pas été difficile à réaliser, contrairement à l'année dernière où le traitement large de la littérature de consolation l'a rendu plus compliqué[100]. La publication de ces ouvrages est comprise entre 1597 et 1722. Ils ont principalement été recensés sur les catalogues de bibliothèques françaises, notamment celui de la BNF, mais également étrangère[101]. En termes de modalités de consultation, ils ont le plus souvent été obtenus sur internet avec un accès en ligne, mais certains ont nécessité de se rendre directement en bibliothèque. Relevant des livres de civilité, la littérature de consolation peut être considérée comme appartenant à la catégorie des « genres qui s'adressent à tous » établie par Roger Chartier[102]. Malgré la tradition établie de la consolation et de nombreuses lettres de consolation publiées, aucun auteur durant la période renaissante n'a à la fois théorisé et écrit de lettres de consolation[103], faisant de ce XVII^e siècle une période particulière et justifiant le choix du deuxième type de sources principales.

Le deuxième type de sources qui compose le corpus principal est en effet la lettre éditée de consolation. Elle est issue d'une « tradition chrétienne » et antique, et elle serait selon Etienne Wolff complexe à définir. Elle est présentée par Claudie Martin-Ulrich comme le « berceau de la consolation » et la forme la plus convoquée pour délivrer ce type de discours. Par sa nature, elle est une source fondamentale puisqu'elle permet la consolation

[98] COMPAGNON Antoine, *La littérature, pour quoi faire ?*, Paris, Collège de France/Fayard, « Leçons inaugurales du Collège de France », 2007, p. 44.
[99] Article « traité », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 2, p. 588.
[100] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 23-24.
[101] C'est le cas pour GRAVELLE Sieur de, *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly Comtesse de Colligny : Dame de Chastillon. Sur le decez de Monseigneur son troisiesme fils. Par le Sieur de Grauelle Fourneaulx Docteur en DD. & Advocat en la Cour de Parlement de Paris*, Paris, François Jacquin, 1606. Elle a été trouvé sur : https://contentdm.lib.byu.edu/digital/collection/FrenchPolPa/id/34858/
[102] CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'ancien régime*, Paris, Seuil, 1987, p. 8.
[103] WOLFF Étienne, « Érasme : théorie et pratique de la lettre de consolation », dans : LAURENCE Patrick, GUILLAUMONT François (dir.). *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, Tours, Presses universitaires François-Rabelais, 2010, p. 357-365, ici plus particulièrement p. 365.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

dans sa forme davantage « intime »[104]. Cent-trois lettres sont analysées : une lettre est prise en compte, celle adressée à Madame de Liancourt, mais n'a pas pu être consultée, étant conservée à la bibliothèque de l'Académie française. Celles-ci sont comprises dans des bornes chronologiques plus restreintes que celles des traités puisqu'elles ont été publiées entre 1606 et 1646, excepté un cas datant de 1680. La lettre incarne selon Roger Chartier le moyen d'écriture ordinaire d'une population lettrée qui reste minoritaire durant cette période[105]. Ces lettres ont été trouvées en format numérisé sur internet, éditées par des brochures de recherche tel que le *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, ou bien directement consultées à la *Bibliothèque Nationale de France* sur le site François Mitterrand.

Enfin, il semble important de faire le lien entre la source épistolaire et la source littéraire des traités présentés précédemment. Selon Etienne Wolff, les lettres de consolation doivent être différenciées du genre de la consolation. Alors que l'auteur avance comme point commun le fait que ces deux types de sources soient toutes deux vouées à un destinataire, il est selon lui nécessaire de les distinguer par la longueur, plus importante dans la littérature de consolation et par la présence d'un protocole épistolaire défini instaurant traditionnellement un en-tête et une clôture de lettre[106]. Ces deux genres traditionnels de la consolation ne sont néanmoins pas les seules sources qui peuvent être mobilisées dans le cadre de ce travail, d'autant qu'elles restent limitatives dans la volonté d'étude du sentiment personnel des parents endeuillés.

La mobilisation de sources privées peut ainsi être fructueuse. Trois grandes catégories de sources peuvent en effet permettre d'analyser la pratique consolatoire qui à première vue n'apparaissent pas les plus évidentes. Cette investigation pour les documents relevant davantage du « vécu » est toutefois nécessairement limitée : elle est par conséquent envisagée dans une perspective exploratoire dans le cadre de ce travail. Pour commencer, les livres de raison semblent être des sources pouvant être privilégiées puisqu'ils retranscrivent les évènements de l'histoire familiale. Jean Tricard les définis comme « autant des livres de famille que des livres de comptes »[107]. Ce type de sources, qui apparaît au XIV^{e} siècle en

[104] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit*.
[105] CHARTIER Roger, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001/4-5 (56^{e} année), p. 783-802, ici plus particulièrement p. 784. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-annales-2001-4-page-783.htm, consulté le 13 janvier 2022.
[106] WOLFF Étienne, « Érasme : théorie et pratique de la lettre de consolation », *op.cit.*, p. 357.
[107] TRICARD Jean, « La femme et l'enfant dans les livres de raison limousins du XV^{e} siècle », *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, 2010, n°134-3, p. 271-280, ici plus particulièrement p. 271. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/acths_1764-7355_2010_act_134_3_1866, consulté le 12 mars 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

France, demeure socialement limité, tout comme les traités et les lettres. Alors qu'ils ne retranscrivent pas spécifiquement l'acte de consolation, il peuvent traduire le besoin de consolation que manifestent les auteurs pour eux ou pour leur famille. Le premier livre de raison analysé est celui de Jacques le Peint datant de la seconde moitié du XVII^{e} siècle qui est intéressant puisqu'il évoque le décès de son fils âgé et permet d'analyser une différenciation de la description du chagrin en fonction de l'âge du défunt. Il a été regroupé avec celui de deux autres membres de sa famille représentant cinquante-et-un folios, et il a été édité aux Presses Universitaires de Provence en 2020[108]. Le deuxième ouvrage consulté est le livre de raison de la famille Nicolas, débuté par un marchand de Limoges et poursuivi par ses fils. Ce livre a été écrit entre 1653 et 1735. Il se trouve aux Archives Départementales de la Haute-Vienne sous la cote 1J513, et comporte 218 pages. Ce livre de raison comporte plusieurs modèles de lettres de consolation pour le deuil, dont une destinée à un père pour la mort de son fils. Elle comporte également la retranscription de deux modèles réponses données à cette lettre.

Le deuxième type de sources est celui du mémoire. Cette source est définie à la fin du XVII^{e} siècle comme un « [e]scrit pour instruire, pour faire ressouvenir de quelque chose »[109]. Il s'agit d'un document réalisé non dans une perspective immédiate, mais sur le temps long. Il est destiné à être lu et publié[110]. Le mémoire qui a été retenu pour ce travail de recherche est celui d'Henri de Campion qui fait part de son chagrin suite au décès de sa fille. Il se compose de deux cahiers de grands formats et de 116 pages[111]. Ce mémoire a été consulté en ligne via le portail de la BNF dans sa version éditée de 1857. Sans doute, d'autres témoignages pourraient nous être précieux sur ce sujet, mais la difficulté d'une définition stricte du mémoire complique un éventuel recensement d'autant que de nombreux auteurs de l'époque n'ont pas présenté leurs écrits comme des mémoires[112]. Néanmoins, de la même manière que pour les livres de raisons, les mémoires demeurent des sources révélatrices de pratiques d'une part restreinte de la population[113].

---

[108] PAYN-ECHALIER Patricia, *Le livre de raison d'Antoine Peint : fin du XVIe siècle*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2020. Disponible en ligne : http://books.openedition.org/pup/47530, consulté le 21 mai 2022.

[109] Article « Mémoire », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 2, p. 38.

[110] MORGANT TOLAÏNI Bruno, https://memoires16.hypotheses.org/660, consulté le 16 avril 2022.

[111] DE CAMPION Henri, DE CAMPION Alexandre, *Mémoires de Henri de Campion*, P. Jannet, 1857 (nouvelle éd.). Disponible en ligne : https://books.google.fr/books?id=K-lTAAAAcAAJ&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false, consulté le 12 avril 2022.

[112] MORGANT TOLAÏNI Bruno, https://memoires16.hypotheses.org/660

[113] Le fait que les historiens de la noblesse les utilisent régulièrement représente un indice révélateur. *Ibid*, p. 218.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Une autre source mobilisable dans une perspective « privée » est l'iconographie : elle ne retranscrit pas l'acte de consolation, mais incarne par son existence même une forme de réconfort. Rare dans notre corpus de sources, il existe néanmoins trois images. La première est celle du portrait d'une religieuse décédée qui, dans une lettre de consolation, est représentée sur son lit de mort. Il s'agit de l'effigie de « Mlle de Vitry » décédée en 1645 à l'âge de 21 ans[114]. Les deux autres sont contenues dans *l'ouvrage Le Triomphe de la Vertu sur la mort* rédigé par E. Baudry dans lesquelles on voit la défunte Louise de Bourbon entourée et priant en attendant la mort, puis gisant sur son tombeau[115]. Plus largement, il existe à partir du XVI^{e} siècle un nombre croissant d'images associant l'enfant et la mort[116]. Celles-ci sont à la fois des portraits d'enfants morts, et des portraits de famille intégrant ceux-ci dans l'image. Alors que ce type de représentations est surtout développé dans les Pays-Bas pour notre période d'étude, il existe néanmoins au moins un cas français révélateur et précurseur d'un genre qui se développera massivement au cours du XVIII^{e} siècle. *Le portrait de l'enfant mort* dont la réalisation est attribuée à Philippe de Champaigne est en effet un exemple original de ce type d'iconographie[117]. Réalisé vers 1650, on y voit un enfant gisant dans un lit. Concernant les portraits de famille, seuls des exemples étrangers sont connus pour cette période. Il est toutefois intéressant d'en faire mention par l'idée fondamentale qu'ils véhiculent pour notre propos : un portrait de famille du XVII^{e} siècle provenant du Danemark.

Enfin, le dernier type de sources qui peut être mentionné est celui des sources funéraires. Le rite funéraire se retranscrit notamment de façon matérielle sur les tombeaux à travers les épitaphes. Les épitaphes sont fondamentales, puisqu'elles accompagnent souvent les lettres de consolation pour le deuil. Notre corpus de sources contient en effet le texte inscrit sur le tombeau d'Anne de Bourbon qui est incorporé dans la lettre de consolation destinée à la comtesse de Soissons. En outre, la poésie funéraire peut être mentionnée : le sonnet rédigé par l'auteur « du Lys » pour le décès de Catherine Dorothée de Helwich, décédée à douze ans en 1707. Celui-ci a pour objectif d'apporter du réconfort à ses parents puisqu'il est rédigé pour « consoler ses tristes Parens, de sa mort ».

---

[114] LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry, sur la mort de Mademoiselle sa fille*, Paris, Edme Martin, 1645.

[115] BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties : la première contient divers motifs de consolation ; la seconde une chapelle ardente ; la troisième deux tombeaux glorieux. A l'immortelle mémoire de feue... Louise de Bourbon, duchesse de Longueville*, Paris, P. Rocolet, 1638.

[116] ALLARD Sébastien, LANEYRIE-DAGEN Nadeije, PERNOUD Emmanuel, *L'enfant dans la peinture*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2011, p. 182.

[117] DE CHAMPAIGNE Philippe, *Portrait d'un enfant mort*, vers 1650, huile sur toile, 58 x 47,5 cm, Musée des Beaux-Arts de Besançon.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

David M. Pomfret précise que la mort de l'enfant, le deuil et le chagrin qui y est associé sont des thématiques complexes à appréhender du fait de la nature émotionnelle du sujet[118]. Par conséquent, la conception duale en termes de méthodologie est privilégiée pour ce travail : les perspectives quantitative et qualitative sont croisées. Michel Vovelle précise en effet qu'il est nécessaire d'instaurer une perspective quantitative dans l'histoire qualitative sur la mort[119]. Il s'agit à la fois de mesurer une quelconque évolution tant dans le nombre, la chronologie des lettres et les caractéristiques des lettres et d'analyser les arguments contenus ainsi que les « indices émotionnels » qui permettraient par le biais de l'écrit d'entrevoir, ou au moins de supposer, la sensibilité personnelle des auteurs et des affligés. En outre, l'utilisation de ces deux types de méthodologies permet en partie de diminuer le risque mis en avant par Carlo Ginzburg : celui d'accorder une importance démesurée à l'image d'un système quantitatif retranscrivant un mental collectif[120].

Ayant conscience de ces nécessités méthodologiques par rapport au type de sources étudiées et des manques historiographiques sur ce sujet, plusieurs questionnements émergent. Alors que des interrogations pragmatiques doivent nécessairement être prises en compte sur le statut des consolateurs et des consolés ou sur les méthodes de réconfort[121], l'ambition de cette étude est d'analyser plus largement ce que révèle la pratique consolatoire sur la pensée des parents du XVII^{e} siècle lorsqu'ils se trouvent confrontés au décès d'un enfant. Quels discours sont présentés par les auteurs pour consoler une perte difficile à accepter et source d'inquiétudes spirituelles dans le cadre des réformes ? [122] Quelle est la possibilité d'analyser l'acceptation de la perte ou son idéal à travers la question de la licité du deuil ?[123] Plus largement, que révèle le statut social et familial des consolateurs et des destinataires sur l'affectivité, le rapport psychologique au deuil et à son expression ? Dans quelle mesure le type de source impacte ces aspects ?

[118] POMFRET David M., "'Closer to God' : Child death in historical perspective", *op.cit*., p. 354.
[119] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 10.
[120] VOVELLE Michel, BOSSENO Christian-Marc, « Des mentalités aux représentations », *Sociétés & Représentations*, n° 12, 2001, p. 15-28, ici plus particulièrement p. 22. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2001-2-page-15.htm, consulté le 23 février 2022.
[121] POULAIN-GAUTRET Emmanuelle, « Introduction » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit*., p. 9.
[122] POMFRET David M., "'Closer to God' : Child death in historical perspective", *op.cit*., p. 354.
[123] CHIECCHI Giuseppe, *La parola del dolore : primi studi sulla letteratura consolatoria tra Medioevo e umanesimo*, Roma, Antenore, 2005, p. 2.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

L'étude de la thématique de la consolation pour le décès d'un enfant dans les sources traditionnelles de ce genre au XVII^{e} siècle, avec toutes les perspectives qu'elle convoque tant en termes chronologique qu'en termes d'acteurs (première partie), permet ensuite de s'intéresser plus précisément au discours sur la mort de l'enfant que présente les consolateurs et à la manière dont ils envisagent le besoin de réconfort de l'endeuillé (deuxième partie). Enfin, les sources « mémorielles », qui ne relève pas traditionnellement du genre consolatoire sont également des biais d'analyses originaux et révélateurs sur la manière dont le réconfort pour la mort d'un enfant peut s'envisager à travers des perspectives privées (troisième partie).

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Partie I. Mort de l'enfant et consolation au XVII^{e} siècle : un état des lieux

Dans l'objectif d'étudier la « puissance thérapeutique de la littérature » définie par Maria Nieves Canal Fernandez[124], il est nécessaire de commencer par dresser un état des lieux de la thématique du décès de l'enfant dans le genre consolatoire. Ce panorama doit être réalisé en analysant à la fois les données des traités et des lettres qui composent notre corpus. Il convient tant d'étudier la place accordée à ce sujet dans les traités et les lettres, que la chronologie des publications évoquant cette thématique. En outre, l'exploration des acteurs concernés, du consolateur à l'endeuillé et du défunt est également essentielle. Il s'agit donc de réaliser une étude quantitative et qualitative, perspective absolument nécessaire pour analyser par la suite le discours contenu dans ces sources et ce qu'il révèle sur la pensée sociétale d'alors.

I.1. La place de ce sujet dans la littérature de consolation

Dans un premier temps, l'étude de la manière dont est envisagée la thématique du deuil de l'enfant dans le genre de la consolation nécessite d'analyser la tradition dans laquelle s'insère ce thème et la place qu'il occupe spécifiquement au sein de la littérature de consolation du XVII^{e} siècle.

I.1.1. Analyse des composantes du corpus et de son apport pour l'étude de la thématique de la consolation

Même si les ouvrages de consolation et les lettres ne relèvent pas exactement de la même forme ni de la même ambition, il ne peut être établi une dichotomie trop stricte entre ces sources puisque l'intention finale est dans les deux cas la même : charitable, elle vise à aider la personne dans l'épreuve à passer une étape qui est difficile, voire parfois impossible, à passer seul. Pour commencer, l'étude des composantes précises du corpus du genre consolatoire permet de prendre en compte la pertinence et l'apport de ces sources pour la thématique du réconfort du deuil de l'enfant.

Il convient dans un premier temps d'élaborer une caractérisation différenciée des traités et des lettres de consolation. Les traités sont dans la majorité des cas pensés pour

[124] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 18.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

aborder les diverses afflictions pouvant toucher l'homme du XVII[e] siècle, qu'il soit clerc ou laïc. Les auteurs s'inscrivent donc dans une perspective générale et méthodique qui vise à la fois à consoler directement les lecteurs des manuels et à enseigner à d'éventuels consolateurs, notamment les confesseurs, la méthodologie à envisager pour élaborer et délivrer une consolation efficace. Ils s'adressent ainsi à un public général, et les propos contenus sont en ce sens la plupart du temps imprécis afin de faciliter l'identification de l'affligé. Seul l'ouvrage de Charles Drelincourt[125] est plus « personnel » puisqu'il retranscrit des visites réellement effectuées qui sont anonymisées. Dans notre corpus de traités, la place consacrée au thème du deuil de l'enfant est variable. Les lettres éditées que nous analysons sont quant à elles adressées à des personnes clairement identifiées et sont rédigées à l'occasion du décès d'un enfant. Néanmoins, le caractère personnel peut être questionné, nous y reviendrons. Seuls quelques cas exceptionnels de notre corpus présentent une consolation insérée dans un propos plus général[126]. Par leur forme, il semble que les traités de consolation et les lettres abordant le deuil de l'enfant s'inscrivent ainsi dans deux sous-catégories différentes définies par Claudie Martin-Ulrich. Alors que les lettres de notre corpus appartiennent à celle des « textes autonomes intitulés consolations qui forment un genre spécifique », les traités relèvent quant à eux du « genre non-fictionnel où se lisent les pratiques normées de l'acte de consoler »[127]. Les lettres feraient ainsi partie intégrante du genre « traditionnel » de la consolation, mais ce ne serait donc pas le cas des traités qui retranscrivent davantage la manière de concevoir le réconfort adaptées selon le contexte culturel et spirituel. Toutefois, par la thématique commune du décès de l'enfant et par la codification de l'écriture, ces deux types de sources sont proches. La forme normée et rhétorique du genre représente en effet un indicateur pour ces deux types de documents.

Selon Georges McClure, la consolation doit être envisagée par le biais des éléments structurels et conventionnels qui la composent[128]. Les traités et les lettres s'inscrivent en effet dans une forme de discours strictement établi qui permettrait à la consolation pour le décès de l'enfant d'être efficace. Guiseppe Chiecchi pose la question de l'existence d'un code consolateur fondé sur des formes et des contenus spécifiques[129] : Alexandre Tarrête rappelle

[125] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables…*, *op.cit.*
[126] C'est le cas des lettres rédigée par Jean Daillé et envoyées à Madame de la Tabarière en 1629. Voir notamment DAILLE Jean, *Lettre du 16 décembre 1629 à Madame de la Tabarière*.
[127] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit*.
[128] HOWARD Donald R., "The Consolatio Genre in Medieval English Literature by Michael H. Means", *The Modern Language Review*, *op.cit.*, p. 653.
[129] CHIECCHI Giuseppe, *La parola del dolore : primi studi sulla letteratura consolatoria …*, *op.cit.*, p. 2.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

qu'à partir du XVI[e] siècle, on observe en effet « un premier degré d'achèvement » de la littérature de consolation[130].

L'analyse sémantique révèle l'importance de la construction du discours contenu dans les traités et les lettres : César-Pierre Richelet insiste sur le fait que la consolation est fondée sur des « [p]aroles civiles, honnêtes et obligeantes qu'on emploie pour consoler une personne »[131]. Les sources de notre corpus seraient donc des écrits relevant du genre de la civilité, et c'est en effet l'une des caractéristiques majeures du rôle de la pratique consolatoire pour le deuil de l'enfant dans les relations sociales. Par exemple, l'auteur de la lettre à la marquise de Guercheville débute sa lettre en écrivant : « ce devoir fascheux, & qui n'eust iamais deu m'escheoir, me contraint par un double effort qu'il fait à ma douleur, & d'entreprendre de consoler la vostre »[132]. De la même manière, Nicolas Caussin fait part : « [s]e ie me taisois plus long-temps, ie frusterois une bonne ame de vos devoirs »[133]. L'écriture envisagée comme « instrument de transactions sociales » et comme un « indice […] d'actions et de comportements »[134] est une perspective d'analyse fondamentale pour notre sujet d'étude. Jean Bernard est en ce sens singulier puisque le fait qu'il publie un sermon de consolation pour le deuil révèle qu'il s'inscrit dans la perspective de la religion « vécue » par les protestants[135]. Spécifiquement pour les lettres, leur caractère édité permet tout de même de percevoir cette notion de civilité, mais l'implication personnelle dans la rédaction de cette source s'en trouve par la même limitée. Il semble en effet impossible de percevoir la lettre comme « image composée » ou d'observer les « signaux d'écriture » tel que la présence de larmes par exemple[136]. Ceux-ci sont pourtant absolument essentiels pour comprendre le rapport entretenu à la source par les contemporains. Stéphane Minvielle indique que même lorsqu'ils relèvent du deuil, les « usages sociaux ne disent […] rien sur la manière dont les parents ressentent la mort d'un proche »[137]. Alors que ces sources limitent

[130] TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit*., p. *133.*
[131] Article « Consolation », *Dictionnaire de Richelet*, 1680, p. 171.
[132] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville,... sur la mort de M. le duc de La Rocheguyon son fils, au camp devant La Rochelle*, Paris, F. Julliot, 1628, p. 3.
[133] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge, sur la mort de Mademoiselle sa fille*, Paris, François Saradin, 1649, p. 3.
[134] BOUTCHER Warren, « L'objet livre à l'aube de l'époque moderne », *Terrain*, n°59, septembre 2012, p. 88-103, ici plus particulièrement p. 92. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/terrain/14967, consulté le 5 avril 2022.
[135] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit*., p. 837-930, ici plus particulièrement p. 876.
[136] BRAY Bernard, « Espaces épistolaires », *op.cit.*, p. 136.
[137] MINVIELLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne (XVI[e]-XVIII[e] siècle)*, *op.cit*., p. 269.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

l'analyse de la « communauté émotionnelle »[138], leur existence et leur forme permettent néanmoins d'étudier le sentiment qui y est retranscrit. Michel Vovelle rappelle en effet que les sources du genre de la consolation s'insèrent dans un « réseau d'exercice de style fort prisé »[139] tout en étant en partie démonstratif d'une perspective intime[140]. L'étude des « fonctions émotive […] et conative »[141] de la consolation est possible et justifiée à partir du moment où l'historien est conscient que les sources étudiées ne reflètent qu'une partie d'une réalité qu'il ne pourra jamais connaître dans sa totalité. La recherche « d'indices émotionnels »[142] peut ainsi en partie être réalisée, même si elle demeure limitée et difficile à manier. Par le sujet sensible qui est abordé dans ces traités et lettres et par les arguments qui sont évoqués, il est possible à l'historien d'observer dans quelle conception du chagrin les contemporains se trouvent et la manière dont ils envisagent les enfants. Les modèles et les auteurs convoqués sont autant de clés de lecture pour étudier la pensée d'une société sur un terrain précis. L'étude de la thématique consolatoire dans la recherche d'indices sur le vécu du deuil de l'enfant au XVII^{e} siècle est essentielle du fait que celle-ci permet d'atteindre les valeurs à la fois individuelles et collectives d'une société. Cette perspective donne en effet la possibilité d'examiner le seuil de tolérance des individus dans le cadre du deuil et de la mélancolie qui y est associée.

La question des normes admises se trouve ainsi au fondement de l'étude à mener dans le cadre de ce type de désolation puisqu'elle constitue le prérequis à une organisation sociétale considérée comme correcte[143]. Maria Nieves Canal Fernandez écrit dans sa thèse que « les récits de consolation se définissent […] par leur fonction sociale et leur capacité à transformer la réalité du consolateur endeuillé ». C'est donc à la fois le « symbolisme social » d'une « communauté de la souffrance forgée autour du deuil » et la « construction argumentaire des émotions qui porte les sujets en proie à la douleur » qui peuvent être considérées[144]. Les traités de consolation représentent des sources permettant à la fois

[138] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 12.
[139] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 356.
[140] FERRARI Nathalie, *Pratiques épistolaires et modèles antiques dans la France du premier dix-septième siècle: la lettre de consolation*, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2011, p. 146.
[141] TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.*, p. 134.
[142] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, « Introduction générale » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 8.
[143] MARTIN-ULRICH Claudie, *La consolation : discours et pratiques de l'Antiquité à l'époque moderne*, Deuxièmes journées d'étude, Université Paul-Valéry, Montpellier, Site Saint-Charles, *1-11 février* 2014. Disponible en ligne : https://www.fabula.org/actualites/deuxiemes-journees-sur-la-consolation-discours-et-pratiques-de-l-antiquite-l-epoque-moderne_61207.php, consulté le 10 décembre 2021.
[144] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 2.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

d'étudier la souffrance personnelle et collective[145]. En outre, Michel Vovelle évoque même le caractère préjudiciable de ce manque d'informations sur la mort des masses, pouvant conduire à extrapoler les attitudes des classes supérieures et du reste de la population. L'évolution d'attitudes nouvelles est dans un premier temps selon lui perceptible chez les élites[146]. Pourtant, Amy J. Catalano rappelle que celles-ci ne représentent pas une fenêtre ouverte sur la douleur et l'émotion[147]. En outre, il est primordial de ne pas lire les attitudes historiques d'un objet étudié à travers les attentes modernes et les valeurs culturelles que nous posons sur le sujet[148].

L'acte de consolation dialoguant constamment avec la littérature qui lui est consacré[149], la prise en compte des spécificités de l'échange épistolaire pour le deuil d'un enfant doit également être menée. On observe à partir du XVI^{e} siècle le développement d'une sorte de « passion » pour la correspondance, qui est grandement employée car elle permettrait de livrer ses sentiments à l'autre[150]. En ce sens, la lettre constitue un témoignage précieux de « l'expression littéraire des émotions partagées »[151], constituant un « acte de communication afin « d'installer le là-bas dans l'ici » selon les mots de Bernard Bray[152]. La consolation nécessite une forme d'altérité[153], et notre corpus de lettres témoigne en effet de la volonté de rapprocher par l'écrit le consolateur et le consolé. La duchesse de Bouillon écrit à sa sœur dans sa lettre datant du 7 février 1605 : « [e]t que ne suis-je auprès de vous ? C'est où je me désirerois »[154]. La spécificité de la lettre est fondée sur sa fonction : elle représente un substitut de l'absent, qui, pour des questions le plus souvent pragmatiques, matérielle ou de distance, ne peut accomplir son souhait et son devoir de présence[155]. Néanmoins, la lettre en tant qu'objet de « conservation aléatoire, d'authenticité incertaine, de sincérité douteuse » peut être envisagée comme un document transmuable[156]. Un des traités de notre corpus est singulier et peut être rapproché du genre de la lettre : le consolateur Baudry rédige *Le*

[145] *Ibid*., p. 4.
[146] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*, p. 13.
[147] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 4.
[148] *Ibid.*, p. 4-5.
[149] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse"… », *op.cit.*, p. 81.
[150] BEAUVALET Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^{e}-XVIII^{e} siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 216.
[151] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit…*, *op.cit*., p. 11.
[152] BRAY Bernard, « Espaces épistolaires », *op.cit*., p. 137 et 140.
[153] TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit.* p. 149.
[154] DE BOUILLON (Duchesse), *Lettre de consolation du 7 février 1605 rédigée à Sedan pour la duchesse de la Trémoille*, publiée dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, p. 206.
[155] MONTANDON Alain, « Le "savoir-vivre" épistolaire », *Cahiers d'Études Germaniques*, n°70, 2016, p. 35-46, ici plus particulièrement p. 36. Disponible en ligne : https://journals.openedition.org/ceg/843, consulté le 12 janvier 2022.
[156] BRAY Bernard, « Espaces épistolaires », *op.cit*., p. 137.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Triomphe de la vertu sur la mort à la mémoire de Louise de Bourbon. Il s'agit donc d'un ouvrage qui construit son développement sur un cas particulier, ce qui est peu commun dans le genre des traités de consolation au XVII[e] siècle[157].

Une autre limite inhérente à la nature des sources doit être prise en compte : elles émanent en grande partie d'hommes, ce qui influe inévitablement sur la vision de la consolation et de l'expression du deuil qui peut être lues dans les traités et les lettres. Également, Isabelle Dubois rappelle que la lettre représente la pratique d'une part restreinte de la population[158]. Dominique Julia évoque en effet le manque de connaissances de l'historien des enfances populaires du fait de l'absence de sources écrites personnelles, et par conséquent de témoignages directs. Ici, ce sont donc davantage les « enfances bourgeoises et aristocratiques » qui peuvent être analysées. Amy J. Catalano observe que ce sont surtout les aristocrates qui pouvaient accéder à la littérature de consolation[159]. Néanmoins, Dominique Julia rappelle qu'il est nécessaire de se garder de penser comme Philippe Ariès que l'absence de source est corrélée à un manque d'affection[160]. Nous pouvons de plus supposer que les écrits contenus dans les traités pouvaient être diffusés par la voie orale dans des milieux moins favorisés.

La présentation des caractéristiques fondamentales des deux sources du corpus principal et leur apport pour notre sujet d'étude n'est cependant pas suffisante pour obtenir une vision solide de ce thème dans le genre de la consolation : la prise en compte de l'héritage dans lequel il s'inscrit est également nécessaire pour comprendre la manière dont les auteurs envisagent leurs écrits.

I.1.2. Un thème traditionnel de la littérature de consolation ?

Le thème du deuil de l'enfant dans le genre de la consolation semble en effet être un *topos* tout à fait traditionnel depuis l'Antiquité, comme en témoigne les références constantes à l'héritage antique sur ce sujet dans notre corpus de sources.

[157] BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties …*, *op.cit.*
[158] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit.*
[159] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 4.
[160] BECHHI Eggle, JULIA Dominique, « Histoire de l'enfance, histoire sans paroles ? » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident*, op.cit., p. 7-39, ici plus particulièrement p. 7-8 et 33.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Attesté depuis la première consolation connue qui est celle de Cantor de Soles dans son traité *Peri penthous*[161], le thème du deuil de l'enfant dans la consolation n'est pas une thématique limitée au XVII[e] siècle. De la même manière, dans sa fameuse *Consolation à Marcia*, Sénèque réconforte durant le premier siècle une mère endeuillée de son fils[162], et Plutarque rédige pour sa femme une lettre de consolation pour lui faire part de la nouvelle du décès de leur fille[163]. En outre, Cicéron va ensuite reprendre ce thème, ainsi que les pères de l'Église dont Cyprien et Ambroise, puis des théologiens tel que Johannes Von Dambach, Jean Gerson et Eckhart von Hochheim[164]. Dans des siècles chronologiquement plus proches de notre période d'étude, Ronald Rittgers rappelle que le thème de la mortalité infantile est extrêmement présent chez Luther puisqu'il est traité dans la littérature pastorale et dévotionnelle protestante[165]. Ce type de littérature pouvant désigner par certains aspects les ouvrages de consolation du XVII[e] siècle[166], le thème de la mort de l'enfant est bien attesté dans ce genre. Replacer cette étude dans la tradition dont cette littérature hérite et dans laquelle il se place est d'autant plus fondamental que les émotions ne sont ni universelles ni atemporelles : leur sens, leurs nuances, leurs formes ainsi que leur intensité évoluent constamment[167].

Henri-Jean Martin observe à partir des années 1640 la place croissante accordée aux « traditions de l'Antiquité païenne »[168], et il semble donc assez évident que les consolateurs ont conscience de l'héritage dans lequel ils s'insèrent. Depuis de nombreux siècles, les consolateurs et les affligés s'interrogent sur la réelle possibilité de diminuer l'affliction par le biais des mots selon Claudie Martin-Ulrich[169]. Alors que l'angoisse de la mort n'est pas spécifique à notre période d'étude puisqu'elle apparait à partir des XIV[e]-XV[e] siècles[170], la

[161] LUCIANI Sabine, « Lucrèce et la tradition de la consolation », *Exercices de rhétorique* [en ligne], UGA éditions, 2017, p. 4. Disponible en ligne : https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01692233/file/Lucrece-et-la-tradition-de-la-consolation.pdf, consulté le 16 mai 2022.
[162] SENEQUE, « Consolatio ad Marciam », *Dialogues. Tome III: Consolations*, éd. et trad. WALTZ René, Paris, Les Belles Lettres, 1923, III-3.
[163] VIGNES Jean, « La lettre de consolation de Plutarque à sa femme traduite par La Boétie et ses prolongements chez Montaigne, Céline et Michaël Fœssel », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n°9, 2017. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/rhetorique/545, consulté le 28 avril 2022.
[164] RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety in Late Medieval and Early Modern Germany*, *op.cit*., p. 55.
[165] *Ibid*, p. 4.
[166] Sur la tentative de caractérisation générale du genre de la littérature de consolation durant cette période, voir FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*
[167] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, « Introduction générale » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 5-6.
[168] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701*, *op.cit.*, p. 607-608.
[169] MARTIN-ULRICH Claudie, « Consolation et rhétorique », *op.cit*.
[170] PEYROUSE Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2010, p. 116.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

littérature l'exalte en constituant un biais d'expression privilégié. Maria Nieves Canal Fernandez rappelle également la présence de cette thématique consolatoire du deuil de l'enfant à la fin de la période médiévale :

> Entre 1400 et 1461, quatre Humanistes italiens notoires font de la perte de l'enfant le thème principal de leurs recueils de lettres et traités de consolation: l'échange épistolaire entre Coluccio Salutati et Francesco Zabarella, le *De consolation de obitu filii* écrit par Giovanni Conversini da Ravenna, la *Cosolatoria* de Manetti et l'*Oratio consolatoria de obitu Valerii filii* par Francesco Filelfo[171].

Dans une sorte de « vision-miroir », il est également possible de prendre en compte la mobilisation de sources antiques et médiévales. Elle prouve que les consolateurs du XVII[e] siècle sont conscients qu'il s'agit d'une thématique traditionnelle du genre consolatoire. Cette convocation de sources antérieures est davantage le fait des auteurs de traités que des rédacteurs de lettres qui n'ont pas à l'origine vocation à être éditées. En revanche, les épistoliers, qui ont conscience que leurs écrits vont être édités, mentionnent également de nombreux consolateurs antérieurs. Les deux grandes catégories de sources antiques et médiévales qui sont convoquées sont les écrits des philosophes grecs et romains ainsi que les ouvrages des Pères de l'Église et de célèbres théologiens. Pour commencer, la grande majorité des consolateurs de notre corpus se réfèrent aux théories antiques sur la consolation pour le deuil de l'enfant. L'auteur qui est le plus cité est Plutarque : cette observation n'est pas étonnante au vu des deux travaux dont il est à l'origine et qui traitent du réconfort pour le décès d'un enfant[172]. Le consolateur de Farvagues évoque la pensée de Plutarque, et valorise également la civilisation grecque qui serait extrêmement vertueuse et socialement acceptable[173]. Les auteurs des traités le citent constamment : Charles Drelincourt le mobilise dans sa quarante-neuvième visite. Il lui dresse un véritable éloge dans sa quarante-septième visite lorsqu'il écrit :

[171] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 6.
[172] PLUTARQUE, *Consolation à sa femme* ; *Consolation à Apollonios*.
[173] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues, sur la mort de Mgr de Laval son fils*, Rouen, R. Du Petit. Val, 1606, p. 5.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

> C'est le celebre Plutarque qui a laissé tant de beaux ouvrages, qui ont été conservez depuis tant de siècles, & qui apparemment le seront jusques à la fin du monde pour confondre l'impieté de plusieurs Chrétiens, & l'excès de leurs passions violentes[174].

Un deuxième auteur qui est souvent cité, mais dans des proportions moindres, est Sénèque. Le consolateur d'Alamont le cite en effet dans sa lettre[175], tout comme Charles Drelincourt qui évoque « l'admirable Seneque »[176].

En outre, certains auteurs font référence à des philosophes antiques sans donner leur nom précis. C'est notamment le cas du consolateur d'Alamont qui fait référence à « un grand et sage Philosophe » qui a déclaré que :

> la mort étoit une bonne invention de la nature, & que bien en prend à l'homme de naître avec les yeux clos, & l'ignorance du lieu, dans lequel il entre, d'autant que s'il en cônoissoit les miseres & les peines, il ne voudroit jamais recevoir la vie avec une condition si onereuse, aussi ne peut-on douter raisonnablement, qu'il n'y ait du bonheur à ne pas demeurer longtemps dans un lieu, dans lequel on n'est, que pour y souffrir[177].

Le consolateur de Catherine de Clèves évoque également la pensée d'un « ancien », mais ne précise pas la personne à laquelle il fait référence[178].

Alors que certains consolateurs nomment seulement quelques figures antiques, d'autres livrent toute une liste de philosophes auxquels ils se réfèrent. C'est le cas du consolateur à Farvagues qui fait entre autres référence à Pline, Thales, Epicure, Aristote, Euclide ou Platon[179]. Enfin, il est fondamental d'avoir à l'esprit que les philosophes ne sont pas forcément convoqués dans une visée positive. Par exemple, le protestant Jean Bernard dévalorise la philosophie des stoïciens[180]. Charles Drelincourt écrit également qu'il « ne loue

[174] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-neuvième visite, p. 345 et quarante-septième visite p. 78-79.
[175] DEMKERCKE DE VELLECLEY (Abbé de), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont de Malendrie au sujet de la mort de M. son fils, gouverneur et prévost de Montmédy par le sieur de Demkercke de Vellecley, Abbé de Goille, & Predicateur ordinaire du Roi en la Chapelle Roiale de Bruxelles*, Bruxelles, Guillaume Scheybels, 1657, p. 66.
[176] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-septième visite, p. 78.
[177] *Ibid.* ; DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 63.
[178] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves, Duchesse & dame douairiere de Guyse, Comtesse d'Eu, &c. Sur la mort de feu Mgr le chevalier de Guyse, son fils, Lieutenant general de sa Majestè en ses pays de Provence*, Paris, impr. de F. Huby, 1614, p. 3.
[179] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 8, 12-13.
[180] BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, inconnu, 1680, p. 11.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

pas la dureté des philosophes païens » concernant le deuil de l'enfant et emploie même le terme de secte[181].

Également, ce ne sont pas forcément des auteurs ou des œuvres anciennes qui sont mobilisés dans nos sources : on trouve aussi des références à des modes de civilisation associées à des villes ou à des peuples. Dans sa lettre destinée à d'Alamont, l'épistolier évoque la Rome antique lorsqu'il écrit « Rome jugea autrefois, qu'un enfant ne pouvoit pas vivre longtemps, lors que contre le cours ordinaire de la nature, elle le vit croître tout à coup à l'égal d'un grand homme »[182]. Le consolateur au maréchal d'Ancre fait référence aux Athéniens endeuillés[183], et Raoul Fornier rappelle qu'il n'était pas toléré de mener un deuil dans la Grèce antique[184]. Dans la même perspective, certaines populations anciennes sont au contraire convoquées pour les dévaloriser puisque les « Egiptiens », les « Assiriens » et les « Perses » sont présentés comme des « peuples rudes & grossiers » qui mènent un deuil déplorable car excessif[185].

Enfin, une figure de la mythologie grecque est mobilisée : le consolateur à Farvagues fait référence à la figure de Ganymède[186]. Dans cet épisode mythologique, Zeus qui apparaît sous forme d'aigle enlève cet enfant, fils du roi Tros et de la Nymphe Callirhoé. Il est enlevé pour la pureté de son âme[187]. Claude Mignault explique que cet amour de Dieu porté aux enfants pourrait représenter une sorte de consolation pour leurs parents endeuillés[188]. Faisant référence à des représentations iconographiques de la mort de l'enfant, nous y reviendrons, cette évocation témoigne du fait que les consolateurs avaient probablement connaissance de l'héritage dans lequel ils s'inscrivaient.

Il est toutefois nécessaire de rappeler au vu du contexte spirituel du XVII[e] siècle que le discours de consolation pour la mort d'un enfant s'inscrit avant tout dans une perspective de religiosité chrétienne qui impacte grandement la manière dont le réconfort pour les parents est envisagé.

---

[181] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-neuvième visite, p. 344 et quarante-septième visite, p. 78

[182] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 53.

[183] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre, sur la mort de Madamoyselle sa fille*, Paris, Pierre Durand, 1617, p. 36.

[184] FORNIER Raoul, *De la consolation et des remèdes contre les adversitez*, 1610, p. 110.

[185] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit.*, p. 6.

[186] *Ibid*., p. 26.

[187] RUSSELL Margarita, "The Iconography of Rembrandt's "Rape of Ganymede"", *Simiolus: Netherlands Quarterly for the History of Art*, 1977, vol. 9, n°1, 1977, p. 5-18, ici plus particulièrement p. 7-8. Disponible en ligne : https://www.jstor.org/stable/3780422, consulté le 21 novembre 2021.

[188] *Ibid*., p.9.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

I.1.3. L'impact de la pensée chrétienne

La littérature de consolation peut être catégorisée comme appartenant au genre de la littérature spirituelle du fait de la prégnance de la thématique religieuse, nous détaillerons cette dimension ultérieurement. Le sujet du décès de l'enfant étant attesté comme majeur depuis la tradition antique de réconfort, il apparaît primordial de questionner la manière dont la pensée chrétienne impacte la vision de la vie et de la mort dans la consolation et influence la façon dont le réconfort doit être délivré, d'autant que la « pastorale de la peur » définie par Jean Delumeau a sans doute laissé des traces durant notre période d'étude. Pour rappel, ce concept est présenté par Cuillaume Cuchet comme « une pastorale rigoriste insistant sur les aspects inquiétants du christianisme (l'enfer, le jugement, les sacrilèges) à des fins de conversion et qui a dominé dans l'Église catholique du Moyen Âge jusqu'à la fin du 18e siècle »[189]. En ce sens, la consolation pour le deuil d'un enfant devrait logiquement insister sur ces perspectives du salut.

Les consolateurs s'inscrivent en effet dans une vision bien spécifique : ils considèrent qu'ils ont accès aux connaissances de la foi tandis que les philosophes auxquels ils se réfèrent ne l'avaient pas, étant des « païens ». En ce sens, les parents endeuillés qui réussissaient à se consoler du décès de leurs enfants, alors qu'ils ignoraient leur destin de vie éternelle et heureuse, sont d'autant plus valorisables. Charles Drelincourt par exemple écrit que Plutarque et Xénophon étaient des personnages admirables pour des païens. Il ajoute même que certains parents chrétiens ne réussissant pas à se consoler du décès de leur enfant devraient avoir honte de leur désespoir face à la constance de ces philosophes antiques[190].

En ce sens, les autorités qui sont fréquemment convoquées sont logiquement les pères de l'Église et les théologiens qui ont développé la question spirituelle du décès de l'enfant. Les auteurs de traités mettent davantage l'accent sur l'aspect théorique que les épistoliers. Le nom qui revient les plus fréquemment est celui de saint Augustin. Pour se limiter à quelques exemples, Jean Bernard l'évoque[191], tout comme Girard de Villethierry[192]. Dans sa lettre, le

[189] CUCHET Guillaume, « DELUMEAU Jean, Historien de la peur et du péché, Historiographie, religion et société dans le dernier tiers du 20e siècle », *Presses de Sciences Po, « Vingtième Siècle. Revue d'histoire »*, 2010/3, n° 107, p. 145 à 155, ici plus particulièrement p. 145. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2010-3-page-145.htm, consulté le 18 mai 2022.
[190] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-neuvième visite p. 345, et quarante-huitième visite p. 106.
[191] BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit*., p. 36.
[192] DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité... Le chrétien malade et mourant, tome 2*, Paris, Pralard, 1704, p. 95.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

fils réconfortant sa mère pour le deuil de sa sœur le mobilise[193]. La convocation de cette figure fait sens dans le cadre de la Contre-Réforme puisque la vision pessimiste de saint Augustin sur la *poena* de l'homme depuis la Chute invite à s'insérer dans une perspective de contrition[194].

Cette question d'un appel à la dévotion par le biais de la consolation ne doit pas être limitée au contexte de la réforme catholique, puisque les auteurs protestants de notre corpus fondent également leur propos sur la valorisation spirituelle d'une piété visible à travers cette étape du deuil de l'enfant. Charles Drelincourt nous livre en effet sa vision sur la manière de mener deuil de ses contemporains : il émet un avis négatif sur la façon excessive qu'ont les « américains » d'exprimer leur désolation[195]. Les Américains incarnent ainsi la figure du non-chrétien qui ne fait pas face à sa douleur de manière acceptable. Or, pour faire prendre conscience à l'endeuillé inconsolable que son comportement ne peut être toléré, il rappelle que ces Américains savent en revanche se consoler et mettre fin à ce chagrin excessif, contrairement au père affligé qu'il console pour le décès de sa fille[196]. En ce sens, outre la dimension chrétienne en termes d'héritage, la consolation pour le deuil de l'enfant est également envisagée dans une perspective de vertus chrétiennes avec l'idéal de modération, nous y reviendrons. Plus que cette inscription dans la tradition antique et chrétienne, il convient de mesurer la part d'ouvrages de consolation qui traitent de la thématique du réconfort pour le décès de l'enfant.

I.1.4. Analyse quantitative du thème dans le corpus des traités de consolation

Le mémoire de l'année dernière portant sur la consolation en général a montré que le thème du deuil représente environ 8% des afflictions abordées par les manuels[197]. Cette analyse a été réalisée à partir de la table des matières du corpus des 90 traités de consolation retenus l'année dernière et publiés entre 1580 et 1730. Ce chiffre doit être considéré avec précaution étant donné que la part occupée par ce sujet dans le genre en général est plus importante. En effet, l'analyse menée à postériori pour le présent mémoire révèle que ce chiffre est en réalité plus élevé. Ces résultats différents s'expliquent par le fait que l'étude réalisée l'année dernière à partir des seules tables des matières sous-estime la présence de

[193] ANONYME, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère*, …, p. 3.
[194] LANCEL Serge, *Saint Augustin*, Paris, Fayard, 1999, p. 632.
[195] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 140.
[196] *Ibid*.
[197] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 36.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

cette thématique dans les ouvrages. Pour rappel, les principales afflictions qui font l'objet de développements dans les traités de consolation sont l'agonie, la maladie, le deuil, les persécutions et les hérésies, les angoisses concernant le salut, ainsi que les infirmités et les défauts corporels[198]. Il s'agit donc majoritairement d'afflictions mentales relevant de l'ordre du spirituel, même si la dimension corporelle est également présente.

L'analyse statistique des données qui doit être présentement menée exclue les lettres éditées, et ne en compte que les traités retenus cette année pour des questions de pertinence de comparaison par rapport aux données de l'année dernière.

Pour commencer, un pourcentage est révélateur : environ 12.2% des traités du corpus constitué l'année dernière examine la question du réconfort face à la perte de l'enfant. Ce chiffre, plus élevé que les 8% de traités abordant le deuil en général, est liée à la sous-estimation mentionnée du fait de la table des matières. Ce chiffre de 12,2% a en effet été obtenu à partir de l'analyse du contenu des ouvrages du corpus constitué l'année dernière.

Il doit être comparé avec d'autres données significatives pour prendre la mesure de la place qui lui est accordée dans les traités de consolation : environ 23,7% du corpus de l'année dernière abordait la thématique de la mort en général, dont 15,4% du corpus mentionnant le réconfort pour sa propre agonie et 8,3% pour la mort d'un autre[199]. La sous-estimation pour le deuil laisse supposer une dévaluation également efficiente concernant le thème de la mort en général et de l'agonie plus précisément. Il semble donc que le deuil de l'enfant soit autant abordé que la question de la maladie qui reste en partie liée[200].

Après cette première caractérisation globale, il convient d'analyser ces données de manière évolutive : l'étude de ces proportions en fonction de chaque décennie permet d'interroger l'existence d'une possible variation.

[198] *Ibid.*
[199] *Ibid*., p. 36.
[200] *Ibid.* Il est nécessaire de toujours considérer les données analysées l'année dernière avec précaution étant donné les corrections constatées cette année.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

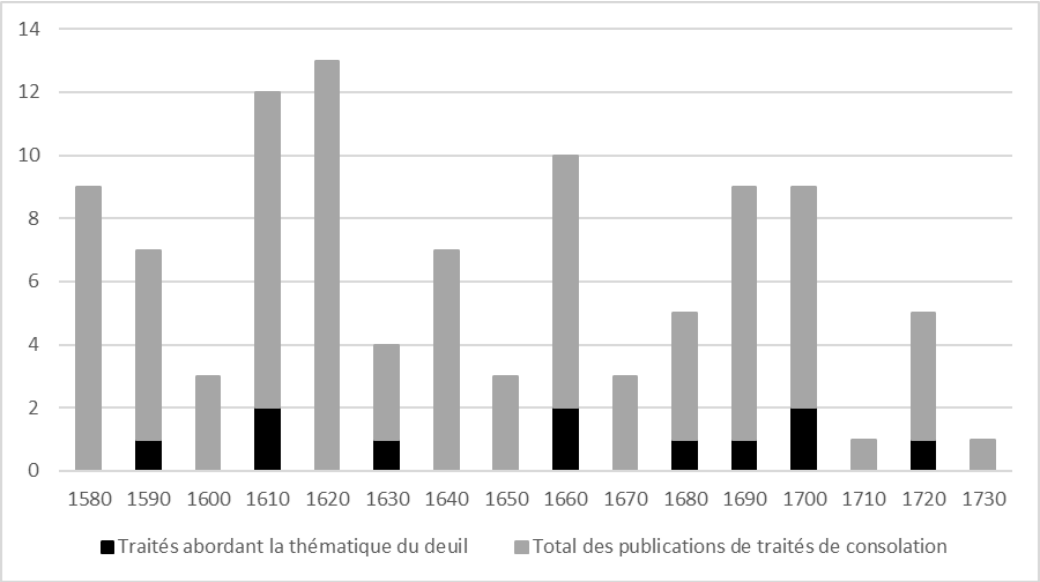

Figure 1 : Part des traités abordant la thématique du deuil de l'enfant sur l'ensemble des traités de consolation publiés par décennie

Ce graphique permet d'observer le fait que le sujet de la consolation pour le deuil de l'enfant est globalement traité sur l'ensemble de la période d'analyse entre 1597 et 1722. Seules les décennies de 1600, 1620, 1650 et 1710 n'abordent pas cette thématique. Hormis pour la décennie 1620, l'absence de cette thématique est probablement due au faible nombre de publications en général. Seule la décennie 1620 durant laquelle est publiée plus d'un traité par an en moyenne semble à première vue énigmatique. On observe néanmoins une période de foisonnement entre 1660 et 1700 avec une proportion davantage régulière et discrètement plus élevée, d'autant que la part de traités abordant cette thématique par décennie augmente également. En outre, il ressort visuellement que la proportion de ce sujet n'est pas écrasante pour l'ensemble des décennies. Elle apparaît plus importante pour les décennies 1630, 1680 et 1710, tandis qu'elle représente une part minoritaire surtout dans la première moitié du XVII^{e} siècle, notamment pour les décennies 1610 et 1640. Quoi qu'il en soit, le chiffre décennal de deux traités abordant spécifiquement cette thématique n'est jamais dépassé.

Pour faire suite à cette première analyse évolutive, il convient de livrer des données chiffrées précises et classifiées pour étudier la part accordée au deuil de l'enfant dans la littérature de consolation du XVII^{e} siècle.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Tableau 1 : Évolution par décennie du nombre de traités abordant le thème de l'enfant par rapport au corpus total

	Nombre de traités abordant le deuil de l'enfant	Nombre total de traités	Soit en pourcentage
1580	0	9	0 %
1590	1	6	16.67 %
1600	0	3	0 %
1610	2	10	20 %
1620	0	13	0 %
1630	1	3	33.33 %
1640	0	7	0 %
1650	0	3	0 %
1660	2	8	25 %
1670	0	3	0 %
1680	1	4	25 %
1690	1	8	12.5 %
1700	2	7	28.57 %
1710	0	1	0 %
1720	1	4	25 %
1730	0	1	0 %
TOTAL	11	90	14,4 %

Outre la démonstration de la répartition assez équilibrée de la part de traités abordant la thématique du deuil de l'enfant, ces chiffres permettent de mesurer plus distinctement le déclin observable à partir de l'avènement du XVIII^{e} siècle.

Les données chiffrées révèlent en effet que le pourcentage de manuels abordant cet objet est moins important par décennie. Elles témoignent également du caractère moins régulier de la place accordée à ce propos avec les deux décennies où aucun livre n'en fait mention. En outre, ce tableau éclaire qu'au total, un livre sur neuf en moyenne aborde la question du deuil pour le décès d'un enfant. Le maximum est d'un tiers par décennie sur l'ensemble de la période : atteinte en 1630, cette valeur haute est observée lorsque le nombre

Licence CC BY-NC-ND 3.0

de traités publiés par décennie est faible, ne dépassant pas la valeur de 3. En général, les chiffres les plus bas sont ceux des décennies où le nombre de traités publiés est le plus important. Danielle Roth a livré cette observation dans son ouvrage sur le thème des larmes et de la consolation durant notre période d'étude : elle met en avant le fait que le sort de la mort des enfants ne trouve pas d'écho particulier[201]. Ce constat pourrait laisser supposer que le décès de l'enfant n'est dès lors pas considéré comme constituant une affliction qui nécessite de grands traitements. Or, avant de livrer une telle conclusion, il est nécessaire d'adopter d'autres niveaux et outils d'analyse pour comprendre la manière dont la consolation pour le deuil de l'enfant est abordée. Il convient dès lors d'analyser le traitement de cette affliction dans le genre de la consolation pour tenter de comprendre le désintérêt des traités pour ce sujet malgré le contexte de forte mortalité enfantine et infantile.

I.1.5. Une affliction comme les autres ?

La faible proportion relative de traités abordant la thématique du deuil de l'enfant semble, alors qu'il s'agit d'une tradition attestée depuis l'Antiquité, assez surprenante, d'autant que le consolateur de Madame d'Alamont décrit qu'il s'agit d'une affliction où même les ennemis « nous plaignent »[202]. De la même manière, le consolateur de la Maréchale de Vitry avoue que ce type d'affliction égale « par sa grandeur toutes celles qui vous ont iamais affligée, & achevé la division du cœur que les autres avoient sensiblement blessé »[203]. Danielle Roth donne toutefois l'exemple de Pierre Charron qui hiérarchise le deuil de l'enfant en dernière position, indiquant sans doute qu'elle n'était pas une préoccupation majeure selon lui[204].

Pour autant, l'analyse quantitative précédemment menée ne permet pas de mesurer la manière dont cette affliction est considérée et présentée dans les manuels de consolation. La réponse à cette interrogation nécessite de s'immerger dans le contenu des ouvrages pour étudier la manière dont ce type de chagrin est introduit dans la littérature de consolation. La conscience des enjeux spirituels de la mort de l'enfant est connue par les contemporains de cette période : rappelons en effet que selon Ronald Rittgers la thématique de la mortalité infantile fait l'objet de développements à la fois dans la littérature pastorale et dans la

[201] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 53.
[202] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 3.
[203] LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry, sur la mort de Mademoiselle sa fille*, Paris, Edme Martin, 1645, p. 13-14.
[204] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 53.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

littérature dévotionnelle. En outre, à partir du XVI[e] siècle la littérature de consolation devient selon l'auteur davantage spécialisée : ce constat peut sans doute expliquer en partie la diminution des ouvrages généraux où l'ensemble des afflictions sont traitées, et donc logiquement celle du deuil de l'enfant.

Sans doute, la mort étant une affliction inéluctable qui demeure omniprésente, la nécessité de « s'endurcir le cœur »[205] sur ce sujet peut produire une forme de résignation pour laquelle on ne prend pas toujours la peine de consoler. Pourtant, Anna Linton dans son étude sur la poésie funéraire dans l'Allemagne de la première modernité constate que le deuil de l'enfant est considéré comme une souffrance particulièrement amère[206]. De la même manière, dans les traités qui abordent ce sujet, ce type de désolation est présenté comme une affliction extrêmement rude à l'origine d'un chagrin parfois inconsolable. En effet, Charles Drelincourt se montre convaincu dans l'une de ses visites que Dieu se sert du deuil de l'enfant pour incarner l'un des tourments les plus terribles pour l'homme[207]. Il est donc présenté comme surpassant tout autre type de deuil, même celui du conjoint. Sans doute cette dimension est à lier aux chiffres très élevés de la mortalité infantile et juvénile qui sont, pour rappel, de 350 pour mille pour les enfants de moins d'un an et de 261 pour mille pour les enfants âgés d'un à quatre ans[208].

En outre, le deuil d'un enfant est spécifique car contrairement à de nombreux tourments qui sont abordés dans les traités, il peut s'agir d'un chagrin collectif pour l'entourage du défunt et l'endeuillé lui-même. Néanmoins, il est important de considérer que l'ensemble des deuils comportent ces caractéristiques. Cette dimension est observée chez Charles Drelincourt qui retranscrit les mots d'un père endeuillé confiant que sa propre affliction est accrue par la douleur également ressentie par son entourage[209]. Maria Nieves Canal Fernandez cite dans son étude Brian Stock :

> Situation hautement thymique, la mort d'un enfant conduit à la congrégation sociale, fait transparaître les conventions qui règlent les communautés émotionnelles

[205] CRIVELLI Jean-Claude, *Vivre dans la pensée de la mort ou relire le XVII[e] siècle*, Echos de Saint-Maurice, 1976, tome 72, p. 283-296, ici plus particulièrement p. 288.
[206] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 35.
[207] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-neuvième visite, p. 342.
[208] JULIA Dominique, « L'enfance aux débuts de l'époque moderne » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident, tome 1* : *De l'Antiquité au XVII[e] siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 286-373, ici plus particulièrement p. 287 ; MOLINIER Alain, « Pérenniser et concevoir », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, *op.cit*., p. 89.
[209] *Ibid*., quarante-huitième visite, p. 123.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

représentées dans les textes, voire, est propice à la naissance de communautés textuelles diverses[210].

En ce sens, la mort d'un enfant doit être considérée comme un tourment particulier puisqu'il participe à l'établissement communautaire autour du chagrin. Enfin, nous pouvons supposer que le décès de l'enfant est extrêmement difficile à consoler. Le consolateur E. Baudry interroge en effet dans sa préface : « qui a-il de plus haut & de plus difficile dans le genre d'écrire, que de consoler une Grande Princesse sur la mort d'une Fille qu'elle cherissoit si tendrement ? »[211]. La difficulté du réconfort pour ce type de maux repose sur le fait que bien plus que toutes les autres, la mort de cet être s'inscrit dans une situation qui ne pourra jamais être résolue : la compensation de ce décès n'est par conséquent en rien évidente dans une perspective argumentaire[212]. Quant à l'insistance sur la notion d'expérience, l'auteur anonyme surnommé « sieur de BDLH » écrit qu'il est effectivement nécessaire d'avoir été confronté à ce type d'affliction pour pouvoir consoler[213].

Ces premiers éléments d'analyse témoignent que la consolation pour le décès d'un enfant s'inscrit dans une tradition consolatoire instaurée depuis des siècles, même si elle se trouve impactée par le contexte spirituel réformateur du XVII^{e} siècle. Elle représente une affliction particulière par le sujet traité qui est à la fois commun et difficile à manier. Après ces quelques éléments de caractérisation, il convient de questionner la perspective chronologique des publications sur cette thématique durant notre période d'étude. L'ambition est d'interroger l'existence d'une évolution et d'expliquer la place accordée à cette affliction au XVII^{e} siècle.

[210] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit.*, p. 6. Elle cite BRIAN Stock, *The implication of literacy. Written Language and Models of Interpretation in the Eleventh and Twelfth centuries*, Princeton, Princeton University Press, 1983.
[211] BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties …*, *op.cit.*, préface.
[212] SUARD François, « Épopée médiévale et consolation » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation - Approches historiques et théoriques*, *op.cit.*, p. 91.
[213] SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort, Paris, Lorentin-Laulne*, 1694, p. 128.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

I.2. La chronologie des publications

La littérature de consolation s'inscrit depuis ses origines dans un autre genre portant sur la thématique du réconfort : celui des lettres. L'échange épistolaire consolatoire, alors qu'il a, de la même manière que les traités, pour vocation d'apporter réconfort à la souffrance morale ou physique, s'insère dans un autre type de discours puisqu'il est censé être adressé à une personne en particulier. Tradition majeure de la consolation, la lettre est ainsi essentielle à étudier dans le cadre du deuil d'un enfant. L'importance prise par la littérature et les lettres pour notre sujet d'étude permet dès lors de réaliser une étude comparative de ces deux types de sources. L'objectif est d'étudier les différentes ambitions des auteurs quant aux modalités d'apport de réconfort face à la perte d'un enfant. L'analyse chronologique comparée de ces deux genres doit être expliquée par le contexte culturel, démographique et politico-religieux.

I.2.1. Présentation évolutive des publications de traités et de lettres

Pour comprendre la manière dont sont considérées ces deux types de sources, l'analyse de l'évolution chronologique comparée du corpus principal est nécessaire, tout autant qu'elle permet de comprendre les tendances historiographiques observées pour ce sujet.

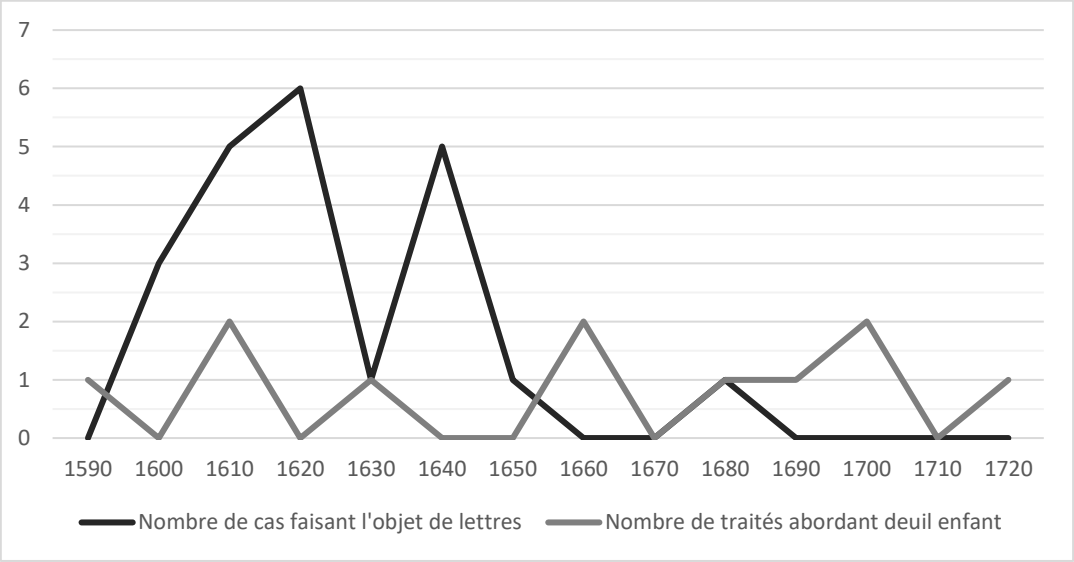

Figure 2 : Évolution du nombre de publications de consolation pour le décès d'un enfant par décennie entre 1590 et 1722

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Pour commencer, deux tendances générales peuvent être dégagées à partir de ce graphique : tandis que les publications de traités abordant le thème de l'enfant sont assez régulières sur l'ensemble de la période, on observe une nette prégnance de publications de lettres dans la première moitié du siècle avec une seule exception observable pour la décennie 1680 durant laquelle une lettre de notre corpus est éditée. En outre, le nombre de cas publiés par décennie est bien plus élevé pour les lettres que pour les traités, toutes périodes confondues. Le nombre de traités publiés par décennie se situe entre un et deux, avec une majorité d'un cas unique puisque cinq des huit décennies ne font l'objet que d'une publication. Concernant les traités plus précisément, les valeurs hautes sont assez régulières durant l'ensemble de la période. Les données basses sont également constantes, mais une tendance manifeste peut être dégagée en fin de période. Enfin, l'écart entre les valeurs extrêmes est faible. Pour ce qui est des lettres, l'écart entre les valeurs minimales et maximales est bien plus important puisqu'il est de cinq : le chiffre le plus faible est d'un, tandis que le plus élevé est de six. En termes chronologiques, les valeurs les plus élevées sont atteintes durant le premier quart du siècle tandis qu'à partir de la décennie 1630, on observe une diminution du nombre de publications et une régularité moins marquée. La seule exception concerne la décennie 1640 durant laquelle cinq cas faisant l'objet de consolations sont connus.

Ce graphique en courbe illustre donc le fait que la phase haute de publication de lettres sur le sujet est à la fois courte et intense, tandis que les publications de traités alternent durant toute la période entre des phases de reprises et de diminutions. À partir de ces quelques observations, il semble donc possible de supposer que les auteurs de traités se placent dans une démarche de publications fréquentes sur cette thématique tandis qu'ils ont probablement connaissance du fait que des travaux déjà existants abordent ces questions. Ces tendances semblent ainsi confirmer le fait que les auteurs de traités ne s'avèrent pas s'inscrire dans une démarche « d'écrits de circonstance » en répondant à une demande d'un moment précis. Plus spécifiquement, il est intéressant de mettre en lien ces premières analyses statistiques avec les tendances historiographiques présentées dans la phase introductive de ce travail.

Cette observation peut en effet être conjuguée aux tendances historiographiques concernant la publication de traités et de lettres de consolation pour le deuil d'un enfant. Le faible nombre relatif de publications pour l'ensemble du XVII^{e} siècle permet sans doute en partie de justifier l'absence de travaux de recherche sur le sujet, alors que la question de la

Licence CC BY-NC-ND 3.0

mort de l'enfant en général a quant à elle été bien développée. Néanmoins, ce constat ne représente sans doute que l'un des motifs d'explications de cette absence historiographique, comme déjà mentionné précédemment. En outre, concernant les lettres, le fait que les études portent davantage sur la première moitié du XVII^{e} siècle prend ici tout son sens puisque ce graphique permet d'observer une fin extrêmement nette de lettres de consolation publiées dans le cadre du décès d'un enfant. Il est toutefois nécessaire de se garder de penser que cette observation prouve la disparition du genre dans la seconde moitié du siècle : non seulement une exception est attestée pour la décennie 1680, mais également, les chercheurs n'ont sans doute pas connaissance de l'ensemble des lettres publiées durant cette période. Un certain nombre de cas ne sont probablement pas parvenus jusqu'à nous, ou sont conservés dans les archives familiales. Cette possibilité est d'autant plus réelle que la sensibilité de ce sujet présuppose plausiblement une forme d'attachement à ces sources. Surtout, ce déclin particulier s'explique par la diminution générale des lettres de consolation publiées au XVII^{e} siècle. Cette baisse trouve sans doute diverses origines. La première possibilité pour l'élucider est celle de la mise en lien avec le contexte démographique.

I.2.2. Le contexte démographique : des données indicatives ?

Selon Amy J. Catalano, les manuels de consolation constituent de solides indicateurs sur l'impact de la situation démographique sur le rapport à la mort d'un enfant[214]. L'analyse des données démographiques permettrait donc d'expliquer au moins en partie les variations de publications en fonction des trois fléaux démographiques du temps : la famine, la guerre et la maladie. Pour commencer, la chute nette de publications de lettres de consolations pour le décès d'un enfant semble pouvoir être expliquée par la situation de guerre du pays. Lebrun observe le fait qu'à partir de la décennie 1660, la surmortalité liée aux conflits étrangers et civils diminue du fait de l'absence de guerres. Ce qu'il nomme une « paix civile »[215] entraîne une diminution de la mort des hommes en âge de se battre, qui font l'objet de nombreuses lettres de notre corpus. En effet, nous y reviendrons en détails dans le chapitre suivant, un nombre considérable de cas faisant l'objet de lettres de consolation éditées concernent des

[214] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 116.
[215] LEBRUN François, « Les crises démographiques en France aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 35^{e} année, n° 2, 1980, p. 205-234, ici plus particulièrement p. 207. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1980_num_35_2_282626, consulté le 11 mars 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

morts en bataille. Sans doute ce constat démographique est l'un des éléments clés d'explication de cette baisse rapide.

Un autre élément possible d'explication est le contexte épidémique observable jusque dans les années 1660. François Lebrun analyse également le fait que la peste, qui est responsable d'une forte proportion des taux de mortalité, tend à diminuer à partir des années 1660-1670[216], ce qui entraîne logiquement une diminution de la mortalité. La maladie est en effet l'un des grands motifs de décès qui font l'objet des lettres de consolations de notre corpus de sources. Ainsi, la nette baisse du nombre de lettres publiées à partir de ces décennies pourrait sans doute s'expliquer par ce phénomène. En outre, concernant plus précisément les variations par décennies pour ces thématiques, la forte crise de mortalité provoquée par la peste durant l'année 1626 mise en avant par Jean-Claude Crivelli[217] semble ainsi correspondre à un nombre très important de cas faisant l'objet de lettres de consolation : la valeur maximale de six cas est atteinte entre 1620 et 1630. Cette hausse est conforme à l'observation de François Lebrun qui constate les difficultés démographiques en France entre 1628 et 1632[218]. Néanmoins, la crise de dysenterie attestée en 1639[219] ne semble pas correspondre à un foisonnement de cas consolés puisque seul un cas de lettres est publié durant la décennie 1630. En revanche, la hausse du nombre de lettres attestées durant la décennie 1640 semble coïncider au contexte démographique difficile analysé par François Lebrun entre 1649 et 1653[220]. Cependant, le fait que celle-ci apparaît à la toute fin de la décennie, et que peu de publications sont attestées pour la décennie 1650, nuance ce propos.

Tandis que la forte crise de subsistance qui se produit en 1661-1662[221] ne donne pas lieu à une hausse du nombre de lettres, on observe en revanche une légère augmentation du nombre de traités publiés durant cette décennie. De manière générale, la fin du siècle durant laquelle se déroule la crise de subsistance de 1693-1694[222] donne également lieu à une hausse du nombre de traités abordant la thématique du réconfort pour le deuil de l'enfant. En revanche, les dysenteries et les disettes qui se déroulent entre 1705 et 1714[223] ne donnent pas lieu à une croissance des publications ni pour les traités, ni pour les lettres. Ainsi, tandis que

[216] *Ibid*.
[217] CRIVELLI Jean-Claude, *Vivre dans la pensée de la mort ou relire le XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 288.
[218] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, Paris, Seuil, 1996, p. 69.
[219] LEBRUN François, « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *op.cit.*, p. 216.
[220] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 69.
[221] LEBRUN François, « Les crises démographiques en France aux XVII^e et XVIII^e siècles », *op.cit.*, p. 218.
[222] *Ibid*., p. 219.
[223] CRIVELLI Jean-Claude, *Vivre dans la pensée de la mort ou relire le XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 288.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

les crises de mortalité les plus violentes se déroulent durant la seconde partie du siècle[224], la quasi absence de publications de lettres durant cette période pose question puisque l'on observe au contraire une reprise des publications de traités sur ce sujet. La situation démographique ne peut donc expliquer totalement la variation des dates de publications de ces traités et lettres, alors que Michel Vovelle rappelle toutefois l'importance du phénomène des pulsions paniques lors des épisodes d'intenses épidémies[225].

En outre, dans une perspective comparatiste avec les données statistiques relevées l'année dernière sur la courbe du deuil en général, on observe que l'évolution des publications pour le deuil de l'enfant s'inscrit à peu près dans la logique d'ensemble des publications concernant le deuil, comme en témoigne la comparaison du graphique précédent avec celui-ci.

Figure 3 : Évolution des publications de traités abordant le deuil par décennie entre 1580 et 1730[226]

En ce sens, le deuil de l'enfant ne semble pas être considéré comme un type de décès faisant l'objet d'un traitement spécifique mais au contraire comme l'un des cas nécessitant réconfort face au chagrin pour la mort en général. Cependant, l'analyse de l'évolution démographique ne peut constituer une explication suffisante du fait de la nature des sources : elle présuppose une mise en perspective avec le contexte littéraire de la période.

[224] *Ibid*., p. 269 ; VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 269.
[225] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 10.
[226] Graphique réalisé à partir du graphique « Figure 3 : Évolution des principales afflictions abordées à partir des tables des matières » publié dans : FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 38.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

I.2.3. La justification du contexte littéraire

Pour commencer, la comparaison des courbes réalisées pour ce travail avec celle de la production imprimée en générale est instructive sur la place accordée à ce thème dans la littérature de la période.

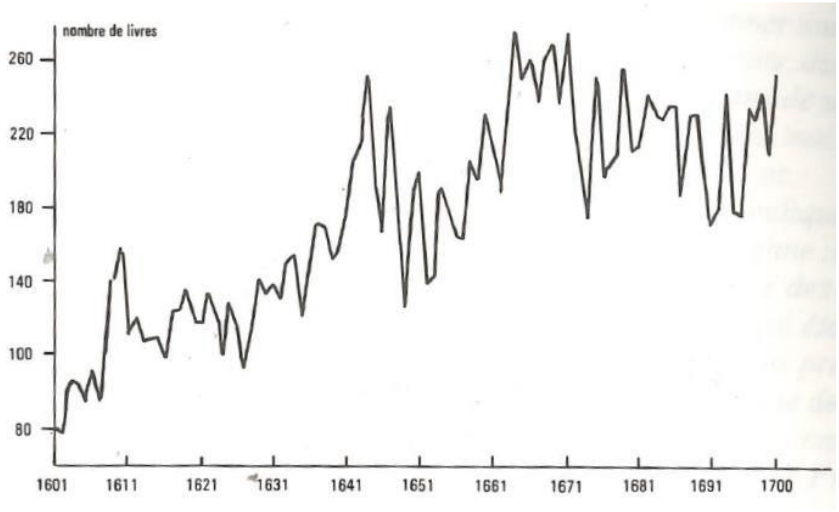

Figure 4 : Production annuelle conservée à la Bibliothèque nationale, d'après Martin Henri-Jean, *Livre, pouvoirs, société à Paris au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 1062

Ce graphique réalisé par Henri-Jean Martin illustre la forte croissance qui s'épanouit durant la première moitié du siècle. Or, comme décrit précédemment, ce siècle correspond également à une période foisonnante concernant l'édition de lettres, tandis que le nombre de traités publiés sur ce sujet du deuil de l'enfant est bien plus réduit. En ce sens, alors que les lettres ne sont pas à première vue prises en compte dans la catégorie « littéraire », il semble bien qu'elles peuvent être intégrées, dans un certaine mesure, à cette production[227]. Hormis pour la décennie 1630, il apparaît néanmoins que la fluctuation de cette croissance[228] ne se retranscrive pas pour les lettres qui connaissent une croissance constante, tandis que les publications de traités sur cette thématique sont au contraire davantage conformes à cette fluctuation. La hausse observable durant la décennie 1640 est également retranscrite pour les lettres alors que les traités ne s'insèrent pas dans cette tendance. Ce constat peut sembler

[227] « Une production séculaire », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1* : L*e livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^e siècle*, Paris, Promodis, 1983, p. 527-528, ici plus particulièrement p. 527.
[228] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701*, *op.cit.*, p. 959.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

inattendu puisque, durant cette période, la hausse concerne surtout les livres relevant du domaine spirituel[229]. Plus globalement, la première partie du XVII[e] siècle concernant les lettres de notre corpus correspond bien au foisonnement des publications épistolaires en général[230]. En revanche, la phase de diminution qui prend part durant la décennie 1650 se retrouve à la fois dans les courbes de publications de traités et de lettres conformément à la phase de baisse de la croissance littéraire en général à partir de cette période[231]. Le déclin progressif de la lettre de consolation pour le deuil de l'enfant peut sans doute s'expliquer par le constat que livre Denise Carabin. L'auteur écrit en effet que le XVII[e] siècle constitue un temps de crise pour les expéditeurs mondains de lettres de consolation qui est abandonnée au profit de la lettre de condoléance, considérée comme plus général et donc plus aisément maniable[232]. Alors que les années 1670 représentent selon Henri-Jean Martin les « *maxima* du siècle » en termes de nombre de publications[233], ce constat n'est retranscrit pour aucun des deux types de sources étudiées. En revanche, la phase de diminution observée dans les années 1690 et 1700 n'est pas applicable pour les publications de traités qui connaissent une nouvelle hausse même si celle-ci demeure mesurée.

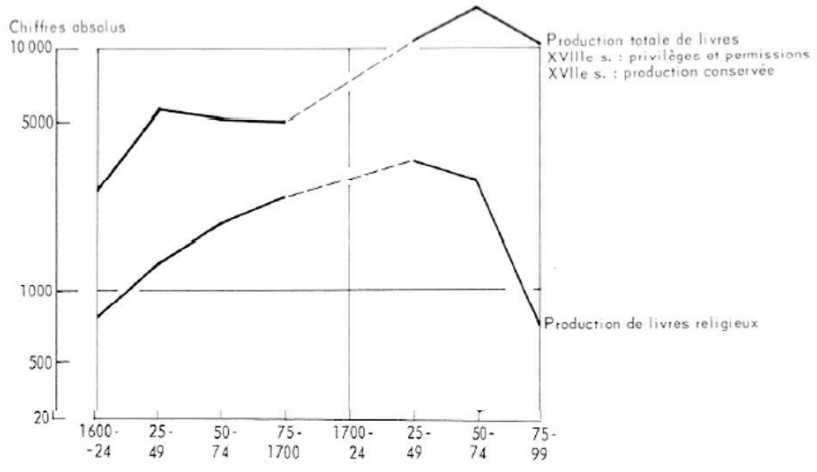

Figure 5 : Graphique de la production religieuse réalisé par Daniel Roche

[229] *Ibid*., p. 613.
[230] Voir les nombreuses publications portant sur les lettres de consolation dans la première moitié du siècle.
[231] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris 1598-1701, op.cit.*, conclusion.
[232] CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », dans : STRUGNELL Anthony, *Studies on Voltaire and the eighteenth century,* Oxford, Voltaire Fundation, 1997, p. 217-236, ici plus particulièrement p. 221. Disponible en ligne : https://core.ac.uk/reader/188051020, consulté le 14 décembre 2021.
[233] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, op.cit.*, p. 959.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Pour ce qui concerne les publications relevant du genre de la spiritualité, Daniel Roche observe le fait que celle-ci croit de manière constante durant l'ensemble du XVII^e^ siècle et au début du XVIII^e^ siècle. Plus précisément, le foisonnement de publications relevant de la littérature spirituelle est conforme à l'« invasion mystique » de la première moitié du XVII^e^ siècle[234], tandis que la publication de livres religieux connaît une diminution au XVIII^e^ siècle. Cette augmentation permanente n'est pas retranscrite pour les traités et les lettres, ce qui est cohérent en raison du faible nombre de sources analysées dans le cadre de ce mémoire. En revanche, l'effectif réduit de publications de traités et de lettres durant la décennie 1720 correspond à une diminution globale de la littérature religieuse[235]. Du « second tiers du XVII^e^ siècle au milieu du XVIII^e^ siècle »[236], les ouvrages appartenant à la littérature spirituelle forment selon Henri-Jean Martin une « véritable mer »[237]. Or, ce constat n'est pas applicable pour les traités et les lettres du corpus de ce travail. Ici peuvent être reprises deux suppositions émises dans le mémoire de l'année dernière concernant le corpus de traités en général, qui suivait la même tendance : soit elle témoignerait d'une baisse du succès de ces traités parmi les ouvrages religieux, soit elle résulterait d'un excès d'ouvrages publiés sur cette thématique[238]. En outre, l'augmentation du prix de production éditoriale peut sans doute avoir un impact[239].

Il semble dès lors nécessaire de chercher des explications dans des niveaux d'analyse plus profonds et complexes à manier du fait de leur caractère à la fois personnel, intime mais général : celui de l'univers spirituel dans lequel les auteurs évoluent.

[234] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750), op.cit*., p. 837-930, ici plus particulièrement p. 857.
[235] *Ibid*.
[236] *Ibid*., p. 838.
[237] *Ibid*., p. 864.
[238] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 49.
[239] *Ibid*., p. 50.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

I.2.4. L'univers spirituel comme motif d'explication

Michel Vovelle écrit que la Réforme s'inscrit dans une forme de révolution de la mort[240] prenant part dans le cadre du « renouveau de la spiritualité catholique »[241]. Le contexte spirituel pour la thématique du deuil de l'enfant est d'autant plus nécessaire à considérer que ce décès n'est pas attendu et chrétiennement préparé, surtout lors d'un décès en bas-âge. Il exalte en effet l'angoisse de la mort soudaine tant redoutée par les fidèles. Le cadre spirituel est également nécessaire à prendre en compte puisque la consolation pour le deuil est grandement adaptée au sujet traité et au consolé en comparaison d'autres types d'afflictions[242]. En ce sens, les attentes spirituelles divergent entre les familles catholiques et protestantes, et la manière dont la consolation est envisagée s'en trouve nécessairement impactée. Néanmoins, ces différences sont présentes mais ne sont pas discriminatoires : le chagrin face à la douleur de la perte de l'enfant reste le même, tout comme l'expression de celui-ci, quelle que soit la confession.

De manière générale, le XVII^{e} siècle marque la trajectoire de la valorisation dévote et affective, visible notamment dans la littérature[243]. L'acceptation ou le rejet du réconfort ne dépend en effet pas seulement du « phénomène physiologique et psychologique »[244]. Michel Vovelle évoque la « nouvelle sensibilité à la mort » constituant ce qu'il nomme le tragique XVII^{e} siècle, principalement dans la première moitié[245]. Il convient en ce sens d'analyser le « contexte de sensibilité collective » dans une perspective spirituelle[246].

Pour commencer, la prégnance du thème du deuil de l'enfant dans la littérature de consolation doit être mise en lien avec les conceptions théologiques des acteurs de la Contre-Réforme et de la réforme protestante : la considération de saint Augustin fait sens. En effet, l'augustinisme connaît un succès important durant cette période, ce qui explique sa mobilisation fréquente pour sa vision du salut l'enfant décédé[247]. Jean Calvin s'en inspire et

[240] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit*., p. 902.
[241] PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1 : Le livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVII^{e} siècle*, *op.cit*., p. 404-435, ici plus particulièrement p. 408.
[242] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 193.
[243] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit.*, p. 838.
[244] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.
[245] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 240.
[246] *Ibid*., p. 251.
[247] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 54-55.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

prône que l'homme est seulement « capable de pécher "comme un mauvais arbre ne peut porter que de mauvais fruits" »[248]. La première moitié du XVII[e] siècle constitue en ce sens une période de dévotion croissante au sein des milieux éclairés chrétiens dans le cadre de la réforme[249]. Ce contexte spirituel impacte nécessairement la manière dont la consolation pour le décès de l'enfant est envisagée et pratiquée, tant du côté catholique que du côté protestant. Entre 1630 et 1660, les protestants connaissent des années sereines, constituant une forme d'endormissement de la vitalité religieuse et une relative diminution de leur nombre selon François Lebrun[250]. Au contraire, la Contre-Réforme émerge puis se diffuse considérablement à partir de la décennie 1660, et ce jusqu'en 1715[251]. Dans cette volonté d'un meilleur encadrement des fidèles[252], la littérature religieuse est mobilisée, même au-delà des milieux ecclésiastiques[253]. Ces données permettent de comprendre la régularité de publications de traités abordant le deuil de l'enfant puisque la mort et la quête du salut se trouvent au centre de ce discours. C'est sans doute aussi pour cette raison qu'on observe une hausse plus régulière des traités à partir des années 1670. Auparavant, alors que des années 1640 à 1670, une réforme du clergé régulier et un renouveau de piété catholiques est observée pour une minorité des fidèles laïcs très préoccupés par leur foi[254] ne donne pas lieu à un nombre considérable de publications de consolation pour le décès de l'enfant.

Alors que la fin du XVII[e] siècle marque le début d'une « crise de conscience européenne » remettant en cause tous les repères moraux[255], la publication de traités croit légèrement. Cette observation semble donc correspondre à ce que Régis Bertrand nomme le « grand temps de floraison spirituelle [qui] s'étend entre le second tiers du XVII[e] siècle et le milieu du XVIII[e] siècle »[256]. Sans doute, les auteurs entendent répondre à des besoins spirituels qui se font jour à partir de cette période. Par la suite, un climat de sécularisation se propage durant la décennie 1720 selon d'autres historiens, ce qui explique sans doute que la publication de traités abordant la mort de l'enfant devient faible. Elle éclaire également

[248] BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne*, Paris, Hachette Supérieure, 1998, p. 113.
[249] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 51.
[250] *Ibid*., p. 68.
[251] *Ibid*., p. 48.
[252] *Ibid*., p. 49.
[253] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 53.
[254] *Ibid*., p. 45.
[255] VENARD Marc, « Christianisme et morale », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750), op.cit.*, p. 1025.
[256] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750), op.cit*., p. 838.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

probablement que la pratique de la lettre de consolation retranscrivant un devoir chrétien ne se pratique plus[257]. Sans doute ce constat est également à mettre en lien avec le fait que durant la période des pré-Lumières, comme le remarque François Laplanche, l'image du Dieu terrible est moins mobilisée au profit de l'idée d'un Dieu bienveillant[258].

Les variations chronologiques observées et analysées concernant les publications pour le deuil d'un enfant prouvent ainsi que de nombreux facteurs doivent être pris en compte. Sans doute, la relation à l'autre et la place qui lui est accordée est également un facteur déterminant. C'est pour cette raison que, dans notre objectif d'analyser la pratique de la consolation pour la mort d'un enfant au XVII^{e} siècle, il est absolument fondamental de questionner le rôle que se confèrent et qui est accordé à la fois au consolateur et au consolé dans l'échange que fonde cette pratique du réconfort.

[257] VENARD Marc, « La fin d'une époque », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750), op.cit.*, p. 1137-1157, ici plus particulièrement p. 1154.

[258] LAPLANCHE François, « Christianisme et culture au temps des pré-Lumières », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750), op.cit*., p. 1089-1133, ici plus particulièrement p. 1109.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

I.3. Consolateur, consolé et défunt : la question de l'identité

Les traités et les lettres de consolation permettent d'analyser la manière dont le lien entre le consolateur et l'endeuillé est présenté. C'est précisément cette relation qui fonde la consolation et qui révèle le regard porté sur la mort de l'enfant en fonction de son statut. Tandis que l'âge du défunt et son genre sont des éléments fondamentaux pour analyser la façon dont le décès de l'enfant est considéré, l'étude du lien social entre l'endeuillé et le consolateur, tout autant que leur statut par rapport au défunt, sont des éléments clés d'étude pour le réconfort du décès d'un enfant.

I.3.1. L'âge du défunt : une différence majeure de traitement entre les traités et les lettres

Pour commencer, l'âge de l'enfant qui fait l'objet de la consolation permet d'étudier s'il existe une forme de valeur différenciée accordée à l'enfant en fonction de son âge, et le rapport entretenu à sa disparition en fonction de son âge. Sur cette question, les traités et les lettres doivent être différenciés.

La mortalité est la plus forte chez les nouveau-nés au moment de la naissance et des premiers jours[259] telle une « hécatombe » durant la première année selon les mots d'Elisabeth Badinter[260]. Pour ce qui est du type précis de mortalité qui fait l'objet de sources, il semble impossible de l'analyser : alors que la mortalité endogène est le fruit d'une malformation ou de non-viabilité, la mortalité exogène provient de causes extérieures tel que les maladies[261]. Souvent, les sources de notre corpus qui traitent du décès des enfants en bas âge ne précise pas la cause de la mort, d'autant que souvent elle pouvait ne pas être connue du fait de la fragilité des premiers jours et mois de l'enfance. Face au fort taux de mortalité de ces enfants en bas-âge, il semblerait assez logique que les sources de notre corpus traitent majoritairement d'enfants décédés de manière extrêmement précoce. C'est principalement le cas pour les traités de notre corpus de sources. En effet, Arnauld Isaac écrit par exemple « A la vérité ils sont morts jeunes, mais c'est heur de mourir avant que de craindre la mort. Combien de personnes ont eu regret d'avoir trop vécu ? »[262]. De la même manière, Jean Bernard écrit que

[259] GELIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne, op.cit.*, p. 17.
[260] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII^e – XX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1999, p. 130.
[261] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit.*, p. 262.
[262] ARNAULD Isaac, *De la conduite de la vie*, p. 144.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

« Dieu les met en un lieu de refuge afin que leur ame ne se corrompe parmi les pécheurs »[263]. Charles Drelincourt écrit également par exemple une consolation pour une mère endeuillée qui n'a pas eu le temps de faire baptiser son enfant[264]. Néanmoins, d'autres auteurs font mention d'enfants qui semblent plus âgés. Il s'agit d'une supposition qui n'est pas explicite : Antoine Blanchard écrit en effet aux parents endeuillés « vous aviez pris des soins extraordinaires de son éducation »[265]. En ce sens, l'éducation des parents était déjà achevée, ce qui présuppose que l'enfant dont traite l'auteur n'était pas un enfant en bas-âge. Néanmoins, il ajoute que s'il aurait vécu plus longtemps, « ses mœurs ne se seroient pas toûjours conservées si pures & si innocentes. En avançant en âge, il auroit pû croître en malice, il se seroit mêlé parmi les personnes du monde »[266]. Ces mots laissent donc comprendre que l'enfant n'est pas dans un âge si avancé que cela.

Quant aux lettres de la consolation, on observe que la plupart des cas pour lesquels les parents sont consolés sont des enfants adultes. En effet, sur les vingt-deux cas recensés dans notre corpus de lettres, la moyenne d'âge est de vingt-et-un ans. En ce sens, les lettres de consolation semblent correspondre à l'analyse de Sabine Melchior-Bonnet : elle constate que l'intérêt porté à l'enfant augmenterait avec la hausse de son âge[267]. Cette corrélation fait l'objet d'un essai d'explication de la part d'Isabelle Dubois : la place croissante accordée à l'enfant lorsqu'il grandit peut probablement s'expliquer par le fait que les parents ont tendance à davantage s'attacher à un enfant ayant déjà survécu aux premiers âges de la vie, et qui a donc une chance plus importante de survivre et d'atteindre l'âge adulte. Nous y reviendrons, mais ce constat est d'autant plus vrai de la part du père puisque le lien avec la figure paternelle croît avec l'âge tout comme les espérances pour l'avenir du lignage familiale[268]. C'est également la thèse de Philippe Ariès qui observe un attachement assez faible à l'enfant en bas-âge du fait de la possibilité qu'il deviennent finalement un « éventuel déchet »[269]. La mort serait d'autant plus révélée qu'elle mettrait fin à de fortes espérances[270]. Isabelle Dubois cite Philippe Ariès qui écrit que « l'espérance placée par ses parents dans

[263] BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit*., p. 40.
[264] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-sixième visite.
[265] BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler les pauvres et les riches dans les différens états de la maladie. Divisé en trois parties, pour les trois états de la maladie...*, Paris, Pralard, 1722, p. 221.
[266] *Ibid*., p. 223.
[267] MELCHIOR-BONNET Sabine, « De Gerson à Montaigne, le pouvoir et l'amour », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 55-70, ici plus particulièrement p. 68.
[268] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.
[269] ARIES Philippe, cité par *Ibid*.
[270] VOVELLE Michel, *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Paris, Gallimard Julliard, 1990, (1ère éd. 1974), p. 19.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

l'enfant prématurément disparu nous est peu déchiffrable »[271]. En ce sens, cette perspective est tout à fait éclairante pour notre propos puisque la prégnance du traitement d'enfants assez âgés ne signifie pas forcément un désintérêt pour l'enfant en bas-âge. Il est possible d'envisager d'autres voies d'apport de réconfort face à ce type de décès que les sources écrites relevant du genre de la consolation. Néanmoins, cette valorisation de l'enfant âgé a sans doute évolué au XVIII[e] siècle, puisque Michel Vovelle évoque le fait que la mort des nouveau-nés est enregistrée dans les registres paroissiaux à partir du XVIII[e] siècle[272]. Ce questionnement chronologique invite dès lors à analyser l'existence d'une quelconque évolution sur l'âge de l'enfant qui fait l'objet de lettres de consolation dans notre corpus de sources.

Figure 6 : Évolution de l'âge connu des défunts dans les lettres de consolation entre 1604 et 1657

Ce graphique met en évidence que sur l'ensemble de la période, la majorité des cas traités sont globalement compris entre 10 et 25 ans. Hormis des diminutions significatives en 1617 et 1640, la majorité des cas traités sont compris dans la même tranche d'âge. En revanche, les années 1623 et 1628 sont remarquables par les âges élevés qui sont traités : 32 et 42 ans. Si ce n'est une légère hausse en fin de période, il ne ressort pas de tendances évolutives significatives quant à l'âge du défunt faisant l'objet de lettres. Pourtant, les historiens mettent au contraire en avant une sorte d'attachement croissant porté à l'enfant en bas-âge. Philippe Ariès confirme cette hypothèse puisqu'il admet qu'à partir de la fin du

[271] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*. Elle cite KLAPISCH-ZUBER Christiane, « L'enfant, la mémoire et la mort dans l'Italie des XIV[e] et XV[e] siècles » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident*, op.cit., p. 200-230, ici plus particulièrement p. 222-223.
[272] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 438.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

XVIII[e] siècle, l'instauration d'un traitement inégal entre les enfants est conçue comme une injustice qui ne peut être admise[273]. Néanmoins, le fait que les auteurs de traités abordent majoritairement quant à eux la question du décès de l'enfant en bas-âge nuance ces analyses : ce n'est pas parce que la plupart des lettres traitent d'enfants adultes, que la consolation pour le deuil de l'enfant n'existe pas. Les traités, qui retranscrivent partiellement une consolation davantage orale, prouvent sans doute que la pratique de la consolation pour l'enfant plus jeune était attestée dans des milieux moins favorisées, ou alors ne passait pas nécessairement par l'écrit du fait du prestige conféré à l'action d'écrire durant cette période. Sans doute, les consolateurs prenaient la peine d'écrire pour des décès qui portaient de forts enjeux familiaux ou économiques. Enfin, même les lettres ne semblent pas mettre en avant une évolution remarquable à ce propos, même s'il est nécessaire de garder à l'esprit que l'échantillon d'analyse de ce corpus de sources demeure restreint. À partir de ces observations, l'âge du défunt n'est finalement pas le seul type de données révélateur de la manière dont est pratiquée la consolation pour la mort de l'enfant durant cette période : le genre de celui-ci est également un élément clé pour analyser si il existe un certain type de décès qui semble davantage toucher les parents et les consolateurs par rapport à un autre.

I.3.2. Une mort différenciée par le biais du genre du défunt ?

Il semble ainsi légitime d'interroger si on observe des tendances significatives quant à la question du genre du défunt faisant l'objet de consolations. De manière générale, il ressort que les auteurs de traités précisent assez peu le genre du défunt pour lequel ils consolent l'endeuillé. Alors qu'Arnauld Isaac, Raoul Fornier, Jean Bernard et Girard de Villethierry traitent des enfants en général, Antoine Blanchard précise quant à lui que son discours est élaboré pour la mort d'un fils ou d'une fille unique. En réalité, l'auteur dans la majorité de son développement convoque toutefois uniquement le terme de « fils »[274]. Le consolateur Baudry est quant à lui spécifique du fait qu'il écrit sa consolation à partir du décès de Louise de Bourbon. Enfin, dans ses différentes visites Charles Drelincourt console dans le cas du décès d'un enfant en général, puis deux de ses quatre consolations traitent du décès d'une fille, et une d'un fils. Malgré quelques cas spécifiques, il ressort donc clairement que les auteurs de traités envisagent leur consolation dans une perspective générale et n'accordent pas une

[273] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 305.
[274] BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations...*, *op.cit.*, p. 218-224.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

grande importance à la différenciation de la consolation en fonction du genre du défunt qui en fait l'objet. En revanche, ce constat ne s'applique pas en ce qui concerne les lettres de notre corpus. Au contraire, ces sources permettent clairement d'analyser des tendances significatives sur la pratique épistolaire de consolation dans le cadre du décès d'un enfant. Ces éléments révèlent par la même la place accordée à l'enfant dans la sphère familiale, ou du moins l'expression sociale de l'attachement qui lui est porté. Pour commencer, ce diagramme circulaire permet d'observer la part nettement majoritaire de lettres de consolation rédigées pour le décès d'un enfant de sexe masculin. Tandis que 36,4% environ des cas faisant l'objet de lettres concernent des femmes, 63, 6% sont élaborées pour des décès du genre masculin.

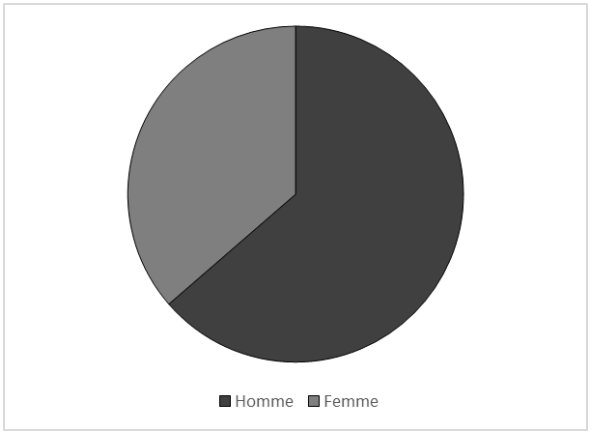

Figure 7 : Répartition du genre du défunt dans les lettres de consolation

Outre cette perspective générale, il est nécessaire de questionner l'existence d'une possible évolution sur ce sujet.

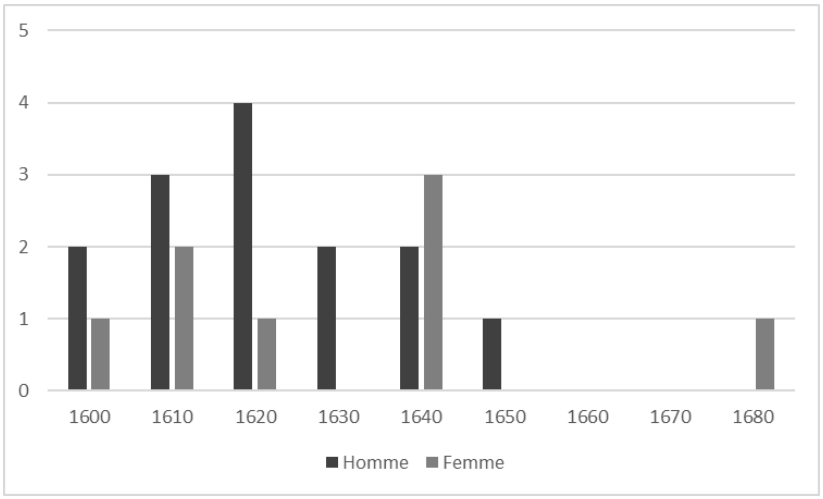

Figure 8 : Évolution du nombre de cas par décennie faisant l'objet de lettres de consolation en fonction du genre

Licence CC BY-NC-ND 3.0

On observe à partir de ce graphique une hausse de cas pour les hommes entre 1600 et 1629, tandis que ce nombre diminue à partir de la décennie 1630, mais demeure régulier jusqu'à la fin de la décennie 1650, période de disparition des lettres en général à l'exception de la lettre de 1680. En ce qui concerne le nombre de cas pour le décès de femmes, elle est assez faible en comparaison des hommes jusqu'en 1629, et elle est nulle pour les décennies 1630 et 1660 alors qu'elle connait une croissance importante lors de la décennie 1640 puisqu'elle dépasse le chiffre des hommes. Enfin, la dernière lettre de notre corpus de 1680 est écrite dans le cadre du décès d'une jeune femme. Néanmoins, il apparaît nettement que ces chiffres sont moins réguliers que ceux concernant les hommes.

L'ensemble de ces analyses proportionnelles et évolutives sont conformes aux observations livrées par de nombreux historien sur ce sujet. Isabelle Dubois met en avant que le deuil mené pour la mort d'un garçon est plus visible que pour le décès d'une fille, et que celui-ci est d'autant plus grand que le garçon est âgé, conformément à notre analyse précédente[275]. En termes de degré de chagrin, selon Nahema Hanafi, le décès d'enfants de sexe masculin donne généralement lieu à un épanchement plus important que ceux de sexe féminin. En outre, étant donné que la disparition d'un fils unique est perçue comme encore plus affligeante[276], le besoin de consolation se fait sans doute d'autant plus fort lorsque celui-ci n'a pas de frère ou de sœurs. En effet, comme déjà mentionné, le thème du caractère unique de l'enfant décédé est souvent rappelé dans notre corpus de sources. Il semble donc que les sources de notre corpus confirment entièrement les propos d'Elisabeth Badinter qui observe une inégalité importante de traitement de l'enfant selon le sexe de celui-ci, mais également en fonction du rang occupé dans la famille[277]. Au-delà, les sources de notre corpus permettent même d'analyser une forme de différenciation de causalité de la mort en fonction du genre du défunt.

[275] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.
[276] HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour du décès au siècle des Lumières », *Vivre la mort*, 2020, p. 8. Disponible en ligne : https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03011480, consulté le 12 avril 2022.
[277] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII^e – XX^e siècle*, *op.cit.*, p. 79.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

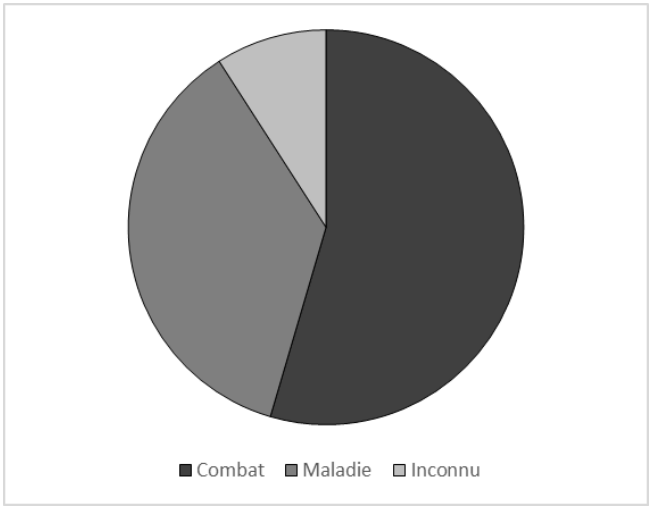

Figure 9 : Répartition des causes des décès faisant l'objet des lettres de consolation

La majorité des cas traitant de défunts de genre masculin, le fait que la plupart des cas de lettres concerne un décès au combat fait sens. Alors que cette observation semble logique, elle reste révélatrice d'une différenciation forte entre homme et femme puisque hormis une exception, tous les défunts masculins sont décédés au combat, et toutes les filles de maladie. Le consolateur de Louis de Crevant écrit par exemple que son fils « mourut en combattant, & combattit en mourant, ce sur son lict d'honneur : il estoit trop brave pour sortir de la vie par un autre chemin »[278]. Cette information est tout à fait intéressante pour les hommes : alors que ce constat est normal pour les filles puisqu'elles ne pratiquaient pas la guerre, le fait que tous les hommes soient décédés au combat et non pas lors d'une maladie semble mettre en avant une forme de valorisation du destin héroïque guerrier par le biais de la consolation. Nous reviendrons plus en détails sur cette dimension dans la prochaine partie. En outre, l'élément intéressant est le fait que le seul défunt de genre masculin qui est décédé d'une maladie dans notre corpus est le fils de la reine. Nous pouvons donc supposer que c'est le caractère royal qui justifie la publication de cette lettre face au décès d'un garçon suite à une maladie.

Quant à la question plus précise des causes de la mort, pour le combat elles s'effectuent majoritairement lors de campagnes de guerres ou de sièges, et un seul cas concerne un duel en 1612. Le consolateur de Madame d'Alamont évoque « la foudre du canon [qui] a détruit toutes vos espérances » lors d'un « siége de plus de deux mois » qui ne

[278] LEVESQUE, *Consolation présentée a haut et puissant seigneur messire Louys de Crevant, Vicomte de Brigueil sur la mort de M. le Ms de Humières son fils, primer gentil-homme de la chambre du Roy*, Paris, Regnauld Chaudiere, 1623, p. 18.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

lui laissa plus « que deux heures de vie aprés sa blessure » [279]. De la même manière, Charles de Chabot est décédé suite à un coup de pique reçu lors d'un assaut[280]. Pour ce qui est des maladies, peu d'informations précises sont disponibles à partir des seules sources. Enfin, concernant les traités, Charles Drelincourt fait mention des motifs des décès dans ses *visites charitables* : même s'il a anonymisé les visites, il rapporte le cas d'une petite fille malade puis décédée à cause d'une chute sur la tête[281]. Cependant, le statut du défunt n'est pas le seul objet de la consolation qui peut nous fournir de précieuses informations sur la pratique de la consolation dans le cadre du décès d'un enfant au XVII^{e} siècle : l'analyse du consolateur et du consolé est tout aussi fondamentale à réaliser.

I.3.3. Le consolateur et le consolé : analyse des statuts par rapport au défunt

Dans l'ensemble des sources de notre corpus, traités et lettres confondus, le consolé est toujours le père, la mère, ou les parents en général. Tandis qu'ici encore, les traités restent la plupart du temps généraux sur la question, excepté Charles Drelincourt ou Pierre de Rians, les lettres permettent de dégager des tendances significatives sur la manière dont est envisagée la consolation. Pierre de Rians destine sa consolation aux mères endeuillées, et Charles Drelincourt écrit la moitié de ses consolations pour les mères, et l'autre moitié pour les pères. En ce qui concerne les lettres, 75% sont destinées aux mères endeuillées, et seulement 25% aux pères. Cette majorité écrasante de lettres destinées à la figure maternelle permet de conclure le fait que la pratique épistolaire de consolation est surtout associée à la figure de la mère qui aurait ainsi davantage besoin de réconfort que le père. Nous reviendrons sur cette analyse précise dans la prochaine partie. Cet élément fait écho au fait que l'écrit de consolation est perçu comme un processus nécessitant une prise en compte de la « psychologie de l'affligé » selon les mots de Paula Barros qui éclaire « l'accomodation à la *res* et à la *persona* »[282]. Le fait que la majorité des lettres soit destinées à des mères n'est donc pas anodin et révèle que le besoin de réconfort est surtout associé à la figure féminine, et qu'elle représente une forme d'exaltation de la figure maternelle à laquelle le consolateur doit s'adapter. En outre, alors que les parrain et marraine ont un rôle important à jouer lors de la

[279] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 19, 28 et 58.
[280] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau sur la mort du comte de Charny, son fils,* Dijon, Cl. Guyot, 1621, p. 15.
[281] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-huitième visite.
[282] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" … », *op.cit.*, p. 83.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

mort de l'enfant[283], ces figures sont très peu mentionnées dans les sources du corpus. Aucune lettre de consolation ne leur est en effet destinée, alors qu'ils sont responsables du devenir spirituel de l'enfant décédé en bas-âge. La « sociologie de la réception » [284] doit donc ici être mentionnée du fait que le récepteur est en grande majorité la mère du défunt : la question de l'appropriation du traité ou de la lettre doit être abordée, mais demeure grandement complexe à traiter et partiellement impossible.

Quant au consolateur, il est fondamental d'étudier son identité et la relation qu'il entretient tant avec l'endeuillé qu'avec le défunt. Jean-Marie Constant rappelle que la pratique de la visite des parents constitue un véritable « art de vivre »[285]. La consolation peut être envisagée comme processus relevant de cette pratique puisqu'elle sert à réaffirmer les liens d'amitié et d'affection. Relevant de la fonction pastorale[286], la lettre de consolation peut être rédigée par toute personne qui s'insère dans une pratique de civilité. Dans le cadre de la consolation pour le deuil de l'enfant, l'« *officium consolandi* » théorisé par Nicolaus Modrussiensis pour l'ensemble des chrétiens[287] doit étudier l'apport que le consolateur est censé apporter à l'endeuillé. Seul un auteur est inconnu dans mon corpus de sources : le consolateur du Marquis de Mirebeau[288]. Le consolateur incarne dans ces sources la figure représentative du « culte de l'amitié » qui est remarquablement mise en valeur par les gentilhommes. Les lettres de consolation permettent en effet de témoigner et entretenir les « liens de fidélité et de clientèle »[289]. La consolation est le devoir de la relation amicale : c'est le modèle de « l'*amiticia* » antique qui est en jeu puisque le proche se doit de consoler l'affligé[290]. Nous reviendrons plus précisément sur sa fonction dans le cadre du discours de consolation dans un prochain chapitre. Tout comme pour les traités, les auteurs sont aussi bien

[283] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *L'Esprit du temps, « Études sur la mort »*, 2001/1, n° 119, pages 17 à 38, ici plus particulièrement p. 25. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2001-1-page-17.htm, consulté le 13 décmebre 2022.
[284] VIALA Alain « L'enjeu en jeu : rhétorique du lecteur et lecture littéraire », dans : PICARD Michel (éd.), *La Lecture littéraire*, Paris, Clancier-Guénaud, 1987, p. 15-31 ; JAUSS Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978 (textes originaux publiés en allemand de 1972 à 1975). Cités dans : MAUGER Gérard, *Écrits, lecteurs, lectures, Genèses*, n°34, 1999, p. 144-161, ici plus particulièrement p. 160. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/genes_1155-3219_1999_num_34_1_1560, consulté le 24 mars 2022.
[285] CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, Paris, Hachette, 1985, p. 161.
[286] LAURENCE Patrick, « Introduction » dans : LAURENCE Patrick, GUILAUMONT François (dir.), *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, *op.cit.*, p. 15-23, ici plus particulièrement p. 20.
[287] MCCLURE W. George, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, *op.cit*, p. 131.
[288] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit.*
[289] CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française…*, *op.cit.*, p. 8 et 167.
[290] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire privée de consolation au premier XVII^e^ siècle français », *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 265-279, ici plus particulièrement p. 273-274. Disponible en ligne : http://books.openedition.org/pur/121710, consulté le 23 janvier 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

des ecclésiastiques et des laïcs, que des catholiques et des protestants. La présence de nombreux clercs parmi les auteurs n'est pas étonnante puisque la lettre de consolation appartient à la fonction du pasteur dans ces sociétés chrétiennes[291]. Cette information est d'autant plus éclairante que le consolateur est en quelque sorte envisagé comme un guérisseur puisque le terme de « remède » est employé pour désigner la lettre, tout comme c'est le cas pour les traités[292].

En outre, dans la relation avec l'endeuillé, le consolateur est traditionnellement soit un ami proche, soit un « maître » qui donne une valeur d'enseignement[293]. Il arrive même parfois que le consolateur ne connaisse pas le défunt pour lequel il rédige une lettre, comme le précise notamment le consolateur au marquis de Mirebeau. Cet aspect témoigne que la lettre de consolation s'inscrit dans un véritable réseau de sociabilité qui témoigne de l'attente sociale qui est en jeu à travers cet objet. Représentant le substitut du corps et du discours nécessaire à la consolation[294], elle permet de témoigner à ses pairs de l'intérêt qui lui est porté, même si celui-ci s'inscrit souvent davantage dans une forme de clientélisme que dans des relations personnelles. Outre l'attachement de l'expéditeur au défunt, la lettre de consolation sert également à mettre en valeur la relation présente et future entretenue entre l'expéditeur et le destinataire[295]. En témoigne le fait que les lettres sont presque toujours signées de cette formule utilisée par le consolateur de la comtesse de Soissons « [V]ostre tres-humble, tres obeïssant & tres-affectionné serviteur »[296]. Dès lors, la construction de la source pose la question des attentes du producteur, mais également de celles du récepteur dans cette volonté d'apaisement de la souffrance. Le fait que la lettre demeure majoritairement un biais de réaffirmation du lien social est essentiel. Il est en ce sens nécessaire d'analyser plus précisément la catégorie sociale de ces consolateurs.

[291] LAURENCE Patrick, « Introduction » dans : LAURENCE Patrick, GUILAUMONT François (dir.), *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, *op.cit*., p. 20.
[292] CALVET-SEBASTI Marie-Ange, « La lettre, remède souverain chez les auteurs grecs chrétiens », dans : LAURENCE Patrick, « Introduction » dans : LAURENCE Patrick, GUILAUMONT François (dir.), *Les écritures de la douleur dans l'épistolaire de l'Antiquité à nos jours*, *op.cit*., p. 325- 337, ici plus particulièrement p. 333.
[293] TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit*., p. 137.
[294] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.*, p. 265.
[295] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 5.
[296] I.C., *Consolation à Mme la Ctesse de Soissons, sur le trépas de Mlle Anne de Bourbon, sa fille*, *op.cit*., p. 7.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Tableau 2 : Catégorie sociale et socioprofessionnelle des auteurs des lettres

Décennie / Titre	**1600**	**1610**	**1620**	**1630**	**1640**	**1650**	**1660**	**1670**	**1680**
Reine					1				
Prince(sse)					6				
Duc(hesse)	1				14				
Comte(sse)					9				
Marquis(e)					9				
Baron(ne)					2				
Connétable					1				
Maréchal des logis					1				
Président et conseiller au Parlement Magistrat					4				
Cardinal Conseiller aumônier		1			1				
Vicomte					1				
Avocat	1								
Secrétaire		3			1				
Homme de lettres					2				
Clerc régulier	1				4	1			
Pasteur			2	15					
Inconnu		1	4		11				1

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Ce tableau présente la diversité des groupes sociaux auxquels appartiennent les consolateurs de notre corpus et la répartition numérique entre ces différentes catégories sociales. Pour commencer, il est nécessaire de rappeler que ces chiffres résultent des lettres auxquelles nous avons pu accéder, et que sans doute d'autres lettres ont été envoyées pour les cas que nous étudions mais qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous.

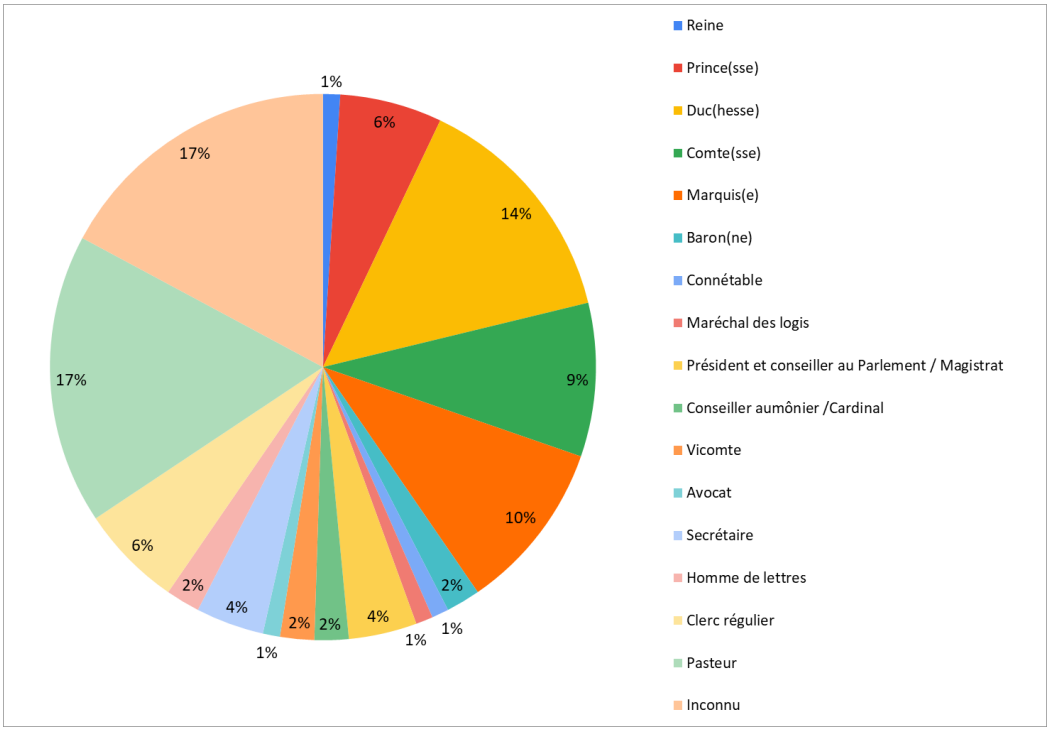

Figure 10 : Répartition proportionnelle des catégories sociales des auteurs

Cette catégorisation témoigne premièrement que les consolateurs émanent de milieux favorisés puisque la quasi-totalité des catégories concernent des milieux aisés, de la reine jusqu'à l'avocat. En outre, de nombreux clercs, réguliers pour les catholiques et les pasteurs pour les protestants représentent également une part non-négligeable, ce qui n'est pas étonnant au vu du caractère fondamentalement spirituel et de la dimension d'enseignement qui est véhiculée dans la consolation. L'une des deux catégories avec la proportion la plus élevée est celle des pasteurs. Ils représentent en effet environ 17% du total, ce qui témoigne du fait que ceux-ci occupent un place majeure dans l'envoi de lettres de consolation pour le deuil d'un enfant. Cette primauté témoigne du fait que la lettre de consolation envoyée puis éditée ne peut être limitée à une perspective de réaffirmation des liens sociaux : la dimension spirituelle et le rôle des clercs demeure absolument essentielle. La présence de clercs réguliers

Licence CC BY-NC-ND 3.0

à hauteur d'environ 6% le prouve, même si ils apparaissent moins nombreux que les auteurs protestants. Sans doute cette observation doit être relativisée par le fait que nous avons à disposition quinze lettres émanant d'auteurs protestants pour un même cas.

En outre, 17% du total concerne des auteurs dont la catégorie sociale et socioprofessionnelle est inconnue. Parfois même, c'est l'identité de l'auteur qui est inconnue. Sans doute cette existence de l'anonymat doit être mise en lien avec l'idée théorisée par Roger Chartier lors de sa conférence à Limoges « Mobilité et matérialité des textes dans la première modernité » qui s'est tenue le 17 décembre 2021. Il explique que les modalités d'attribution des œuvres durant cette période n'insistent pas de manière prégnante sur l'assignation de l'auteur-rédacteur de la lettre. C'est sans doute pour cette raison que le consolateur du Marquis de Mirebeau est inconnu : il est simplement indiqué au début du livre que « [l]'impression de cette piece fust arresteee il y a quelques iours par un accident qui mit au mesme temps son Autheur en estat de ne consoler personne, depuis elle a esté tiree de ses mains, & remises és mienne à son insceu par ses amis qui me l'ont apportee »[297]. Cette explication est éclairante puisqu'elle montre que finalement le discours de consolation peut être détaché de l'auteur qui l'a rédigé sans que cela ne pose problème.

Néanmoins, le fait qu'environ 14% des auteurs soient des ducs et des duchesses prouve que cette perspective de sociabilité et de réaffirmation amicale demeure fondamentale, même si ce chiffre est en réalité grossi par les nombreuses lettres de ducs et de duchesses envoyées à Madame de la Trémouille en 1640. La prégnance des comtes et comtesses, ainsi que des princes et princesses ou encore des marquis s'inscrit également dans cette perspective. Plus que la relation amicale, c'est également la relation familiale qui est en jeu : Madame de la Trémouille est consolée par sa mère en 1640 pour le décès de son fils puisque la duchesse douairière de Buillon commence sa lettre par « [m]a très chère fille » et signe à la fin par « votre bien bonne et très affectionnée mère »[298]. Ses sœurs, Madame la duchesse de Buillon et Mademoiselle de Buillon, lui écrivent également en lui rappelant leurs liens, tout comme sa cousine la reine de Bohème[299]. De la même manière, c'est un fils qui écrit une lettre à sa mère pour la consoler du décès d'une de ses sœurs. L'analyse du statut des destinataires est également fondamentale.

[297] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit.*
[298] DE BOUILLON (duchesse), *Lettre de consolation à Madame de la Trémouille*, *op.cit.*, p. 356 et 358. Éditées dans : *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, vol. 23, n° 2, 1874.
[299] DE BOUILLON (duchesse), DE BOUILLON (Mademoiselle), STUART Élisabeth (reine de Bohème), *Lettres de consolation à Madame de la Trémouille*, *op.cit.*, p. 358-359 et 362, *Ibid*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Tableau 3 : Catégorie sociale et socioprofessionnelle des destinataires

Décennie / Titre	**1600**	**1610**	**1620**	**1630**	**1640**	**1650**	**1660**	**1670**	**1680**
Reine		**1**							
Princesse		**1**							
Duchesse	**1**				**3**				
Comtesse	**2**		**1**			**1**			
Marquis(e)			**3**						
Baron		**2**	**1**						
Maréchal		**1**		**1**	**1**				
Pasteur			**1**						
Inconnu									**1**

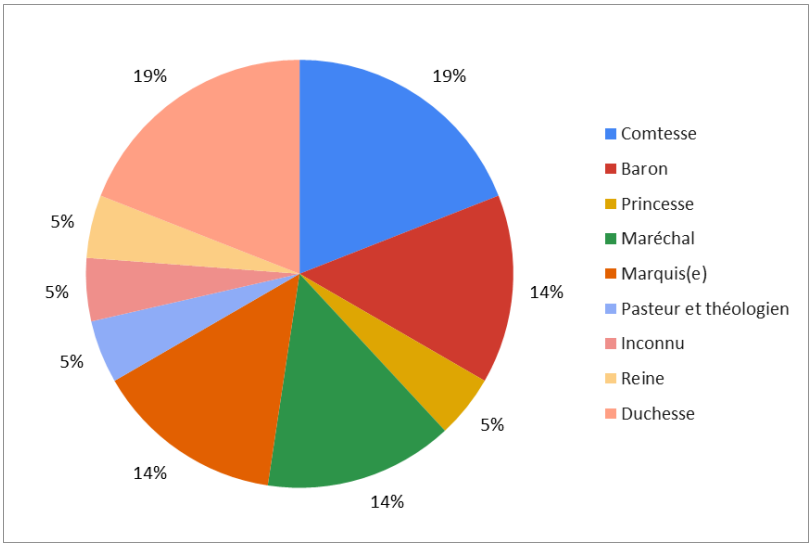

Figure 11 : Répartition proportionnelle des catégories sociales des destinataires

Licence CC BY-NC-ND 3.0

L'observation de ces données permet de dégager deux constats majeurs. Premièrement, on constate une répartition homogène dans le temps entre les différentes catégories sociales des parents consolés. Les deux seules exceptions concernent des statuts sociaux extrêmement prestigieux : la reine et la princesse. Ces deux cas sont rares puisqu'ils ne sont présents qu'une seule fois chacun dans notre corpus de sources. De plus, l'analyse de la répartition des différents statuts des destinataires révèle une égalité absolue entre les comtesses et les duchesses qui représentent chacune 19%. En seconde place viennent les barons, les maréchaux et les marquis qui représentent respectivement 14% du corpus. Enfin, les plus faibles proportions sont atteintes pour les cas unique de pasteur et théologien, de princesse, de reine et pour la mère inconnue. Ces quelques chiffres témoignent du fait que hormis pour le pasteur et la mère inconnue, l'ensemble des destinataires sont des personnes d'un milieu élevé qui s'insère dans des niveaux sociaux semblables à leur consolateurs. Par exemple, la duchesse Madame de la Trémouille est consolée en 1604 par sa sœur qui est également duchesse[300]. Néanmoins, le nombre de destinataires ayant une classe sociale élevée est plus important que celui des destinataires. En ce sens, ceux qui leur écrivent sont souvent dans une position sociale inférieure, ce qui témoigne d'une volonté d'entretenir les relations sociales par le biais de l'échange épistolaire. Par exemple, le consolateur de la comtesse douairière et baronne Madame de Farvagues est un pasteur, et c'est un religieux minime qui console la maréchale de Vitry[301]. En outre, il est également nécessaire d'étudier la relation du destinataire avec le défunt.

[300] DE BOUILLON (duchesse), *Lettres choisies de la duchesse de Bouillon à la duchesse de La Térmoille, 27 décembre 1604-8 mai 1606*, *op.cit*.

[301] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues, sur la mort de Mgr de Laval son fils*, Rouen, R. Du Petit. Val, 1606 ; LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry, sur la mort de Mademoiselle sa fille*, Paris, Edme Martin, 1645.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

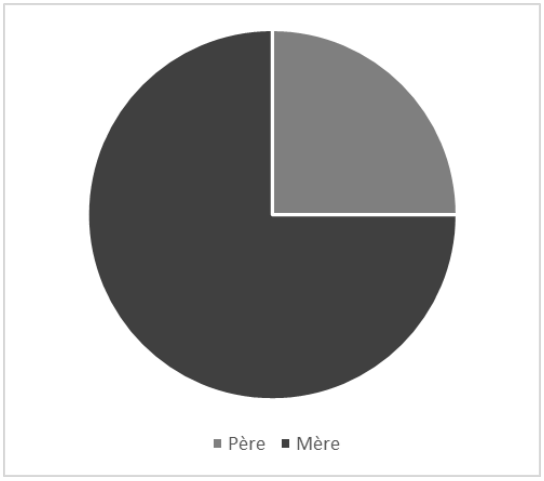

Figure 12 : Statut familial du destinataire de la lettre par rapport au défunt

Outre le fait que les destinataires soient uniquement les parents du défunt, il ressort clairement que les trois quart des lettres sont destinées à la mère endeuillée. Dix-huit mères font l'objet de lettres contre seulement six pères. En termes évolutifs, la majorité des destinataires paternelles sont observés entre 1610 et 1624, ce qui représente un laps de temps assez réduit en comparaison des données pour les mères.

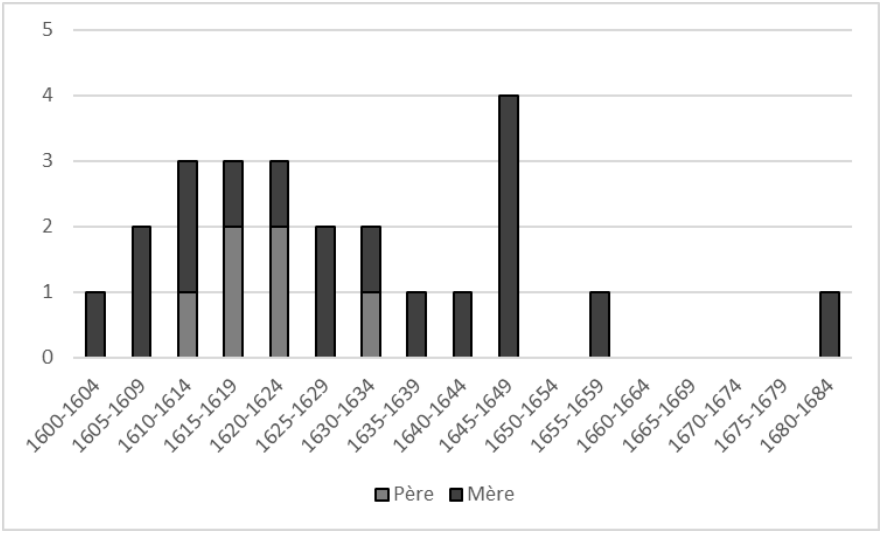

Figure 13 : Évolution du statut familial du destinataire de la lettre par rapport au défunt

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Ce laps de temps assez court où les pères font l'objet de lettres est difficilement explicable : néanmoins, la corrélation avec la cause de la mort est évidente. En effet, la plupart des lettres destinées à ces pères concernent des décès lors de combats tel que le fils du Marquis de Mirebeau ou Louis de Crevant. La résurgence des conflits religieux dans les années 1620 explique sans doute en partie cette prégnance, comme Louis de Crevant qui meurt lors du siège de Royan en 1622. En outre, cette prégnance des mères qui reçoivent les lettres de consolation s'explique par la manière dont on conçoit le rapport entre la mère et l'enfant durant cette période, nous y reviendrons dans la prochaine partie. Le rôle conféré au père dans l'affection portée à l'enfant influe également ces données.

Cette perspective d'attente sociale et familiale n'est cependant pas la seule dimension à analyser puisque l'étude du statut religieux de l'auteur et de sa confession donne le cadre du discours de consolation livré dans les sources. La prégnance de pasteurs et de clercs accentue encore davantage cette nécessité.

I.3.4. L'existence de tendances confessionnelles ?

L'interrogation sur la confession des consolateurs est absolument fondamentale à prendre en compte pour comprendre la manière dont les auteurs conçoivent le décès de l'enfant, et construisent à partir de leurs connaissances spirituelles leur discours de réconfort. Cette prise en compte est d'autant plus nécessaire que le corpus de traités de consolation en général met en avant des tendances nettes d'évolutions en termes de confession. Pour rappel, on observe une primauté protestante jusqu'en 1610, tandis que l'affirmation catholique s'effectue durant le reste de la période. En outre, les publications protestantes tendent à diminuer à partir de 1610[302]. La comparaison avec notre corpus sur le deuil de l'enfant est en ce sens encore davantage instructive sur la place du deuil de l'enfant dans la consolation qu'accordent les auteurs catholiques et protestants.

Pour commencer, il est nécessaire de livrer un constat général : notre corpus de traités et de lettres émane à la fois d'auteurs catholiques et d'auteurs protestants, laïques et ecclésiastiques. Concernant les clercs catholiques plus précisément, on observe à la fois des auteurs séculiers et réguliers. Concernant les auteurs des traités de consolation de notre corpus, on observe de manière générale une majorité écrasante de consolateurs catholiques. Ce diagramme circulaire met en effet en avant que plus de la moitié des auteurs sont de

[302] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 69-71.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

confession catholique, tandis que les auteurs protestants représentent un peu moins d'un tiers des auteurs.

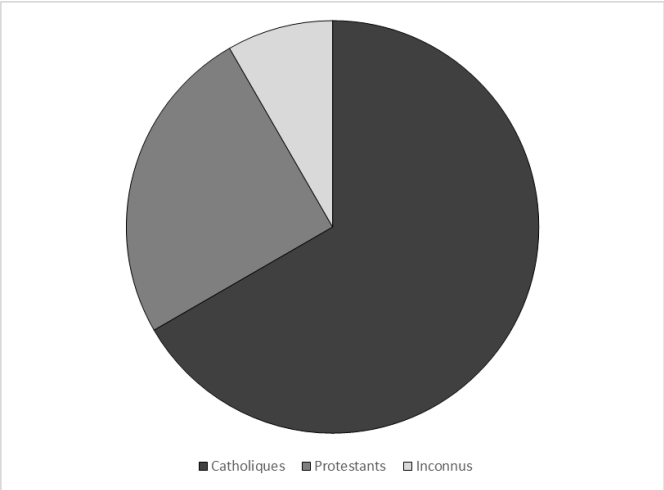

Figure 14 : Répartition confessionnelle des auteurs des traités du corpus

La présence protestante s'explique non seulement par le régime de l'édit de Nantes, mais également par la place qu'occupe la thématique de la mort dans la spiritualité protestante. La mort et le deuil ont une place particulière dans la pensée luthérienne, et donc surement plus largement dans la pensée protestante[303]. Une focalisation est naturellement effectuée sur le deuil, et la réforme impacte les rituels non seulement sur la mort mais également sur le mourant puisque le clergé luthérien reconnaît la douleur comme étant naturelle[304]. Malgré la part inévitablement restreinte de protestants dans le royaume de France en comparaison avec la population catholique au vu du contexte politico-religieux, la présence de sources protestantes s'explique par le fait que la thématique consolatoire occupe une place importante et spécialisée de la théologie pastorale protestante[305].

En termes évolutifs, l'analyse statistique révèle la régularité de publications d'auteurs catholiques, tandis que les auteurs protestants publient entre 1610-1620, puis entre 1660 et 1690. Le maximum de deux publications par décennie pour les catholiques est atteint durant la première décennie du XVIII^{e} siècle.

[303] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 13-45.
[304] *Ibid*., p. 20.
[305] CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation au XVII^{e} siècle: les *Visites charitables* du pasteur Charles Drelincourt », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 157 (Juillet-Août-Septembre 2011), p. 331-356, ici plus particulièrement p. 332. Disponible en ligne : https://www.jstor.org/stable/24309867?refreqid=excelsior%3A04256e27617c4e88284fb0bbcaf062f6&seq=1#metadata_info_tab_contents, consulté le 17 janvier 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

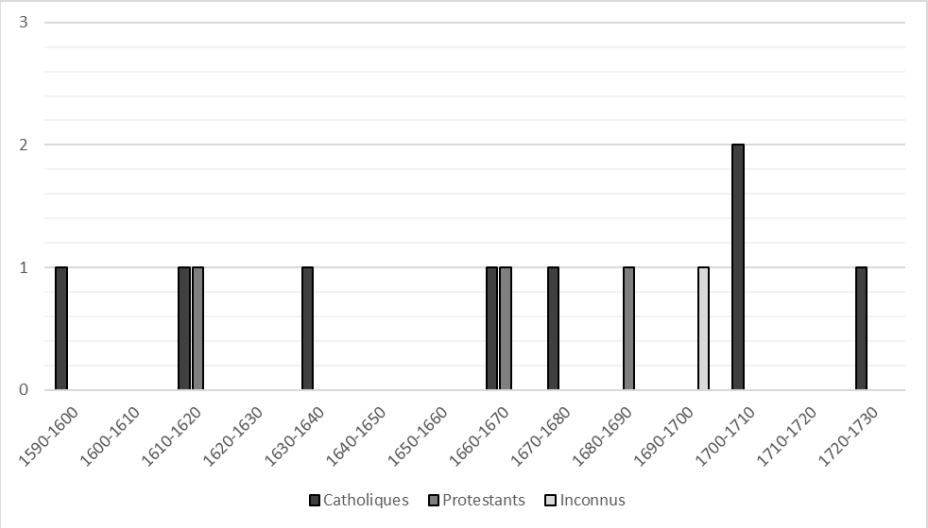

Figure 15 : Évolution confessionnelle par décennie des auteurs des traités du corpus

La relative régularité de publications de traités catholiques abordant la thématique du deuil de l'enfant au début du siècle doit être mise en parallèle avec le fait que « la conquête du livre catholique » débute lors de l'avènement du XVII[e] siècle[306]. Quant à la disparition de publications d'auteurs protestants à partir de la fin de la décennie 1680, les motifs d'explication résident sans doute dans la politique royale. C'est en effet surtout à partir de la fin de la décennie 1670 que l'attitude de Louis XIV envers les protestants devient plus stricte[307]. À partir de 1715 avec le début des « synodes du désert », François Lebrun observe que les protestants commencent lentement à se réorganiser. De plus, la grande noblesse devient principalement catholique à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle[308]. Face à cela, durant la décennie 1720, on observe un durcissement de la politique royale vis-à-vis de ceux-ci[309]. En outre, alors que selon Henri-Jean Martin, la réformation catholique atteint son apogée entre 1650 et 1660, on observe une chute du nombre de traités de consolation abordant le deuil de l'enfant[310]. Pour ce qui est des protestants, l'absence de foisonnement de publications au début du XVII[e] siècle peut étonner : alors que la théologie des protestants

[306] PALLIER Denis, « Les réponses catholiques », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 404-435, ici plus particulièrement p. 427.
[307] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 74, 75 et 76.
[308] KRUMENACKER Yves, « Les Églises réformées dans : Chapitre III. Les Églises issues de la Réformation », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, p. 409-499, ici plus particulièrement p. 432.
[309] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 81-82.
[310] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701*, *op.cit.*, p. 782.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

connait une belle vitalité durant le premier tiers du XVII[e] siècle[311], seul un ouvrage protestant aborde le réconfort pour le deuil de l'enfant.

En ce qui concerne les lettres de notre corpus, il est nécessaire de dissocier la confession en fonction du nombre de cas, et celle en fonction du nombre de lettres. En effet, la distinction de ces deux niveaux d'analyse conduit à de fortes disparités en termes de résultats. Pour ce qui est du nombre de cas, les épistoliers catholiques semblent largement l'emporter. Les protestants n'atteignent pas quant à eux un quart des auteurs. Néanmoins, la part importante d'auteurs dont la confession est inconnue doit faire relativiser ces chiffres qui doivent être pris avec précaution. Il est difficile de savoir en ce sens si la part catholique pourrait augmenter, ou au contraire si celle des protestants pourrait se rapprocher de celles des auteurs catholiques.

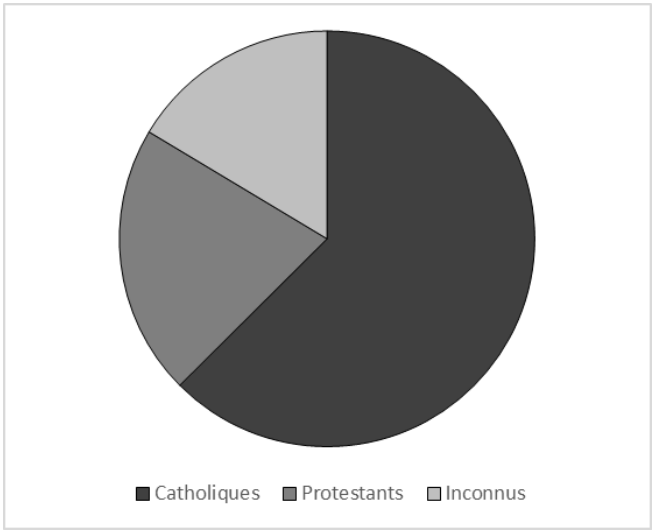

Figure 16 : Répartition confessionnelle des auteurs de lettres par cas

Quant à l'analyse des données statistiques pour la confession en fonction du nombre total de lettres, les proportions s'équilibrent davantage puisque notre corpus de lettres contient autant de lettres rédigées par des catholiques que par des protestants.

[311] VENARD Marc, « En France et aux Pays-Bas », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome huit : Le temps des confessions (1530-1620)*, *op.cit*., p. 403-474, ici plus particulièrement p. 465.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

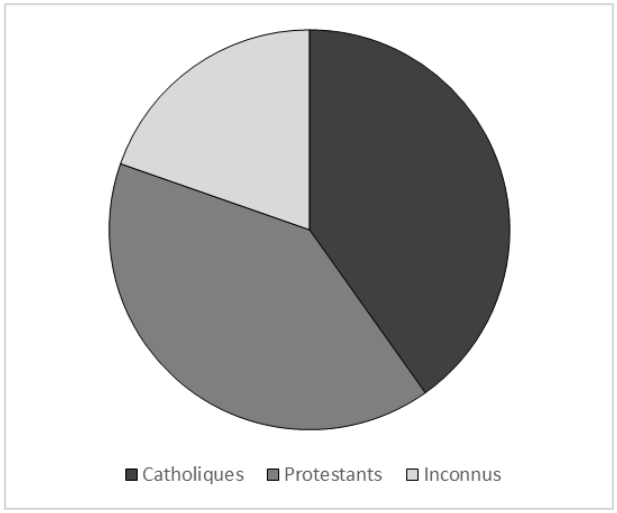

Figure 17 : Répartition confessionnelle des auteurs de lettres par lettres

Ce constat doit néanmoins être considéré avec un certain recul : seul quatre cas de notre corpus contiennent plusieurs lettres, et sans doute de nombreuses lettres pour chaque cas sont inconnues, soit parce qu'elles n'ont pas été publiées, soit parce qu'elles ne sont pas parvenues jusqu'à notre période actuelle. En ce sens, ces données demeurent finalement assez peu représentatives mais témoignent que la lettre de consolation envoyée dans le cadre du deuil d'un enfant est une pratique largement attestée tant chez les fidèles catholiques que protestants. En outre, la plus grande proportion de lettres abordant ce sujet en comparaison du nombre de traités peut sans doute s'expliquer par le contrôle exercé sur l'imprimé au XVII^{e} siècle, notamment en termes religieux. Le contrôle exercé sur la littérature protestante tend en effet à se renforcer au cours du siècle[312]. Les livres de piété sont soumis à une double permission : celle des docteurs de la Sorbonne et celle des censeurs royaux[313].

[312] ROCHE Daniel, « La censure », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2*, *op.cit.*, p. 88-98, ici plus particulièrement p. 91.
[313] MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris 1598-1701*, *op.cit.*, p. 697.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

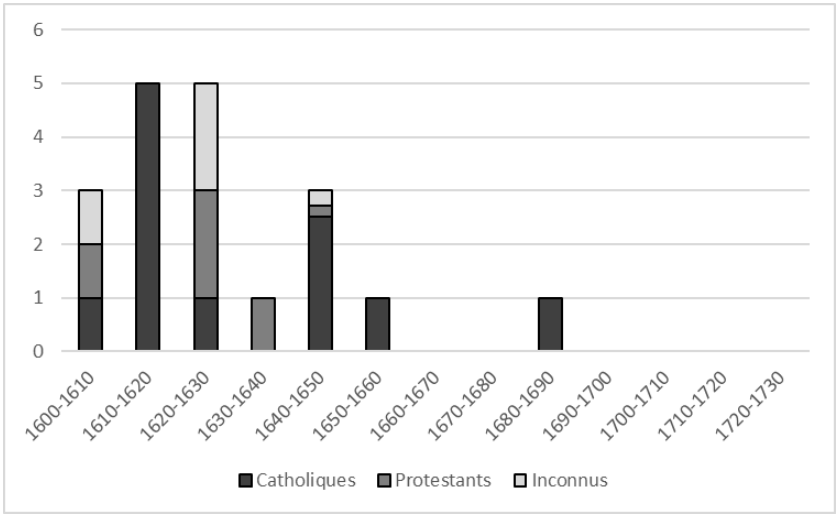

Figure 18 : Évolution confessionnelle par décennie des auteurs des lettres du corpus (par cas)

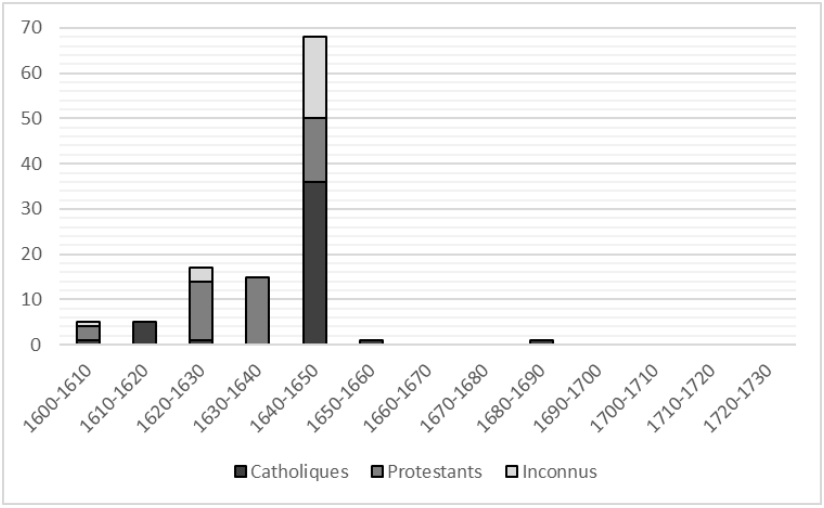

Figure 19 : Évolution confessionnelle par décennie des auteurs des lettres du corpus (par lettres)

Ces graphiques mettent en évidence le fait que les auteurs se répartissent de manière assez régulière jusqu'en 1639, hormis pour la décennie 1610 qui fait exclusivement l'objet de lettres catholiques. Alors que les premiers graphiques illustrent assez peu le nombre de lettres protestantes publiées durant la décennie 1640, les derniers montrent qu'elles sont nombreuses, même si elles restent inférieures au nombre de publications catholiques. En outre, ces deux graphiques mettent en évidence qu'aucune lettre protestante n'est connue dans notre corpus à

Licence CC BY-NC-ND 3.0

partir de la fin de la décennie 1640. Le deuxième graphique met en outre en évidence le fait que les nombres les plus haut en termes de publications protestantes par décennie semble être atteint entre 1620 et 1649. L'étude démographique sur la présence de protestants en France révèle qu'ils sont un million environ entre 1590 et 1600, puis 730 000 dans les années 1680, avec une remontée entre 1650 et 1660-1670. C'est durant la deuxième partie de son règne que Louis XIV se montre davantage intéressé par la question protestante[314]. La phase prolifique de publications de lettres ne semble donc pas corréler avec les variations démographiques de la population protestantes française. Toutefois, la disparition de lettres de consolation protestantes dans notre corpus à partir de 1649 peut être mise en lien avec le durcissement politique ainsi que la relative diminution générale au cours du siècle. Louis XIV, appliquant strictement l'édit de Nantes à partir des années 1670[315], rappelle que les protestants sont obligés de pratiquer leurs inhumations durant la nuit. Surtout, cette disparition protestante s'explique par la chute générale des publications de lettres de consolation pour le deuil d'un enfant dans la seconde moitié du siècle. Notamment le fait que lors de la révocation de l'édit de Nantes, le protestantisme soit très vivace[316] nuance l'analyse purement politique et démographique.

La dualité des confessions qui évoquent cette question du réconfort de l'enfant confirme le fait que son décès est une question qui dépasse les tendances confessionnelles[317]. Marianne Carbonnier-Burkard rappelle que la littérature de piété, qui est liée à notre corpus de traités de consolation, n'est pas conçue comme étant transconfessionnelle[318]. Il existe donc nécessairement des divergences quant à la manière d'envisager la consolation pour cette affliction, nous y reviendrons en détail dans la deuxième partie de notre étude.

En outre, l'existence de ces tendances confessionnelles illustre ici encore le fait que ces lettres émanent de milieux favorisés. Les calvinistes appartiennent en effet

[314] DELUMEAU Jean, WANEGFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, Paris, PUF, 1998 (1ère éd. 1965), p. 219 et 225. Les chiffres sont tirés de : BENEDICT Philip, *The Huguneot Population of France, 1600-1685*, p. 7-78.

[315] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 74-75-76.

[316] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit*., p. 1143.

[317] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort : pratiques funéraires et religion populaire en France au Moyen Âge et à l'Époque moderne », *Nasciturus, infans, puerulus vobis mater terra : la muerta en la infancia, Castello : Servei d'investigacion arqueologiques i prehistoriques*, 2008, p.497-512, ici plus particulièrement p. 509.

[318] CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *Histoire des protestants et du protestantisme dans la France moderne : bilans et perspectives de recherches, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français* (1903-2015), vol. 150, Janvier-Février-Mars 2004, p. 107-125, ici plus particulièrement p. 123. Disponible en ligne : https://www.jstor.org/stable/43691825?seq=1, consulté le 16 mars 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

majoritairement à la petite noblesse et au monde des marchands et artisans, et restent très peu représentés par la paysannerie[319]. Également, de nombreux auteurs des lettres de notre corpus sont des personnages éminents des milieux aisés du protestantisme : les noms de Bouillon, La Trémouille et le duc Henri de Rohan qui apparaissent dans nos sources sont en effet d'importants seigneurs protestants[320]. Concernant le statut des catholiques plus précisément, un auteur de traité est Jésuite. Il s'agit de Pedro Ribadeneira qui publie à la fin du XVI^{e} siècle. L'auteur illustre donc les prémices de l'essor jésuite qui connaissent selon Bernard Hours une croissance dans le premier quart du XVII^{e} siècle[321]. Le fait qu'un seul Jésuite traite de cette thématique apparaît étonnant au vu de leur succès durant ce siècle. Nous pouvons supposer que ceux-ci ne s'intéressent pas véritablement à cette question du décès de l'enfant puisque François Lebrun rappelle qu'il est souvent reproché aux jésuites une forme de « laxisme en matière de cas de conscience »[322]. Tandis que les auteurs séculiers sont plus nombreux puisque deux prêtres publient des traités abordant ce sujet dans le premier quart du XVIII^{e} siècle, il existe également des auteurs réguliers : tandis que Blaise la Broue appartient à l'ordre de saint Augustin, Pierre de Rians relève de l'ordre des minimes. Cette présence peut probablement être expliquée par le fait que le clergé régulier se trouve être l'un des promoteurs de la réforme catholique durant la première moitié du XVII^{e} siècle[323]. Néanmoins, les auteurs réguliers de nos traités publient durant le dernier quart du XVII^{e} siècle et au début du XVIII^{e} siècle, précédant ainsi le déclin croissant connu à partir de 1720[324].

Pour ce qui est des épistoliers, l'étude de leur statut religieux précis demeure difficile, car peu d'informations sont connues sur eux, notamment lorsque l'auteur est simplement mentionné comme IDC c'est le cas du consolateur de la marquise de Guercheville par exemple. Néanmoins, certains auteurs sont décrits dans les lettres imprimées : le sieur de Demkercke de Vellecley est par exemple présenté comme un abbé, tandis que Nicolas Caussin est « reverend père ». Enfin, le fait qu'il existe des auteurs de lettres laïcs comme Raoul Fornier ou Antoine de Nervèze, outre qu'il s'agit le plus souvent de l'entourage de l'endeuillé, s'inscrit plus largement dans le devoir de consolation de la part des laïcs appartenant à une communauté conformément à l'injonction de saint Paul rappelée par Anna Linton. Ils font partie intégrante du processus permettant la réussite de la consolation[325]. Le

[319] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 27.
[320] *Ibid.*, p. 67.
[321] HOURS Bernard, *Histoire des ordres religieux*, *op.cit.*, p. 73.
[322] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 91.
[323] *Ibid.*, p. 85 et 187.
[324] *Ibid.*, p. 95.
[325] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 43.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

corpus comprend même un auteur qui est qualifié comme étant athée : il s'agit de Cyrano de Bergerac[326].

Cette caractérisation générale du corpus de sources traitant de la thématique du deuil de l'enfant dans la consolation permet ainsi d'analyser tant la place à accorder à ce sujet dans le genre en général et dans son héritage, que dans la littérature du XVII^{e} siècle. Ces données sont révélatrices de la manière dont est envisagée le besoin de réconfort dans le cadre du décès d'un enfant durant notre période d'étude. Également, l'analyse des trois figures concernées par ces sources, à savoir les défunts, les consolés et les consolateurs constitue une étape nécessaire pour pouvoir étudier le discours qui est tenu dans les traités et les lettres sur le réconfort apporté face au décès d'un enfant.

[326] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 59.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Partie II. Le discours dans les sources du genre consolatoire : une fenêtre ouverte sur l'appréhension de la mort de l'enfant au XVII^{e} siècle ?

La caractérisation des sources de notre corpus dans l'héritage consolatoire et dans le contexte précis du XVII^{e} siècle n'est qu'une première étape dans la quête de compréhension de la pratique de réconfort pour le deuil d'un enfant. L'analyse des différents discours tenus par les auteurs de notre corpus apparaît également essentielle pour ce qu'elle révèle sur l'affectivité portée à son enfant et retranscrite à l'occasion de son décès. Elle est également éclairante des stratégies consolatoires mises en œuvre pour trouver un sens à cette mort et questionner la légitimité d'expression du chagrin.

II.1. La consolation : indicateur d'attachement ou de conformité sociale ?

De manière générale, la consolation est fondée sur deux principes qui sont ceux de l'empathie et de l'exhortation à se reprendre. Il semble donc que la consolation pour le deuil de l'enfant au XVII^{e} siècle s'inscrive dans une pratique normée qui pose la question de la possibilité d'étudier la dimension affective du réconfort. Le caractère sensible de ces sources, découlant à la fois du sujet évoqué et de l'effet qu'elles sont censées produire auprès du consolé, se mêle à une pratique sociale et spirituelle valorisée dont les frontières sont poreuses. L'analyse de la possibilité d'étudier la sensibilité personnelle dans ce type de sources à travers la forme du genre peut dans un second temps être complétée par deux types d'indices révélateur de cet équilibre entre attachement et perspective sociale : les inquiétudes quant au devenir de l'âme du défunt et la place accordée à cette affliction dans les relations familiales.

II.1.1. Un genre codifié : quelle possibilité de l'étude de la sensibilité personnelle pour le deuil de l'enfant ?

Le discours contenu dans les traités se trouve au carrefour d'un genre codifié qui limite la possibilité d'analyser les sentiments personnels retranscrits par le biais de l'écrit. Cette difficulté invite dans le cadre de ce mémoire à faire appel à des méthodologies bien spécifiques : c'est notamment l'analyse du discours qui doit être menée pour essayer de tirer des informations significatives. La prise en compte des éléments qui sortent au contraire de ce

Licence CC BY-NC-ND 3.0

cadre normé permettent selon Scarlett Beauvalet d'analyser des réactions davantage spontanées et personnelles[327]. La question de l'intimité de l'émotion et de sa sincérité sont en l'occurrence fondamentales.

L'étude croisée des traités et des lettres à ce propos est significative. Certains auteurs de traités se distinguent par la manière dont ils envisagent le réconfort pour le deuil de l'enfant. Pour commencer, quelques auteurs insistent sur le fait qu'il ne faut pas augmenter sa souffrance en prenant celle des autres en plus de la nôtre. Isaac Arnauld écrit en effet :

> « n'avons-nous pas assez de ressentimens de nôtre perte, sans en accroitre encore volontairement le regret, sans nous porter de nous-mêmes comme éperdus à la douleur, & n'avoir rien a gré que de pousser nôtre ennuy iusques au plus obscur de la tristesse ? »[328].

Tandis que l'auteur n'évoque pas ici spécifiquement la figure de l'enfant, sa vision du deuil est néanmoins révélatrice du fait qu'il s'agit d'une douleur qui peut être évitée. Selon lui, le chagrin causé par un décès ne serait pas forcément naturel. Cet auteur est singulier car la plupart reconnaissent au contraire que ce chagrin est une réaction normale dans un premier temps[329]. Néanmoins, de la même manière, le « sieur de BDLH », auteur de traité anonyme, semble remettre en cause le caractère naturel du chagrin ressenti lors du deuil : il mène une réflexion sur le fait que « l'affliction des Parens n'est point naturelle ; & qu'on ne regrette les morts que par usage & par interest »[330]. L'interrogation sur la nature de la douleur est au cœur du propos : elle est soit inhérente à la nature de l'homme, soit elle découle au contraire d'une conscience purement sociale[331].

Outre cette réflexion sur la légitimité du chagrin pour le deuil, il convient de mentionner les arguments consolatoires qui semblent étonner puisqu'ils ne sont que peu partagés par les auteurs des traités. Ils révèlent en revanche l'une des pensées existantes durant cette période quant au rapport à entretenir envers le deuil : Louis Bail, toujours dans une perspective de deuil en général, écrit : « il vaut mieux puis que s'en est fait d'en chercher un autre au plutost, que de pleurer inutilement le trespassé, votre regret ne le fera pas

---

[327] BEAUVALET Scarlett, « Le travail de deuil à partir d'un ensemble de lettres de consolations du XVII[e] siècle », *op.cit*., p. 116.
[328] ARNAULD Isaac, *Conduite de la vie*, *op.cit*., p. 579. (Les numéros de pages correspondent à l'ouvrage du *Mespris du Monde* du même auteur qui contient cette consolation car il s'agit du seul moyen d'accessibilité en ligne disponible. *Le Mespris du Monde*, Genève, Jean Hant et Samuel de Tournes, 1618).
[329] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 118-119.
[330] Sieur de « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort, op.cit.*, p. 147.
[331] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 20.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

revenir »[332]. L'auteur recommande ainsi de remplacer l'être perdu par une personne ayant le même statut plutôt que de pleurer le défunt. Dans le cas du décès de son enfant, il s'agirait donc de le remplacer en donnant naissance à un nouvel être comme l'observe Thomas Carr[333].

Malgré ces quelques exemples singuliers, il apparaît que les sources de notre corpus ne permettent pas d'étudier la consolation dans une perspective personnelle : la construction des lettres, l'exhortation à la compréhension, à la compassion à la modération, le caractère uniforme des références et l'emploi de métaphores communes, constituent finalement autant de filtres. Françoise Simonet-Tenant, à propos de la lettre en général, décrit que durant le XVII[e] siècle, elle « est volontiers associée à l'expression autobiographique voire intime du locuteur »[334]. Néanmoins, comme symbole de lien social, elle demeure un « art épistolaire mondain à l'allure spontanée »[335]. Toutefois, la lettre que rédige un fils en 1680 pour consoler sa mère semble en effet s'inscrire dans une perspective individuelle : il s'inclut dans la consolation puisqu'il emploie la première personne du singulier et du pluriel, et évoque l'« Annuel » qu'il a commencé pour sa défunte sœur[336]. Néanmoins, il est important de rappeler que les sensibilités sociales et personnelles dans les sources de la consolation pour le deuil d'un enfant ne s'excluent pas, mais sont complémentaires. Damien Boquet et Piroska Nagy écrivent en effet :

> Une histoire critique des émotions appelle une historicisation des savoirs de l'émotion qui ne saurait se limiter à une mise en contexte des idées et de leurs transformations mais implique une réflexion sur les procédures par lesquelles elles se constituent comme principe d'explication de soi et de la relation sociale[337].

Pour ce qui est des traités en revanche, il est possible de questionner une possible croissance du caractère personnel, même si cette dimension demeure nécessairement limitée du fait du caractère large des destinataires. La modification des sensibilités dans le cadre familial, amorcée durant la période humaniste et s'affirmant durant notre période d'étude, invite en effet à questionner l'existence d'une évolution dans la manière de réconforter le

[332] BAIL Louis, *La Consolation du coeur affligé, tant pour les peines corporelles que…*, *op.cit.*, p. 51.
[333] CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », *op.cit.*, p. 233.
[334] SIMONET-TENANT Françoise, « Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime », *Le français aujourd'hui*, 2004/4, n° 147, p. 35-42, ici plus particulièrement p. 35. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2004-4-page-35.htm, consulté le 15 mars 2022.
[335] *Ibid*., p. 37.
[336] ANONYME, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère, sur la mort d'une de ses sœurs qui estoit religieuse*, *op.cit*., p. 6.
[337] BOQUET Damien, NAGY Piroska, « Pour une histoire intellectuelle des émotions », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], n°16, 2016. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/acrh/7290, consulté le 16 mai 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

deuil de l'enfant[338]. Il ne semble pas que ces données soient retranscrites dans les traités de notre corpus : l'ouvrage de Girard de Villethierry datant du début du XVIII[e] siècle ne donne aucun signe d'une quelconque personnalisation du deuil de l'enfant. En revanche, Pierre de Rians s'adresse uniquement aux mères endeuillées et se rapproche ainsi davantage de cette ambition. Néanmoins, hormis cette question du destinataire, aucun indice ne semble éclairant. C'est surtout la forme qui est donnée à l'ouvrage qui est significative : Charles Drelincourt dans ses *visites charitables* publiées à partir de 1665 s'inspire de réels dialogues qu'il a anonymisés. Le caractère personnel est donc nécessairement plus assuré.

Enfin, un élément important est le fait que chez les protestants, le décès demeure une affaire relevant de la sphère privée. En outre, le défunt n'aurait pas besoin des prières de ses proches puisque le salut doit lui être assuré, et les parents ne devraient donc pas nécessiter de consolation pour ce qui relève du devenir de l'âme[339]. Or, le nombre important de protestants dans notre corpus d'étude prouve que cette théorie doit être nuancée. Cette question protestante nous amène à analyser l'affectivité à travers les inquiétudes parentales concernant le salut de leur enfant.

II.1.2. La prégnance des inquiétudes pour le salut de l'âme : preuve de l'attachement au défunt

Les inquiétudes pour le devenir de l'âme du défunt sont en effet constamment attestées dans le corpus de sources étudiées. Elles se déclinent sur différents niveaux, en commençant par une forme de culpabilisation spirituelle en cas de l'absence du baptême, ou des inquiétudes sur l'accession du défunt au paradis lorsque celui-ci meurt dans un âge plus avancé. La question du devenir de l'âme est l'un des sujets majeurs du deuil thématisé du décès de l'enfant dans la consolation puisque tout âge confondu, l'inquiétude repose sur l'état de bonheur ou de malheur dans lequel se trouve le défunt. Le fait de ne pas pouvoir le rejoindre est également un motif majeur d'angoisses. La question baptismale abordée dans certain traités est en ce sens importante puisque c'est sa réalisation qui conditionne les réponses à ces affaires.

Pour commencer, les inquiétudes dues à la question baptismale sont retranscrites dans certains des traités de notre corpus, mais en aucun cas dans les lettres. L'âge minimum des

[338] MOLINIER Alain, « Nourrir, éduquer et transmettre », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, *op.cit*., p. 95-120, ici plus particulièrement p. 129.
[339] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 72.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

défunts qui font l'objet de lettres est en effet de trois ans. Cette inquiétude pour le baptême doit être inscrite dans l'héritage théologique de la consolation. Saint Chrysostome est un Père de l'Église important dans le discours de consolation, et fait l'objet d'un nouvel intérêt à partir du XV^e^ siècle tout comme d'autres Pères. L'auteur rappelle le sens spirituel du baptême dans ses *Trois catéchèses baptismales* notamment, et la place qui lui est accordée dans les sources de notre corpus n'est donc pas due au hasard. Pour Jean Chrysostome, le baptême est nécessaire car il permet la « rémission globale de tous les péchés », et récuse ainsi la conception du baptême des enfants comme inutile[340]. De la même manière, saint Augustin affirme la nécessité absolue du baptême pour les enfants en bas-âge : l'enfant serait constitué d'une chaire pécheresse transmise par ses parents (« *peccator ex peccatore* ») qui serait encore à l'état de germe. À ce titre, aucun être, même jeune, ne se trouve libéré de ce péché s'il n'est pas baptisé[341]. Jésus a racheté le péché originel, et les chrétiens doivent nécessairement recevoir le baptême pour pouvoir en profiter[342]. Il est établi que « personne, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu » (III, 5)[343]. La question de la non-réalisation du baptême fait en effet l'objet d'une visite de Charles Drelincourt puisque sa quarante-sixième visite est une « [c]onsolation pour une Mere qui pleure un enfant mort sans avoir été batisé »[344]. La mère endeuillée déclare :

> Monsieur, que je me consolerois facilement de la mort de mon enfant, si j'étois assurée que Dieu l'eût reçû parmi les Bienheureux, & qu'il l'eût admis à la contemplation de sa face […] [S]i mon enfant avoit été batisé, je ne douterois point de son salut. Car je sai que le Batême est le seau de l'Alliance de grace & que par ce Sacrement Dieu nous assure qu'il nous adopte au nombre de ses enfans[345].

Cette question doit être analysée dans une perspective différenciée pour les protestants et les catholiques de notre corpus. Concernant les catholiques, la question du baptême est absolument essentielle conformément aux propos de saint Augustin[346] et Jean Chrysostome. La réalisation des sacrements pour s'assurer d'une bonne mort est fondamentale pour les chrétiens qui redoutent la mort subite, qui peut entraîner un décès en état de péché[347]. Selon

[340] DROBNER Hubertus R., *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne*, Paris, Desclée, 1999, p. 358 et 439.
[341] LANCEL Serge, *Saint Augustin*, *op.cit*., p. 481, 484 et 499.
[342] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 40.
[343] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 501.
[344] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-sixième visite, p. 25.
[345] *Ibid*., p. 26-27.
[346] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit*., p. 373.
[347] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 143.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

ces auteurs, le baptême est envisagé comme la seule voie d'effacement de la culpabilité sans supprimer la concupiscence de l'homme[348]. Néanmoins, à partir des XII^e^-XIII^e^ siècles, l'invention du *limbus puerorum* a pour objectif la diminution des angoisses des parents dans le cas d'un enfant mort non-baptisé[349]. Toutefois, le limbe n'a pas eu le succès escompté : sa mise en place n'a pas diminué l'angoisse des parents qui demeurent inquiets et qui sont conscients qu'ils ne pourront retrouver leurs enfants dans l'au-delà[350]. Cela explique l'inquiétude quant à la mort précoce du nouveau-né qui n'aurait pas le temps d'avoir été baptisé, d'autant qu'à partir du XVII^e^ siècle principalement, le baptême représente l'assurance d'accession au paradis[351]. « Personne ne peut être sauvé qu'il ne soit baptisé »[352]. Certains auteurs des traités ont parfaitement conscience de ces prérogatives et basent une partie importante de leur argumentaire sur cette question. François Lebrun remarque que le thème du baptême est une « obsession […] ancrée dans la conscience de tous » et rappelle qu'une ordonnance royale en 1698 déclare qu'il doit être réalisé dans les 24 heures après la naissance[353]. Néanmoins, les historiens observent une forme d'assouplissement de la part de l'Église quant à l'enterrement des enfants décédés sans baptême à partir du XVI^e^ siècle[354]. Cet adoucissement est perceptible dans certaines des sources de notre corpus. Ces enfants ont la possibilité d'aller dans les limbes comme le décrit l'auteur de traité Louis Bail :

> n'y a pas suite de se lamenter, comme si cet enfant estoit dans le feu d'Enfer avec les damnez comme quelqu'uns se sont imaginez. Car quoy qu'il y ait diversité d'opinions en cette question des Enfans morts nais, toutefois l'opinion la mieux receuë & la mieux deffenduë par les plus grands Theologiens, est qu'ils n'ont pas la peine du sens qui est le bruslement du feu, mais la seule privation de la gloire & vision de Dieu, qu'ils ont pour peine du péché originel […] ces Enfans n'ont aucune tristesse intérieure de leur estat, mais plustost un espece de beatitude naturelle[355].

---

[348] DELUMEAU Jean *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII^e^-XVIII^e^ siècles*, *op.cit*., p. 276.
[349] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 501.
[350] SEGUY Isabelle, « Morts avant que d'être. Le paradoxe des fœtus et des morts-nés » dans :CHARRIER Philippe, CLAVANDIER Gaëlle, GOURDON Vincent, ROLLET Catherine, SAGE PRANCHERE Nathalie (dir.), *Morts avant de naître. La mort périnatale*, Tours, Presses universitaires Francois Rabelais, coll. « Perspectives historiques », 2018, p. 23-38, ici plus particulièrement p. 32.
[351] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 500.
[352] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 137.
[353] *Ibid*., p. 138.
[354] RODET-BELARBI Isabelle, SEGUY Isabelle, « La gestion des corps des enfants morts en période périnatale (Archéologie – France – Antiquité, Moyen Âge, Époque moderne) » dans : CHARRIER Philippe, CLAVANDIER Gaëlle, GOURDON Vincent, ROLLET Catherine, SAGE PRANCHERE Nathalie (dir.), *Morts avant de naître. La mort périnatale*, *op.cit*., p. 237-248, ici plus particulièrement p. 242.
[355] BAIL Louis, *La Consolation du coeur affligé, tant pour les peines corporelles que …*, *op.cit*., p. 156-157 et 159.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Dans le discours théologique et pastoral, cette inquiétude du baptême demeure durant notre période, ce qui explique la prégnance de ces questionnements dans nos sources[356]. Notamment, l'impossibilité pour les parents d'enterrer leurs enfants dans la partie consacrée du cimetière était cause de grands tourments[357]. Le fait que les parents s'affligent du décès de leur enfant étonne Antoine Godeau, d'autant que ces êtres décédés en bas-âge ont gardé leur « innocence baptismale »[358].

Concernant les protestants, Charles Drelincourt écrit : « de quelque côté que vienne le defaut de Batême, cela ne peut en aucune manière avoir nui à votre enfant, & avoir empêché que Dieu ne l'ait reçû dans son Royaume ». Il rajoute également que la piété des parents joue en la faveur de l'enfant et que ceux qui naissant dans l'Église sont immédiatement lavés et sanctifiés[359]. Il précise : « [I]l est nécessaire de nécessité de commandement, mais il ne l'est pas de nécessité de moyen »[360]. Avec l'avènement de la réforme protestante, l'inquiétude des parents pour les enfants non-baptisés ne doit ainsi plus exister, et la consolation se concentre sur le réconfort des vivants de la perte qu'ils ont faite. Dès lors, les parents doivent modérer leur douleur et il leur est conseillé, dans ces ouvrages de consolations, l'exercice de techniques permettant d'apaiser leur chagrin, notamment à travers la prière[361]. Le baptême est l'un des sacrements encore reconnu par Luther[362]. Dans la pratique, ce sacrement demeure néanmoins important, même pour les parents protestants[363]. Cette dimension est à tel point importante qu'ils ont eux-mêmes pratiqué des baptêmes pour que leurs enfants aient une garantie d'accéder au paradis[364]. Cette pratique s'explique sans doute par le fait que Calvin

[356] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII^e^-XVIII^e^ siècles*, *op.cit*., p. 276.
[357] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 58.
[358] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII^e^-XVIII^e^ siècles*, *op.cit.*, p. 513. Les travaux de Didier Lett et de Jacques Gélis sur les limbes et les sanctuaires à répit sont essentiels pour ce propos. Voir plus précisément LETT Didier, *Famille et parenté dans l'Occident médiéval, V^e^-XV^e^ siècle*, *Paris, Hachette (« Carré Histoire »), 2000 ;* LETT Didier, *L'enfant des miracles: enfance et société au Moyen Age (XII^e^-XIII^e^ siècle),* Paris, Aubier, 1997. Voir également GELIS Jacques, *L'arbre et le fruit: la naissance dans l'Occident moderne, XVI^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Fayard, 1984 ; GELIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, *op.cit.*
[359] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-sixième visite, p. 28-29.
[360] *Ibid*., p. 38.
[361] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 118.
[362] VOGLER Bernard, « Les Églises luthériennes » dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome huit : Le temps des confessions (1530-1620)*, *op.cit*., p. 15-53, ici plus particulièrement p. 34.
[363] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime*, *op.cit*., p. 23 ; LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 38.
[364] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 509.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

pense que les enfants sont constitués d'une « semence » pécheresse même si le sacrifice de Jésus-Christ permet de les sauver[365].

En outre, l'impossibilité de réaliser le baptême a également des conséquences sociales pour les parents de l'endeuillé : du fait que le baptême représente l'étape de la « naissance spirituelle et sociale »[366] de l'enfant, il n'existe rien de « pire et humiliant », selon Jacques Gélis, que le décès d'un enfant qui n'a pas reçu le baptême[367]. L'enfant n'est donc pas intégré dans la communauté chrétienne. Pour toutes ces raisons, le décès d'enfants non-baptisés est qualifié par Marie-France Morel de « situation impossible »[368], ce qui explique qu'il s'agit de l'un des sacrements dont l'Église n'a pas à constamment renouveler ses appels pour sa mise en œuvre[369] et que certains consolateurs se penchent sur ce sujet.

Dans le cas d'enfants décédés dans un âge plus avancé, adolescents ou adultes, la même inquiétude sur le devenir de l'âme demeure même si elle se traduit sous une forme différente. Le consolateur d'Alamont écrit : « aiant promis la gloire aux justes, qui s'en rendroient dignes par leur vertu, & aux pecheurs repentis »[370]. De la même manière, le consolateur de Madame la Tabarière écrit que son fils a subi une mort subite, mais heureusement, il a eu le temps de s'y préparer comme un « vrai chrétien »[371]. Après le concile de Trente, l'après-mort devient un souci majeur. L'insistance sur l'enfer dans le cadre de la « pastorale de la peur » formant un climat de névrose, la mort inquiète par conséquent la population occidentale[372]. Concernant les protestants, ces inquiétudes s'insèrent dans le cadre de la *sola fide* qui constitue la base de la pensée protestante[373] Charles Drelincourt retranscrit dans son traité l'inquiétude d'un père qui craint que son fils ne soit pas ressuscité, angoisse à laquelle le pasteur rétorque que saint Paul garantit la résurrection[374]. Pour Calvin, la prédestination est en effet assurée à tous ceux qui acceptent de recevoir la grâce divine[375]. En

[365] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 33.
[366] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 18.
[367] GELIS Jacques, *L'arbre et le fruit: la naissance dans l'Occident moderne, XVI^e-XIX^e siècle*, Paris, Fayard, 1984, p. 489.
[368] *Ibid*.
[369] LEBRUN François, « Les Réformes : dévotions communautaires et piété personnelle » dans : ARIES Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée, Tome 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 71-111, ici plus particulièrement p. 87.
[370] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 42.
[371] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière …*, *op.cit.*, p. 46.
[372] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 135 ; COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la réforme*, *op.cit.*, p. 359.
[373] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 25.
[374] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-neuvième visite, p. 350.
[375] *Ibid*., p. 25-26.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

pratique, la justification par la foi demeure en réalité limitée puisque les sources de notre corpus témoignent de la prégnance de ce type d'inquiétudes chez les parents protestants[376]. Celle-ci est d'autant plus particulière que les morts ne peuvent agir pour les vivants : Luther ne reconnait pas l'existence du purgatoire ni l'intercession de la Vierge et des saints[377]. Au contraire, les consolateur catholiques insistent sur ces biais de réconfort, nous y reviendrons.

Enfin, on observe une forme de culpabilisation de la part des parents qui s'interrogent sur les motivations de l'autorité divine pour leur infliger ce type de tourments. Le XVII[e] siècle se caractérise par une forme de moralisation spirituelle envers les parents : la littérature pastorale leur rappelle le fait qu'ils ont la charge de l'âme et du corps de leur enfant[378]. Ces inquiétudes peuvent être d'autant plus fortes pour les protestants que la transmission religieuse se fait largement dans le cadre familial chez les calvinistes, ce qui influe sur le fait que les parents doivent sans doute se sentir encore davantage responsables du salut de leurs enfants[379]. En témoigne le père endeuillé de sa fille qui écrit à Charles Drelincourt qu'il est persuadé que sa fille est morte par sa faute au cours du voyage qu'il lui a fait entreprendre[380]. Précisément, c'est dans ce cadre familial qu'il convient de replacer le besoin de réconfort pour le deuil familial.

II.1.3. L'affliction dans le cadre familial

Les parents étant les destinataires des lettres de notre corpus, et les membres de la famille parfois les consolateurs, l'analyse du sentiment d'affection dans la sphère familiale lors du décès d'un enfant, le plus souvent jeune adulte, est révélatrice de la manière dont est construite la consolation. Tandis que la sensibilité familiale se développe au XVII[e] siècle[381], les sources de notre corpus devraient donc retranscrire une expression croissante de la sensibilité lors du décès de l'enfant.

Pour commencer, concernant l'affection familiale qui est retranscrite dans nos sources, le consolateur du président Jeanin rappelle bien que ce type de deuil constitue une « affliction

[376] DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 473.
[377] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 23.
[378] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 312-313.
[379] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit.*, p. 71.
[380] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 114.
[381] Notion établie dans ARIES Philippe, *L'homme devant la mort, tome I*, *op.cit.*, p. 252.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

domestique »[382]. Le consolateur de Catherine de Clèves écrit également que la perte d'un enfant constitue un chagrin extrêmement sensible pour les parents[383]. L'adjectif domestique étant défini à la fin du XVII[e] siècle comme ce « [q]ui est de la maison »[384], le deuil d'un enfant est donc censé toucher l'ensemble des membres familiaux en faisant parti. Cette perspective familiale explique la place affective qu'est censée occuper la descendance : le consolateur au maréchal d'Ancre présente l'attachement porté à l'enfant comme étant « la plus douce & la plus puissante affection qu'elle imprime icy bas au cœur des hommes »[385]. Le consolateur à Madame de la Tabarière décrit notamment la famille comme brulant de douleur suite au décès de l'enfant[386]. Selon le statut du défunt, il s'agit même d'un « deuil public » pour le consolateur de Madame d'Alamont[387]. Cette importance de la sphère familiale dans l'affliction est davantage évidente pour les protestants de notre corpus d'étude : la perspective religieuse dans la pensée calviniste s'effectue en effet majoritairement au sein du noyau familial[388].

Cette dimension de l'attachement familial porté à l'enfant permet de supposer logiquement une forme de tristesse de l'ensemble de ses membres lors du décès d'un enfant, d'autant qu'elle a des conséquences difficilement acceptables : alors que la naissance de l'enfant est considérée comme une bénédiction pour le couple[389], sa disparition entraîne la perte de l'espoir d'assurer la continuité du lignage familial. Le consolateur à Madame d'Alamont fait état de ces inquiétudes puisqu'il écrit que « la foudre du canon a détruit toutes vos esperances, réduit à neant le travail des meilleures années de vôtre vie, & frappé par le

[382] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Controoleur genreal de ses finances. Sur la mort de Monsieur le Baron de Montjeu, son fils*, Paris, Anthoine de Brueil & Toussaincts du Bray, 1612, p. 3.
[383] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves…*, *op.cit*., p. 4.
[384] Article « Domestique », *Dictionnaire de l'Académie*, 1[ère] éd. 1694, tome 1, p. 340.
[385] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre, sur la mort de Madamoyselle sa fille*, Paris, Pierre Durand, 1617, p. 5.
[386] DU MOULIN Pierre, LE BLANC Louis, DAILLE Jean, VELHIEUX, BOUCHEREAU, DE MONTIGNY Vincent, CHAUFEPIE Jean, RIVET André, MESTREZAT, TURRETTINI François, DRELINCOURT Charles, *Lettres de consolation escrites à M. et Madame de La Tabarière, sur le deceds de feu M. le baron de Saincte-Hermine, leur fils aisné, mort au siege de Bosleduc en un assaut donné le 4 e jour d'aoust 1629, par Pierre II Du Moulin, patsueur et professeur en l'Académie de Sedan. Et plusieurs autres pasteurs des Eglises réformées de France,* Charenton, 1632. Publiées dans le *Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français*, tome XIII, p. 27-35, ici plus particulièrement p. 14.
[387] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 31.
[388] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 71.
[389] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 22.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

fondement de cette illustre colomne de vôtre Maison, & méme toute vôtre maison, ne laissant point d'enfant, pour heritier de sa vertu »[390].

Ce même consolateur évoque la perspective d'« espérances » que représentait ce fils décédé[391], tout autant que l'épistolier de Madame de Guercheville qui déplore « l'extinction nullement attenduë de l'une de ses plus illustres familles »[392]. L'inquiétude de l'extinction du lignage est présente dans tous les esprits[393]. En outre, elle conduirait à une certaine forme de dévalorisation de la jeune fille[394] qui n'est pas explicitement observable dans les sources de ce travail, même si l'idée d'espérance est clairement davantage associée aux enfants de genre masculin.

Dans le sens inverse, certains historiens supposent que la présence de réactions des parents face à la mort des enfants n'est le signe d'une quelconque tendresse[395]. Sans doute la dimension sociale d'un deuil qui doit être exprimé pour être conforme aux attentes sociétales serait davantage, selon certains, à l'origine de ce type de réactions. Cette dimension est difficile à mesurer à travers le corpus de sources car elle relève des « non-dits », même si certains auteurs de lettres évoquent implicitement cette idée. Le consolateur au maréchal d'Ancre décrit en effet la « fausse mesure de l'affection qu'on a portee à quelqu'un durant sa vie que la facherie qu'on reçoit de sa mort ». Il le qualifie même d'« inutile » et d'« injurieux »[396]. Il précise également qu'il est naturel d'être affligé de ce que l'on perd[397], ce qui laisse ainsi entendre que l'affliction, suite à la perte d'un enfant, ne serait pas différenciable d'un autre type de deuil. Enfin pour certains auteurs, il existerait une absence d'affection dans ce cadre familial que la mort d'un enfant ne modifierait pas. Selon Elisabeth Badinter, l'indifférence et l'absence d'affection pour l'enfant seraient prégnantes jusque dans la première moitié du XVIII[e] siècle[398]. Philippe Ariès observe également que c'est seulement à la fin du XVIII[e] siècle que l'idée de se réconforter du décès d'un enfant par le remplacement par un autre ne serait plus admise comme c'était le cas un siècle auparavant selon lui[399].

[390] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 19-20.
[391] *Ibid*., p. 6.
[392] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...,op.cit.*, p. 3.
[393] GELIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne, op.cit.,* p. 7.
[394] MELCHIOR-BONNET Sabine, « De Gerson à Montaigne, le pouvoir et l'amour », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 64.
[395] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …, op.cit.*, p. 4.
[396] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit.*, p. 42.
[397] *Ibid*., p. 6.
[398] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII[e] – XX[e] siècle*, *op.cit.*, p. 71.
[399] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 304.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Afin d'étudier plus précisément l'affection à l'enfant et l'affliction en cas de disparition de celui-ci, l'analyse d'une possible différence d'attachement des parents peut être menée[400]. Concernant la figure maternelle pour commencer, les sources révèlent que la mère semble être davantage affligée par la disparition de son enfant, ou en tout cas, il est attendu d'elle qu'elle le soit. En effet, durant la période renaissante, le lien entre la mère et l'enfant est mis en avant de manière prégnante, tandis que c'était moins le cas au Moyen Âge[401]. Néanmoins, cette forte affliction de la femme est une thématique attestée dans la consolation antique puisque Sénèque écrit dans sa consolation à Marcia que « le même deuil affecte une femme plus qu'un homme, un barbare plus qu'une personne civilisée, un ignorant plus qu'une personne instruite »[402]. La femme serait donc naturellement plus encline au ressentiment et à la perception de l'émotion que l'homme, et elle est comparée par le philosophe à une ignorante et à une barbare. Cette conception est à mettre en lien avec la conviction de la nature corporelle de la femme conformément à la théorie des humeurs de Galien. Le consolateur Nicolas Caussin fait en effet état de l'« amour maternel »[403]. L'image du feu de douleur mise en avant par le consolateur à la Tabarière est mentionnée pour la mère[404]. Le consolateur à Madame Farvagues décrit en outre « une mère passionnement amoureuse de sa tendre geniture, qu'elle tient & qu'elle estime trop plus cher' que soymesme » et qui se trouve confrontée au « plus extresme des malheurs »[405]. Il est même parfois perceptible une forme de culpabilisation dans le cas d'un décès prénatal ou lors de la naissance : elle se considère dans certains cas responsable du décès, supposant qu'elle aurait mal agi pendant la grossesse[406]. Cette perspective n'est toutefois pas abordée dans notre corpus de sources.

La notion de devoir maternel est fréquente : le consolateur à Madame de Farvagues rappelle le « devoir d'amour, & l'office d'une bonne mère, que de regretter le trespas de son

[400] *Ibid*., p. 263.
[401] *Ibid*., p. 24.
[402] CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges, « Introduction générale » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 8.
[403] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.,*
[404] DU MOULIN Pierre, LE BLANC Louis, DAILLE Jean, VELHIEUX, BOUCHEREAU, DE MONTIGNY Vincent, CHAUFEPIE Jean, RIVET André, MESTREZAT, TURRETTINI François, DRELINCOURT Charles, *Lettres de consolation escrites à M. et Madame de La Tabarière, sur le deceds de feu M. le baron de Saincte-Hermine, leur fils aisné, mort au siege de Bosleduc en un assaut donné le 4 e jour d'aoust 1629, par Pierre II Du Moulin, patsueur et professeur en l'Académie de Sedan. Et plusieurs autres pasteurs des Eglises réformées de France, op.cit*., p. 14.
[405] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 2.
[406] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.,* p. 23.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

fils »[407]. Cette perspective a été soulignée par Elisabeth Badinter : l'auteur rappelle que la notion de statut social est absolument fondamentale pour étudier l'attachement porté à l'enfant[408]. Selon elle, il s'agirait davantage, au moins pour les classes favorisées, d'un sens du devoir que d'un amour maternel d'où serait né le sentiment de l'enfance[409]. En outre, elle rappelle qu'il est important d'avoir à l'esprit que la conception d'affection maternelle ne doit être envisagée dans une perspective transhistorique, mais doit au contraire toujours être replacée dans le contexte étudié[410]. Toutefois, de nombreuses sources présentent l'amour maternel comme une vertu naturelle, et la littérature luthérienne insiste particulièrement sur cet aspect[411]. Cyrano de Bergerac écrit en effet dans sa lettre à la duchesse de Rohan qu'une :

> [m]ere qui auroit plusieurs enfans ne sçauroit apprendre la mort de celuy qu'elle aimeroit le moins sans en estre vivement touchée, que si elle venoit à perdre les delices de son cœur, elle en viendroit à ce point de déplaisir, dont l'Escriture se sert pour en exprimer le plus grand de tous[412].

Cette exaltation de la maternité divine[413] retranscrite dans la consolation est mise en exergues par l'essor du culte de la Vierge à partir du XII^e^ siècle. Il diffuse la vision d'une femme aimante et proche de chaque homme. Le caractère affectueux qui porte le culte de la Vierge en fait un culte particulier puisque celle-ci est constamment liée à la figure de Jésus-Christ en tant que mère[414], associant ainsi constamment la figure de la femme et de l'enfant. Le XVII^e^ siècle, constituant le « grand siècle marial »[415], exalte davantage cette union. Les mentions qui sont faites de sa figure dans notre corpus en témoignent, nous y reviendrons ultérieurement.

Pour autant, il est attesté que les théologiens du XVII^e^ siècle condamnent la tendresse coupable des mères[416]. Cette vision n'est pas tant présente quant à l'affliction ressentie par la mère lors de la perte de son enfant que dans l'expression excessive du deuil, comme nous l'étudierons dans un prochain chapitre. Sans doute, cette dimension peut être liée au fait que

---

[407] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 9.
[408] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII^e^ – XX^e^ siècle*, *op.cit.*, p. 74.
[409] *Ibid*., p. 128.
[410] *Ibid.*, p. 74.
[411] BEAUVALET Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècles)*, Paris, Belin, 2003, p. 15.
[412] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…, op.cit.*, p. 4.
[413] LE BRUN Jacques, « La dévotion à l'Enfant Jésus au XVII^e^ siècle », dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident, op.cit.*, p. 402-431, ici plus particulièrement p. 410.
[414] PEYROUSE Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, *op.cit*., p. 114-115.
[415] *Ibid*., p. 155.
[416] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII^e^ – XX^e^ siècle*, *op.cit.*, p. 88.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

l'importance donnée à la fonction maternelle dans les couches aisées diminue à partir de la période renaissante. Au contraire, la réforme protestante valorise la fonction maternelle et le lien naturel qui unirait la mère et l'enfant[417]. Finalement, la question de l'affliction de la mère dans le cadre du deuil de son enfant pose ainsi de multiples questionnements. Néanmoins, la majorité des sources témoigne d'une valorisation du chagrin maternel présenté comme étant naturel. Dans ce cadre, l'analyse des conceptions du chagrin de la figure paternelle est tout aussi nécessaire que complexe.

L'anonyme sieur de BDLH écrit dans son traité qu'un « honnête homme est sensiblement touché de la mort de ses parens ; c'est un des plus grands malheurs qu'il souffre dans sa vie […] il ne trouve plus aucun lieu d'espérer »[418]. De la même manière, le consolateur du Marquis de Mirebeau évoque « les yeux des peres desolez, qui regretoient leur fils »[419]. Maria Nieves Canal Fernandez observe que « [l]a souffrance paternelle devient alors un des syntagmes constitutifs de l'humanité même du père et prouve la valeur au sein de la société de ce dernier »[420]. Il est en effet conféré à la figure paternelle un pouvoir sacré au sein de la famille[421], faisant écrire aux ecclésiastiques que le père est obligé d'aimer ses enfants[422]. Cette mention nécessite de rappeler que le modèle de saint Joseph en tant que père se développe durant cette période, indiquant une nouvelle considération de l'image paternelle dont témoignent certaines de nos sources[423]. Le fait que le père s'occupe surtout de l'enfant à partir du moment où celui-ci a atteint l'âge de raison, soit sept ans[424], justifierait le constat d'un attachement plus tardif à l'enfant comme en témoigne l'exemple de Michel de Montaigne[425]. Après cet âge, il semble que le décès d'un enfant soit décrit comme un « accident qui touche plus au vif les hommes »[426]. Le consolateur du président Jeanin évoque en effet « l'amour

[417] KNIBIEHLER Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité*, Paris, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 2002, p. 41-42.
[418] SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, *op.cit.*, p. 106 et 108.
[419] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit.*, p. 4.
[420] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit.*, p. 7.
[421] MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e^-XVIII^e^ siècles), Essai*, Paris, Flammarion, 1991 (1ère éd. 1978), p. 277.
[422] DELUMEAU Jean, « Le discours des deux réformes », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, *op.cit.*, p. 129-130, ici plus particulièrement p. 129.
[423] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit.*, p. 310.
[424] MOLINIER Alain, « Nourrir, éduquer et transmettre », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, *op.cit.*, p. 100.
[425] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit.*, p. 270. Il cite : MONTAIGNE Michel de, *Essais*, I, ch. XIV : I, p. 90.
[426] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

paternel »[427], et le sieur de BDLH rappelle que la tendresse paternelle est « pure […et] sans intesrest »[428]. L'observation livrée par Nahema Hanafi est donc conforme à ce que retranscrivent nos sources : elle écrit qu'il serait inexact de considérer les hommes hors de la sphère des affects de la paternité, même si la sensibilité demeure conscrite dans un environnement privé jusqu'au XVIII[e] siècle[429]. L'autorité statutaire entre le père et l'enfant devient un échange amorçant dès lors une évolution psychologique : l'inquiétude du père aussi élevée que celle de la mère lors du décès d'un enfant en est l'indice[430]. Seulement, il est attendu dans le cadre des normes sociétales qu'il soit moins visible : une preuve de cette analyse est le fait que dans les classes moyennes le père occupe dans la consolation autant de place que la mère[431].

L'étude de l'affliction dans les sources de mon corpus, régie par une codification précise, demeure ainsi réalisable puisque l'inquiétude constante des parents pour le salut de leur enfant et le chagrin qu'ils ressentent lors de ce décès témoignent d'un attachement parfois remis en cause par l'historiographie. Même si la consolation demeure une pratique sociale, les auteurs qui mettent en avant la douleur de ces parents retranscrivent toutefois nécessairement ce qu'ils observent auprès des endeuillés. Le caractère personnel n'est cependant pas garanti. En revanche, ils éclairent la perspective collective qui témoigne de la manière dont l'affection familiale est envisagée en cas de décès. Cette étude de l'affectivité permet dès lors d'analyser les arguments consolatoires qui sont donnés dans les sources, l'objectif étant de justifier le décès de l'enfant afin que la consolation puisse être fructueuse.

[427] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 9.
[428] SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort, op.cit.*, p. 103.
[429] HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour … », *op.cit*., p. 7.
[430] MELCHIOR-BONNET Sabine, « De Gerson à Montaigne, le pouvoir et l'amour », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 67-68.
[431] POMFRET David M., "'Closer to God' : Child death in historical perspective", *op.cit*., p. 357.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

II.2. Trouver un sens au décès d'un enfant : l'argumentaire consolatoire

La volonté de trouver un sens au décès de l'enfant pleuré apparait absolument fondamentale puisque la mort de celui-ci n'est pas inscrite dans la logique naturelle des âges de la vie qui veut que, comme de nombreux consolateurs et parents affligés l'écrivent, ces êtres meurent après les personnes plus âgées. Nicolas Caussin confie en effet sa surprise face au décès de la fille de Madame Dargouge, étant jeune et en bonne santé[432]. Dès la fin du XIV[e] siècle, le souhait de protéger la vie de l'enfant est prégnant, et la non-résignation face au décès de celui-ci croît. La volonté de le soigner en cas de maladie, qui se fait jour principalement à partir du XVI[e] siècle[433], en témoigne. Cette « disparition contraire aux lois ordinaires »[434] nécessite d'établir des éléments explicatifs auxquels les parents espèrent pouvoir se raccrocher. François Suard rappelle que la consolation n'a pas pour objectif de réparer la perte, mais d'inviter les affligés à modifier la perspective dans laquelle ils envisagent la mort de cet être[435].

II.2.1. L'accompagnement de « l'ami-consolateur » : un « dialogue » spécifique dans le cadre du deuil

Les auteurs de traités et de lettres sont conscients de la difficulté du devoir qui leur incombe. Pierre de Rians confie en effet « Mères affligées, nous ne venons pas condamner votre douleur, trop heureux si nous pouvions y apporter quelque modération »[436]. L'abbé de Demkercke de Vellecley affirme que le discours de consolation peut être puisé et délivré dans les livres de spiritualité, mais également par le biais des prédicateurs, des confesseurs ainsi que plus généralement des personnes pieuses[437]. Cette dimension est d'autant plus fondamentale à prendre en compte pour la fin du XVII[e] siècle puisque cette période marque

[432] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 6.
[433] GELIS Jacques, « L'individualisation de l'enfant » dans : ARIES Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée, tome 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986, p. 311-329, ici plus particulièrement p. 315-316.
[434] GELIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne, op.cit.,* p. 7.
[435] SUARD François, « Épopée médiévale et consolation » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation - Approches historiques et théoriques*, *op.cit*., p. 90.
[436] DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté. Et du bon usage qu'elles en ont fait. Ouvrage pour la consolation des personnes affligées, où par les autôritez de l'Ecriture, & par des exemples tirez de l'histoire ecclesiastique, on leur découvre la sainteté de leur état, & les avantages qu'elles doivent retirer de leur souffrances, & de leur croix*, Aix, Jean Adibert, 1707, p. 182.
[437] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 44.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

une tendance à l'expression personnelle de l'affliction. Elle s'inscrit dans l'idéal d'expression naturelle de l'attachement à la personne avec laquelle on communique[438]. Conscients de la difficulté de cette responsabilité, les auteurs établissent un discours construit selon une temporalité spécifique même s'ils ont connaissance de la partielle efficacité du discours qui invite notamment les consolés à trouver en eux la force de la consolation.

Danielle Roth rappelle que la compassion constitue un devoir social à la fin du XVII[e] siècle[439]. Le discours de réconfort représente en ce sens, et cela pour l'ensemble de notre période d'étude, une charge importante. Maria Nieves Canal Fernandez écrit en effet que la pratique consolatoire est un « devoir civique »[440]. Nicolas Caussin écrit dans sa lettre qu'il remplit son « devoir » de consolateur conformément aux principes de charité et de miséricorde naturelle[441]. Monsieur S'trange affirme également à Madame de la Trémouille qu'il remplit son devoir par la rédaction de cette lettre[442]. Si dans de rares cas la consolation n'a pas besoin de passer par la parole, le partage des pensées demeure fondamental. La duchesse de Bouillon consolant sa sœur Madame de la Trémouille en 1604 lui écrit qu'elle n'a pas besoin de lui faire connaitre ses sentiments car elle a conscience qu'elle l'aime[443].

Les auteurs sont tous conscients de la difficulté du devoir qui leur incombe. Cyrano de Bergerac confie : « i'entreprens une chose que tout le monde voudroit faire, & que tout le monde iuge impossible, lors que i'entreprens de consoler une mere affligée »[444]. Le consolateur anonyme du marquis de Mirebeau écrit également : « [A]ussi bien de vous consoler, & d'aleger vostre mal par des remdes excellens que ie trouverois aisément en un autre suiect, ie ne le peux en celuy-ci »[445].

[438] DUCHENE Roger, « Godeau épistolier », *Écrire au temps & Mme de Sévigné*, Paris, 1981, p.173-186, cité dan : CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », dans : STRUGNELL Anthony, *Studies on Voltaire and the eighteenth century,* Oxford, Voltaire Fundation, 1997, p. 217-236, ici plus particulièrement p. 224-225. Disponible en ligne : https://core.ac.uk/reader/188051020, consulté le 16 mars 2022.
[439] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII[e] siècle*, *op.cit.*, p. 290.
[440] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit…, op.cit., p. 7.*
[441] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 3-4.
[442] S'TRANGE, *Lettre de consolation a Madame de la Trémouille sur la mort de mademoiselle sa fille*, op.cit., p. 364.
[443] DE BOUILLON (Duchesse), *Lettre à Madame de la Trémouille du 27 décembre 1604*, *op.cit*., p. 206.
[444] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 3.
[445] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit*., p. 10.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Le consolateur Gacschier avoue quant à lui à l'endeuillée qu'il se sert de ce que l'affligé a subi auparavant pour la consoler[446]. À partir du XVII[e] siècle, l'amitié occupe une place croissante, et c'est donc à l'ami qu'il convient de consoler[447]. Même au XVIII[e] siècle lorsque l'accent est mis sur la famille, il n'en demeure pas moins que c'est au rôle de l'ami de réconforter, amitié qui est désormais ouverte aux femmes[448]. La communication constitue le premier devoir de civilité au XVII[e] siècle qui nécessite l'ouverture d'une partie des sphères d'intimité du consolateur et du consolé dans une sorte de combinaison morale[449]. Dans une perspective spirituelle, la notion du partage de la souffrance est valorisée puisqu'elle permettrait l'obtention d'une récompense divine et la fortification de sa propre foi, en particulier selon Jean-Marc Vercruysse lorsqu'il s'agit de la mort d'un enfant[450]. Elle constitue donc une pratique courante puisque le consolateur de la maréchale d'Ancre écrit qu'il ne doute pas que plusieurs personnes ont voulu consoler cette mère, mais qu'il pense que cet apport de réconfort demeure un devoir pour lui, la qualifiant de « convenable » et assurant qu'elle relève de sa « profession »[451]. La consolation semble d'autant plus difficile à délivrer que le consolateur est également touché par la perte : le fils consolant sa mère écrit qu'il ne sait « lequel des deux doit estre inconsolable, ou le plus capable de consolation »[452].

Le consolateur peut être un laïc : l'apprentissage de celui-ci pour pouvoir consoler face à différents types d'afflictions est absolument fondamental pour le clergé réformé[453]. Toutefois, le rôle des ecclésiastiques reste majeur : la pastorale moderne a pris ses racines dans le courant humaniste pour s'ouvrir davantage au problème de la sensibilité[454]. Neil R. Leroux analyse le fait qu'alors que la consolation pour la mort est primordiale chez Martin Luther, celle-ci dépend grandement du lien du consolateur avec l'affligé[455]. D'autant qu'il semble que les consolateurs laïcs ont parfois des difficultés à trouver les mots pour apaiser le chagrin des endeuillés. Jean Daillé écrit à Madame de la Tabarière qu'il est incapable de

[446] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 50.
[447] DAUMAS Maurice, « Cœurs vaillants et cœurs tendres : l'amitié et l'amour à l'époque moderne » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit.*, p. 333-350, ici plus particulièrement p. 345.
[448] *Ibid*.
[449] BRAY Bernard, « Espaces épistolaires », *op.cit.*, p. 146.
[450] VERCRUYSSE Jean-Marc, « Quand la consolation latine se drape dans un voile chrétien… chez Paulin de Nole » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit.*, p. 75-87, ici plus particulièrement p. 84.
[451] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit.*, p. 3-4.
[452] ANONYME, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère…*, *op.cit.*, p. 2.
[453] RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety…*, *op.cit.*, p. 4.
[454] MCCLURE Georges, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, *op.cit.*, p. 131.
[455] LEROUX Neil R., *Martin Luther as Comforter, Writings on Death*, Leyde, Brill, 2007, p. xxxviii (Introduction).

Licence CC BY-NC-ND 3.0

consoler cette mère puisqu'il a lui-même besoin de consolation[456]. Le consolateur Gaschier confesse également qu'il écrit davantage pour satisfaire sa propre douleur que pour soulager le chagrin de cette mère endeuillée[457]. Le consolateur anonyme de Madame de Guercheville confesse qu'il s'agit d'un double effort de devoir consoler cette femme et de s'abstenir d'exprimer sa propre tristesse[458]. Enfin, Cyrano de Bergerac emploi une comparaison intéressante sur la fonction du consolateur puisqu'il s'assimile à un « chirurgien sans experience »[459]. Le consolateur de Mirebeau écrit de la même manière qu'il ne trouve pas son discours à la hauteur[460]. L'un des consolateurs de Madame la Tabarière fait en effet part du fait que les « Amis » qui demeurent brûlent de douleur suite à ce type de perte[461].

La délivrance d'une consolation efficace requiert en effet d'élaborer un discours réfléchi : la rhétorique est considérée comme un moyen adéquat pour la guérison psychologique[462]. Le rôle du consolateur est d'autant plus prégnant que la pensée stoïque, extrêmement présente dans nos discours de consolation, invite à acquérir la consolation non pas au cours du temps, mais au cours de la réflexion[463]. Celle-ci présuppose ainsi une oreille attentive, extérieure et bienveillante pour qu'elle soit d'autant plus efficace. L'émergence d'une *ratio consolationis* séculaire à la fin du Moyen Âge fait sens[464]. Le développement de l'imprimé impacte les moyens de transmissions du discours de consolation puisque l'intermédiaire du prêtre devient ainsi moins fondamentale[465]. Cette perspective est d'autant plus importante pour notre analyse que Roger Chartier observe qu'il est entretenu un nouveau rapport à l'écrit aux XVI^{e} et XVIII^{e} siècles comme lieu d'expression de l'intimité[466]. La consolation pour le deuil d'un enfant est donc envisagée comme incombant au rôle de l'ami, davantage qu'au seul confesseur. Olivier Josias écrit en effet explicitement que l'amitié

[456] DAILLE Jean, *Lettre du 16 décembre 1629 à Madame de la Tabarière*.
[457] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.,* p. 47.
[458] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...,op.cit*., p. 3.
[459] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…, op.cit*., p. 6.
[460] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …, op.cit*., p. 10.
[461] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.,* p. 14.
[462] MCCLURE Georges, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism, op.cit*., p. 131.
[463] CARABIN Denise, « La lettre de consolation sans consolation chez La Mothe Le Vayer. », *Littérature, n°44, printemps 2001*, p. 65. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/litts_0563-9751_2001_num_44_1_2151, consulté le 18 février 2022.
[464] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit…, op.cit.,* p. 7.
[465] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme, op.cit*., p. 23.
[466] CHARTIER Roger, « Les pratiques de l'écrit » dans : ARIES Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée, Tome 3 : De la Renaissance aux Lumières, op.cit*., p. 113-161, ici plus particulièrement p. 113.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

« oblige à se condouloir » avec l'endeuillé[467]. Cette question de l'efficacité est difficilement étudiable puisque souvent la correspondance de lettres n'est pas conservée. Néanmoins, la lettre de Jean Daillé écrite à Madame la Tabarière le 16 décembre 1629 est à ce propos intéressante car il commence en la remerciant de sa précédente lettre et en se réjouissant qu'elle lui a appris dans celle-ci la « chrétienne résolution de [se…] résigner entre les mains de Dieu »[468]. Dans ce cas, il semble donc que la consolation qu'il a fournie à cette mère endeuillée ait été efficace.

Néanmoins, un fait qui apparaît surprenant est que le consolateur de Madame d'Alamont ne connaissait pas la défunte[469]. Tandis que de nombreux liens existent entre compassion et amour dans ce type de discours[470], cette non-connaissance empêche de justifier la consolation par l'idée d'un amour porté au défunt. Néanmoins, nous pouvons supposer que le consolateur et l'endeuillé se connaissaient.

L'importance accordée au consolateur est probablement d'autant plus signifiante pour les protestants qu'au cours de la seconde moitié du siècle, une diminution du nombre d'assistants autorisés lors de l'inhumation des protestants est imposée[471]. Pour les catholiques, le rôle spirituel du consolateur s'exprime principalement par les prières dans le cadre du culte des morts. Nicolas Caussin écrit en ce sens : « [a]pres avoir rendu mes devoirs à l'Autel pour la deffuncte, ie priray pour les vivants, & sur tout pour vous que i'estime beaucoup, à ce que Dieu vous fortifie, & vous inspire des pensées, des paroles, & des actions qui donnent du soulagement à vostre cœur, & de l'edification au prochain »[472]. C'est la question du pouvoir consolateur reconnu à l'auteur qui est ici en jeu. Maria Nieves Canal Fernandez observe :

> [é]crire une lettre de consolation est un acte d'autorité avec lequel on cherche à montrer au deuillant le "vrai" de sa douleur; l'ethos de l'auteur doit, par conséquent, être reconnu et respecté par la communauté avant qu'il prenne la parole. Faire passer le personnage en deuil du pathos au logos est le premier objectif de ces épîtres, pour

[467] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 47.
[468] DAILLE Jean, *Lettre du 16 décembre 1629 à Madame de la Tabarière*.
[469] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 4.
[470] WHITE-LE GOFF Myriam, « Les lais, art de la consolation » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit.*, p. 115-127, ici plus particulièrement p. 121.
[471] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 902.
[472] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …*, *op.cit.*, p. 7.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

cela les auteurs y déroulent des discours de conviction qui s'organisent selon des lieux communs légués par la littérature préexistante, et d'après une logique argumentaire spécifique connue du public[473]. (Voir Carabin, "Les Lettres,"18-19 : ces argumentaires sont d'ordre religieux, psychologique, social, intellectuel et moral »)

Une dimension singulière : certains consolateurs émettent des jugements quant à la pratique consolatoire. Le consolateur de Madame de Guercheville évoque les consolations « importunes » encadrées par des coutumes associant le deuil à la couleur noire[474]. De la même manière, le consolateur de la maréchale d'Ancre écrit que ce que l'on envisage comme un signe d'amitié peut en réalité causer du tort[475]. Le consolateur anonyme du marquis de Mirebeau témoigne : « c'est un mauvais artifice & qui tient de la supercherie, de flater un esprit affligé, se plaindre & se lamanter comme luy, pour apres subtilement le surprendre, & s'en rendre le maistre »[476].

Enfin, le consolateur par le biais du traité ou de la lettre ne cherche pas simplement à témoigner d'une forme d'affectivité envers l'endeuillé : il s'agit également de réaffirmer des liens sociaux par le biais de l'écrit. La plupart des auteurs de lettres terminent et signent leurs lettres en affirmant qu'ils demeureront toujours au service du destinataire. À titre d'exemple, nous pouvons citer le sieur de Gravelle qui termine sa lettre en signant : « Vostre Tres-humble & Tres-affectionné serviteur »[477]. De la même manière, Mademoiselle de Buillon termine sa lettre à Madame de la Trémouille en mars 1640 par « que vous ne me reconnaissiez, plus que tout le monde, vostre très humble et très obéissante servante »[478]. Maria Nieves Canal

[473] Elle se base sur l'analyse de Denise Carabin : CARABIN Denise, « Les Lettres de Nicolas Pasquier: la lettre de consolation », *op.cit. »,Revue d'Histoire littéraire de la France,* 102e Année, n°1, Janvier-Février 2002, p. 15-31., ici plus particulièrement p. 18-19 ; NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit.*, p. 6.
[474] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...*,*op.cit.*, p. 5.
[475] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit.*, p. 44.
[476] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit.*, p. 9.
[477] GRAVELLE (sieur de), *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly …*, *op.cit.*, p. 10.
[478] J. ANDRIEUX, Anne-Marie-Louise d'Orléans, DE BOURBON Henry, X. DE MONTMORENCY, DE BOURBON Anne, DE BOURBON Louis, DE RICHELIEU, Marguerite DE BETHUNE, Marguerite DE ROHAN, Marie DE COSSE, M. DE MONTMORANCY, DUPONT., LA GUICHE AND D'ENGENNES, Elisabet DE NASSAU, A SEDAN, Eléonor DE LORAINE, François DE COSSE, J. DE SCHOMBERG, Anne DE ROHAN, De Clermont, Louis-Philipe, Marie-Eléonor, Elisabet, Amélie, S'trange, Charlote DE HANAU, Flandrine DE NASSAU, Sœur Marie de Jésus, Catherine DE LA TREMOILLE, DE LOMENIE, Louise DU MASSEY, DE CHAMPAGNE, LA MOUSSAYE, DE BUEIL, ATTICHY, Y. DE SAINT-GEORGE, TURENNE, LAVAL, LE VIGEAN, Anne DE NEUFBOURG, SOUVRE, M. DE CHAMPRONT, A. PHELIPEAUX, A. DE MESMES, DE FOSSEZ, H. DE ROUCY, DE LATOUR, M. DE LA ROCHEFOUCAUT, TILLIERE, NERMOUTIER, MACHAUT, R. DU BEC, H. DE BOUCHAVANNES, L. DE PAULIAN, DE THOU, VOITURE, MADELENE, DE CHAMPRONT-HANCHES and D'EUTOAYS, *Lettres de consolation a Madame de la Trémouille sur la mort de mademoiselle sa fille*, 1640. Lettres copiées dans un manuscrit au format in-8°. Éditées dans : *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1852-1865)*, vol. 10, n° 5/7, mai-juillet 1861, p. 259-269 et 356-385.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Fernandez rappelle en effet que la rédaction d'une lettre de consolation constitue un « acte d'autorité »[479]. Pour être acceptable, cette lettre doit être conforme aux normes sociales d'écriture : la temporalité et la construction de la lettre doivent être réfléchies et précises.

Les questionnements autour du moment où doit être envoyée la lettre de consolation revient en effet à plusieurs reprises dans le corpus de sources. Nahema Hanafi écrit en ce sens que le consolateur doit nécessairement s'adapter puisque les manières de dire doivent s'accommoder aux « temporalités, ambitions, destinataires »[480]. Thomas Pelletier fait part à Catherine de Clèves :

> si ie me suis retenu iusques à present, d'escrire sur un si lamentable suite, ce n'a pas esté manque de commiseration de ceste perte publique : Mias ie l'ay faict de crainte de vous apporter un remède à contre-temps, & qui au plus cuisant de vostre dueil, en eu peu rengreger le mal au lieu de l'adoucir, comme les inflammations externes s'augmentent en les touchant[481].

De la même manière, Cyrano de Bergerac confie à la duchesse de Rohan :

> Ie n'eus pas si tost appris la mort de Monsieur le Duc de Rohan vostre fils que ie résolus de vous écrire, […] Un autre qui eust eu plus de zele que de discretion, & plus de chaleur que de lumière, vous eust écrit dés le lendemain d'une nouvelle si deplorable. Mais moy qui sçavois que les maux s'aigrissent & se rengregent par les remedes donnez à contre-temps, […] & que pour ceux-là il n'y avoit point de remede plus asseuré que le temps, le crûs qu'il falloit du moins vous donner dix ou douze iours pour exhaler vos premiers soûpirs[482].

La lettre de consolation ne doit en effet pas être envoyée dans un délai trop récent par rapport au décès de l'enfant, mais lorsque le deuil dure davantage qu'il le devrait[483]. Néanmoins, il est fondamental de se garder de considérer que les contemporains de cette période envisagent le deuil comme un processus composé de différentes étapes amenant à ce

[479] Elle se base sur l'analyse de Denise Carabin : CARABIN Denise, « Les Lettres de Nicolas Pasquier: la lettre de consolation », *op.cit.*, p. 18-19. NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit.*, p. 6.
[480] HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour … », *op.cit.*, p. 6.
[481] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves*, *op.cit.*, p. 4.
[482] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit.*, p. 3-4.
[483] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.*, p. 6.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

que nous nommons aujourd'hui « avoir fait son deuil »[484]. Le concept freudien du deuil ne doit pas être appliqué à une époque qui n'avait pas les mêmes codes sociaux ni culturels. Après la période d'expression du chagrin suivant le décès, l'endeuillé doit calmer sa douleur et se consoler : ce sont les deux seules périodes considérées. Il s'agit donc davantage de s'adapter aux circonstances précises du deuil et à la personne consolée en lui accordant quelques jours de réflexion que de se conformer à une étape déterminée du deuil.

En termes formels, la question de la longueur du discours et de sa construction est essentielle. Thomas Pelletier conclut sa lettre adressée à Catherine de Clèves par : « ne vous ennuyant d'un plus long discours ie prieray Dieu »[485]. Également, le sieur de Gravelle affirme à Madame d'Ailly : « ie ne n'estendray en plus long discours sinon pour vous asseurer que i'auray tousjours ceste fin d'estre sans fin »[486]. Sur les étapes de construction de la lettre de consolation, le consolateur de la duchesse de Rohan écrit qu'il est conscient que jusqu'à cette étape il a plutôt « agité » la douleur qu'il ne l'a adouci[487]. Le consolateur de la maréchale d'Ancre écrit finalement que le seul remède qui demeure, malgré l'envoi d'une lettre de consolation, est la « patience »[488]. Enfin, certains consolateurs sont également conscients de l'importance du choix des mots qu'ils emploient : Cyrano de Bergerac écrit qu'il « souhaittay des termes qui eussent quelque proportion avec la grandeur de vostre perte »[489].

Cette notion de difficulté ne se retrouve pas seulement dans la construction textuelle de la source. Les auteurs sont pleinement conscients que l'essence même de la consolation se trouve limitée. Jean Daillé écrit à Madame la Tabarière en 1629 : « [j]e regrette infiniment de n'avoir peu en un tel désastre vous mieux rendre mes devoirs. Mais la part que j'avois en vostre perte m'en avoit rendu incapable, ayant moy-mesme (Dieu le sçait) grand besoin de consolation »[490]. Il s'avère que les auteurs sont conscients que la seule véritable consolation peut seulement être délivrée par Dieu : tandis que dans cette même lettre Jean Daillé écrit que

[484] CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances … », *op.cit*., p. 231.
[485] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves*, *op.cit*., p. 14.
[486] GRAVELLE (sieur de), *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly …*, *op.cit.*, p. 10.
[487] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 6.
[488] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit*., p. 42.
[489] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 3.
[490] DAILLE Jean, *Lettre à Madame la Tabarière du 17 novembre 1629*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

le seul remède se trouve dans le ciel[491], certains sont conscients de la nécessité de s'accommoder à la consolation divine. Olivier Josias écrit à Madame la Tabarière qu'il constitue une sorte de prolongement humain de la consolation divine : « [d]ans l'absence de son humanité il vous a promis le SAINCT ESPRIT appelé le Consolateur »[492]. Au final, les consolateurs sont conscients du fait que l'autorité divine demeure la seule véritable source de consolation. Le consolateur du président Jeanin écrit qu'il espère fortement que Dieu le consolera[493], et l'abbé de Demkercke de Vellecley précise dans sa lettre qu'il recommande Madame d'Alamont à Dieu et qu'il espère qu'elle ne sorte jamais de son cœur[494]. Fait intéressant, Jacques de la Vallée aspire à être une forme d'intermédiaire par l'écrit de la consolation divine : il demande en effet « s'il vous plaist, ô son bon & sainct Ange […] Assistez moy donc, & rendez ce bon office, tant aux siens qu'à ceux qui liront cest escrit »[495].

Toutefois, l'attente de la réception de la consolation divine n'est pas la seule voie possible pour espérer d'être consolé : puiser le réconfort en soi représente également un idéal caractéristique de la pratique consolatoire.

Le consolateur du président Jeanin écrit : « en une douleur de la condition de la vostre, les remedes exterieurs & qui ne sont portez que de dehors, ne peuvent avoir assez de force & d'efficace : Il faut les prendre au-dedans, les tirer de chez soy, & de sa propre vertu »[496]. De la même manière que les lettres, et peut-être même encore plus, les manuels de consolation doivent être considérés selon Anna Linton comme des livres d'auto-assistance[497] : ils enseigneraient aux parents endeuillés la manière dont ils doivent affronter le décès de leur enfant. Le Marquis de la Moussaye consolant Madame de la Trémouille l'invite en 1640 à diminuer l'affliction afin d'être capable de consoler son mari et tous ceux qui en auraient besoin[498].

Plus que la perspective individuelle, l'affligé est invité à rechercher du réconfort dans le cadre familial. Henry le Maire propose en effet de se rappeler qu'il a encore un fils en vie à

[491] *Ibid*.
[492] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 34.
[493] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 12.
[494] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 106.
[495] DE LA VALLE Jacques, *Histoire pleine de merveille sur la mort de tres devote dame, madame Catherine de Harlay…*, *op.cit*., p. 10.
[496] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 3-4.
[497] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 29.
[498] DE LA MOUSSAYE (MARQUIS), *Lettre de consolation à Madame de la Trémouille en 1640*, *op.cit*., p. 371.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

qui il peut désormais entièrement consacrer son amour[499]. L'abbé de Demkercke de Vellecley écrit également que Madame d'Alamont a encore un fils voué à Dieu[500]. Enfin, dans le cas où il n'existe plus d'autres enfants vivants du genre masculin pour essayer d'alléger la peine, Olivier Josias invite Madame de la Tabarière à considérer que la famille s'est éteinte dans la gloire avec ce dernier fils alors qu'il reste encore trois filles qui ont quant à elles eu des enfants[501]. Cette lettre illustre donc le fait que les filles ne sont pas considérées comme perpétuant la lignée malgré leur postérité alors qu'il s'agit d'un argument majeur de la consolation.

II.2.2. Une mort qui n'est en rien exceptionnelle : l'inscription dans la lignée des cas bibliques et historiques

Pour commencer, les auteurs insistent sur le fait que le décès d'un enfant n'est pas rare puisque de nombreux exemples sont attestés au cours des siècles. Dans son traité, Isaac Arnauld écrit en effet que le décès des enfants n'est en rien une « chose nouvelle », d'autant qu'ils ne sont pas moins mortels que les autres humains[502].

Ce raisonnement a pour objectif d'amener l'endeuillé à considérer qu'il n'est pas seul puisque d'autres personnages ont dû faire face à cette douleur. Le consolateur rappelle ainsi que le parent qu'il console doit être capable d'apaiser son chagrin dans une perspective imitative, d'autant que les consolés sont toujours valorisés dans notre corpus de sources, nous y reviendrons. Les exemples que les auteurs convoquent sont à la fois des exemples bibliques et des personnages historiques.

Les personnages issus de la Bible sont constamment mobilisés par les consolateurs, autant dans les traités que dans les lettres. Tandis que la mort est analysée par Philippe Ariès comme une exception de la nature[503], les consolateurs éclairent au contraire le fait que la mort d'un enfant n'est en rien exceptionnelle. Le consolateur de Guercheville fait par exemple référence au cas de David et de la « reine-mère » Marie qui a dû assister au décès de son fils dans d'atroces souffrances[504]. Le protestant Jean Bernard fait également référence au deuil de

[499] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit.*, p. 35-36.
[500] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 66.
[501] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 38.
[502] ARNAULD Isaac, *De la conduite de la vie*, *op.cit.*, p. 167.
[503] ARIES Philippe, *L'homme devant la mort, tome II : La mort ensauvagée*, Paris, Seuil, 1977, p. 64-65.
[504] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...*, *op.cit.*, p. 7.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

la Vierge[505]. De la même manière, le consolateur de Farvagues fait appel à des exemples de l'Ancien Testament qui ont été confronté à ce type d'affliction[506]. Fait intéressant, l'abbé le Rebours mentionne également un exemple issu de la mythologie grecque puisqu'il se réfère au deuil de « Penelope »[507]. Tandis que David est constamment évoqué, l'autre figure biblique à laquelle il est fait référence pour le deuil de l'ensemble de ses enfants est Job, représentation par excellence de la souffrance. Madame de Bouillon le mentionne dans sa lettre de 1640 pour Madame de la Trémouille, tout autant que le fils écrivant à sa mère en 1680[508]. Également, le personnage d'Abraham est évoqué puisque celui-ci était prêt à sacrifier son fils pour répondre aux ordres divins. Charles Drelincourt mobilise par exemple cette figure lors d'une consolation pour un père endeuillé de son fils[509].

En outre, le décès du jeune Jésus-Christ sous les yeux de sa mère est constamment rappelé. Le consolateur de Vitry fait en effet mention de l'incomparable souffrance de Jésus-Christ lors de son décès[510], tout comme Charles Drelincourt[511]. En 1636, le consolateur à la Tabarière fait référence à la reine Sçeba, et plus largement aux israélites en Egypte[512]. Un autre auteur évoque également Nahomi et Mara, nous reviendrons sur l'importance de ces personnages dans un autre chapitre[513]. À la fois cités par les catholiques et les protestants, la mention de ces figures a pour fonction principale de rappeler à l'endeuillé l'héritage chrétien dans lequel il s'insère, et constitue également un appel à l'imitation pieuse, nous y reviendrons. De plus, un auteur fait référence aux origines du monde : Henry le Maire écrit « des quatre premiers habitans du monde, le plus ieune mourut le premier ». Il évoque également que beaucoup d'Athéniens ont pleuré leurs enfants[514].

La mobilisation d'exemples historiques et appartenant à l'entourage de l'endeuillé a pour volonté de donner la possibilité aux consolés de s'identifier plus facilement à ces personnes. Ceux-ci sont puisés depuis la période antique jusqu'à la période d'écriture de la

[505] BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit*., p. 23.
[506] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 3.
[507] *Ibid*., p. 8.
[508] DE BOUILLON Duchesse, *Lettres choisies de la duchesse de Bouillon à la duchesse de La Térmoille…*, *op.cit.*, p. 5.
[509] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables…*, *op.cit.*, quarante-neuvième visite, p. 346.
[510] LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry…*, *op.cit.*, p. 70.
[511] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-sixième visite, p. 26.
[512] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 28 et 30.
[513] *Ibid*., p. 44.
[514] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre …*, *op.cit*., p. 26 et 36.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

source. Le consolateur de Crevant donne l'exemple d'Alexandre et de Cyrus[515], tandis que le consolateur de Catherine de Clèves fait également référence à Sénèque, Octavia, Auguste et Livia[516]. En outre, certains épistoliers donnent les exemples de personnages illustres, notamment des rois et des princes tel que le consolateur de Mirebeau évoque que les princes meurent comme tout le monde avec l'exemple de saint Louis[517]. Également, l'abbé de Demkercke de Vellecley convoque l'exemple de Charles Quint et Henri Le Maire mentionne Charles VIII ou Doria de Genes[518]. Comme en fait part l'abbé le Rebours, il s'agit ainsi pour les consolateurs de rappeler que la mort est un lot commun des humains : « ce rien est si inevitable, puis que la mort est si certaine, puis que c'est une planche commune destinée à passer un chacun de ce monde à l'autre »[519].

Enfin, certains auteurs de traités et de lettres donnent des exemples moins illustres mais plus proches de l'entourage du consolé : c'est notamment le cas du consolateur de Madame de Guercheville se référant à « Monsieur de Liancour », à « Madame son excellente moitié » et à « cette autre Dame »[520]. Le consolateur de Madame la Tabarière décrit également que ces épisodes de deuil d'un enfant sont arrivés à de nombreuses familles, dont notamment pour « neuf Seigneurs de la Tabariere »[521]. Pour conclure sur cette thématique, un extrait de la vingtième-visite charitable de Charles Drelincourt est intéressante. Il écrit qu'il

> est vrai, que selon l'ordre de la Nature, c'est aux Enfans à enterrer leurs peres & leurs mères. Mais il y a beaucoup plus de peres & mères qui enterrent leurs Enfans […] c'est une petite delicatesse, où je m'étonne que tant de personnes s'arrêtent, de vouloir savoir qui leur fermera les yeux. Il importe fort peu qui nous les ferme, pourvû que notre Seigneur nous les ouvre au jour de la resurrection des Justes[522].

Sans doute peut ici être analysé le fait que les consolateurs cherchent d'une certaine manière à déculpabiliser les parents en mettant en avant le caractère courant de ce type de décès : rappelons par exemple qu'un père endeuillé confie à Charles Drelincourt qu'il se tourmente car il a l'impression que sa fille est morte à cause de lui. Il confesse en effet que

[515] LEVESQUE, *Consolation présentée a haut et puissant seigneur messire Louys de Crevant…*, *op.cit*., p. 47.
[516] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves…, op.cit*., p. 4.
[517] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit*., p. 11 et 16.
[518] DEMCKERKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont de Malendrie …*, *op.cit*., p. 52 ; LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit*., p. 38 et 40.
[519] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 19.
[520] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville..., op.cit.*, p. 8.
[521] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 37.
[522] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables...*, *op.cit*., vingtième visite, p. 543.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

s'il n'avait pas entrepris le voyage durant lequel elle est tombée, elle ne serait pas morte[523]. Outre cette mise en exergue d'une mort qui n'est pas exceptionnelle, les consolateurs s'attellent également à prouver aux parents le sens spirituel pour le défunt.

II.2.3. Le sens spirituel pour le défunt

Marc Viller écrit que la consolation chrétienne « ne supprime pas la douleur, [mais] aide les âmes à la porter »[524]. La question de l'âme dans le processus de réconfort est absolument centrale puisque ce décès est envisagé dans sa fonction spirituelle. Cette perspective a pour objectif de compenser la perte davantage « pragmatique » puisque l'enfant décédé représentait souvent la consolation de la vie de ces parents. Le consolateur de Madame la Maréchale de Vitry évoque la perte d'une « personne, qui estoit l'unique soulagement, & un remede tres present au mal que vous ressentiez »[525]. Plusieurs déclinaisons doivent être considérées : la première est celle de l'analyse du lien privilégié avec Dieu qui est retranscrit par le décès.

Le décès de l'enfant en bas âge est considéré comme un privilège, ce qui fait dire en Provence qu'il s'agit d'un « voleur de Paradis »[526]. Isaac Arnauld écrit en ce sens que les enfants déédés en bas-âge sont morts avant d'avoir eu le temps de redouter la mort[527]. En ce sens, cette mort représenterait un signe d'élection divine assurée à tel point que l'un des auteurs de traité, Girard de Villethierry, écrit au début du XVIII[e] siècle que « la mort des Justes est toujours bonne & heureuse »[528]. Un autre auteur de traité de notre corpus en fait mention : Charles Drelincourt écrit dans sa quarante-huitième visite charitable que le « royaume des cieux » appartient aux enfants décès en bas âge[529]. De la même manière, un auteur de lettre, le sieur de Gravelles, écrit à Marguerite d'Ailly qu'elle devrait se réjouir « du gain » de son fils d'avoir accédé au ciel[530]. Pour les consolateurs, il semble donc toujours évident que les défunts ont pu accéder au paradis : il est difficile de mesurer s'il s'agit d'une véritable conviction pour ceux-ci, mais il est en tout cas certain que cette dimension constitue

[523] *Ibid*., quarante-huitième visite, p. 125.
[524] VILLER Marc, « Consolation chrétienne », *op.cit.*
[525] Vitry LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry…*, *op.cit*., p. 18.
[526] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit*., p. 27.
[527] ARNAULD Isaac, *De la conduite de la vie*, *op.cit*., p. 144 (correspondant en réalité à la page 168 à cause d'une erreur de pagination).
[528] DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité... Le chrétien malade et mourant, tome 2*, *op.cit.*, p. 372.
[529] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-huitième visite, p. 137.
[530] GRAVELLE (Sieur de), *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly Comtesse de Colligny : Dame de Chastillon. Sur le decez de Monseigneur son troisiesme fils. Par le Sieur de Grauelle Fourneaulx Docteur en DD. & Advocat en la Cour de Parlement de Paris*, Paris, François Jacquin, 1606, p. 5.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

un argument de consolation majeur et commun à l'ensemble des sources de notre corpus. Pour eux, les parents endeuillés peuvent se consoler en considérant que leur enfant se trouve assurément sous la protection divine sur un plan à la fois physique, spirituel et moral[531]. L'accession à la vie éternelle représente en effet, selon les consolateurs, le plus haut degré de réconfort possible que peuvent envisager les endeuillés[532]. Nicolas Caussin écrit à Madame Dargouge :

> « vous auriez bien plus de sujet de vous plaindre, si elle estoit morte imparfaite : elle vous osteroit les esperances de sa beatitude, & vous augmenteroit les regrets de sa mort : vous douteriez de son bon-heur, sans douter de son deceds, & vous seriez affligée de la perte du corps, sans asseurance du bien de l'ame. […] elle est en un lieu qui estant le sejour de ioyes »[533].

Jacques de la Valle rassure également les parents de la défunte Catherine de Harlay puisqu'il leur rappelle les belles actions qu'elle a effectuées avant de mourir qui lui garantissent l'accession au paradis[534].

Le consolateur de Madame d'Alamont rassure en effet cette mère en assurant que Dieu « aiant promis la gloire aux justes […] donne assés de preuves, pour vous persuader qu'il joüit de cette grace » et qu'il « n'est pas une prison, ou un exil, mais un Roiaume »[535]. Cette lettre est également intéressante du fait qu'elle justifie la garantie d'accession au paradis par l'appartenance à la foi catholique puisqu'il évoque la « Religion, qui seule a la pureté de la Foi, & hors de laquelle vous étiés asseurée de vous damner »[536]. L'abbé le Rebours met également en avant la différence avec les juifs qui ne peuvent accéder au paradis[537]. Le consolateur écrit également : « [n]e regrettes donc point sa mort, puis qu'il n'est point mort, ceux-là sont morts (ce dit l'escriture) qui decendent aux Enfers, & qui ne louent point le

[531] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 36.
[532] VERCRUYSSE Jean-Marc, « Quand la consolation latine se drape dans un voile chrétien… chez Paulin de Nole » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit*., p. 81.
[533] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 5.
[534] LA VALLEE Jacques de, *Histoire pleine de merveille sur la mort de tres devote dame, madame Catherine de Harlay, dame de la Mailleraye [Texte imprimé]. Escrite pour la consolation de meßieurs ses parents : et pour servir d'exemple à ceux qui voudront apprendre de bien mourir. Par Jacques de La Vallee, conseiller aumosnier du Roy, & principal du college de Narbonne en l'université de Paris*, Paris, Estienne Richer, 1615, p. 4.
[535] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 42-43 et 92.
[536] *Ibid*., p. 78.
[537] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 20.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Seigneur »[538]. Dans cette perspective, il semble donc que cet auteur, et sans doute d'autres également, s'inscrivent dans une voie augustinienne qui n'est pas extrêmement stricte : l'accent n'est pas exclusivement mis sur le péché de l'homme, malgré le succès de cet auteur au XVII[e] siècle, mais davantage sur la valorisation du processus salvifique. Cette perspective permet de questionner la possibilité de rapprochement avec le thomisme qui se veut plus optimiste que l'augustinisme, ou encore le molinisme dont d'inspirent notamment les jésuites[539]. Il n'en demeure pas moins que la piété ou la rémission restent conditions d'accession au paradis, ce qui témoigne du fait que ces auteurs ne s'inscrivent pas encore dans la perspective de religion davantage bienveillante qui se fait jour au tournant du XVIII[e] siècle[540]. Celle-ci est surtout portée par les sociniens qui réfutent la vision d'un Dieu colérique et vengeur. Ils invitent au contraire à considérer son infinie miséricorde[541].

Certains auteurs vont même plus loin dans la perspective de l'assurance de l'accession céleste : l'abbé le Rebours écrit à Madame de Farvagues que le défunt est « semblable à Dieu, & par l'indissoluble mariage de luy & de son Createur, il est presque Dieu mesme »[542]. Cette dimension se retrouve dans les traités de notre corpus qui évoquent davantage le décès d'enfants en bas-âge, et qui prennent en considération le fait que « le bébé mort baptisé a un avenir de gloire : il va directement au Paradis »[543]. Ces mots retranscrivent ainsi l'idée que la mort d'un enfant ne doit pas être considérée comme un évènement tragique puisqu'il s'agit au contraire d'un signe que Dieu souhaite faire de cet enfant un saint[544]. Ici peut donc être établi un lien avec la figure de l'enfant prodige et mystique. L'enfant prodige, de nature exceptionnelle sur terre, peut être associé aux défunts extrêmement vertueux que décrivent nos auteurs, tandis que l'enfant mystique concerne davantage les défunts en bas âge de notre corpus qui ont un avenir de gloire au paradis[545]. Le caractère d'élection divine est même comparé à une forme d'affection paternelle envers l'enfant décédé : l'auteur du traité du

[538] *Ibid*., p. 40.
[539] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 54-55.
[540] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …*, *op.cit.*, p. 124.
[541] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, *op.cit*., p. 439-440.
[542] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …*, *op.cit*., p. 37.
[543] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 500.
[544] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 23.
[545] GELIS Jacques, « L'individualisation de l'enfant » dans : ARIES Philippe (dir.), *Histoire de la vie privée*, *Tome 3 : De la Renaissance aux Lumières*, *op.cit*., p. 322 et 326.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Triomphe de la vertu sur la mort rappelle en effet l'affection paternelle que Dieu porte à ces enfants[546].

Enfin, étant donné que le signe d'élection divine était assez peu évoqué dans les sources protestantes de mon corpus de l'année dernière, il convient ici de questionner si les auteurs protestants des traités et des lettres étudiées cette année se réfèrent davantage à cette garantie d'accessibilité au paradis[547]. Il semble en effet que cette thématique soit moins prégnante pour les auteurs de confessions protestante puisqu'elle est grandement moins abordée par ceux-ci. Néanmoins, certains le mentionnent comme Jean Daillé écrivant à Madame de La Tabarière le 16 décembre 1629 que son décès est un « très évident tesmoignage de son amour pour lui »[548]. Il semble ainsi que cette dimension soit un argument commun aux deux confessions, mais dans des proportions différentes.

En outre, une deuxième thématique fondamentale pour les consolateurs et les endeuillés catholiques est la nécessité de se préparer à la mort conformément aux préceptes catholiques. C'est pour cette raison que la mort subite est tant source d'angoisses chez les endeuillés. Nicolas Caussin écrit par exemple à Madame Dargouge :

> ne vous allarmez point ; cette pieuse fille […] a creû incontinent estre frappée d'un traict de la mort, & s'est disposée fort Chrestiennement à la dernière heure de sa vie, & à la premiere de ses felicitez. Ie l'ay veuë plusieurs fois en sa maladie, & le iour qui preceda son dernier, ie luy suggeré d'appeler le Père François son Confesseur ordinaire, ce qu'elle accorda tres-volontiers, & se confessa avec grand iugement, comme i'ay appris, quoy qu'elle se fut desja acquittée de ce devoir pour la Feste de Pasques, en suitte elle receut le Viatique & l'Extreme onction, qui est un sujet de Salut pour elle, & de consolation pour vous[549].

Un autre raisonnement qui est convoqué par les consolateurs est l'idée que le défunt est assuré de l'accompagnement des saints et des anges puisque les enfants en bas âges n'ont pas eu l'occasion de pécher avant de mourir, et que les défunts plus âgés sont toujours présentés comme étant des personnes extrêmement pieuses.

[546] BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties*…, *op.cit.*, p. 6.
[547] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 126.
[548] DAILLE Jean, *Lettre du 16 décembre 1629 à Madame de la Tabarière*.
[549] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 3.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Un autre motif prégnant de la consolation est l'assurance de l'accompagnement des créatures et figures divines, à savoir les anges et les saints. L'intercession et l'accompagnement sont en effet présentés par les consolateurs comme la conviction que le défunt ne sera jamais seul et qu'il a été guidé dans la voie céleste, trouvant en quelque sorte une forme de substitution des parents dans l'au-delà. Le consolateur de Mirebeau par exemple évoque en effet la figure des Anges[550], tout comme l'abbé de Rebours qui mentionne « son ame s'envole vive parmy les Anges » et les « immortelles couronnes […qui] luy fusset posées sur la teste par les mains des Anges »[551]. Tandis que cette image de l'ange est associée à la mort de manière générale, il se trouve que la figure de l'ange est spécifiquement associée à l'enfant à partir du Moyen Âge[552]. Sa mention dans le cadre du deuil de l'enfant en bas âge a donc pour vocation d'accentuer le rôle de guide et de protection qu'incarnent ces figures afin d'apaiser l'angoisse des parents d'une forme d'abandon dans la mort et laissant seuls leurs enfants. Tandis que l'aide des anges est notamment mise en avant par Grégoire le Grand[553], le thème de l'ange gardien se développe de manière plus pressante au XVII^e^ siècle comme figure accompagnatrice de l'enfant[554]. Olivier Josias décrit à Madame la Tabarière en 1636 le fait que « l'Ame du Fidele sortant du corps est reçeuë des Anges »[555]. Les anges représentent une figure bienveillante, dont le rôle est à la fois d'accompagner et de guider les âmes dans l'au-delà[556]. Il représente notamment le substitut du saint dans la pensée protestante[557]. Plus spécifiquement, le développement de l'ange gardien individuel est remarquable au XVII^e^ siècle, et il s'agit d'une réponse à la volonté de mieux vivre les moments difficiles de la vie de chaque fidèle. Les auteurs de traités mentionnent également l'importance de l'ange comme Charles Drelincourt qui dans sa quarante-sixième visite rapporte l'importance de ces figures dans le cas du décès d'un enfant[558].

Spécifique à l'enfant, la figure de l'ange n'est cependant pas le seul accompagnateur du défunt : symbole de la figure maternelle, la Vierge Marie occupe aussi une place importante dans la consolation. « Notre Dame de la Consolation » connait en effet un essor remarquable à

[550] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit.*, p. 20.
[551] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 25-26.
[552] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 32.
[553] DROBNER Hubertus Rudolph, *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne*, Paris, Desclée, 1999, p. 533.
[554] DOMPNIER Bernard, « Des anges et des signes. Littérature de dévotion à l'ange gardien et image des anges au XVII^e^ siècle », *Les signes de Dieu aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, Faculté de lettres et sciences humaines de l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, fasc. 41, 1993, p. 211.
[555] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 10.
[556] VOVELLE Michel, *Les Âmes du purgatoire ou Le travail du deuil*, Paris, Gallimard, 1996, p. 84.
[557] RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety… , op.cit*., p. 208.
[558] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-sixième visite, p. 26.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

partir du XIV[e] siècle, tandis que ces mentions connaissent néanmoins une diminution manifeste à partir de la fin du concile de Trente[559]. La place accordée à ce personnage dans le salut de l'enfant est majeure comme en témoigne le fait que les sanctuaires à Répit sont souvent placés dans les sanctuaires mariaux[560]. Or, il est attesté dans notre corpus de sources que la Vierge est finalement assez peu mentionnée, et lorsque l'auteur y fait référence, ce n'est pas pour rassurer les parents en considérant la fonction protectrice de la Vierge mais plutôt un appel à la constance de celle-ci. Nous reviendrons plus en détails sur cette perspective dans un prochain chapitre. Cette relative absence peut sans doute s'expliquer par l'analyse livrée par l'abbé le Rebours dans sa lettre de consolation : du fait que les tourments causant le plus de chagrin seraient les plus muets : « [c]'est pourquoy les peres ne parlent que bien peu des pleurs & des doleances de la Vierge en la mort de son fils, se contetans de dire qu'elle estoit atteinte au pied de la Croix d'un glaive de douleur qui luy outroit le cœur »[561].

Plus largement, les saints représentent des figures majeures de l'argumentaire consolatoire puisque ceux-ci sont censés assurer une forme de protection au défunt. Daniel Rops, en s'inspirant d'Henri Brémond, qualifie le XVII[e] siècle de « grand siècle des saints »[562]. Le développement manifeste du culte des saints attesté dès le XV[e] siècle, saints qui sont associés à un rôle de protection dans l'au-delà impacte en effet nécessairement les concepts associés au discours de réconfort[563]. Celle-ci est surtout perceptible dans le cadre de la prière face à la mort d'un enfant[564]. Il est souvent recommandé aux parents de mettre les enfants sous la protection d'un saint spécialisé pour protéger son âme, notamment la Vierge Marie, même si elle se trouve assez peu mentionnée dans nos sources[565]. En réalité ici encore, peu de demandes d'intercessions sont faites auprès des saints, puisque les prières sont toujours destinées à Dieu, tel qu'Antoine de Nerveze qui fait part à Monsieur Jeanin qu'il supplie Dieu « devotement, par des vœux & des Prières »[566]. Cette absence de mention de la sainteté n'est en revanche pas surprenante concernant les consolateurs protestants puisqu'ils ne pratiquent

[559] DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger*, *op.cit.*, p. 287.
[560] VENARD Marc « L'Église catholique » dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome huit : Le temps des confessions (1530-1620)*, *op.cit.*, p. 223-279, ici plus particulièrement p. 275.
[561] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 3.
[562] VENARD Marc, « En France et aux Pays-Bas », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome huit : Le temps des confessions (1530-1620)*, *op.cit*., p. 467.
[563] COTTRET Bernard, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la réforme*, *op.cit*., p. 10.
[564] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII[e]-XVIII[e] siècles*, *op.cit.*, p. 427.
[565] JULIA Dominique, « L'enfance aux débuts de l'époque moderne » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident*, *op.cit*., p. 290.
[566] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin, …*, *op.cit*., p. 12.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

pas le culte des saints[567]. Pour eux, le défunt n'aurait pas besoin des prières de ses proches du fait de la prédestination, d'autant que cette croyance conduit selon Luther à une certaine forme de fausse sécurité[568].

Néanmoins, la dimension de l'intercession est présente sous une forme particulière liée au fait que ce soit un enfant qui soit décédé : c'est l'enfant qui possède une capacité d'intercession. Cette dimension est souvent employée par les consolateurs pour rendre davantage intelligible le décès de l'enfant aux parents. L'abbé Le Rebours écrit à la maréchale de Farvagues : « S'il a vaillamment combattu sur la terre, dans les armées de l'Eglise millitante, invincible champion, il nous deffendra désormais au Ciel, parmy les cohortes de l'Eglise triomphante »[569]. De la même manière, Nicolas Caussin, se mettant à la place de la défunte, déclare dans sa lettre « ie prie continuellement pour vous »[570]. Majoritairement, c'est davantage l'intercession du décès du nouveau-né qui est mise en avant dans la bibliographie sur le sujet. En effet, il est considéré comme ayant une « grande force de sacralité », et cette conviction est d'autant plus forte que la mort est chronologiquement proche du baptême[571]. En ce sens, l'enfant décédé en bas-âge aurait des « vertus protectrices » pour la famille puisqu'il serait « proche de Dieu et de ses saints, il pourra intercéder pour le salut spirituel des parents »[572]. L'enfant mort représenterait ainsi un « tribu » offert par les parents[573] qui leur assureraient une place au paradis. L'abbé de Demkercke de Vellecley écrit en effet à Madame d'Alamont : « Monsieur vôtre fils vous sert dans le lieu, où vous avés vos plus importantes affaires, il travaille pour vôtre éternité […] il agit auprès de Dieu pour rendre la vôtre [vie] éternellement bien-heureuse »[574]. Cette dimension est donc fondamentale dans notre corpus de sources alors que les défunts sont déjà âgés, ce qui témoigne de la force de cette conviction durant notre période d'études. Pour conclure sur cette dimension, les mots d'Isabelle Séguy et Michel Signoli sont tout à fait justes :

---

[567] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 26.
[568] DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, *op.cit*., p. 129 ; COTTRET Bernard, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la réforme*, *op.cit*., p. 33.
[569] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 27.
[570] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 7.
[571] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.,* p. 27.
[572] *Ibid.*, p. 28. ; SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.,* p. 500.
[573] MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *Spirale*, 2004/3, n°31, p. 15-34, ici plus particulièrement p. 25. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-spirale-2004-3-page-15.htm, consulté le 25 février 2022.
[574] DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 40.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

> La pastorale a modifié la perception de la mort du nouveau-né et […] l'ensemble de la population a adhéré à la croyance que la perte d'un tout-petit pouvait avoir une signification positive[575].

En outre, concernant les défunts plus âgés, un autre argument majeur des consolateurs repose sur l'idée que cet être vertueux et pieux aurait trouvé sa place grâce à la mort. Par sa piété, cet être est en effet destiné à se trouver aux côtés de Dieu dans la cité céleste, ce qui permet au parent de trouver un sens et d'accepter probablement moins difficilement la perte de cet être. Le consolateur de Madame de Farvagues écrit en effet : « Rien de mortel n'estoit digne de luy, il le faloit eslever au dessus des astres »[576]. Le consolateur de la duchesse de Rohan rappelle également le caractère « extraordonaire » de la naissance de cet être. Dieu aurait décidé de sa mort afin qu'il n'endure plus l'injustice de ce monde et afin de dissiper les ténèbres[577]. De la même manière, le consolateur du président Jeanin l'associe à la gloire, et Jean Daillé compare le fils de Madame la Tabarière à un « diamant »[578]. Un autre consolateur écrit en 1636 à Madame la Tabarière que son fils était considéré comme extrêmement pieux et vertueux[579]. En ce sens, les auteurs s'inscrivent dans la perspective d'une véritable consolation devant servir à perpétuer religieusement le souvenir dans la piété[580]. Les consolateurs des Mesdames d'Alamont et Farvagues sont des sources révélatrices de ces dimensions : tandis que le consolateur de Madame d'Alamont qualifie son fils de chef-d'œuvre étant mort avec plus « d'éclat que le soleil »[581], celui de Madame de Farvagues fait état d'un défunt associé à un « tableau de perfection », à « l'enfant de Iunon » et au « phoenix des anges »[582]. L'éloge du défunt est l'un des pans fondamentaux de la consolation : Jean-Marc Vercruysse le définit même comme un « passage obligé du genre »[583]. La mise en exergue des traits glorieux du défunt est dans une certaine mesure un moyen de lui redonner vie[584]. En outre, il s'agirait bien d'une faveur de la part de l'autorité divine puisque la vie sur

[575] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 500.
[576] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 26.
[577] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…, op.cit*., p. 5.
[578] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…, op.cit*., p. 11 ; DAILLE Jean, *Lettre du 16 décembre 1629 à Madame de la Tabarière*.
[579] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 46.
[580] DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger, op.cit*., p. 470.
[581] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …, op.cit*., p. 16 et 28.
[582] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 5 et 32.
[583] VERCRUYSSE Jean-Marc, « Quand la consolation latine se drape dans un voile chrétien… chez Paulin de Nole » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …, op.cit*., p. 81.
[584] TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *op.cit*., p. 150.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

terre est considérée comme une épreuve dans ce « monde triste et bas »[585]. La valorisation du défunt est prégnante dans les sources, or il n'est plus nécessaire au XVII[e] siècle, selon Philippe Ariès, d'avoir réalisé des actions héroïques pour mériter une place dans la mémoire des vivants. Néanmoins, la fonction de l'éloge est absolument fondamentale[586], notamment dans le milieu social favorisé que nous étudions.

Cyrano de Bergerac écrit à la duchesse de Rohan que son fils était un jeune héros mort pour sa patrie[587] et l'abbé le Rebours assure qu'il était un « invincible champion »[588]. Dans la noblesse, les enjeux de l'honneur et de la gloire sont primordiaux : les vertus guerrières sont valorisées avec l'idée d'héros maîtres de destins individuels[589]. Les batailles et les sièges constituent les lieux par excellence de morts héroïques : elles permettent de valoriser une mort glorieuse qui restera dans les mémoires[590]. Les « vertus chevaleresques » sont fondamentales pour glorifier la mémoire du défunt[591], et l'éloge de l'affligé réalisé par le consolateur permet de valoriser les vertus de celui-ci pour l'exhorter de manière implicite à se reprendre pour se conformer à l'attitude attendue de lui[592]. La notion d'héroïsme est également valorisée pour certaines filles décédées, mais cette dimension demeure minoritaire. Nicolas Caussin développe en effet très précisément les qualités de la défunte en insistant notamment sur le fait qu'elle occupait un rôle fondamental quant à la tenue de la maison à laquelle elle appartenait et qu'elle allait vouer sa vie aux veuves et à Dieu[593]. Cette description précise permet sans doute d'analyser une connaissance personnelle importante de cette enfant. L'« honneur de la victoire » est mentionné par le consolateur de Mirebeau[594], et le consolateur de Madame la Tabarière lui assure que son nom sera perpétuellement considéré[595].

La valorisation d'un défunt pieux et héroïque, étant assuré de pouvoir accéder au paradis, doit faire considérer la « chance » du défunt : les parents endeuillés doivent se réjouir pour leur enfant qui a évité le « naufrage » de la vie terrestre selon le consolateur

[585] CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances … », *op.cit*., p. 229.
[586] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire privée de consolation … », *op.cit.,* p. 273.
[587] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 6.
[588] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 27.
[589] CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française…*, *op.cit*., p. 11-15.
[590] *Ibid*., p. 15 et 24.
[591] ROUSSEL Claude, « Pitié et consolation dans les chansons de geste tardives » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit*., p. 101-113, ici plus particulièrement p. 102.
[592] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.,* p. 272.
[593] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.,* p. 4-5.
[594] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit*., p. 19.
[595] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.,* p. 39.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

d'Alamont[596], tandis que pour Nicolas Caussin, les défunts seraient les moins à plaindre et qu'il est nécessaire d'aspirer à leur état[597]. Le consolateur de Madame d'Ailly insiste en effet sur le fait qu'ils ne ressentent plus rien, et qu'ils ne connaitront plus par conséquence le chagrin et l'ensemble des maux humains, tel des phœnix renaissant de leurs cendres[598] . En ce sens, le consolateur de Madame Farvagues fait part d'une pensée importante dans le processus consolatoire : le fait que le décès constitue un malheur pour les survivants, mais qu'il s'agit d'un bonheur pour les défunts[599]. D'autant que le défunt se trouve assuré de l'amour divin pour l'éternité alors que l'amour humain n'est pas immuable selon les consolateurs : selon le consolateur de Madame d'Alamont, l'amour de Dieu est stable alors que celui de sa mère existe seulement lorsque son fils prend soin d'elle et lui procure une forme de consolation[600]. Cette dimension peut être mise en parallèle avec la question du culte des morts catholiques. Les prières des vivants pour les morts, les aumônes, les messes ainsi que les indulgences ont rapproché selon Pierre Chaunu les vivants et les morts et ont contribué à affiner la psychologie vis-à-vis de la mort[601]. Toutefois, elles ne sont en réalité valables qu'à condition que les vivants se souviennent et se préoccupent des morts. À partir du concile de Trente, les théologiens catholiques valorisent des prières quotidiennes pour réconforter les parents : Antoine Godeau publie notamment les *Prières des pères et mères en la mort d'un enfant unique* en 1646[602]. Cette importance accordée au culte des morts produit ainsi une forme de dépendance vis-à-vis des vivants qui est moins forte lorsque le défunt est garanti d'accéder au paradis du fait de sa piété.

Ainsi, les consolateurs élaborent un argumentaire précis sur la justification spirituelle à donner à ces décès. Il s'agit seulement du premier type de raisonnement analysé dans les sources : le second concerne les bénéfices spirituels de ce décès non pas pour le défunt, mais pour les parents endeuillés.

[596] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 5.
[597] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 6.
[598] GRAVELLE (sieur de), *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly …*, *op.cit.*, p. 9.
[599] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 27.
[600] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 83.
[601] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII^e^-XVIII^e^ siècles, op.cit.*, p. 427.
[602] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 22.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

II.2.4. L'occasion de tester et prouver la foi de l'endeuillé

En effet, les consolés peuvent tirer différents avantages de cette épreuve dans la conception chrétienne du décès de l'enfant. Le premier représente la possibilité de tester son obéissance à la figure divine.

L'idéal d'acceptation du deuil sans émettre de « murmures » contre la décision de Dieu se trouve en effet au cœur des arguments consolatoires. Thomas Pelletier recommande à la reine Marie de Médicis de patienter « sans murmure » dans le cadre du deuil de son fils[603]. De nombreux exemples peuvent être tirés de notre corpus de sources, nous pouvons en citer quelques-uns. Le consolateur à Madame d'Ailly écrit : « quand telle est la volonté du souverain il y faut conformer la nostre »[604]. Nicolas Caussin questionne également : « Ignorez vous qu'il y a des arrest de Dieu sur nostre vie & sur nostre mort, qu'il nous faut plustost accepter avec soumission, que plaindre avec chagrain ? »[605]. Ainsi, les parents doivent se consoler par l'idée que cette mort a été voulue par Dieu, et qu'il faut donc s'y soumettre. Selon Georges McClure, les personnes en état d'affliction se trouveraient parmi les élus de Dieu puisque, par le deuil de l'enfant, la figure divine souhaite tester la dévotion des fidèles pieux afin de confirmer la puissance de l'amour qu'il lui porte. Le deuil de l'enfant étant considéré comme l'une des afflictions causant le plus de chagrin dans les sources, il semble donc qu'il s'agisse du test de dévotion par excellence. Un des consolateurs de Madame de la Tabarière écrit que le degré d'affliction est proportionnel à la possibilité de reluire au paradis[606]. La fonction du test de dévotion est une thématique majeure de la spiritualité réformée durant notre période d'études puisque le fait d'endurer la souffrance témoignerait du lien entretenu au Créateur[607].

Le consolateur à Madame d'Alamont insiste grandement sur cette dimension : « Disposés vous donc, s'il vous plait, MADAME, à recevoir avec respect son operation », et insiste :

---

603 PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation, a la Royne mere du Roy, sur la mort de feu monseigneur le duc d'Orleans*, *op.cit.*, p. 8.
604 GRAVELLE (sieur de), *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly …*, *op.cit.*, p. 4.
605 CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 5.
606 OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 226.
607 BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit.*, p. 837-930, ici plus particulièrement p. 877.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

> voudriés vous réformer quelque chose dans les desseins & les ordonnances divines, & soûmettre à vos jugemens les decréts de Dieu, & ceux de la Sagesse éternelle ? », « je ne croi pas que vous prétendiés disputer avec Dieu, & faire entre en concourrence vôtre droit avec le sien[608].

Également, l'auteur rappelle qu'il est à l'origine de la création de l'enfant puisque seul lui a permis à cette mère endeuillé de le « fabriquer »[609].

Même si la majorité des protestants en France au XVII[e] siècle sont calvinistes, il convient de mentionner la pensée de Luther sur ce sujet : selon Bernard Cottret, Jean Delumeau et Thierry Wanegffelen, Martin Luther peut être considéré comme étant mystique car le fidèle doit ouvrir son cœur à Dieu et subir ses actes sans s'en plaindre[610]. Un auteur protestant de notre corpus écrit en effet à Madame de la Tabarière que l'endeuillé fait partie des « élus »[611].

Le décès d'un enfant est même parfois considéré comme un sacrifice réalisé pour Dieu : Marie-France Morel le décrit comme « un tribut déjà payé par avance au ciel »[612]. La mort de l'enfant, comme le sacrifice effectué par Jésus-Christ, peut être considérée selon Maria Nieves Canal Fernandez comme « l'outil et le martyre »[613]. Le consolateur Baudry fait mention dans son traité d'un « holocauste » donné librement à Dieu par cette mère[614]. Le consolateur de la Mise de Guercheville compare en ce deuil à un « espece de martyre »[615]. Il s'agirait donc d'un don offert à Dieu, même si rappelons-le, l'enfant n'est pas considéré comme appartenant aux parents, mais comme un prêt permis par le ciel, qu'il convient au final de rendre. Le consolateur de Madame de Guercheville déclare en effet « [q]u'il faut rendre de bon cœur, & mesmes avec remerciemens, ce que l'on nous a presté »[616].

Enfin, certains auteurs sont singuliers sur cette thématique : l'abbé de Demkercke de Vellecley écrit à Madame d'Alamont qu'« [i]l est vrai, que Dieu n'a que faire de vôtre consentement, d'autant qu'il a un pouvoir absolu sur toutes choses […] toutes fois il ne se

608 DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 74, 76 et 80.
609 *Ibid.*, p. 79.
610 COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 33.
611 DAILLE Jean, *Lettre du 16 décembre 1629 à Madame de la Tabarière*.
612 MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 28.
613 NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit…*, *op.cit.*, p. 36.
614 BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties …*, *op.cit.*, p. 7.
615 I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...*, *op.cit*, p. 11.
616 *Ibid.*, p. 6.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

laisse pas de l'exiger de vous, come un hommage à sa Souveraineté »[617]. L'auteur insiste ainsi sur le fait que Dieu donne l'occasion, dans le cadre de ce décès de l'enfant, de se soumettre volontairement à lui au nom de sa gloire, même si cette allégeance n'est pas fondamentalement une dimension discriminatoire.

Le deuxième « apport » spirituel que les consolateurs envisagent dans notre corpus de sources est celui du détachement du monde : le *contemptus mundi*. Charles Drelincourt écrit en effet dans sa quarante-huitième visite : « Dieu coupe ces racines qui nous attachent si fortement à la terre […afin que] nous ne regardions plus que le Ciel » et précise qu'il « est certain que les enfans, sur tout ceux qui sont ornez de belles qualitez sont des racines qui nous attachent fortement à la terre »[618]. Le mépris du monde est un argument absolument fondamental dans le discours sur la consolation pour la mort. Cette thématique est grandement développée au XVII[e] siècle, puisqu'une longue vie pourrait être synonyme de multiples péchés du fait d'un attachement trop importante à la vie terrestre. Le décès des enfants constituerait donc une chance offerte de ne pas commettre ses péchés. Il s'inscrit dans la lignée de la pensée de saint Augustin qui établit dans la cité de Dieu : « deux amours ont donc fait deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu la cité terrestre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi la cité céleste »[619]. Le consolateur de Madame la Tabarière fait par exemple part : « [i]l a rompu le plus fort lien qui vous attachoit à la terre, afin que vous vous releviez vers le Ciel par discours pieux, oraisons ferventes, & actions exemplaires »[620]. Le fils consolant sa mère écrit également que Dieu veut les priver des liens à la terre par ce moyen[621]. Les auteurs invitent ainsi à ne pas se détourner de l'affliction en essayant de considérer des consolations terrestres et futiles : le consolateur de Madame d'Alamont fait référence aux « remèdes, qui sont souverains pour vôtre mal, & ne sont pas de la nature de tous ces divertissements, dont ceux, qui compatissent à vôtre douleur, ont tâché de l'adoucir, & qui peut-étre ont bien pû la divertir & la charmer, mais non pas l'arracher de vôtre cœur »[622].

Anna Linton rappelle que les Évangiles condamnent explicitement le fait d'aimer davantage ses enfants que Jésus-Christ[623]. Il est en effet écrit dans l'évangile de Mathieu : « Celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi » (Mathieu 10,37). Il

[617] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 89.
[618] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 164 et 168.
[619] LANCEL Serge, *Saint Augustin*, *op.cit.*, p. 562.
[620] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 31-32.
[621] ANONYME, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère…*, *op.cit.*, p. 5.
[622] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 45.
[623] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit.*, p. 32.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

s'agirait d'un affront à Dieu, et David est donc présenté en exemple puisqu'il accepte de sacrifier son fils pour la gloire divine. Il s'agit en effet de mettre fin à l'idolâtrie envers les enfants[624]. Pour Jean Calvin, le fait d'aimer un être humain davantage que Dieu représente « le crime à l'état pur »[625]. Le mépris du monde est également une opportunité offerte par Dieu aux parents puisque ceux-ci, détachés de leurs enfants sur terre, se consacreraient au ciel dans la perspective de rejoindre ces défunts. La condamnation fondamentale de l'*avaritia* mise en avant par Philippe Ariès va dans le même sens[626]. Ce thème précis du détachement du monde et de la condamnation d'un attachement trop important aux éléments terrestres s'inscrit plus largement dans la perspective du deuil de l'enfant comme occasion de renforcer sa foi.

L'affliction du décès de l'enfant est en effet également envisagée comme un moyen de renforcer sa foi, raisonnement dont les consolateurs se servent explicitement dans la construction de leur réconfort[627]. Le consolateur de la maréchale de Vitry rappelle par exemple qu'il s'agit d'une occasion de s'unir aux plaies de Jésus, tout comme le consolateur recommandant à sa mère : « renfermons-nous dans les Playes de JESUS MOURANT, & puisons dan ses abismes d'Amour & de Grace, la force & 'esprit de sainteté dans lequel il a souffert »[628]. La rédemption à travers le chagrin du deuil fait en effet partie de l'une des catégories des causes de la souffrance mises en avant dans le mémoire réalisé l'année dernière[629]. La mort représente selon saint Augustin la sanction du péché originel : il s'agirait dès lors d'une « évidence psychologique »[630]. L'affliction est envoyée dans une perspective de châtiment divin conformément à la Bible « car le seigneur discipline celui qu'il aime et châtie chaque fils qu'il reçoit » (He. 12 : 6)[631]. Le chagrin causé par le décès d'un enfant étant difficile à surmonter, il s'agit d'une occasion d'accepter les souffrances envoyées par Dieu,

[624] *Ibid*.
[625] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 33.
[626] ARIES Philippe, *L'homme devant la mort, tome 1*, *op.cit.*, p. 132.
[627] VERCRUYSSE Jean-Marc, « Quand la consolation latine se drape dans un voile chrétien… chez Paulin de Nole » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit.*, p. 84.
[628] LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry,…*, *op.cit.*, p. 59 ; ANONYME, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère, sur la mort d'une de ses soeurs qui estoit religieuse*, *op.cit.*, p. 6.
[629] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 122-125.
[630] LANCEL Serge, *Saint-Augustin, op.cit.*, p. 616.
[631] LEBRUN François, *Se soigner autrefois. Médecins, saints et sorciers aux 17e et 18e siècles*, Paris, Seuil, 1984, p. 12 ; MCCLURE Georges, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, *op.cit.*, p. 10.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

seule voie possible d'accession au « bonheur chrétien »[632]. Cette conception est à la fois admise chez les catholiques et les protestants. Le consolateur de Madame de Guercheville écrit qu'il s'agit d'une possibilité d'expier les péchés[633]. Quant aux protestants, Anna Linton rappelle qu'il s'agit d'une « réprimande aimante » de la part de Dieu depuis la chute. Ronald Rittgers mentionne que dans sa théologie, Luther envisage la souffrance comme un passage obligé au processus salvifique de l'homme[634]. De la même manière, Calvin a une vision très christocentrique qui accentue la signification des souffrances dans une perspective spirituelle[635]. Anna Linton rappelle que Dieu use de ce type d'affliction pour amener les parents à la contrition[636]. L'adversité peut ainsi être lue comme étant salutaire, puisqu'elle permet l'assouvissement de la correction divine, la mort étant envisagée comme l'un des biais de rachat du péché originel[637].

Le consolateur de Mirebeau écrit en ce sens : « parmy les hommes il n'appartient qu'aux vertueux de se faire admirer en leurs infortunes, & de faire profit de leurs adversitez »[638]. Nicolas Caussin, dans sa consolation à Madame Dardouge, évoque le cœur fortifié de Jésus-Christ qui doit peser davantage que la peine[639]. Ainsi, l'affliction pour le deuil d'un enfant constitue un moyen privilégié de faire de cet évènement un outil salutaire permettant aux endeuillés de préparer leur propre mort. Selon Olivier Josias, il s'agit d'un « advertissement de vous préparer, car il vous ramentoit que nul de nous ne se peut vanter du lendemain »[640]. Cette dimension correspond bien à l'idée émise par le consolateur de Madame d'Alamont, qui écrit que le deuil parental qu'elle subit représente une « occasion si considérable, de faire connoître, par une résolution genereuse, les vertus heroïques de vôtre ame, la grandeur de vôtre cœur, le lustre de vôtre maison, & principalement cette solide pieté »[641].

La considération des vertus de l'endeuillé est également un *topos* majeur des sources de notre corpus puisque, par le rappel du caractère exemplaire, il s'agit d'exhorter le consolé à se

[632] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 196.
[633] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...,op.cit.*, p. 10.
[634] RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety …, op.cit.*, p. 87.
[635] MILLET Olivier « Les Églises réformées » dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome huit : Le temps des confessions (1530-1620), op.cit.*, p. 55-117, ici plus particulièrement p. 82.
[636] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany, op.cit.*, p. 35.
[637] MCCLURE Georges, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism, op.cit.*, p. 10.
[638] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …, op.cit.*, p. 20.
[639] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 3.
[640] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 31.
[641] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …, op.cit.*, p. 98.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

reprendre et à mettre fin à son deuil lorsque les règles sociales l'exigent. Nicolas Caussin par exemple valorise Madame Dargouge en confiant qu'il a connaissance de ses vertus mais qu'il sait qu'elle reste une mère[642]. Il l'exhorte à demeurer un exemple de son « illustre parenté » en se souvenant de toutes les épreuves qu'elle a subies, lui rappelant tout le soin et l'amour nécessaire à sa fille[643]. Le consolateur de Madame la Tabarière constate également que le défunt a été chanceux d'avoir une telle mère[644], et face au chagrin de la maréchale d'Ancre, Henry le Maire reconnait que même la vertu la plus accomplie peut avoir des défauts[645]. Le consolateur des parents de Catherine de Harlay écrit également à sa mère que « c'est en ce mesme lie où elle vous attend, & où sans doute vous parviendrez, si vous mettez peine, & tachez de l'imiter, & en sa vie & en sa mort »[646].

Enfin, le dernier argument majeur relevant de la spiritualité qui est employé par les consolateurs est celui de la possibilité offerte par ce décès de rejoindre bientôt et pour l'éternité leur enfant au ciel. Le consolateur de Madame d'Alamont réconforte cette mère en écrivant :

> quoi que son séjour soit différent de vôtre, il est toutefois si peu éloigné de vous, que dans un moment vous pouvé être auprès de lui […] étant en un lieu, auquel vous êtes asseurée de le rencontrer, dans le chemin pour aller à lui, ne faisant pas un pas, qui ne vous en rapproche, & étant à la veille, à toutes les heures & à tous les momens de vôtre vie de le revoir[647].

En effet, la consolation biblique insiste sur les promesses de résurrection après la mort, présentée à la fois dans l'Ancien et le Nouveau Testament avec par exemple la figure de Job[648]. De la même manière, le consolateur de Madame la Tabarière rassure celle qui console en écrivant : « vous le verrez de vos yeux à la resurrection »[649]. Nicolas Caussin écrit dans cette perspective que si son enfant avait vécu l'âge de la nature, elle aurait été séparée d'elle

[642] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 4.
[643] *Ibid*., p. 3 et 7. Il évoque la perte de son mari, les rigueurs du siècle et le renversement de ses affaires.
[644] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 5.
[645] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…, op.cit*., p. 19.
[646] DE LA VALLEE Jacques, *Histoire pleine de merveille sur la mort de tres devote dame, madame Catherine de Harlay…, op.cit., p. 6.*
[647] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …, op.cit*., p. 38.
[648] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 25.
[649] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…, op.cit.*, p. 29.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

plus longtemps du fait que l'âge de la mère se rapproche davantage de la mort[650]. Néanmoins, il est nécessaire de nuancer ce raisonnement pour les enfants catholiques qui n'auraient pas eu le temps de recevoir le baptême avant de mourir : ceux-ci se trouvent enfermés dans les limbes et ne pourront jamais accéder au paradis, alors que la consolation dans le cadre d'un décès repose sur l'espoir de se rejoindre[651]. Cette perspective n'est cependant pas attestée dans les sources composant notre corpus. Enfin, un consolateur est intéressant dans l'idée de prolongement de la « vie » des défunts : ils « vivront à iamais dans la mémoire des hommes »[652]. En attendant le moment où les parents endeuillés pourront rejoindre leurs enfants, ils n'auront plus à s'inquiéter, à souffrir ou à se quitter de nouveau selon les consolateurs. Le consolateur de Madame d'Alamont rappelle en effet à celle qu'il console qu'elle ne sera désormais plus obligée de voir son fils la quitter régulièrement ce qui lui causait plus d'inquiétudes que de joie[653]. Le sieur de BDLH écrit également dans son traité que ce décès épargne de nombreuses craintes et des chagrins aux parents endeuillés[654]. Enfin, Nicolas Caussin émet une idée singulière et éclairante sur les différentes manières de concevoir la mort de l'enfant, puisqu'il fait remarquer à Madame Dargouge qu'elle verra seulement désormais sa fille perpétuellement et dans chaque lieu dans de beaux atouts qu'elle n'aurait pas pu revêtir sur terre[655].

Ainsi, les consolateurs développent dans leurs lettres et leurs traités une multitude d'arguments afin de rendre plus facilement acceptable le deuil pour les parents puisque l'objectif de ceux-ci est de leur faire comprendre l'intérêt de ce décès, tant pour le défunt que pour eux, d'autant que ce type de décès a maintes fois été attesté dans les textes bibliques ainsi qu'avec des personnages plus ou moins illustres et anciens. L'analyse de ces arguments a montré qu'ils reposent exclusivement sur une perspective spirituelle dans ce contexte du XVII^{e} siècle. Outre les arguments de consolations émis par les auteurs, il convient également d'étudier le rapport que les consolateurs entretiennent avec l'expression du deuil et celui des endeuillés qui peut, dans une certaine mesure, transparaitre dans ces sources.

---

650 CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 6.
651 FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 199.
652 GRAVELLE (sieur de), *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly …*, *op.cit.*, p. 6.
653 DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 39 et 35.
654 SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort, op.cit.*, p. 111.
655 CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 6.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

II.3. Exprimer son deuil

Le deuil d'un enfant au XVII[e] siècle est-il présenté comme un sujet « digne de larmes » selon les propos de saint Jean Chrysostome[656] ? Le deuil est qualifié comme une blessure par saint Augustin[657] : il semblerait donc que l'expression du chagrin causé par le décès soit logiquement naturelle. L'abbé le Rebours écrit :

> Il est raisonnable, le mal est trop violent pour ne le point sentir, la douleur trop profonde pour la taire, la blesseure trop grande pour la cacher, & la perte trop signalee, pour vous empescher de la plaindre[658].

L'idée que la famille serait vide de caractère affectif ne semble donc ici pas applicable[659]. Le consolateur de Catherine de Clèves écrit également que l'expression des larmes et des soupirs est nécessaire pour espérer ensuite pouvoir recevoir la consolation[660]. Deux types de rapports transparaissent dans l'expression de la consolation pour le deuil de l'enfant : la légitimité de l'expression et l'appel à la modération. Cette question de l'expression du deuil de l'enfant peut être étudiée à plusieurs niveaux : la mobilisation d'exemples utilisés pour appeler les endeuillés à demeurer dans la constance, la question du rôle que le consolateur se donne, et qui lui est conféré, ainsi que la possibilité d'extérioriser ou non sa douleur constituent en effet plusieurs possibilités de questionnements.

II.3.1. La figure exemplaire comme appel à mesurer l'expression du deuil

Ce processus thérapeutique est jalonné d'exemples de personnages le plus souvent célèbres afin d'exhorter l'endeuillé à l'imitation de la constance de ces individus. Georges McClure insiste particulièrement sur la prégnance de la mobilisation des exemples dans le processus consolatoire[661]. Giuseppe Chiecchi rappelle également la nécessité d'étudier l'existence d'un code consolateur à travers lequel pouvoir placer avec exaltation les textes

[656] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII[e]-XVIII[e] siècles, op.cit.*, p. 513.
[657] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 25.
[658] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 1.
[659] MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites…, op.cit.,* p. 45.
[660] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves…, op.cit*., p. 3.
[661] MCCLURE Georges, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, *op.cit*., p. 130.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

autrement errants[662]. Différents types d'exemples sont convoqués dans la consolation : les modèles antiques, bibliques, historiques et le défunt lui-même.

Pour commencer, les modèles antiques sont largement convoqués pour mettre en valeur leur constance alors qu'ils ne sont pourtant pas chrétiens et n'ont donc pas connaissance du caractère immortelle de l'âme et du principe de résurrection. Cyrano de Bergerac écrit à la duchesse de Rohan :

> Si vous ne faisiez pas profession du christinianisme purifié, ie vous consolerois par des exemples de Mères payennes, qui ont supporté constamment la mort de leurs enfans, qui auroient à peu près les qualitez, & l'âge du vostre. Il ne faudroit que vous alleguer la force d'esprit de cette capable, & iudicieuse Imperatrice, touchant la mort de Drufus qui estoit l'amour, & l'esperance des Romains[663].

De la même manière, l'abbé le Rebours invite à imiter « la grandeur de courage d'Anaxargore & de Xenophon, qui avertis de la mort de leurs enfans, se contenterent pour tout signe de tristesse, de dire qu'ils ne les avoyent pas engendrez immortels »[664]. En outre, les consolateurs appellent à observer le comportement des parents endeuillés désespérés : Thomas Pelletier compare les comportements d'Octavia qui refusa la consolation de Sénèque et « n'aimoit rien que l'obscurité & la solitude […et] ne quitta iamais sa robe de deuil » et de Livia qui « aussi toste qu'elle l'eut mis dans le tombeau, elle ensevelit son fils & sa douleur tout ensemble, & ne porta point son dueil plus longuement que l'honnesteté ». Il conclut « [C]hoississez l'un de ces deux exemples, & considérez lequel est le plus digne d'être imité »[665]. Plus classiquement, il existe des exemples mythologiques qui sont associés à la thématique du deuil : celle de Niobé qui, paralysée de chagrin suite à la mort de ses douze enfants, se transforme en pierre et Hécube qui se transforme en animal sauvage suite au décès de son fils lors d'un siège. Ces deux exemples sont convoqués de manière régulière dans les lettres puisque les consolateurs s'en servent pour montrer les possibles dérives auxquelles peuvent mener un chagrin excessif[666]. Enfin, certains auteurs convoquent des conceptions plus

[662] CHIECCHI Giuseppe, *La parola del dolore : primi studi sulla letteratura consolatoria …*, *op.cit.*, p. 2.
[663] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 7.
[664] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 21.
[665] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves, op.cit*., p. 5-6.
[666] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.*, p. 270.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

général : Raoul Fornier rappelle dans son traité qu'il était interdit de mener deuil en Grèce[667], et l'abbé le Rebours fait référence à « une merveille de deux fontaines, qui semblent presque iaillir d'une mesme source, Cleon qui fait pleurer ceux qui en boyent, & Gelon qui fait rire ceux qui en goutent ». Cette référence à un récit de Pline invite ce père endeuillé à goûter autant qu'il le peut Gélon même s'il se trouve actuellement en état de Cléon. Il appelle par la même à consoler sa femme[668]. Néanmoins, le stoïcisme antique n'est pas valorisé par l'ensemble des auteurs de notre corpus : Charles Drelincourt répète à plusieurs reprises qu'il ne loue pas la dureté des philosophes païens, et ne valorise que des auteurs plus souples tel que Plutarque[669].

Le deuxième type de modèles de constances valorisé est celui des exemples bibliques, qui prend d'autant plus d'importance dans la pensée protestante du fait de la *sola scriptura*. Malgré le fait que la mort de l'enfant est considérée dans le monde antique comme étant *acerba*, c'est-à-dire âpre[670], l'espérance du bonheur céleste et de la résurrection permet à de nombreux personnages bibliques d'affronter ces afflictions. Ceux-ci sont ainsi envisagées comme des modèles de foi à suivre. L'abbé de Demkercke de Vellecley montre à Madame d'Alamont l'exemple par excellence de constance et de vertus dans le cadre du deuil d'un enfant[671]. La Vierge Marie est en effet un modèle majeur pour ce sujet puisqu'elle contient sa douleur et n'exprime pas à quel point elle est affligée selon l'abbé le Rebours[672]. La figure de Job est également grandement convoquée pour montrer que l'on peut demeurer fidèle à Dieu en étant affligé de la pire des manières qui soient. Sous l'égide de l'exemple de Job, les affligés ont effectivement le droit de pleurer mais en demeurant absolument dans la modération pour ne pas tomber dans le désespoir[673]. Antoine Blanchard cite ce personnage dans son traité tout comme le protestant Jean Bernard[674]. En outre, David est convoqué comme modèle d'un père qui n'hésite pas à obéir au commandement divin, mais qui demeure néanmoins affligé[675]. Il est évoqué à de multiples reprises dans notre corpus de sources, tel

[667] FORNIER Raoul, *De la consolation et des remèdes contre les adversitez*, *op.cit*., p. 110.
[668] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 8-9.
[669] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-neuvième visite, p. 344-345.
[670] MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op.cit.*, p. 31.
[671] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 43.
[672] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790*, *op.cit*., p. 40 ; LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 3.
[673] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 30-31.
[674] BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières..., op.cit*., p. 219-220 ; BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit*., p. 6.
[675] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 128-129.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

que Charles Drelincourt dans sa quarante-septième visite qui souligne le chagrin de ce père, ou encore l'abbé le Rebours dans sa lettre[676].

Le troisième type de modèle mobilisé est celui des exemples historiques dont les endeuillés peuvent s'inspirer pour faire face au deuil de l'enfant, d'autant que ces modèles apparaissent, d'une certaine manière, plus proches d'eux. De manière générale, Antoine de Nervèze recommande au président Jeanin : « [r]endez vous donc, Monsieigneur, compagnon de ces grands hommes en la resolution & consolation de vostre perte, comme vous l'estes en leurs autres perfections »[677]. Dans la majorité des cas, les consolateurs se réfèrent à des noms précis : Saint Louis est évoqué par le consolateur de Mirebeau comme exemple vertueux[678], tandis que l'abbé de Demkercke de Vellecley évoque quant à lui la constance de Charles Quint lors du deuil de ses nombreux enfants décédés en bas âge[679]. Henry le Maire donne également l'exemple inspirant de « Doria de Genes » qui a dû sacrifier son fils et l'a fait sans pleurer. Cet épistolier est intéressant car il met en avant la multitude des exemples de constance face au deuil d'un enfant depuis plusieurs siècles[680]. Enfin, même si cette figure n'est pas mentionnée, nous pouvons également imaginer que les consolateurs protestants avait l'exemple même de Luther en tête : il aurait été grandement affligé du décès de sa fille âgée de douze ans[681].

Enfin, le dernier type de modèle qui est convoqué par les auteurs afin d'inspirer les défunts à demeurer modérés dans leur deuil est le défunt lui-même. Nicolas Caussin présente à Madame Dargouge sa fille comme modèle car elle ne s'est pas laissée abattre et la compare même à un ange gardien[682]. Dans une perspective plus générale, c'est Jésus-Christ qui est valorisé puisqu'il n'a jamais murmuré contre Dieu malgré son sacrifice et la souffrance qu'il a enduré lors de sa mort. Le consolateur à Madame d'Alamont convoque dans sa lettre la figure de Jésus-Christ qui a préféré la couronne d'épine, son père l'ayant sacrifié pour tous les autres chrétiens[683]. De la même manière, le consolateur de Madame Dargouge rappelle que l'amour

[676] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-septième visite, p. 68. *;* LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 3.
[677] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 10.
[678] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit*., p. 16.
[679] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 52.
[680] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit*., p. 39-40 et 46.
[681] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la Réforme*, *op.cit.*, p. 33.
[682] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 4 et 6.
[683] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 100.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

doit l'emporter sur la souffrance en citant le cœur fortifié de Jésus-Christ qui est plus grand que la peine[684].

Ainsi, les consolateurs mobilisent des exemples divers dans l'objectif d'appeler l'endeuillé à imiter leur comportement, avoué de manière explicite ou implicite. Cette stratégie consolatoire questionne la manière dont le consolateur envisage son rôle puisqu'il emploie différentes voies de raisonnements pour questionner la possibilité et la légitimité de l'endeuillé d'exprimer son deuil, ainsi que les modalités dans lesquelles il peut le faire. Son rôle dans le processus de consolation est en ce sens primordial, et il est absolument nécessaire d'analyser la manière dont il s'envisage en tant que porteur d'un réconfort. Précisément, les enjeux tournant autour de l'honneur sont absolument essentiels dans la consolation lorsque l'expression du deuil est en jeu : deux rapports à l'expression de celui-ci dans le cadre de la consolation peuvent être analysés à partir de ce corpus de sources.

II.3.2. Une extériorisation permise et nécessaire dans un cadre défini…

Le premier regarde porté par les consolateurs et les consolés est celui de la légitimité d'exprimer son deuil dans un cadre socialement acceptable. La possibilité d'expression peut à la fois être envisagé dans une perspective générale, ainsi que par une étude différenciée en fonction du genre.

Pour commencer, nous pouvons nous demander dans quelle mesure l'expression du deuil est acceptable. La valorisation croissante de l'affectivité, de l'expression de son chagrin et de la recherche légitime de son apaisement témoigne de l'entrée dans la « civilisation du sentiment »[685] selon Danielle Roth. Assez logiquement, les historiens devraient donc observer une légitimation voire une valorisation du partage du deuil pour le décès d'un enfant. L'abbé de Demkercke de Vellecley écrit en effet que l'avantage du sentiment de l'amour est qu'il n'a pas de bornes et qu'il ne peut donc pas être dévalorisé en cas d'excès[686]. Dans une perspective davantage théorique, Luther estime de la même manière que le chagrin nécessite d'être exprimé dans le cadre d'un deuil puisqu'il le considère comme naturel[687]. Le concept de

[684] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 3.
[685] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 289.
[686] DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 21-22.
[687] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 20.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

« droit aux larmes »[688] se trouve au cœur de ce sujet, et semble attesté chez de nombreux auteurs de notre corpus. L'abbé le Rebours recommande de pleurer autant que besoin, et le consolateur de Madame d'Alamont fait un parallèle entre les larmes naturelles des hommes et celles des « animaux » et revendique le droit de pleurer autant que l'affligé en ressent le besoin[689]. Elle est même, dans certains cas, associée à une preuve de piété : le consolateur Gaschier écrit : « il se faut comporter envers vous comme firent à l'endroit de Iob ses trois amis auparavant que de se mettre à le consoler, ils se condoulurent avec luy & pleurerent »[690]. Thomas Pelletier écrit même que l'expression de sa douleur est une étape préalable nécessaire à la consolation : « aux plus rudes epraintres, le meilleur est de laisser prendre cours à la douleur, afin que s'exhalant peu à peu, elle se rende capable de parler elle mesme, & de recevoir consolation »[691].

Au contraire, d'autres auteurs n'estiment pas les larmes comme gages de sincérité spirituelle, mais les permettent tout de même. Cyrano de Bergerac avoue en effet qu'il estime la vertu de la duchesse de Rohan mais qu'il est convaincu que la lettre sera tout de même mouillée de larmes[692]. Cette dimension des larmes dans la consolation est étroitement liée avec le genre de la lamentation : ce genre témoigne d'une croissance et d'une régularité plus importante à partir du XVI^{e} siècle des plaintes intenses à propos du décès d'un être cher[693]. Isabelle Dubois rappelle que cette ère de la « découverte de l'enfant » est notamment caractérisée par sa sensibilité à la vie et à la mort du jeune enfant : le fait d'exprimer son chagrin face à ce type de décès au XVII^{e} siècle pose la question de l'acceptation religieuse de la mise en exergue de cette tristesse. Les auteurs de notre corpus cherchent donc dans cet univers mental à élaborer une forme d'équilibre accepté par les préceptes de la foi et qui n'est pas associé à ce péché d'*acedia*. En ce sens, la perspective de « mort apprivoisée » élaborée par Philippe Ariès ne semble donc pas applicable[694].

---

[688] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit.*, p. 443.
[689] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 4. ; DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 22 et 24.
[690] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 43.
[691] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves…, op.cit*., p. 3.
[692] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 4.
[693] VIGARELLO Georges, *Histoire des pratiques de santé. Le sain et le malsain depuis le Moyen Âge*, Paris, Points, 2015, p. 66.
[694] Notion établie dans ARIES Philippe, *L'homme devant la mort tome I*, *op.cit.*, p. 36.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Le deuil étant comparé à une blessure, le consolateur de Madame d'Alamont recommande de laisser couler le sang et les larmes de cette « playe »[695]. L'impact corporel de ce type de souffrance est essentiel puisqu'assimilée à celle du Christ, la douleur est l'une des conséquences de celle-ci[696]. Le livre de Job présente la métaphore de la blessure du chagrin qui est considérée comme extrêmement importante dans le discours de consolation, tout comme saint Augustin dans *La cité de Dieu*. C'est précisément dans ce cadre que l'expression du deuil dévotionnel est « encouragée »[697]. Dans ce contexte, l'aspect psychothérapeutique de la consolation retrouve une signification à partir de l'émergence humaniste alors qu'elle avait été en partie abandonnée durant l'époque médiévale au profit de la dimension spirituelle et sacramentelle. Néanmoins, un intérêt croissant est accordé à la dimension psychologique et thérapeutique du chagrin.

Malgré le croissance du néo-stoïcisme, l'absence de larmes est au contraire considéré comme anormal, d'autant que le deuil représente une obligation coutumière[698]. Les larmes seraient le symbole de la compassion chrétienne[699] conformément à l'éducation humaniste qui reconnaît aux parents le droit de pleurer à l'occasion d'un deuil de l'enfant et la nécessité de ne pas « maintenir le masque ». Concernant les protestants, le stoïcisme est une pensée condamnée par Jean Calvin même si il est parfois comparé aux philosophes antiques[700]. Le consolateur Gaschier écrit en ce sens à Madame de la Tabarière qu'il est impossible de condamner le deuil d'un enfant en se montrant insensible[701]. Cyrano de Bergerac écrit également qu'il est mené un « procès » contre les âmes dures depuis longtemps[702]. Jacque Gélis, spécialiste du décès des enfants en bas-âge, rappelle que la dissimulation de la douleur n'était pas toujours efficace, notamment pour les mères qui acceptaient autant qu'elles refusaient le décès[703]. La question du genre du destinataire de la consolation est dès lors fondamentale pour l'analyse de l'expression du deuil d'un enfant.

---

[695] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 21.
[696] Article « souffrance », *Dictionnaire de l'Académie*, 1ère éd., 1694, tome 2, p. 495.
[697] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" … », *op.cit*., p. 92.
[698] *Ibid*., p. 97.
[699] BIET Christian « Emotions expérimentales : thèâtre et tragédie au XVIIe siècle français. Affects, sens, passions » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 382-408, ici plus particulièrement p. 400.
[700] MOREAU Pierre-François (dir.), *Le retour des philosophies antiques à l'âge classique, tome 1: Le stoïcisme au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.
[701] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 44.
[702] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 4.
[703] GELIS Jacques, *L'arbre et le fruit: la naissance dans l'Occident moderne, XVI^e^-XIX^e^ siècle*, *op.cit*., p. 349.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

L'expression du chagrin des pères ne semble pas la plus évidente du fait de la virilité qu'ils sont censés incarner. Mais à l'occasion du deuil de l'enfant et dans le cadre de la consolation, leur est-il permis d'épancher, si elle existe, leur douleur ? Dans l'une de ses *Visites charitables,* Charles Drelincourt valorise les afflictions paternelles[704]. Il semble donc que l'expression de la douleur serait permise pour les pères. Sabine Melchior-Bonnet écrit que l'image du père sensible est revendiquée par les pères eux-mêmes puisque dans les mémoires et les correspondances notamment, il se livrent sur leur affliction[705]. Antoine de Nervèze évoque explicitement la « douleur paternelle » et les « larmes » de celui-ci[706]. L'auteur de traité anonyme BDLH écrit que « la tendresse d'un père est pure, elle est sans interest ; sa douleur a les mémes qualitez, il est à plaindre »[707]. Un père endeuillé confie également à Charles Drelincourt : « si l'on permet aux peres & aux mères de pleurer leurs enfans que Dieu retire du monde, j'espere que l'on voudra bien excuser les larmes que ma femme & mois répandons sur le tombeau d'un fils unique ». Ce à quoi le consolateur rétorque : « Il faudroit être bien cruel pour condamner de telles larmes »[708]. Cela semble ainsi conforme à la conception de Plutarque qui évoque la légitimité de la sensibilité paternelle[709]. Gerson et Montaigne recommandent la bonté et la douceur paternelle, conformément à l'image du père sensible qui apparaît également dans la sphère théâtrale, et s'éloigne de l'image du père aristocratique[710]. Jean Delumeau évoque en ce sens l' « âge d'or de la monarchie paternelle » durant notre période d'étude[711]. Cette observation correspond aux informations contenues dans nos sources : Henry le Maire écrit au Maréchal d'Ancre : « que l'on puisse blasmer en façon du monde ces premières & plus vives larmes de vôtre affliction encore toute fréche »[712]. L'abbé de Demkercke de Vellecley recommande même de pleurer son fils comme un femme et comme une bonne mère[713], et le consolateur de Louis de Crevant rappelle que la douleur

[704] DELUMEAU Jean, « Préface », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 12.
[705] MELCHIOR-BONNET Sabine « De Gerson à Montaigne, le Pouvoir et l'amour » dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 55.
[706] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 5.
[707] SIEUR DE « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort, op.cit.,* p. 103-104.
[708] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-neuvième visite, p. 341-342.
[709] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.
[710] DELUMEAU Jean, « L'Âge d'or du souverain » et MELCHIOR-BONNET Sabine « De Gerson à Montaigne, le pouvoir et l'amour » dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité, op.cit.,*, p. 25-26, ici plus particulièrement p. 26 et *op.cit*., p. 70.
[711] DELUMEAU Jean, « Préface », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel (dir.), *Histoire des pères et de la paternité, op.cit*., p. 11.
[712] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit*., p. 6.
[713] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 102.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

incomparable du père est encore plus haute que ses fidèles dont les yeux « se fondirent en larmes »[714].

Néanmoins, cette image n'est pas forcément majoritaire : les pères étant à la tête des maisons, ils doivent témoigner de leur constance. Antoine de Nervèze écrit au président Jeanin : « vous devez faire voir aux yeux de toute la France, la constante resolution d'un homme invincible aux coups de la fortune, parmy les larmes d'un père qui a perdu son fils unique »[715]. De la même manière, le consolateur anonyme du marquis de Mirebeau exhorte à « d'un visage serain vous rappelez vostre constance »[716]. Henry le Maire écrit en outre que ces larmes permises « tarissent dans peu de iours »[717]. Cette dimension est à analyser plus largement dans le cadre de l'expression des sentiments des hommes : jusqu'au milieu du XVII[e] siècle, la démonstration des sentiments d'amour envers les femmes sur la scène publique est mal perçue : nous pouvons supposer qu'il en allait de même de la démonstration d'affectivité envers les enfants[718]. L'affliction pour le décès d'un enfant est en revanche permise et encouragée si l'enfant pleuré était un enfant exceptionnel[719]. Montaigne qualifie même de mauvais père celui qui se montre indifférent[720]. En outre, certains historiens supposent l'apparente insensibilité serait davantage de la résignation de la part des pères face aux décès répétés des enfants durant cette période[721]. Surtout, on observe une évolution au cours de notre période d'étude puisque l'image du bon père est largement valorisée à partir du XVIII[e] siècle[722].

Les sources de notre corpus permettent en effet également d'étudier la possibilité d'expression du chagrin dans le cadre de la consolation pour le deuil d'un enfant. À partir de là, il est également possible d'analyser une quelconque légitimité différenciée. Le consolateur de Madame de Guercheville : « tesmoigner par l'abondance de vos larmes autant bonne

[714] LEVESQUE, *Consolation présentée a haut et puissant seigneur messire Louys de Crevant…, op.cit*., 2-3.
[715] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…, op.cit*., p. 5.
[716] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …, op.cit.*, p. 14.
[717] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…, op.cit*., p. 7.
[718] DAUMAS Maurice, « Cœurs vaillants et cœurs tendres : l'amitié et l'amour à l'époque moderne » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières, op.cit.*, p. 348.
[719] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII[e] – XX[e] siècle, op.cit.*, p. 79.
[720] MELCHIOR-BONNET Sabine « De Gerson à Montaigne, le pouvoir et l'amour » dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité, op.cit.*, p. 62.
[721] MOLINIER Alain, « Nourrir, éduquer et transmettre », dans : DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité, op.cit.*, p. 103.
[722] HERSANT Yves, « La mélancolie » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières, op.cit.*, p. 351-367, ici plus particulièrement p. 366.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

mere »[723]. De la même manière, Cyrano de Bergerac rassure l'endeuillée en affirmant qu'elle ne passerait pas pour une bonne mère si elle était consolable[724]. Le consolateur de Madame d'Alamont écrit quant à lui : « si les larmes, pour la mort d'un ami, ont cette approbation irréprochable, qui pourroit condamner celles d'une mere pour la mort d'un enfant si digne d'étre aimé, veu que méme il n'y a mere si barbare, qui puisse, sans quelque douleur, apprendre la perte du plu mauvais fils, qui soit au monde ? »[725]. Le deuil féminin serait le garant de l'espace public, « le débordement du pathos maternel devient un acte mémoriel positif »[726]. Au cours du XVII[e] siècle il est laissé davantage de place aux « valeurs féminines », ce qui conduit à une valorisation du langage affectif. Sans doute cette observation peut-elle être interprétée comme une promotion du sentiment féminin[727]. Charles Drelincourt confie dans son traité : « [J]e ne m'étonne point de voir qu'une Mere ne puisse voir mourir son enfant sans en avoir de la tristesse, & sans en ressentir de la douleur »[728]. Dans les documents écrits, il est observé qu'à partir du XVIII[e] siècle, les mères pleurent beaucoup concernant la maladie et la mort de leurs enfants. Mais cette hausse de l'expression ne signifie pas qu'il n'existait pas de sentiments de celles-ci à l'égard de leurs enfants jusqu'en 1700[729]. Il s'agit davantage d'une mutation de la codification sociale en matière de possibilité d'expression. Néanmoins, Nicolas Caussin rappelle que si la mère consolée quitte la lettre pour pleurer, elle devra la reprendre pour se consoler malgré ses pleurs[730]. La nécessité de se reprendre est d'autant plus nécessaire que la mère endeuillée a le devoir de se consoler pour ses autres enfants et son mari[731]. L'appel à reprendre sa constance pose ainsi la question de la deuxième vision de la consolation qui est liée à la première : celle de la nécessité de garder une forme de modération.

[723] I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville...,op.cit*., p. 11.
[724] CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan…*, *op.cit*., p. 3.
[725] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit*., p. 22.
[726] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit dans la littérature du XV[e] siècle*, *op.cit*., p. 36-37.
[727] DAUMAS Maurice, « Cœurs vaillants et cœurs tendres : l'amitié et l'amour à l'époque moderne » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 345 et 347.
[728] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit*., quarante-sixième visite, p. 25.
[729] BECHHI Eggle, JULIA Dominique, « Histoire de l'enfance, histoire sans paroles ? » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident*, op.cit., p. 7-39, ici plus particulièrement p. 13.
[730] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 4.
[731] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit dans la littérature du XV[e] siècle*, *op.cit*., p. 13.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

II.3.3. … qui demeure limité : le rappel constant de la nécessaire modération

La possibilité d'exprimer son deuil, même si elle est permise, est majoritairement envisagée comme un passage transitoire qui doit conduire à un chagrin confiné dans des bornes socialement acceptables. Le deuil doit demeurer modéré au risque de tomber dans ce que Freud nomme le deuil pathologique[732]. Maria Nieves Canal Fernandez écrit :

> Situation hautement thymique, la mort d'un enfant conduit à la congrégation sociale, fait transparaître les conventions qui règlent les communautés émotionnelles représentées dans les textes »[733].

L'auteur rappelle en outre : « la norme stoïque-chrétienne qui réprouve la démonstration excessive de l'émotion et tend à la confiner dans l'espace de l'intimité et à la limiter dans le temps »[734]. Le consolateur du marquis de Mirebeau écrit que la compassion n'adoucit pas et qu'elle serait au contraire un désavantage de notre maison[735]. L'abbé le Rebours fait également part que cette mère doit se reprendre et penser à « purger » sa mélancolie, pour une dame de votre « étoffe » et de votre « condition »[736]. Il précise même :

> Que dira-ton à la Cour, que dira-ton en Normandie, que dira-ton en Bretaigne, & en toute la France ? bref, que dira tout le monde de vous ? les petits (i'entens les infirmes) qui se laissent emporter aux mouvemens de leurs appetits demesurez, vous excuseront pour l'insolence d'un sort si desplorable : mais les graves (ie veux dire les sages) qui brident avec le mords de la raison, la fougue de leurs passions, vous accuseront pour une telle extremité […] Iugez le iugement desquels vous doit estre plus agreable[737]

L'auteur rajoute même : « [s]i ce n'estoit que ie vous respecte, ie me rirois presque de vous voir pleurer »[738]. Ces mots ne sont pas tellement étonnants lorsque l'on considère que la philosophie stoïcienne connait un renouveau aux XVI^{e} et XVII^{e} siècles en devenant des références[739]. Principalement à partir du XVI^{e} siècle, le « procès de civilisation » analysé par Norbert Elias fait de l'auto-contrainte un idéal de comportement avec des passions qui doivent être contenues comme le recommandent les traités de politesse dont les publications

[732] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 9.
[733] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 6.
[734] *Ibid*.
[735] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit*., p. 18.
[736] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 9 et 14.
[737] *Ibid*., p. 14.
[738] *Ibid*., p. 17.
[739] MOREAU Pierre-François (dir.), *Le retour des philosophies antiques à l'âge classique, tome 1: Le stoïcisme au XVI^{e} et au XVII^{e} siècle*, *op.cit*., p. 11.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

foisonnent durant cette période[740]. Néanmoins, l'idéal de modération est une valeur prônée dès le XII[e] siècle[741]. La notion de comportements émotionnels qui sont socialement acceptables est en effet centrale puisque l'autorégulation en fonction du « code des mœurs » permet de se représenter comme membre des classes sociales supérieures[742]. La douleur doit être un comportement social codifié. L'idéal est celui de l'homme de contrôle et de la dissimulation à partir du XVI[e] siècle[743]. Le consolateur du président Jeanin recommande à l'endeuillée de rester modérée dans l'expression de son affliction afin de servira d'exemple pour sa postérité[744]. Malgré la valorisation du langage affectif, la compassion demeure liée à une notion de fragilité[745]. Le consolateur du maréchal d'Ancre donne un exemple comparatif : celui des animaux lorsqu'il écrit que les cerfs brament durant quelques heures avant de reprendre une vie ordinaire et qu'à ce titre, l'excès est absolument indigne pour tout homme[746]. En ce sens, le consolateur anonyme de Mirebeau rappelle que « dangereux est le charme d'une profonde affliction »[747]. Dans son traité, Raoul Fornier observe dans la même perspective qu'il était absolument défendu de mener deuil en Grèce[748]. La consolation antique accorde en effet la légitimité d'expression de la douleur mais condamne la dérive de celui-ci lorsqu'elle devient démesurée puisqu'elle serait préjudiciable à l'équilibre de l'âme et du corps[749]. À partir du XIV[e] siècle, les modèles littéraires consolatoires se multiplient selon Maria Nieves Canal Fernandez car l'humanisme entend donner une réponse à la ritualisation du deuil et s'accompagne d'une place nouvelle donnée au stoïcisme[750].

L'insistance sur le risque de déshonneur est semblable dans l'ensemble des discours de consolation, qu'ils soient destinés aux sphères de la cour, du salon ou du milieu qualifié de libertin[751]. Anna Linton évoque l'établissement des standards comportementaux dans le

[740] MONTANDON Alain, « L'invetion d'une autosurveillance intime » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 253.
[741] *Ibid*., p. 256.
[742] BONNY Yves, DE QUEIROZ Jean Manuel, NEVEUX Éric, *Norbert Elias et la théorie de la civilisation, lecture et critique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 148.
[743] *Ibid*.
[744] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 10.
[745] DAUMAS Maurice, « Cœurs vaillants et cœurs tendres : l'amitié et l'amour à l'époque moderne » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit*., p. 346.
[746] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit*., p. 7-8.
[747] ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau …*, *op.cit*., p. 19.
[748] FORNIER Raoul, *De la consolation et des remèdes contre les adversitez*, *op.cit*., p. 110.
[749] VERCRUYSSE Jean-Marc, « Quand la consolation latine se drape dans un voile chrétien… chez Paulin de Nole » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation …*, *op.cit*., p. 80.
[750] NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit …*, *op.cit*., p. 13.
[751] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.*, p. 269.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

malheur[752]. Le consolateur du président Jeanin écrit en ce sens à propos des afflictions : « qu'aumoins celles qui vous resteront en l'ame soient si moderees qu'elles ne puissent arrester ni alterer les functions publiques de vostre rare esprit »[753]. La question de dignité est en jeu dans la consolation[754] : l'homme de cour se doit de contrôler ses passions avec notamment la valorisation de la dissimulation qui se répand dans de nombreuses classes sociales[755].

L'absence de modération peut entrainer un risque de dépérissement physique et moral mettant à mal l'honneur pouvant même conduire à une forme d'autodestruction par la folie jusqu'au suicide[756]. Olivier Josias rappelle à Madame de la Tabarière l'exemple d'Elisée qui déchire ses vêtements lors du deuil d'un enfant et perd par conséquent tout humanité en tendant vers l'animalisation[757]. Également, l'abbé le Rebours met en garde contre le risque de ressembler aux barbares alors que Madame de Farvagues est une dame de « qualité »[758]. Enfin, c'est en ce sens la duchesse douairière de Bouillon, inquiète, demande à sa fille de modérer son chagrin de la mort de sa petite-fille au nom de l'amour d'un mère[759]. La place du concept antique de métriopathie doit ainsi être questionné dans la consolation : en tant que rejet de l'apathie stoïcienne, elle pose la question de la liberté laissée aux affligés pour l'expression de leurs passions[760]. En outre, le consolateur de Farvagues associe les peuples antiques qu'ils dévalorisent aux « petites gens »[761]. Il existe trois niveaux d'honorabilité dans la consolation :

> celui de l'individu lui-même, dans le cadre du rappel à soi, celui du rapport de l'individu à sa parentèle, dans le cadre du rappel des qualités éminentes des aïeux ou du défunt, celui du rapport du malheureux à ses pairs, dans le cadre du rappel des menaces qui pèsent sur une réputation fragile que la rumeur peut rapidement dégrader[762].

[752] LINTON Anna, *Poetry and Parental Bereavement in Early Modern Lutheran Germany*, *op.cit*., p. 15.
[753] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit*., p. 9.
[754] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 4.
[755] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit*., p. 8.
[756] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" … », *op.cit*., p. 78.
[757] OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière…*, *op.cit.*, p. 13.
[758] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 4.
[759] DE BUILLON (duchesse douairière), *Lettres de consolation à Madame de la Trémouille sur la mort de mademoiselle sa fille*, *op.cit*., p. 357.
[760] BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" … », *op.cit*., p. 80.
[761] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 6.
[762] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.*, p. 273.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Certains historiens pensent par conséquent que l'impression de négligence envers certains enfants serait un produit de la classe sociale, ce qui est faux selon Amy Catalano[763].

La consolation est un impératif de sociabilité, à la fois dans le domaine privé et public. Il est nécessaire d'être toujours sociable, tandis que le chagrin conduit au contraire à l'isolement, menaçant la réputation[764]. La conservation du statut social est extrêmement importante puisque selon les propos de Robert Muchembled, la protection physique et psychologique serait assurée par les liens sociaux[765]. La prise en compte du statut social est d'autant plus importante que l'évolution du sentiment familial est longtemps restée confinée aux classes aisées de la société du XVII^{e} siècle avec les nobles, les bourgeois ainsi que les artisans et laboureurs fortunés. C'est seulement à partir du XVIII^{e} siècle que cette observation s'étendrait à l'ensemble des couches sociales[766]. Les membres protestants ne sont pas représentatifs de la composition sociale de la population au XVII^{e} siècle composée de 80% de paysans environ. On observe un effacement de la grande noblesse à partir de la décennie 1630, et à part dans la partie méridionale, la population est surtout composée de gens des villes, bourgeois, artisans, marchands, rentiers et petits officiers. Elisabeth Labrousse rappelle qu'ils représentent donc un « niveau économique et culturel légèrement plus élevé que la moyenne du royaume »[767]. Dans cette perspective sociale, Jacques Gélis met en avant la fausse idée selon laquelle les populations rurales seraient assez peu touchées par les décès des enfants : il suppose que l'affliction est refoulée et dissimulée[768].

Dans la seconde moitié du siècle, le stoïcisme chrétien connait un déclin mais il demeure tout de même[769]. L'appel à la raison est constant au XVII^{e} siècle, mais à la fin du siècle on observe en effet une revalorisation du partage de la douleur dans les liens d'amitié. Marie-France Morel remarque que les parents des couches sociales supérieures expriment davantage leur chagrin durant le siècle que nous étudions[770]. La volonté de conserver l'honneur conformément à son rang social n'est pas la seule motivation des consolateurs pour exhorter les endeuillés à se reprendre : la perspective de la bienséance chrétienne et du souvenir du repos de l'âme du défunt constitue la deuxième cause.

---

[763] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …, op.cit.*, p. 3.
[764] FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire … », *op.cit.*, p. 265.
[765] MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites…, op.cit.,* p. 45.
[766] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, op.cit.*, p. 306 et 309.
[767] LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790, op.cit.*, p. 69.
[768] GELIS Jacques, *L'arbre et le fruit: la naissance dans l'Occident moderne, XVI^{e}-XIX^{e} siècle, op.cit.*, p. 349.
[769] VENARD Marc, « Christianisme et morale », dans : BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750), op.cit.*, p. 989-1033, ici plus particulièrement p. 1021.
[770] MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op.cit.*, p. 19.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Nicolas Caussin écrit que contrairement à la nature, l'apôtre défend de pleurer les morts comme si les endeuillés n'avaient pas l'espérance de leur immortalité[771]. De la même manière, le consolateur du président Jeanin écrit qu'il a confiance en l'affligé puisqu'il écrit : « tant vos vertus abondent en remedes spirituels »[772]. Dans la foi chrétienne, seule la douce mélancolie est acceptable[773]. Dans une perspective herméneutique, Giuseppe Chiechi interroge en effet la licité de l'écrit exprimant la douleur puisque la douleur est licite pour un chrétien[774]. Charles Drelincourt semble apporter la réponse dans sa quarante-huitième visite puisqu'il rappelle que l'affligé doit demeurer dans la modération pour être agréable à Dieu[775].

Tandis que les larmes spirituelles sont acceptées, les larmes de la nature doivent en revanche être retenues dans la consolation[776]. Il existe en effet deux types de deuil retranscrits dans les sources de la consolation : l'auteur protestant Jean Bernard évoque dans son sermon la « saincte tristesse » et le deuil des « malins, hypocrites, superstitieux »[777] conformément à la distinction entre *tristitia saeculi* et *tristitia secundum Deum*. La véritable consolation reposerait donc sur la tristesse divinement acceptable, et non pas sur l'*acedia* qui constitue un péché[778]. En ce sens, il est nécessaire de réfléchir au sens spirituel du deuil comme analysé précédemment : l'expression d'un deuil trop long annihilerait en effet les bénéfices spirituels du deuil. L'abbé de Demkercke de Vellecley met en effet en garde « à n'en point contrarier l'effect, par une trop longue continuation à vôtre douleur »[779]. La seule pensée de l'immortalité de l'âme devrait selon Charles Drelincourt constituer un appel à limiter son affliction : il donne l'exemple des Américains qui pratiquent un deuil excessif mais qui arrivent à mettre fin à l'expression de leur chagrin rapidement. Il écrit :

> Les Américains, c'est-à-dire, les Peuples les plus barbares, & qui vivent sans esperance & sans Dieu au monde, font bien paroitre une sensibilité naturelle. Car ils pleurent leurs morts ; & même en les enterrant ils jettent de grands cris […] Mais après cela ils essuient leurs larmes, & mettent fin à tous leurs cris & à toutes leurs

[771] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 5.
[772] DE NERVEZE Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin…*, *op.cit.*, p. 7.
[773] HERSANT Yves, « La mélancolie » dans : CORBIN Alain, COURTINE Jean-Jacques, VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, *op.cit.*, p. 366.
[774] CHIECCHI Giuseppe, *La parola del dolore : primi studi sulla letteratura consolatoria …*, *op.cit.*, p. 2.
[775] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 90.
[776] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 37.
[777] BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, *op.cit.*, p. 15.
[778] FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation …, op.cit.*, p. 117.
[779] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 74.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

> lamentations. Ils ne savent ce que c'est un deuil opiniâtre & qui refuse toute consolation. Que pensez-vous que feroient ces miserables Peuples, s'ils croyoient que leurs morts fussent couronnez d'une immortalité bienheureuse ? Non seulement ils cesseroient de s'affliger ; mais ils sauteroient de joye & entonneroient des chants de triomphe[780].

En outre, les consolateurs invitent les affligés à considérer l'impact négatif d'un deuil immodéré pour le défunt qu'ils pleurent. Nicolas Caussin écrit par exemple : « Mais cette genereuse fille ayant marqué la route du Ciel par les pas de ses vertus, vous apprend qu'elle est en un lieu qui estant le sejour de ioyes, ne veut point estre souïllé par nos larmes » et se mettant à la place de la défunte exhorte : « ma tres-chere mere, si vous m'aimez, n'enuiez point ma felicité »[781]. L'abbé de Demkercke de Vellecley invite également Madame d'Alamont à ne pas altérer la tranquillité de son fils par son deuil[782], et Jacques de la Valle prévient du risque de troubler « son repos en troublant le vostre par les angoisses que vostre ame se donne »[783]. Néanmoins, la vertu chrétienne est progressivement sécularisée au cours du siècle[784]. Cela ne signifie sans doute pas sa disparition, mais au contraire son assimilation dans un idéal de comportement qui n'est pas seulement conscrit à la foi.

De plus, les consolateurs appellent à mener une réflexion sur la véritable cause de l'affliction provoquant l'expression de ce deuil. Certains auteurs questionnent en effet le sens à donner à ce chagrin tel qu'Henry le Marie qui rappelle que « [l]'homme seul ennemy de son propre bien & repos, se rend ingenieux à se tourmenter soy méme »[785]. Dans la même idée, l'abbé saint Cyran déclare « en pensant pleurer ses enfants, il se trouve que l'on se pleure soi-même »[786]. L'abbé le Rebours écrit également à propos de la mort d'un enfant : « [s]i ce n'est rien, pourquoy vous en affligez vous ? »[787]. L'immortalité de l'âme est en effet un motif de consolation prégnant qui devrait selon les consolateurs mettre fin au chagrin des affligés, mais qui n'est en réalité pas entièrement efficace du fait des inquiétudes salutaires comme déjà

[780] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables …*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 140-141.
[781] CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge …, op.cit.*, p. 5 et 6-7.
[782] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 90-91.
[783] DE LA VALLE Jacques, *Histoire pleine de merveille sur la mort de tres devote dame, madame Catherine de Harlay…*, *op.cit.*, p. 7.
[784] VENARD Marc, « Christianisme et morale », dans : BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit.*, p. 1020.
[785] LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre…*, *op.cit.*, p. 7-8
[786] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, *op.cit.*, p. 41.
[787] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit.*, p. 18.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

analysées et de la dimension personnelle dans l'affliction d'un être que les parents n'auront plus à leurs côtés.

Enfin, on observe une forme de discrédit de l'expression du chagrin du deuil d'un enfant par le biais des larmes et des soupirs. Pour commencer, l'abbé de Demkercke de Vellecley écrit qu'il ne comprend pas le sens des larmes pour le deuil d'un enfant. Il témoigne « que la mort est une consequence de la vie, & que nôtre fin étant enfermée dans nôtre commencement, vous avés eu quasi autant de sujét de le pleurer, venant au monde pour y mourir, comme à présent, que la mort l'en a fait sortir »[788]. En outre, quant au sens personnel donné à l'expression de son chagrin, l'abbé le Rebours admet que selon lui : « [c]eux qui ont le cœur bien serré ne crient point les grandissimes affections ou afflictions ont la bouche fermee, les tourmens les plus sensibles, se sont les plus muets »[789]. Ainsi, pour cet épistolier l'expression de la douleur ne retranscrit pas forcément le degré de chagrin personnel de l'endeuillé.

Ainsi, l'analyse des sources de la consolation pour le deuil d'un enfant sont révélatrices de la multiplicité des visions et des voies d'analyse sur la conception du réconfort face à la mort d'un enfant au XVII^{e} siècle. L'analyse de l'affectivité retranscrite dans les traités et les lettres est possible en prenant en compte que le genre consolatoire demeure une littérature codifiée. Elle met en avant l'affectivité portée à l'enfant dans le cadre familial et témoigne notamment de celle-ci du fait de l'inquiétude pour le salut du défunt. Les consolateurs invitent également les endeuillés par le biais de ces sources à trouver un sens à cette mort, tant pour le défunt que pour les parents, qui n'est en réalité selon eux en rien exceptionnelle mais au contraire bénéfique sur un plan spirituel. Enfin, la possibilité d'exprimer son chagrin questionne tant le rôle que se confère le consolateur dans cette quête que le degré d'acceptabilité du partage du chagrin conformément aux nombreux modèles de constance convoqués. Les traités et les lettres permettent donc d'étudier la sensibilité à la mort de l'enfant et les pratiques consolatoire qui restent néanmoins limitées en termes d'émotion personnelle et de perspective sociale. Nous pouvons supposer que la recherche d'indices plus personnels peut sans doute être menée à partir de sources qui ne relèvent pas à proprement parler du genre de la consolation mais qui par leur perspective davantage privée et mémorielle permettrait de possiblement pallier ces limites.

[788] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …*, *op.cit.*, p. 46.
[789] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 3.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Partie III. Les « sources mémorielles » : quelle possibilité d'étudier le besoin de réconfort de la mort d'un enfant dans d'autres sources que celles du genre traditionnel de la consolation ?

Il semble en effet nécessaire de questionner la possibilité d'analyser le besoin et la pratique de la consolation pour le deuil d'un enfant par le biais d'autres sources au caractère davantage mémoriel. Cette ébauche exploratoire a pour objectif d'approcher la consolation pour le deuil d'un enfant dans une perspective davantage personnelle : il s'agit de proposer une nouvelle manière d'analyser la consolation au XVII^{e} siècle. Des sources de diverses natures peuvent être mobilisées pour cette tâche : celles des documents écrits relevant du for privé. Les livres de raisons et les mémoires sont des sources prolifiques, malgré les limites inhérentes à la source, nous y reviendrons. Également, l'iconographie des portraits peut être interrogée même si on observe une relative rareté de ce type de sources. Enfin, les sources funéraires sont de possibles biais d'exploration qui ont pour ambition d'inscrire dans le temps et publiquement l'affectivité portée à l'enfant décédé. Disposant d'un corpus de sources plus restreint et d'indications bibliographiques moins foisonnantes, cette partie sera proportionnellement plus réduite que les deux premières parties de ce travail. Il est également nécessaire de considérer que ces sources retranscrivent sans doute pour la plupart davantage un besoin de consolation qu'elles ne donnent à lire la pratique consolatoire. L'analyse dans un premier temps des sources écrites relevant du for privé est porteuse d'éléments éclairants pour notre propos.

III.1. Mobiliser les sources écrites du for privé : ancrer le souvenir dans la mémoire écrite du lignage

L'étude des différentes « modalités discursives » consolatrices qui peuvent être dégagées à partir de ce type de sources constitue un passage obligé[790]. Nous pouvons en effet analyser si l'écrit, émanant du milieu privé, retranscrit une forme de sensibilité personnelle qui pourrait diverger de la pratique classique de la consolation. Par les événements familiaux qui y sont rapportés, il semble que les livres de raisons soient le premier type de sources qui puisse être abordé.

[790] MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », *op.cit*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

III.1.1. Les livres de raisons : une source limitée par sa nature pour étudier le besoin de réconfort

Les livres de raison apparaissent comme des documents privilégiés pour étudier le besoin et l'apport de réconfort hors du cadre stricte et codificateur de la consolation traditionnelle. Ceux-ci contiennent en effet de précieuses informations pour entrevoir le rapport des catégories aisées au deuil d'un enfant. Malgré ces limites sociales, ces documents permettent d'approcher le vécu des individus d'au moins une partie de la population du XVII[e] siècle[791]. Le livre de raison représente le premier type de sources d'expression de l'écriture privée. Nous pouvons donc supposer que les décès d'enfants devaient y être mentionnés.

Isabelle Luciani, dans son article sur les livres de raison en Provence, écrit que l'objectif de ce type de sources n'est pas de faire part de ses pensées et émotions intimes mais davantage de mettre par écrit les événements de la maison afin d'en perpétuer la position sociale. Il s'agit donc de pérenniser, par le biais de l'écrit, une histoire familiale[792]. Même s'il n'incarne pas un espace d'écriture intime, puisque ce livre peut être lu par la famille, demeure un support personnel d'écriture qui peut donc probablement permettre d'analyser une dimension plus personnelle de la consolation pour le deuil d'un enfant[793]. Les livres de raison ne sont en effet pas destinés à être publiés[794]. En outre, ces sources restent avant tout des livres de comptes relatant les évènements de l'histoire familiale. Sylvie Mousset observe qu'ils ne représentent pas des lieux « d'épanchement », constituant même des sources « émotionnellement pauvres ». Ces caractéristiques seraient surtout attestées avant l'avènement de la seconde moitié du XVII[e] siècle[795].

En effet, le livre de raison rédigé par Jacques de Peint dans la seconde moitié du XVII[e] siècle illustre la possibilité d'étudier la question de la consolation pour le deuil d'un enfant. Il s'agit d'un livre de raison entrepris à la fin du XVI[e] siècle par Antoine Peint. Son arrière-petit-fils Jacques reprend le livre, ce qui s'explique selon Sylvie Mousset par le fait que «

[791] BERTHIAUD Emmanuelle, « Le vécu de la fausse couche d'après les écrits du for privé (France, XVIIIe-XIXe siècles) » dans : CHARRIER Philippe, CLAVANDIER Gaëlle, GOURDON Vincent, ROLLET Catherine, SAGE PRANCHERE Nathalie (dir.), *Morts avant de naître. La mort périnatale*, *op.cit*., p. 295-312, ici plus particulièrement p. 296.
[792] LUCIANI Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self: Keeping a Livre de Raison in Early Modern Provence, Sixteenth through Eighteenth Centuries », *FHS*, n°38, 2015, p. 529-548, ici plus particulièrement p. 534.
[793] *Ibid*., p. 538.
[794] *Ibid*. L'auteur rappelle en effet qu'il est censé circulé dans une sphère familiale restreinte.
[795] HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour … », *op.cit*., p. 8-9 ; CASSAN Michel (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi*, Limoges, Presses Universitaire de Limoges, 2012.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

[l]'écriture mémorielle tisse un lien très fort entre un père et son fils »[796]. Jacques est avocat, et ses ancêtres ont connu une ascension sociale puisqu'ils accèdent au rang de nobles[797]. Tandis qu'Isabelle Luciani observe que Jacques de Peint décrit assez froidement les naissances et décès de ses enfants au fils des pages du livre, le décès de son fils adulte Jacques en 1701 est remarquable parce qu'il écrit à ce propos[798]. Dans la partie où il retranscrit les naissances, les baptêmes et les décès de ses enfants, il rend compte de la naissance de son fils Jacques en 1678 puis décrit les circonstances de son décès en ces termes :

> est mort a Cremonne dans le milanoy d'une blessure qui receu […] Il mourut le 17 decembre 1701 de sa blessure apres avoir eu tous ses sacremans et avoi testé touiours bien servi pendant sa blessure qui dura troy moy et dont ce fut la seule consolation qui me resta en sa mort Je luy fis dire un annuel aux petits peres qui Commensa le 10 janvier 1702 car en le perdant Je perdy un enfant qui prometoit beaucoup et qui estoit aymé de tous ceux qui le cognoissoient et même de toute larmee dieu luy aye fait misericorde[799].

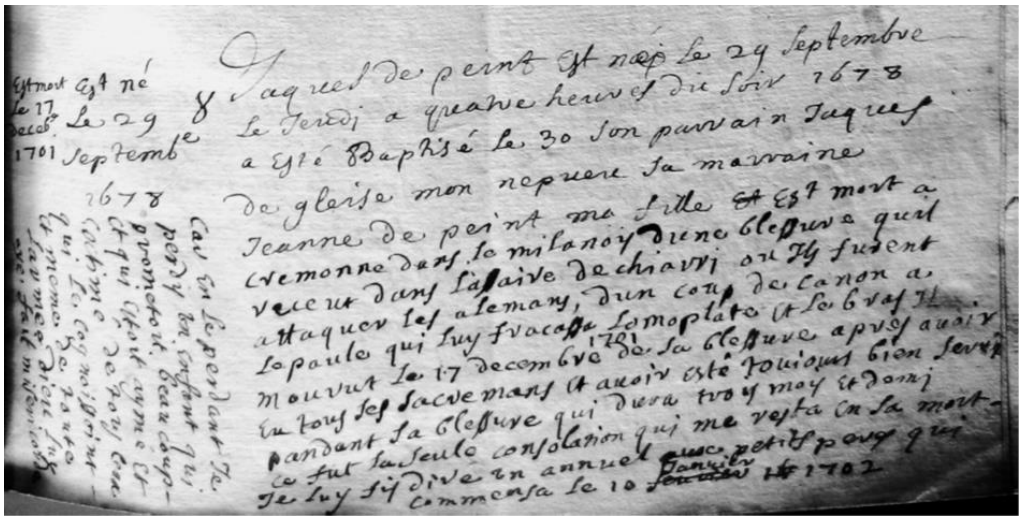

Figure 20 : Extrait du livre de raison de Jacques de Peint évoquant le décès de son fils Jacques en 1701, © I. Luciani

[796] L'auteur Patricia Payn-Echalier cite MOUYSSET Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l'étude des livres de raison (France XV^e^-XIX^e^ siècle)*, Rennes, PUR, p. 114. PAYN-ECHALIER Patricia, « Présentation du manuscrit » dans : *Le livre de raison d'Antoine Peint : fin du XVI^e^ siècle* [en ligne], *op.cit.*
[797] *Ibid*.
[798] LUCIANI Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self… », *op.cit.*, p. 541.
[799] DE PEINT Jacques, *Livre de raison*, Arles, Médiathèque Van Gogh, MS 365.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Le fils dont il dépeint la mort est officier en infanterie[800]. Il décrit très précisément les circonstances de sa mort en expliquant la blessure et ses conséquences. Cette description précise est singulière puisque, dans la majorité des cas, les décès sont mentionnés et sont accompagnés d'une formule de dévotion, mais ne sont pas aussi détaillés. En outre, Isabelle Luciani a mis en avant que ce type d'observation élaborée n'existe pas pour le décès de ses autres enfants : nous pouvons supposer à partir de l'analyse de l'arbre généalogique de la famille que cette observation s'explique par le fait que son fils est âgé de vingt-trois ans lorsqu'il décède, tandis que les morts précédentes concernent des enfants en bas-âge qui n'ont pas dépassé l'âge d'un an[801]. Dans cette source relevant du for privé, l'analyse réalisée en première partie selon laquelle l'attachement porté à l'enfant serait proportionnel à son âge est ainsi confirmée. En outre, nous pouvons supposer que la mort de ce fils est précisément décrite puisqu'il est mort en bataille et correspond ainsi à l'idéal de la noblesse avec les vertus guerrières[802]. Ce sont sans doute les « conditions dramatiques » de la mort qui rendent l'expression de l'amour paternel plus visible[803]. De la même manière, Isabelle Dubois rappelle que pour l'Italie, les auteurs des livres de *ricordanze*, équivalent aux livres de raisons français, semblent davantage s'intéresser aux enfants âgés et de genre masculin[804]. La traditionnelle « discrétion » mise en avant par Jean Tricard dans le cadre du deuil d'un enfant est ici dépassée par une expression claire de son chagrin qui en fait une relative exception[805]. L'idée d'une forme de narration de soi à partir de fragments d'existence théorisée par Isabelle Luciani semble donc ici faire sens[806].

Si nous avions disposés d'une période de réalisation plus importante pour ce travail, il aurait été également intéressant de pouvoir analyser un livre de raison protestant abordant cette thématique. En effet, Régis Bertrand rapporte que les livres de raison protestants semblent souvent faire part de l'image de la mort comme une voie de délivrance des misères terrestres puisqu'elle permet d'accéder plus rapidement à une éternité bienheureuse[807].

---

[800] PAYN-ECHALIER Patricia, « Présentation du manuscrit » dans : *Le livre de raison d'Antoine Peint : fin du XVI^e siècle*, *op.cit.*
[801] *Ibid*.
[802] CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française…*, *op.cit.*, p. 11-15.
[803] TRICARD Jean, « La femme et l'enfant dans les livres de raison… », *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, 2010, n°134-3, p. 271-280, ici plus particulièrement p. 277.
[804] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.
[805] TRICARD Jean, La femme et l'enfant dans les livres de raison limousins du XV^e siècle, *op.cit.*, p. 275.
[806] LUCIANI Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self… », *op.cit.*, p. 543.
[807] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit*., p. 902.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Néanmoins, l'étude stricte du deuil de l'enfant au sein d'une famille à partir du livre de raison demeure limitée. Premièrement, les livres de raisons ne constituent pas à proprement parler des « miroirs » de la pensée des membres de ces milieux puisque la codification de la communication et des comportements sociaux demeurent prépondérante[808]. Le caractère normé de la retranscription des naissances, baptêmes et décès, comme dans les états-civils, limite la possibilité d'analyser le chagrin du rédacteur et son besoin de réconfort. Il existe néanmoins des exceptions, comme en témoigne le cas que nous venons d'analyser. Le déclin de ce genre à partir du XVIII[e] siècle s'explique en partie par une séparation croissante des affaires budgétaires et des perspectives personnelles qui sont développées de manière croissante[809].

En outre, ces sources émanent de la figure paternelle familiale, et elles retranscrivent donc seulement son regard personnel qu'il porte sur la famille et le sens qu'il lui confère[810]. En lien avec ce constat, la relation entretenue entre la mère et l'enfant ne fait pas l'objet de développements dans ces sources, constat qui limite inévitablement l'analyse du besoin de consolation à travers ce type de sources[811]. En ce sens, il est possible de croiser cette observation avec un autre type de source écrite relevant du domaine du for privé : celui du mémoire.

III.1.2. Les mémoires : la présence d'indices plus intimes révélateurs sur la nécessité de la consolation selon le statut de l'enfant ?

Le mémoire constitue en effet le deuxième type de sources relevant de l'écriture privée[812]. Il s'agit ici de livrer une analyse sociale du rôle conféré à cet écrit[813]. Les historiens de la littérature tel que Marc Fumaroli, qui ont essayé de les classifier, ont mis en avant le fait que les mémoires se trouvent au croisement du genre du roman et de l'histoire, complexifiant

[808] BERTHIAUD Emmanuelle, « Le vécu de la fausse couche d'après les écrits du for privé (France, XVIIIe-XIXe siècles) » dans : CHARRIER Philippe, CLAVANDIER Gaëlle, GOURDON Vincent, ROLLET Catherine, SAGE PRANCHERE Nathalie (dir.), *Morts avant de naître. La mort périnatale*, *op.cit.*, p. 296.
[809] LUCIANI Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self… », *op.cit.*, p. 546.
[810] TRICARD Jean, « La femme et l'enfant dans les livres de raison limousins du XV[e] siècle », *op.cit.*, p. 271.
[811] *Ibid*., p. 275.
[812] ARIES Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée, tome 3 : De la Renaissance aux Lumières,* Paris, Seuil, 1986.
[813] TRIBOUT Bruno, « Les Mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », *Poétique*, 2019/2, n° 186, p. 215-231, ici plus particulièrement p. 215. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-poetique-2019-2-page-215.htm, consulté le 13 mai 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

sa définition stricte[814]. Le souvenir de l'histoire familiale et du ressenti de l'auteur vis-à-vis de celle-ci est fondamentale dans ce type de sources puisqu'il est nécessaire de rappeler que l'écriture occupe un rôle central pour épancher la douleur[815]. Tandis que selon Marie-France Morel les mémoires ne retranscrivent pas les sentiments des proches lors de l'inhumation d'un enfant[816], il semble donc de prime abord que notre ambition d'analyse soit vouée à l'échec. Or, l'affirmation de cette historienne connaît des exceptions, puisque nous avons connaissance d'un mémoire du XVII^{e} siècle retranscrivant la douleur de la perte d'un enfant et le besoin de consolation : il s'agit du mémoire d'Henri de Campion. Michel Vovelle décrit cet homme comme « inconsolable » après le décès de sa fille aînée. Elle est morte en 1653 à l'âge de quatre ans à la suite de la rougeole[817]. Il décrit en ces termes :

> ma chère fille mourut le 10 mai 1653 […j']ordonnai qu'on lui taillât une tombe, où l'on écrivit mon affliction : elle fut telle, que je n'ai pas eu depuis de véritable joie. Je m'étois si bien mis en l'esprit que ma fille seroit la consolation de mes dernières années, et j'avois si bien commencé à l'associer à toutes choses avec moi[818].

Ces mots témoignent non seulement du fait que ce père est extrêmement affligé du décès de sa fille et qu'il en fait part dans ses mémoires, mais également que cette affliction dure dans le temps puisqu'elle ne s'est toujours pas apaisée au moment où il écrit. La vive description qu'il en donne l'atteste. En outre, cette source est fondamentale pour notre propos puisque l'auteur écrit explicitement qu'il considérait sa fille comme la consolation de sa vieillesse. Or, son décès est synonyme de la perte de celle qui devait adoucir sa vie jusqu'à sa mort.

Henri de Campion, né en 1613, décède en 1663 suite à une maladie et au chagrin du décès de sa femme. Alexander Roose le décrit comme « gentilhomme, hobereau normand, soldat servant fidèlement son roi, combattant noblement au service de princes les cardinaux Richelieu et Mazarin »[819]. Néanmoins, il confie dans son mémoire avoir « peu de biens »[820]. Fait éclairant : il décrit qu'il avait senti que sa fille se trouvait en situation funeste avant d'apprendre sa maladie. Il aurait toutefois repoussé cette pensée : il semble donc qu'il ait senti la mort proche de sa fille du fait de son « instinct paternel ». Il se décrit même comme étant

[814] *Ibid*., p. 216-217.
[815] HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour … », *op.cit*., p. 1.
[816] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.,* p. 26.
[817] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit*., p. 270-271.
[818] DE CAMPION Henri, *Mémoires,* p. 262-262.
[819] ROOSE Alexander, « La "bonne grâce" d'Henri de Campion », *Littératures classiques* 2009/1, n°68, pages 297 à 307.
[820] DE CAMPION Henri, *Mémoires,* p. 276.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

plus affligé que sa femme du décès de sa fille : « le 12 mai je partis avec ma femme, quasi aussi affligée que moi »[821]. En outre, il développe sur sa tristesse en ces termes :

> Lorsque je pensois que j'étois séparé pour toute ma vie de ce qui m'étoit le plus cher, je ne pouvais aimer le monde, hors duquel étoit ma félicité. Je sais que beaucoup me taxeront de foiblesse, et d'avoir manqué de constance dans un accident qu'ils ne tiendroit pas des plus fâcheux ; mais à cela je réponds, que les choses ne sont effet sur nous, que selon les sentimens que nous en avons, et qu'ainsi il n'en faut pas juger généralement comme si nous avions tous la même pensée[822]

En ce sens, outre la terrible affliction qu'il dépeint et son besoin de consolation, cet extrait témoigne de l'incomparable et interminable chagrin de ce père. Il rapporte que les conventions sociales condamneront son affliction : c'est pour cette raison qu'il confie, suite à ce décès : « j'ai vécu depuis avec une grande douceur, ne témoignant rien de ma mélancolie » tandis qu'il ne pouvait vivre en réalité « une heure sans […] penser » à sa fille[823]. En ce sens, l'appel à la modération dans le chagrin et à la conservation de la bienséance du rang social, analysé dans les traités et les lettres semble également attestée dans cette source davantage privée et intime. Sans doute cette dimension peut s'expliquer par l'importance accordée à la conservation du rang social suite à sa réalisation de l'ensemble des étapes du *cursus honorum*[824]. Il précise même :

> L'on prend souvent l'insensibilité ou la dureté pour de la constance, comme l'amour et l'amitié pour de la foiblesse. J'avoue que je jouerois le personnage d'une femme si j'importunois le monde de mes plaintes ; mais chérir toujours ce que j'ai le plus aimé, y penser continuellement en éprouvant le desir de m'y rejoindre, je crois que c'est le sentiment d'un homme qui sait aimer, et qui, ayant une ferme croyance de l'immortalité de l'ame, pense que l'éloignement de sa chère fille est une absence pour un temps, et non une séparation éternelle.

À ce titre, il ajoute son souhait, pour lui et sa femme, de « rejoindre ma fille chérie, enfin que nos corps soient enterrés au Thuitsignol auprès […] de son corps] »[825]. L'auteur retranscrit le fait que la seule consolation qui subsiste à ses yeux est la délivrance de la mort pour pouvoir reposer auprès de sa fille. La perspective de consolation n'est donc pas

[821] *Ibid*., p. 261.
[822] *Ibid*., p. 261.
[823] *Ibid*., p. 274.
[824] *Ibid*., p. 298.
[825] *Ibid*., p. 262-263 et 261.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

entièrement perdue selon lui mais suit sa fille dans l'au-delà. Cette thématique de la délivrance de l'affliction par la mort est en effet également attestée dans notre corpus de traités et de lettres, comme le père endeuillé de sa fille qui confie à Charles Drelincourt son souhait de mourir pour la rejoindre[826]. Tandis que le livre doit être envisagé comme l'incarnation d'un secours nécessaire par le lien du fidèle à Dieu[827], l'auteur ne fait pas ici appel à Dieu comme l'unique recours de consolation puisque seule l'idée de rejoindre sa fille représente selon lui la voie du réconfort.

En outre, le fait que ce décès soit celui de sa fille ainée n'est pas anodin car il mentionne la tristesse qu'il éprouve lors du décès de ses autres enfants, mais semble beaucoup moins touché. Il écrit en effet : « [o]utre ma fille ainée Louise-Anne et une autre petite appelée Anne qui étaient mortes, j'eus encore le malheur de perdre le 24 octobre 1659, Marie-Magedelaine »[828]. Il rapporte de plus : « le regret de mes pertes me suit également par-tout »[829].

Alors que l'épanchement de son chagrin n'est pas conforme aux normes sociales qu'il présente, cette dimension s'explique sans doute par l'ambition de l'auteur pour la rédaction de son mémoire : Alexander Roose rappelle qu'il destine son mémoire à ses enfants mais qu'il n'a pas pour ambition de le faire publier[830]. En ce sens, il correspond aux mémoires traditionnels destinés à être lus par les générations suivantes mais s'en éloigne du fait qu'il n'est pas destiné à être publié.

Néanmoins, il est nécessaire de garder à l'esprit que ce type de mémoire est assez singulier durant notre période d'étude. L'auteur en est conscient puisqu'il l'écrit, et nous savons qu'une telle expression et exaltation de sensibilité paternelle n'est pas courante, d'autant que sa fille est seulement âgée de quatre ans. Il témoigne en revanche que ce type de comportement existe, et que la consolation repose parfois pour le deuil de l'enfant dans l'aspiration à la mort pour rejoindre son enfant. Cette source n'est pas le seul document singulier qui peut être analysé dans le cadre de cette étude : un modèle de lettre de consolation rédigée pour le deuil d'un enfant et deux modèles de réponses ont en effet été trouvés dans un livre de raison limousin.

---

826 DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables…*, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 95.
827 ARIES Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée, tome 3 : De la Renaissance aux Lumières,* Paris, Seuil, 1986.
828 DE CAMPION Henri, *Mémoires*, p. 276.
829 *Ibid*.
830 ROOSE Alexander, « La "bonne grâce" d'Henri de Campion », *op.cit.*, p. 297-298.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

III.1.3. Un exemple singulier : les copies des modèles de lettre de consolation et de réponses trouvées dans un mémoire manuscrit

Selon Danielle Roth, l'analyse des lettres de deuil privées est révélatrice de la sensibilité face à la mort de l'être cher et de l'amour que les survivants continuent à porter aux défunts[831]. Aux Archives départementales de la Haute-Vienne, nous avons trouvé dans le livre de raison de la famille Nicolas rédigé entre 1653 et 1853 des modèles de lettres. Le rapporteur des lettres n'est pas spécifiquement mentionné, mais Alfred Leroux suppose qu'il s'agit de Pierre Nicolas qui écrit dans le manuscrit au tout début du XVIII^{e} siècle. Il est né en 1660, et il est le fils de Jean Nicolas, marchand de Limoges, et de Marie Brugère, fille d'un juge des Combes[832]. Il a réalisé des études au collège des Jésuites de Limoges puis chez les Jacobins et à la Faculté de droit de Poitiers. Il devient greffier des deniers publics en 1690 à Champsac et syndic perpétuel en 1710[833].

Alfred Leroux met en avant que ses écrits sont extrêmement prolifiques puisqu'il rédige à lui seul 90% du livre de raison. Ces modèles de lettres de consolation se trouvent au milieu d'autres modèles de lettres de diverses natures[834]. Il semble donc selon l'archiviste que ces lettres ne soient pas de véritables correspondances, ce qui annule notre ambition de se rapprocher de la pratique. Or, le simple fait que ces modèles de lettres soient copiés dans ce manuscrit personnel prouve qu'une importance est accordée au deuil de l'enfant par ce marchand limougeaud. Alfred Leroux suppose que celles-ci sont tirées de secrétaires, qui se définissent pour rappel comme des manuels qui codifient la rédaction de lettres conformément au « savoir-écrire »[835].

Cette caractérisation comme modèle explique ainsi le fait que ni l'auteur, ni la date ne soient mentionnés dans la lettre de consolation et dans les deux réponses. Cette lettre est intitulée : « Lettre de consolation a son père sur la mort de son fils » et les réponses sont insérées sous le titre « Reponse a ceste lettre de consolation ». Nous savons simplement que l'auteur et le destinataire utilisés pour ces modèles sont des hommes par la présence de « Monsieur » en début de lettre et de la signature : « Monsieur vostre tres humble serviteur ».

---

[831] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^{e} siècle*, *op.cit.*, p. 64.
[832] DUCOURTIEUX Paul, « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, Tome XXXVIII », *Société archéologique et historique du Limousin*, 1891, p. 355. Disponible en ligne : https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6551965j, consulté le 14 avril 2022.
[833] *Ibid*.
[834] *Ibid*.
[835] TARDY Cécile, ANQUETIL Sophie, « La répétition dans les manuels épistolaires de l'âge classique : l'exemple de la "lettre de demande" », *op.cit.*, p. 83.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

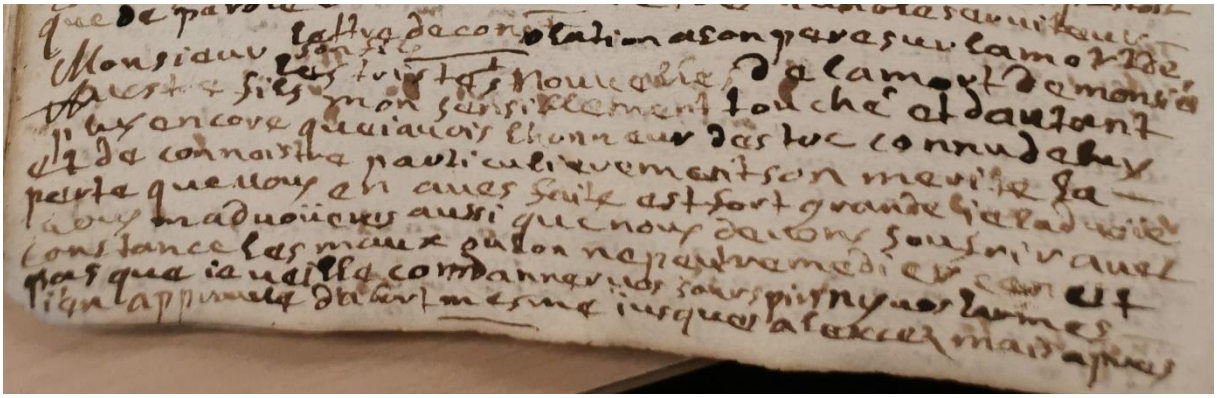

Figure 21 : Extrait du modèle de lettre de consolation contenue dans le livre de raison de la famille Nicolas

Le consolateur utilise dans cette lettre-modèle une formule tout à fait traditionnelle puisqu'il écrit : « [l]a triste nouvelle de la mort de monsieur Vostre fils mon sensiblement touché » et admet à l'endeuillé « la Perte que vous en avez faite est fort grande ie ladvoüe ». Après avoir rapidement compatis à la douleur de ce père, le consolateur-modèle l'exhorte à se reprendre tout comme dans les lettres éditées ainsi que les traités :

> Vous madvoueais aussi que nous devons soufrir avec constance les maux qu'on ne peut remedier car pas que ie veille comdanner vos souspirs ny vos larmes i'en approuve d'abort mesme iusques a l excez mais apres avoir assouvy l'humeur ou vous estes de mille regrets et dautant de plaintes il faut revenire a la maison puisqu'il y a autant de gloire a essuyer vos pleurs que vous avez de plaisir a les rependre[836]

En outre, le lien entretenu avec le défunt est mis en avant contrairement à certaines lettres de consolation imprimées dans lesquelles le consolateur ne connaissait pas le défunt. Il écrit en effet que ce décès l'attriste « d'autant plus encore que iavois lhonneur destre connu de luy et de connaistre particulièrement son merite »[837]. Ainsi, la copie de cette lettre modèle insiste sur la proximité entretenue avec le défunt, comme c'est le cas pour un grand nombre de lettres éditées. L'endeuillé est censé être reconnaissant de la compassion que lui témoigne le consolateur puisqu'il écrit : « ie vous suis extrêmement obligé pourtant de la part que vous prenes en mon malheur » et le qualifie de « bon amy »[838].

[836] NICOLAS Pierre, *Livre de raison famille Nicolas*, fol. 159.
[837] *Ibid*.
[838] *Ibid*., fol. 160 et 161.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Tout comme dans le mémoire, la thématique du défunt qui incarnait la consolation de la vieillesse est mobilisée. Le consolateur « idéal » écrit en effet : « ie scay bien que monsieur vostre fils estoit la seule consolation qui vous faisoit vivre constant parmy le chagrin de vostre vieillesse »[839]. Le rédacteur mobilise à ce titre le *topos* classique de la consolation établissant que Dieu est la seule véritable consolation, et qu'il se sert donc de ce type d'affliction pour détacher du monde les parents. Il fait part : « dieu ne vous la osté que pour vous consoler d'oresnavant en luy mesme comme le seul bien qui ne soit point subiet au changement il s'appelle le dieu ialoux ». Il précise même « il veut estre aymé uniquement que si sa providence a treuvé le moyen de vous y obligé en vous privant de l'objet qui possedoit toutes vos affections ensemble »[840].

De plus, la valorisation du défunt pour l'exhorter à se reprendre est également présente : « cest ce que i'attends aussi de la force de vostre esprit »[841]. Néanmoins, tout comme Henri de Campion, le père affligé écrit dans sa lettre de réponse-modèle que la seule consolation qu'il envisage est celle se trouvant dans « le tombeau »[842]. Il avoue cependant ne pas avoir totalement perdu espoir puisqu'il conclut sa réponse en demandant au consolateur d'effectuer des « prières puisque ie n'attends du secours que du ciel »[843]. La seconde lettre-modèle contenue dans cette archive semble cependant moins encourageante dans la possibilité de consolation humaine au profit de l'unique consolation divine. Il écrit en effet : « vostre chere lettre m'eust beaucoup consolé si i'étois capable de consolation apres la perte que Iay faite mais mon affliction est si grande que dieu seul m'en peut donner le soulagement »[844]. Il semble que l'inefficacité de la consolation soit prise en compte dans cette lettre-modèle afin de constamment demeurer dans la valorisation de la consolation divine.

La copie de ces lettres-modèles dans ce livre de raison témoigne de l'importance accordée à la pratique épistolaire de la consolation pour le deuil de l'enfant. Elles témoignent qu'une place est accordée au réconfort pour le deuil de l'enfant, constituant ainsi logiquement une affliction légitime d'être réconfortée. Ce cas singulier de lettres pourrait être mis en parallèle avec d'autres livres de raison afin d'analyser s'il s'agit d'un cas singulier ou si cette pratique est au contraire attestée dans de nombreuses sources de ce type. Ainsi, cette source écrite permet de confirmer l'existence d'une place accordée à la consolation pour le deuil

[839] *Ibid*., fol. 159.
[840] *Ibid*.
[841] *Ibid*.
[842] *Ibid*., fol. 160
[843] *Ibid*.
[844] Deuxième réponse, *Ibid*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

d'un enfant dans des sources privées. Ces quelques exemples nécessiteraient néanmoins d'être insérés dans une étude plus générale, mais ouvre la voie à d'éventuelles réflexions. Une étude plus large serait d'autant plus éclairante qu'elle pourrait probablement en partie de pallier les limites inhérentes à ce type de sources écrites.

III.1.4. Des sources limitant l'analyse à une catégorie sociale restreinte

L'analyse des mémoires et des livres de raison et de cette copie de modèles de lettres réalisées par un marchand prospère de Haute-Vienne est ainsi éclairante pour notre propos, puisqu'elle témoigne du fait que la consolation pour le deuil de l'enfant est prise en compte dans des sources écrites relevant davantage du for privé, même si ces quelques cas ne permettent pas de mesurer s'il s'agit d'une pratique répandue ou si, au contraire, elles sont singulières. À partir de l'expérience des dépouillements dans les archives départementales de la Haute-Vienne d'une dizaine de cotes approximativement, il s'agissait du seul document contenant une consolation pour le deuil de l'enfant. Néanmoins, le fait qu'il s'agisse de copies constitue un filtre inévitable.

Concernant les mémoires, Henri de Campion justifie son chagrin et écrit qu'il est conscient du fait qu'il ne soit pas bien perçu, ce qui permet sans doute de supposer que cette évocation du besoin de consolation n'est pas répandue. Cette relative rareté témoigne que le deuil d'un enfant et sa consolation ne fait que peu l'objet de développements dans ce type de sources. En outre, ces documents écrits demeurent une émanation de milieux favorisés, laissant ainsi un silence considérable sur le rapport personnel de la majorité de la population du XVII^{e} siècle au deuil de l'enfant. Ce sont en effet des nobles, des officiers, des marchands prospères qui rédigent ces sources.

Le taux d'alphabétisation demeure faible durant cette période[845]. Parmi cette population alphabétisée, un nombre important savent lire mais ne savent pas écrire[846]. Cette observation réduit ainsi encore la part de la population étant à même de rédiger des livres de raison ou de mémoires. Par l'absence de ces sources écrites, la connaissance de la pratique de la consolation dans les couches moins aisées demeure difficile. Nous pouvons également

[845] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit*., p. 837-930, ici plus particulièrement p. 868.
[846] CHARTIER Roger, *Culture écrite et société…, op.cit.*, p. 135.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

supposer qu'il s'agit d'une pratique davantage attestée chez les protestants que chez les catholiques puisque leur taux d'alphabétisation est en moyenne plus élevé[847].

Les chercheurs concluent qu'on ne peut qualifier de public « populaire » concernant la lecture au XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Dès lors, la relation entretenue avec le livre, et donc avec le traité de consolation, serait semblable pour l'ensemble des couches de la population[848]. De plus, Isabelle Dubois observe que la littérature médicale permet probablement d'explorer la pratique de la consolation face à la mort de l'enfant[849]. Ce type de littérature pourrait donc sans doute permettre d'approcher la consolation pour le deuil de l'enfant dans une perspective socialement plus large.

Cependant, la diversité des sources mobilisables par les historiens laisse entrevoir le fait que les sources écrites ne représentent pas le seul type de sources mobilisables dans cette quête de l'étude de la consolation pour le deuil d'un enfant. Nous pouvons en effet supposer que les représentations iconographiques peuvent sans doute pallier à ce manque de sources textuelles pour les autres couches de la population.

[847] BERTRAND Régis, « Les modèles de vie chrétienne », dans : MAYEUR Jean-Marie, PIETRI Charles, PIETRI Luce, VAUCHEZ André, VENARD Marc, *Histoire du christianisme, tome neuf : L'Âge de raison (1620-1750)*, *op.cit*., ici plus particulièrement p. 115.
[848] CHARTIER Roger, « Stratégies éditoriales et lecture populaires », dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit*., p. 698-721, ici plus particulièrement p. 703.
[849] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

III.2. L'apport de l'analyse iconographique : se consoler par la représentation de l'être décédé

Le thème de la mort de l'enfant a été mobilisé dans le langage iconographique, notamment dans le cadre des représentations de l'épisode biblique du massacre des innocents ou de la déploration de la Vierge Marie face au décès de Jésus-Christ. Ces épisodes génériques posent la question d'une quelconque existence de représentations relevant davantage d'une perspective personnelle. Le constat de la rareté des représentations iconographiques sur le réconfort pour le deuil de l'enfant permet tout de même de questionner ce thème à partir de sources qui ne relèvent pas à proprement parler de la consolation mais qui en incarnent le besoin, tant par la thématique antique et chrétienne que par la réalisation de portraits d'enfants et de famille.

III.2.1. La rareté de l'iconographie sur la consolation du décès de l'enfant

Un constat pour commencer : les images sont presque absentes des traités de consolation alors qu'elles permettent selon Michel Pastoureau de diffuser plus facilement les conceptions spirituelles représentant une « véhicule-livre »[850]. L'auteur E. Baudry est le seul à insérer deux images dans son traité où la défunte Louis de Bourbon est mise en scène avant et après son décès. Concernant les lettres, seule une image est attestée : la représentation de la fille de la Maréchale de Vitry gisant sur son lit de mort en tenue de religieuse. Nous reviendrons ultérieurement sur la description précise de ces images.

En dehors de notre corpus de sources précis, les recherches sur les représentations iconographiques du deuil de l'enfant ont été extrêmement peu fructueuses. L'acte de consolation ne fait pas l'objet de peintures ou de gravures, et la douleur des parents endeuillés de leurs enfants ne semble pas non plus représentée. Si notre étude avait porté sur le XVI^{e} siècle, ce constat n'aurait pas été étonnant puisque Philippe Ariès rappelle la rareté des scènes intimes de famille qui subsiste jusqu'à cette période[851]. Néanmoins, une place croissante à la représentation du sentiment familial peut être observée à partir de cette période, et surtout au XVII^{e} siècle : Emile Mâle écrit en effet que l'art de la Contre-Réforme exprime des

[850] PASTOUREAU Michel, « L'illustration du livre : comprendre ou rêver ? » dans : CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1*, *op.cit.*, p. 628-721, ici plus particulièrement p. 607.
[851] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 308.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

« sentiments nouveaux »[852]. Dès auparavant, l'enfant est souvent associé durant notre période à la thématique de la mort[853].

Surtout, une évolution majeure peut être observée à partir du XVIII[e] siècle puisque l'idée du bonheur dans les représentations s'incarne dans l'affection et l'expression de ses sentiments vis-à-vis des membres de sa famille. L'iconographie témoigne à partir de la seconde moitié du XVIII[e] siècle de l'idéal de la mère trouvant le bonheur dans l'affection qu'elle porte à ses enfants. Les images d'amour et de tendresse sont absolument prégnantes, ce qui constitue selon Eggle Bechhi et Dominique Julia une « mutation essentielle » du XVIII[e] siècle[854]. La représentation du besoin de consolation face au décès de l'enfant doit ainsi très probablement connaître un nouvel essor dans les représentations iconographiques. En effet Philippe Ariès observe que l'importance croissante accordée au souvenir du défunt qui se manifeste massivement à la fin du XVIII[e] siècle prend racine dans la représentation de l'enfant[855].

Néanmoins, quelques indices peuvent être analysés, qui apparaissent à première vue assez étonnants pour notre sujet d'étude. Dans sa lettre, le consolateur de Catherine de Clèves mobilise l'image du « [p]eintre en son Tableau, par le voyle qu'il ietta sur la face du père, qui avoit perdu son enfant, comme si l'art n'eust mieux représenter la contenance d'un visage désolé qu'en le couvrant »[856]. Aucun nom précis n'est donné, et il semble difficile à partir de ces seuls éléments de savoir à quelle œuvre l'auteur fait référence. Ce fait est assez désolant puisque l'analyse de cette représentation aurait sans doute été instructive pour notre propos.

Quoi qu'il en soit, l'objectif pour analyser la consolation pour le deuil de l'enfant à travers l'iconographie est l'adoption d'un point de vue synchronique pour étudier l'œuvre en se référant constamment au contexte d'analyse[857]. En termes méthodologiques, il s'agit de s'inscrire dans une perspective phénoménologique afin d'étudier la relation à l'œuvre ainsi que la perception et l'interprétation de l'image[858]. Également, l'iconologie théorisée par Erwin Panofsky est absolument essentielle puisqu'elle vise à analyser ce que révèle l'œuvre d'art sur

[852] MALE Émile, *L'art religieux du XII[e] au XVIII[e] siècle : extraits choisis par l'auteur*, Paris, Armand Colin, p. 211.
[853] ALLARD Sébastien, LANEYRIE-DAGEN Nadeije, PERNOUD Emmanuel, *L'enfant dans la peinture*, *op.cit.*, p. 182.
[854] BECHHI Eggle, JULIA Dominique, « Histoire de l'enfance, histoire sans paroles ? » dans : BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident*, op.cit., p. 13.
[855] MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op.cit.*, p. 32.
[856] PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves*, *op.cit*., p. 4.
[857] GLORIEUX Guillaume, *L'histoire de l'art : Objets, sources et méthodes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2015, p. 49.
[858] *Ibid*., p. 100.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

une dimension qui n'est pas forcément intentionnelle pour l'auteur en tant que « structure symbolique »[859]. Toutefois, il est nécessaire d'avoir conscience du fait que l'iconographie ne représente pas forcément une réalité attestée selon Georges Duby[860] mais davantage un idéal.

III.2.2. La symbolique antique et chrétienne de la mort de l'enfant : un indicateur qui reste très général

Pour commencer, nous pouvons mentionner de manière générale la place accordée à la thématique du deuil de l'enfant dans l'iconographie. Ce propos reste synoptique mais il est nécessaire à conduire pour comprendre la tradition dans laquelle s'insère l'iconographie de l'enfant.

Nous pouvons dans un premier temps nous interroger si la prégnance des références antiques observées dans les traités et les lettres de notre corpus de sources est également présente dans les représentations iconographiques.

Celle-ci est en effet perceptible dans la mythologie antique à travers le mythe de Ganymède qui est mentionné dans notre corpus de sources, comme déjà analysé précédemment[861]. Ce type de représentations fait d'autant plus sens que « [l]e filtre de la mythologie » permettrait de représenter « l'irreprésentable » à travers une forme allégorique qui est plus facilement assimilable pour les parents endeuillés[862]. Le thème de l'enlèvement de Ganymède est notamment représenté par Rembrandt Van Rijn au XVII^{e} siècle. Même s'il ne s'agit pas d'un peintre français, cette œuvre est néanmoins intéressante à mentionner car elle illustre l'association classique de l'enfant et de la thématique de la mort. L'aigle symbolise ici Zeus qui enlève l'enfant de Tros et de la Nymphe Callirhoé pour en faire son échanson du fait de la pureté de son âme[863]. Mais à partir du XVII^{e} siècle, c'est surtout Ganymède comme âme chrétienne qui s'élève vers Dieu qui est retenue dans le cadre de la société chrétienne. Mais ce type de représentations se retrouve surtout en Hollande durant notre période d'étude[864]. Cette représentation est intéressante pour notre propos du fait que Claude Mignault explique que cet

[859] *Ibid*., p. 14.
[860] GLORIEUX Guillaume, *L'histoire de l'art : Objets, sources et méthodes*, *op.cit*., p. 50.
[861] LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues …, op.cit*., p. 6.
[862] ALLARD Sébastien, LANEYRIE-DAGEN Nadeije, PERNOUD Emmanuel, *L'enfant dans la peinture*, *op.cit.*, p. 188.
[863] RUSSELL Margarita, "The Iconography of Rembrandt's "Rape of Ganymede"", *op.cit.*, p. 7-8.
[864] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 33.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

amour de Dieu porté aux enfants pourrait représenter une sorte de consolation pour les parents endeuillés[865].

Figure 22 : VAN RIJN Rembrandt, *Ganymed in den Fängen des Adlers*, 1635, huile sur toile,177,0 x 129,0 cm, Collections nationales de Dresde. © Hans Peter Klut/Elke Estel (Gemäldegalerie Alte Meister, Staatliche Kunstsammlungen Dresden)

La représentation des parents désespérés qui n'apparaît pas sur l'œuvre finale est néanmoins présente dans le dessin de pré-réalisation : il témoigne de la prise en compte du chagrin des parents provoqué par cette allégorie de la mort enlevant leur enfant[866].

[865] *Ibid*., p. 9.
[866] *Ibid*., p. 10.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Figure 23 : Dessin de VAN RIJN Rembrandt, *Ganymed in den Fängen des Adlers © Kunstsammlungen, Dresden* (source : RUSSELL Margarita, “The Iconography of Rembrandt's "Rape of Ganymede"”, *op.cit.* p. 10)

Le dessin réalisé par l’auteur montre les parents qui tentent de rattraper leur enfant : ils essaient de conjurer le sort de la mort en ne se conformant pas à la volonté divine.

Cette image est encore plus prégnante lorsque l’on évoque par exemple le Ganymède de Nicolas Maes qui représente le portrait commémoratif d’un enfant spécifique, George de Vicq, mort à l’âge de neuf mois[867]. Ce thème générique est donc employé pour représenter un cas spécifique d’enfant décédé. Notons au passage qu’il est représenté sous les traits d’un enfant bien plus âgé, ce qui s’explique soit par les techniques de représentation générales de cette période, soit par le fait qu’un attachement étant davantage conféré à un enfant plus âgé, il s’agit d’exalter l’affection portée à l’enfant à travers ce portrait en Ganymède.

[867] MOREL Marie-France « Corps exposés, corps parés, en occident chrétien dans les peintures et les photographies d'enfants morts (XVI^e^-XIX^e^ siècles) », dans : GUSI I JENER Francesc, MURIEL Susanna, OLARIA PUYOLES Carmen Rosa (coord.), *Nasciturus, infans, puerulus vobis mater terra la muerte en la infancia*, Diputació de Castelló, Servei d'Investigacions Arqueològiques i Prehistòriques, 2008, p. 667-682, ici plus particulièrement p. 674. Disponible en ligne : https://dialnet.unirioja.es/servlet/articulo?codigo=2796799, consulté le 9 janvier 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Figure 24 : MAES Nicolaes (1634-1696), *The Abduction of Ganymede, or Portrait of George Bredehoff de Vicq as Ganymede*, huile sur toile, 97 cm x 82 cm. © Harvard Art Museums/Fogg Museum, Kate, Maurice R., and Melvin R. Seiden Purchase Fund in honor of Lisbet and Joseph Leo Koerner

Également, la consolation pour le décès d'un enfant au XVII^{e} siècle s'inscrivant dans une perspective spirituelle, il convient de questionner l'existence de possibles représentations relevant du domaine religieux. Il n'apparait pas surprenant que ce thème du deuil de l'enfant soit iconographiquement associé au deuil de la Vierge Marie dans le cadre du décès de Jésus. La déploration de la Vierge face au décès de l'enfant Jésus a en effet fait l'objet de nombreuses représentations, tel que *La déploration sur le Christ mort*. La mère est représentée avec les yeux levés au ciel, semblant interroger la divinité sur ce décès, mais ne montre ni signe de colère, ni signe de deuil excessif. Cette image semble ainsi correspondre au récit livré dans les sources de notre corpus puisque la Vierge, comme déjà observé, y est toujours mentionnée comme exemple de constance et de soumission à la volonté divine. Une forme de corrélation est donc confirmée entre nos sources écrites et ce type de représentations iconographiques. Il serait en ce sens intéressant de mener une comparaison plus large avec d'autres représentations de la Vierge datant de cette période.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Figure 25 : *La Déploration sur le Christ mort*, huile sur panneau de cuivre, XVII^{e} siècle, 22.2 cm x 16.7 cm. © Serignan Antiquités

Également, la longue tradition religieuse de l'épisode biblique du massacre des innocents peut faire sens, mais reste également très général. L'Évangile de saint Matthieu rapporte en effet le meurtre des enfants à Bethléem et aux alentours lors de l'épisode de la fuite en Egypte. L'œuvre réalisée par Nicolas Poussin illustre le désespoir de la mère essayant de sauver son enfant. Elle essaie d'empêcher ce meurtre, sans succès. Ainsi, cet épisode biblique témoigne que la douleur des parents lors du décès de leurs enfants est un motif pris en compte dans les représentations iconographiques religieuses du XVII^{e} siècle. Sans doute, ces images pouvaient être exposées dans les églises et observées par des fidèles, touchant ainsi une plus large proportion de récepteur que ne peut le faire le seul genre littéraire et épistolaire de la consolation. Par la contemplation de ce type d'images, les parents endeuillés devaient sans doute s'identifier aux personnages de ce passage du Nouveau Testament, ce qui ne constitue pas un remède à leurs peines mais qui leurs permettaient sans doute de se

Licence CC BY-NC-ND 3.0

rappeler qu'ils n'étaient pas seuls face à ce type d'afflictions, tout comme le discours contenu dans les traités l'illustre.

Figure 26 : POUSSIN Nicolas, *Le massacre des Innocents*, 1625-1632, Huile sur toile 118 cm x 179 cm, Musée Condé.

Enfin, à partir de la fin du XVI^e^ siècle, l'enfant est souvent associé à la thématique macabre[868]. Luigi Miradori qui intitule au XVII^e^ siècle son tableau *Memento Mori* représente un enfant qui semble dormir, couché sur un coussin et un linceul, mais dont la tête repose sur un crane et se trouve à côté d'un sablier, symbole de la fuite du temps[869].

[868] ALLARD Sébastien, LANEYRIE-DAGEN Nadeije, PERNOUD Emmanuel, *L'enfant dans la peinture*, *op.cit.*, p. 185.
[869] *Ibid*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Figure 27 : MIRADORI Luigi (1610-1654), *L'Amour endormi sur un crâne* ou *Memento Mori*, huile sur toile, 54,3 x 70,6 cm, Musée d'Arras et Musée de Saint-Etienne. © Institut national d'histoire de l'art

L'ensemble de ces représentations relevant de la mythologie antique et des thématiques religieuses restent synoptiques, mais témoignent de la prise en compte du chagrin des parents face au deuil d'un enfant et de l'idéal d'acceptation et d'auto-contrainte qui est également présent dans les sources de notre corpus. Après l'analyse de ce tableau global, il convient de s'insérer dans une perspective d'analyse plus précise et personnelle sur la thématique du besoin de consolation dans le cadre du décès d'un enfant.

III.2.3. Le portrait de l'enfant mort

Il existe en effet des sources davantage personnelles qui permettent sans doute d'analyser la consolation pour le deuil de l'enfant dans une perspective plus intime. Le portrait du défunt constitue l'un des deux modèles iconographiques qui peuvent être étudiés. L'une des lettres de notre corpus de sources contient en effet la représentation de la fille de la Maréchale de Vitry sur son lit de mort. En tenue religieuse, elle est couchée et entourée de cierges, et tient son chapelet et sa croix entre ses mains. Les yeux clos, son visage semble serein et apaisé. L'image possède une légende où il est écrit : « Effigie de Mlle de Vitry, décédée le 7, May, 1645. agée de 21 an : dont le Corps repose dans l'Eglise des Minimes de Paris, en habit de Religieuse de leur Ordre ». Le fait d'intégrer cette effigie à la lettre de consolation n'est pas anodin : cette image constitue à elle-seule une forme de consolation puisqu'outre le visage serein que la défunte affiche et qui témoigne qu'elle n'est pas

Licence CC BY-NC-ND 3.0

tourmentée dans la mort, elle est représentée en religieuse, témoignage de sa piété qui prouve qu'elle accédera assurément au paradis. Les parents peuvent donc se consoler, au moins pour ce qui est du salut de leur fille. Le portrait de l'enfant décédé, ayant pour objectif de capturer un moment éphémère pour le graver de manière pérenne, montre ainsi une religieuse minime qui se trouve en état de félicité.

Figure 28 : Représentation de la fille de la Maréchale de Vitry gisant sur son lit de mort

L'interprétation iconologique du sens conféré à l'image est donc effectivement essentielle dans ce cadre[870] puisque c'est l'image même qui constitue le support et le moyen de délivrance de la consolation. De plus, elle semble ouvertement personnelle puisque la personne représentée est clairement identifiable. L'esthétique permet également de supposer les émotions des spectateurs grandement variables en fonction du contexte culturel qui porte l'affligé[871].

Les représentations des enfants morts sur leur lit sont présentées comme assez fréquentes selon Marie-France Morel. Ces peintures mortuaires apparaissent à partir du XVI[e]

[870] GLORIEUX Guillaume, *L'histoire de l'art : Objets, sources et méthodes*, *op.cit*., p. 113
[871] *Ibid*., p. 55.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

siècle en Flandres et persistent au XVII[e] siècle[872].Ce type de peintures connaît néanmoins un déclin à partir du XVIII[e] siècle[873]. Un traité de notre corpus contient également ce type d'images : le consolateur Baudry insère avant sa chapelle ardente et ses tombeaux glorieux deux images mettant en scène la défunte.

Figure 29 : Représentation de Louise de Bourbon précédant « La Chapelle ardente » de E. Baudry

Louise de Bourbon est représentée dans son lit priante et entourée de ses proches, elle a le visage serein tandis que ses accompagnatrices semblent au contraire attristées. Les croix sont représentées pour rappeler la piété de la défunte et pour assurer ses parents de son accès au paradis, tandis que les armoiries sont représentées pour rappeler le prestige du lignage familial. Tout comme dans le discours de consolation, il s'agit donc de glorifier à la fois la piété et les vertus familiales de la défunte. Les termes latins qui sont incorporés dans l'image

[872] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 29.
[873] *Ibid.*, p. 32.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

visent également à assurer de l'avenir de gloire et de triomphe qui l'attend puisqu'il est écrit en s'inspirant des écrits bibliques « *In perpetuum coronata triomphat* ».

Figure 30 : Représentation de Louise de Bourbon précédant « Les tombeaux glorieux » de E. Baudry

Cette image représente la princesse gisant sur son tombeau dans une chapelle. Elle est apaisée et semble avoir été délivrée par la mort puisqu'elle regarde sereinement le ciel. Son nom est inscrit sur le tombeau afin de perpétuer éternellement sa mémoire. Les accompagnatrices endeuillées de la défunte ont été remplacées par les quatre allégories des vertus cardinales : la prudence, la justice, la tempérance et la force. Elles sont identifiables par leurs attributs traditionnels que sont le miroir, la balance, l'aiguière et la colonne. Il s'agit

Licence CC BY-NC-ND 3.0

d'un type de représentation classique de tombeaux à partir de la Renaissance[874]. Il est également possible de supposer que les trois figures situées dans les niches à l'arrière pourraient être les vertus théologales (foi, charité, espoir). Dans ce cas, tous les types de vertus seraient représentés autour de la défunte. L'auteur de cette image a ainsi voulu représenter le décès d'une personne pieuse et vertueuse dont l'avenir de gloire au paradis est assuré.

Cette représentation de l'enfant mort est à lier au contexte d'individualisation croissante de cet être observée durant notre période d'étude. Elle représente en effet une étape fondamentale dans l'évolution de l'histoire des sentiments puisque l'enfant est rarement représenté seul jusqu'à la fin du XVI[e] siècle[875], tandis qu'Amy J. Catalano et Isabelle Dubois rappellent que l'idéalisation croissante du statut de l'enfant est observable à partir de la période renaissante[876]. Le fait de garder un souvenir de l'enfant décédé permet selon Marie-France Morel de diminuer le chagrin des proches[877]. Tous les historiens ne sont toutefois pas en accord sur ce constat : Danielle Roth estime quant à elle que l'enfance rentre dans la « sphère sensible » durant cette période[878]. Néanmoins, il est attesté l'émergence d'une croissance des représentations des cadavres des enfants commandées par la famille dans lesquelles les enfants sont souvent représentés en toute simplicité chez les protestants, et parfois entourés d'objets symboliques chez les catholiques[879]. Nous pouvons à ce titre étudier le *Portrait d'un enfant mort* attribué à Philippe de Champaigne vers 1650.

[874] FEUILLET Michel, « Lexique des symboles chrétiens », dans : FEUILLET Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2017, p. 5-128, ici plus particulièrement p. 18, 21, 22, 23 et 96. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/--9782130792406-page-5.htm, consulté le 31 mai 2022.
[875] DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII[e]-XVIII[e] siècles, op.cit.,* p. 303.
[876] CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …, op.cit.,* p. 61. ; DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit*.
[877] MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op.cit.,* p. 24.
[878] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII[e] siècle*, *op.cit.*, p. 281.
[879] MOREL Marie-France « Corps exposés, corps parés, en occident chrétien dans les peintures et les photographies d'enfants morts (XVI[e]-XIX[e] siècles) », *op.cit*., p. 671.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Figure 31 : DE CHAMPAIGNE Philippe, *Portrait d'un enfant mort*, v. 1650, huile sur toile, 58 x 47,5 cm, Musée des Beaux-Arts de Besançon. © Besançon, Musée des beaux-arts et d'archéologie – Photo © Charles choffet

Cette peinture représente un enfant mort : les indices qui le montrent sont ses yeux clos et sa pâleur. En outre, sa bouche fermée symbolise sans doute le fait qu'il ne respire plus. Il est couché dans ce qui semble être un lit reconnaissable par l'oreiller et la couverture dans laquelle il se trouve. Il est ainsi en « position de sommeil », l'une des deux représentations classiques de ce type d'iconographie selon Marie-France Morel[880]. Néanmoins, aucun attribut de la mort n'est ici associé à l'enfant tel que le sablier, le crâne où les fleurs, symboles de la perspective éphémère. Sans doute, la sobriété du décor et des couleurs est employée pour que l'observateur puisse plutôt se concentrer sur le seul visage de l'enfant qui semble apaisé. En termes de colorimétrie, la couleur blanche des draps, de l'oreiller et du « bonnet de l'enfance » [881] peut probablement être associée à celle du paradis, indiquant que l'enfant se trouve dans la félicité, mais également à celle de la pureté d'un être n'ayant commis aucun péché au cours de son existence. Quant à la couleur rouge, nous pouvons supposer qu'elle symbolise l'amour. Ici encore l'auteur souhaite témoigner à travers sa représentation que l'enfant décédé est apaisé, et que la mort de celui-ci ne doit pas affliger les parents. La notion

[880] *Ibid*., p. 670.
[881] ALLARD Sébastien, LANEYRIE-DAGEN Nadeije, PERNOUD Emmanuel, *L'enfant dans la peinture*, *op.cit.*, p. 188.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

de « voûte d'intelligibilité » peut être considérée puisque cette œuvre répond probablement à une demande individuelle afin de répondre au besoin de consolation des parents endeuillés[882] : c'est donc l'image elle-même qui constitue la consolation. Les portraits d'enfant morts seraient une marque d'affectivité puisque le fait de les représenter comme s'ils étaient endormis est signe de l'attachement porté à ceux-ci à partir de 1715[883]. Néanmoins, cet exemple nous montre que cet aspect existe déjà auparavant. Alors que la consolation est fondée sur un discours spirituel, l'absence totale de références religieuses pourrait faire lire une forme de laïcisation du portrait de l'enfant mort. Or, la prégnance des peintures votives montre néanmoins que le caractère religieux persiste. Les nombreuses peintures votives peuvent en effet être mentionnées[884]. Quant au type d'utilisation de ces portraits d'enfants-morts, selon Marie-France Morel, ils ne sont pas stockés dans un endroit quelconque, mais sont au contraire exposés pour se rappeler de l'enfant et du fait qu'il est dans la félicité[885]. Mais le portrait de l'enfant-mort n'est pas le seul type de représentations qui peut ici être mentionné : celui du portrait de famille avec l'intégration de l'enfant décédé est également éclairant.

III.2.4. Les portraits de famille : ancrer le souvenir des morts auprès des vivants

Les portraits de famille intégrant des enfants décédés doivent être mentionnés même s'ils ne sont que minoritaires en France durant notre période d'étude. Philippe Ariès observe ce qu'il désigne comme une « marée d'images familiales » dans la première moitié du XVII^{e} siècle, se manifestant davantage dans les gravures et les gouaches dans la seconde moitié du siècle avant de devenir de nouveau prégnant au XVIII^{e} siècle[886]. À partir du XV^{e} siècle l'auteur observe un développement croissant des représentations de familles réunies dans lesquelles on prend en compte à la fois les membres morts et vivants. Ces images sont souvent assorties de saint patrons avec notamment l'ange gardien qui est associé à l'enfant[887]. Par le biais des ex-voto, qui sont conservés notamment dans les maisons, le portrait de famille se laïcise progressivement dont l'importance pour le souvenir des disparus justifie qu'il soit

[882] GLORIEUX Guillaume, *L'histoire de l'art : Objets, sources et méthodes*, *op.cit.*, p. 108.
[883] KAYSER Christine (dir.), *L'enfant chéri au siècle des Lumières*, l'Émile [exposition, Musée Promenade, Louveciennes, 15 mars-15 juin 2003 et Musée des Beaux-arts, Cholet, 10 juillet-12 octobre 2003], Paris, L'inventaire, 2003, p. 13.
[884] MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *op.cit.*, p. 25.
[885] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 31.
[886] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 227.
[887] *Ibid*., p. 228.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

largement répandu[888]. Plus précisément, la représentation de l'ensemble de la famille sur les ex-votos aux côtés des vivants s'explique par la conviction que les enfants décédés en bas-âge protégeraient tous les membres de la famille[889]. Il s'agit donc d'étudier par ce biais la psychologie des contemporains, son utilité, son rôle social et culturel et son « horizon d'attente » conformément à la théorie de la réception de l'œuvre[890]. Ainsi, la forme ultime d'autoconsolation qui peut apparaître dans les sources iconographiques semble être l'intégration de l'enfant décédé au portrait de famille. Il s'agit de la mise en image du souvenir d'un enfant vivant, comme si l'on demandait, selon les mots de Philippe Ariès, à l'art de se substituer à la réalité, comme si l'enfant était encore auprès d'eux[891]. Cette pratique est surtout attestée en Italie ou dans les Flandres[892]. Nous pouvons par exemple citer l'œuvre présentée par Michel Vovelle dans son ouvrage *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours* :

Figure 32 : « Les vivants et les morts représentés sur un portrait de famille », Aarhus, Danemark © Ph. Kildeangivelse, Nationalmuseet

Cette œuvre, réalisée au Danemark, donne à voir une famille dont l'un des membres est un jeune enfant emmailloté. Il est couché sur un oreiller et a les yeux clos. Cet enfant est

[888] *Ibid*., p. 230.
[889] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 28.
[890] GLORIEUX Guillaume, *L'histoire de l'art : Objets, sources et méthodes*, *op.cit*., p. 136-137.
[891] ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, p. 104.
[892] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 23.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

accompagné de deux anges qui semblent prendre soin de lui. Ce sont les anges qui l'accompagnent et le fait qu'ils soient représentés en tout petit et les yeux fermés qui indiquent son décès. L'ange est en effet une figure attestée aux côtés de l'enfant mort depuis le Moyen Âge[893]. Par la suite, la Contre-Réforme fait naître la symbolique de l'ange-gardien qui préviendrait la mort de l'enfant en rassurant les mères et en leur délivrant des « consolations inespérées »[894]. Paula Barros observe en outre la codification de la représentation du deuil : le port de couleurs sombres, le manque d'esthétisme, l'aspect malade et le regard sans vie. En outre, les enfants sont souvent donnés à voir comme des êtres non-individualisés. Il s'agit surtout d'illustrer par ce biais le caractère éphémère et ayant des vertus protectrices[895]. En effet, la thématique de la « sainte famille » est déjà considérable au XVII^{e} siècle[896]. Ainsi, la consolation repose dans ce type de représentations sur la compensation de la perte par la volonté de rassemblement.

Selon Philippe Ariès, ce développement est à lier au détachement de l'importance de l'honneur et du lignage au profit de l'émotion autour de la famille resserrée[897]. Néanmoins, il est possible de supposer que la représentation de l'ensemble des membres d'une famille, même lorsqu'ils sont décédés, demeure surtout un moyen de montrer la prospérité lignagère de sa famille. Ce propos peut ainsi être dans ce cas nuancé. À travers le portrait de famille, l'objectif est en effet de marquer éternellement le lien familial qui demeure même à travers la mort, tel un « livret de famille » perpétuant l'histoire familiale sur le papier. La protection des enfants garantie par la présence des anges gardiens induit également la protection de la famille entière au vue du pouvoir protecteur de la représentation de l'enfant mort. En revanche, les familles durant cette période ne sont pas représentées en pleurant leur enfant et en nécessitant une forme de consolation explicite. Ici encore, l'analyse de ce type d'iconographie fait sens pour notre sujet d'étude puisque c'est l'image qui incarne elle-même la consolation. Ainsi, l'apport des images est significatif pour notre propos alors qu'il n'est en rien à première vue explicite. Au contraire, le dernier type de sources mobilisables pour notre propos s'inscrit clairement dans la thématique du deuil : les sources funéraires font également sens dans le cadre de notre analyse.

[893] MOREL Marie-France « Corps exposés, corps parés, en occident chrétien dans les peintures et les photographies d'enfants morts (XVI^{e}-XIX^{e} siècles) », *op.cit.*, p. 671.
[894] MALE Émile, *L'art religieux du XII^{e} au XVIII^{e} siècle : extraits choisis par l'auteur*, Paris, Armand Colin, p. 196-197.
[895] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 28.
[896] COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire, op.cit.*, p. 311.
[897] ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, *op.cit.*, p. 250 et 251.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

III.3. L'épitaphe comme indice de la volonté d'ancrer la mémoire du défunt par la matérialité ?

Se rapportant au moment spécifique de la cérémonie d'inhumation, les sources funéraires peuvent en effet être analysées puisque nous pouvons supposer qu'elles expriment sans doute de la manière la plus spontanée le chagrin et le besoin de consolation des parents. Celle-ci peut concerner les sources les plus symboliques qui soient, et c'est notamment le cas pour l'épitaphe.

III.3.1. L'importance accordée à la sépulture de l'enfant : entre besoin d'intégration à celle de la famille et inquiétude pour le salut

La question de l'inhumation d'un enfant décédé est en effet absolument centrale dans les sources de la consolation : de nombreux auteurs de traités et de lettres évoquent en effet le sujet. Cette prise en compte est nécessaire pour envisager l'importance de cette thématique et comprendre la raison de l'adjonction d'épitaphes aux sources de la consolation. L'édification de tombeaux d'enfants est une pratique qui date principalement de la fin du XVII^{e} siècle[898]. Néanmoins, son existence dans notre corpus de sources précède cette période, ce qui prouve la volonté de consoler les parents à travers la matérialité de la tombe. Marie-France Morel rappelle que la cérémonie d'inhumation constitue « la plus certaine et la meilleure des consolations »[899]. En ce sens, la trace qui est laissée de celle-ci est également importante, d'où l'élaboration d'épitaphes pour consoler les parents endeuillés.

En termes de pratiques funéraires plus précisément, Didier Lett rappelle que les enfants ayant reçu la confirmation étaient enterrés comme les adultes, tandis que les enfants baptisés mais n'ayant pas reçu la confirmation sont inhumés dans une partie réservée du cimetière paroissial ou église. En outre, certains chercheurs ont observé des formes de sépultures privilégiées destinées aux enfants venant de naître[900]. Cette insistance sur l'importance de reposer en paix auprès de son enfant est fondamentale : de nombreux traités et lettres le mentionnent, tout comme Henri de Campion dans son mémoire. Le modèle de réponse contenu dans le livre de raison de la famille Nicolas rappelle également que la seule

[898] ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^{e} siècle*, *op.cit.*, p. 281.
[899] MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l'histoire », *op.cit.*, p. 24.
[900] SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort … », *op.cit.*, p. 505.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

consolation envisagée est celle se trouvant dans « le tombeau »[901] . Pour rappel, les enfants décédés non-baptisés ne pouvaient être enterrés avec leur famille puisqu'ils l'étaient souvent dans des jardins ou même dans des latrines[902]. Cette perspective empêche non seulement de graver la mémoire de l'enfant dans un endroit spécifique et consacré, mais il empêche également les parents de reposer auprès de leurs enfants lorsqu'ils viendront à mourir.

L'attention portée au tombeau de l'enfant comme biais de consolation permet ainsi de prendre la mesure de l'importance donnée à la présence de l'épitaphe dans le processus consolatoire.

III.3.2. Les épitaphes funéraires, témoignage de l'accompagnateur privilégié du genre consolatoire

L'épitaphe héroïque est extrêmement mobilisée selon Philippe Ariès : elle permet de témoigner de son chagrin et du besoin de perpétrer la mémoire comme forme de consolation[903]. Les sources de notre corpus comprennent en effet ce genre de textes : la consolation adressée à la comtesse de Soissons comprend à la fin du texte le « [t]ombeau de mademoiselle Anne de Bourbon ». De la même manière, le consolateur Baudry insère dans son traité les tombeaux glorieux qu'il rédige à la mémoire de la défunte Louise de Bourbon.

Par ce biais, il s'agit d'exalter le caractère exceptionnellement vertueux du défunt, et de mettre à disposition la lecture d'un texte qui ne disparaitra jamais, étant gravé sur la pierre. En ce sens, ce type de sources est l'opposé des sources mémorielles privées précédemment étudiées puisque le caractère public est revendiqué. L'analyse du texte du tombeau d'Anne de Bourbon est éclairante. L'auteur débute son épitaphe par le rappel de la magnificence du tombeau sous lequel repose la défunte afin d'insister sur la beauté de celle-ci. Il fait en effet référence au « monument si beau »[904] qui serait donc l'incarnation de la beauté de la défunte. Il poursuit en soulignant le « chef-d'œuvre de nature » que représente Anne de Bourbon, sa perfection justifiant le fait qu'elle puisse reposer dans cet endroit à sa hauteur. L'auteur insiste également sur le fait que les personnes qui la croisaient la confondaient avec un ange lorsqu'elle était vivante[905]. La thématique de la glorification du défunt et de son caractère

[901] NICOLAS Pierre, *Livre de raison famille Nicolas*, fol. 160.
[902] *Ibid*., p. 506.
[903] ARIES Philippe, *L'homme devant la mort tome 1*, *op.cit*., p. 221.
[904] I.C., *Consolation à Mme la Ctesse de Soissons, sur le trépas de Mlle Anne de Bourbon, sa fille*, *op.cit*., p. 8.
[905] *Ibid*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

exceptionnel vise tout comme dans les traités et les lettres à justifier ce décès. Cette explication est en effet censée consoler les parents endeuillés puisque le fait de trouver un sens au décès doit les apaiser. Armando Pettrucci définit l'épitaphe de cette manière :

> l'apposition d'écrits sur les dépôts funéraires est une pratique des vivants adressée aux vivants, une pratique substantiellement et profondément politique pour célébrer et rappeler la puissance et la présence sociale d'un groupe, d'un corps, d'une famille auquel le défunt appartenait[906].

Il s'agit par ce biais de réaffirmer la puissance sociale à travers la mort par le biais de l'écrit. Cet emploi de l'écrit est d'ailleurs le fruit d'une évolution mise en avant par Anne Béroujon au XVI^e^ siècle : « [l]e passage de la didascalie à la centralité de l'écrit sur les pierres tumulaires correspond au XVI^e^ siècle, où l'on redécouvre et imite les pierres gravées classiques »[907]. L'inspiration de l'héroïsme antique est ici fondamentale mais se trouve mêlée à une exaltation de la piété chrétienne, tout comme la consolation qui s'inscrit dans ce double héritage antique et chrétien. C'est ce caractère idéalisé qui est ici retranscrit dans l'épitaphe d'Anne de Bourbon qui fait dire à Marine Parra que « la prosopopée littéraire des inscriptions tombales dresse souvent le portrait de personnages plus que de personnes ». En outre, concernant la forme textuelle plus précisément, l'épitaphe étudié correspond bien à la poésie de circonstance qui souligne le passage d'une poésie en vers à la forme de la prose[908]. Le développement de recueils contenant des épitaphes durant notre période d'étude témoigne ainsi du rôle qui lui est accordé au XVII^e^ siècle, et par conséquent du caractère non-anodin de l'accolement de cette épitaphe à la lettre de consolation[909].

Enfin, la possibilité de faire ériger un tombeau avec une épitaphe gravée est une pratique coûteuse qui concerne ici encore une catégorie socialement restreinte de la population du XVII^e^ siècle.

---

[906] PETRUCCI Armando, *Le scritture ultime, Ideologia della morte e strategie dello scrivere nella tradizione occidentale*, Torino, Giulio Enaudi Editore, 1995, p. XIX. Traduction tirée de : BEROUJON Anne, « La présence scripturaire des morts », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], n°14, 2007, mis en ligne le 08 juillet 2008. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/chretienssocietes/271, consulté le 4 mai 2022.
[907] *Ibid*.
[908] PARRA Marine, « Inscriptions post-mortem et interventions post-auctoriales dans le *Jardin d'épitaphes choisies* (1647-1648 et 1666) », *Dialogues Mulhousiens*, n° 3, *Intervention(s)*, Journées Doctorales des Humanités 2018, sous la direction d'Inkar Kuramayeva et Régine Battiston, janvier 2019, p. 125-136, ici plus particulièrement p. 126. Disponible en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02265654/document, consulté le 24 avril 2022.
[909] *Ibid*.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

III.3.3. Le poème funéraire de consolation

Selon Amy J. Catalano, la poésie funéraire pour le décès d'un enfant se développe largement au XVII[e] siècle : elle fait partie intégrante du processus des funérailles qui comprend également le sermon, une biographie du défunt, ainsi que des discours et de la musique[910]. Il s'agit donc d'une pratique qui vise à consoler les parents en exaltant le gain du défunt dans la mort. Nous avons à notre disposition un sonnet destiné aux parents de Catherine Dorothee de Helwich, décédée à l'âge de neuf ans. Il est destiné à son père, Christian Helwich, docteur en Médecine. Ainsi, ce poème s'insère ici encore dans un milieu sociale favorisé et cultivé en théologie puisqu'il a écrit de nombreux livres en latin et appartient à l'Académie des savants [911]. Il est également proche des ducs de Silésie. Nous ne connaissons pas les circonstances dans lesquelles ont été transmises ce sonnet, mais nous pouvons supposer qu'il a été rédigé dès la mort de cette enfant pour tenter d'apaiser la douleur des parents. Hormis le nom « Du Lys », aucune information n'est connue sur l'auteur. Le caractère privé peut ici être nuancé du fait que ce sonnet a été édité.

Cette source est intéressante puisque la dimension strictement mémorielle est ici mêlée à celle de la consolation : alors que ce poème est écrit à l'occasion d'un décès spécifique, aucun indice personnel n'est donné dans celui-ci. Au contraire, on retrouve les arguments majeurs qui ont été analysés dans les précédents chapitres : le « brillant sejour » rassure les parents sur l'accession de l'âme au paradis, tout comme l'accompagnement des « Anges » et des « saints ». L'auteur se mettant à la place de la jeune fille, il écrit : « [m]odere de vos pleurs, l'Amertume & le Cours ». En outre, le gain de quitter cette terre est clairement exprimé : « Je quitte sans regret, vos biens, & vos honneurs […] Vos Grandeurs que Fumée, & qu'Instabilité »[912]. Ce poème n'insiste pas sur le très jeune âge de la défunte seulement qualifié de « Printemps ». En ce sens, ce sonnet témoigne du fait que les *topoi* consolatoires mobilisés par les auteurs de traités et de lettres sont également employés dans des perspectives davantage privées et personnelles.

---

910 CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, …*, *op.cit.*, p. 118.

911 Bernard Jacques, *Nouvelles de la republique des lettres ; Mois de Janvier 1707*, Amsterdam, David Mortier, Seconde édition revue et augmentée, 1715. Disponible en ligne : dehttps://books.google.fr/books?id=iN9kAAAAcAAJ&pg=PA345&lpg=PA345&dq=Chretien+De+Helwich&source=bl&ots=QtZn65wPI5&sig=ACfU3U0Oa7VnlIGFQlwwOkcQ2zEUnFZ_NQ&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwjkv8D5y4T4AhWyi_0HHZm9AsUQ6AF6BAgCEAM#v=onepage&q=Chretien%20De%20Helwich&f=false, consulté le 22 mai 2022.

912 DU LYS, *A Monsieur Chretien De Helwich, Celebre Docteur en Medecine, Fameux Practicien de Breslaw, & Membre de l'Academie & Societé Imperiale &c. Sonnet sur la Mort prematurée de Mademoiselle Catherine Dorothee De Helwich, son unique Fille âgée d' XI. Ans, I. Mois, XV. Jours, Prosopopée De la même, pour consoler ses tristes Parens, de sa mort*, 1707.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Néanmoins, le caractère impersonnel de ce poème pose questions : nous pouvons en effet nous demander s'il ne s'agirait finalement pas d'un sonnet « générique » utilisé à l'occasion de deuils d'enfants. Il est absolument impossible de répondre à cette interrogation. Quoi qu'il en soit, ce sonnet illustre la possibilité d'apporter un réconfort par un autre biais que les sources traditionnelles des traités et des lettres. Néanmoins, la catégorie sociale du destinataire témoigne ici encore que cette source retranscrit en réalité une pratique socialement limitée. Toutefois, la lecture de poésies funéraires de consolation ne doit pas être exclue comme mode de transmission de ce type de réconforts : le caractère générique de ces documents peut en effet sans doute être appliqué à une sphère sociale large qui s'identifie facilement à ce type de textes, étant donné qu'il est très peu précis. À ce titre, il pourrait être fructueux de réaliser une analyse comparée et détaillée du genre de la poésie funéraire comme possible biais de consolation en France au XVII^{e} siècle. Cette partie exploratoire témoigne en effet que tant par le biais de l'écrit que de l'iconographie, il semble possible de réaliser une analyse de la transmission de la consolation par d'autres genres s'éloignant du corpus consolatoire traditionnel.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Conclusion

Face à la « cruelle et fatale main de la mort »[913] qui frappe les enfants, les parents se trouvent souvent désemparés et s'abandonnent au chagrin. Les consolateurs du XVII^e^ siècle, à travers une diversité de sources, s'emploient dès lors à leur apporter le maximum de réconfort qu'ils peuvent. Les traités, les lettres, les poèmes, les épitaphes ou encore l'iconographie sont employés comme des remèdes qui visent non pas à éradiquer la douleur, mais davantage à la rendre supportable. Cette « perte des grandes pertes »[914] fait également l'objet d'épanchement de douleurs dans les sources écrites relevant du for privé, tel que les mémoires. Les livres de raisons apportent également des indices précieux. Alors que la thématique du deuil d'un enfant est attestée dès l'établissement de ce genre de la consolation avec Cantor de Soli, le réconfort du XVII^e^ siècle s'inscrit dans un contexte spirituel impacté par l'avènement de la Réforme et de la Contre-Réforme, mouvements qui exaltent les angoisses des parents pour le devenir de l'âme de leurs enfants. En outre, à l'exception des questions de baptême et de sacrements, il ne semble pas qu'il existe une forte dichotomie dans le discours de consolation pour le deuil d'un enfant entre les catholiques et les protestants. L'âge moyen avancé des enfants qui font l'objet de consolation ne doit également pas étonner puisqu'il semble que l'attachement parental des parents croît avec le temps. Les consolations pour le décès de nourrissons ou d'enfants en bas-âge présentes dans les traités témoigne néanmoins que cette dimension est prise en compte par certains auteurs. La fréquence de ces décès justifie sans doute qu'ils ne fassent pas nécessairement l'objet de consolations écrites, mais ne signifie pas en revanche que les parents n'éprouvent pas de peine.

La consolation prend d'autant plus une place essentielle durant notre période d'étude qu'elle s'inscrit dans une prise de conscience croissante de la primauté du sentiment porté à l'autre et du partage affectif[915]. Néanmoins, Isabelle Dubois constate que la sensibilité à la mort de l'enfant ne doit sans doute pas être appréhendée dans une perspective linéaire : l'évolution du temps n'a pas un rapport de corrélation avec une affliction croissante pour le décès de son enfant. Cette chercheuse prévient également contre le risque de la généralisation : l'émotion de l'individu étant éminemment personnelle, chaque être perçoit différemment cette disparition, dimension qui échappe à l'historien si aucune trace n'a été

[913] DEMKERCKE DE VELLECLEY (abbé), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont …, op.cit.*, p. 20.
[914] DE BOUILLON (Duchesse), *Lettre de consolation du 7 février 1605 rédigée à Sedan pour la duchesse de la Trémoille*, publiée dans *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, p. 205.
[915] BEAUVALET Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e^-XVIII^e^ siècles), op.cit.*, p. 216.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

laissée[916]. La prise en compte de « l'histoire des comportements familiaux et sociaux » est fondamentale, et il conviendrait dès lors de mener une analyse poussée de l'histoire des consolateurs et des consolés[917]. Cette tentative d'analyse de la sensibilité à la mort de l'enfant prend probablement ses racines dans un genre normé, à moins que ce genre relate au contraire une réalité qui est conscrite et codifiée par ce type de sources.

Dresser un état des lieux de la consolation pour le deuil d'un enfant au XVII[e] siècle permet de comprendre l'héritage dans lequel s'insèrent les consolateurs et la place accordée à ce thème dans le genre littéraire et épistolaire. La présentation différenciée des deux types de sources du corpus principal, les traités et les lettres, permet en effet de croiser les observations pour dégager une tendance générale et significative de la manière dont le réconfort est envisagé face à la mort d'un être en bas-âge ou d'un enfant dont les parents sont encore vivants. La prise en compte du long héritage antique et chrétien de ce type de consolation est nuancée par une thématique dont la place reste mesurée dans le genre des traités de consolation, alors qu'elle occupe au contraire une place fondamentale dans la consolation épistolaire. Cette faiblesse relative ne signifie en rien que l'affliction pour le décès d'un enfant est inscrite dans un processus de réconfort indifférencié. La mort de l'enfant est toujours présentée comme un tourment terrible que beaucoup redoutent alors qu'il est fréquent. Ce qui est qualifié de « mal […] sans remède »[918] est souvent présenté comme l'une des pires causes de chagrin qui soient au monde.

L'étude chronologique comparée des publications de traités et de lettres de consolation au XVII[e] siècle met en avant une large prégnance de la consolation épistolaire dans la première moitié du siècle, tandis que les traités sont édités de façon plutôt régulière. La justification de cette évolution ne peut être limitée à une analyse unique : une diversité de facteurs doit être prises en compte. La mise en lien du contexte démographique, littéraire et spirituel permet en effet de dresser un bilan explicatif assez satisfaisant sur l'évolution des publications. La prise en compte du contexte épidémique virulent durant la première moitié du siècle, la croissance de la littérature spirituelle et l'accentuation de la Contre-Réforme dans la deuxième partie de la période sont autant d'éléments qui sont les catalyseurs d'une évolution perceptible.

L'analyse identitaire de la consolation est un autre élément essentiel puisque le statut du consolateur, du consolé et du défunt et la relation qu'ils entretiennent entre eux régissent la

[916] DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge … », *op.cit.*
[917] *Ibid.*
[918] DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables*…, *op.cit.*, quarante-huitième visite, p. 220.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

construction du processus consolatoire. La différenciation de la source en fonction de l'âge est frappante : alors que les lettres sont généralement rédigées pour des décès d'enfants assez âgés, les traités se penchent davantage sur la mort d'enfants en bas-âge, La prise en compte de l'adaptation du biais de consolation en fonction des cas est donc fondamentale et révèle que les parents de catégories davantage « populaires » auxquels sont en partie destinés les traités éprouve de forts besoins de réconforts, même en cas de décès en bas-âge. Il n'en reste pas moins que dans ces cas, c'est surtout la question du devenir de l'âme qui est en jeu, plus que le besoin de consolation face à la séparation. La mise en lien du sexe du défunt et de la cause de sa mort permet en outre d'appréhender les motifs légitimés pour la délivrance du réconfort. L'analyse du rapport du consolé et du consolateur au défunt, tout comme l'observation des catégories sociales et des confessions, révèle que la consolation épistolaire se concentre sur des milieux favorisés tandis que celle des traités est plus largement envisagée. La prégnance des mères consolées révèle également que la sensibilité demeure davantage envisagée comme une affaire féminine. La dualité confessionnelle catholique et protestante est en revanche évidente : tandis que les auteurs de traités sont majoritairement catholiques, la répartition entre les épistoliers catholiques et protestants est en revanche plus équilibrée.

Ces premiers éléments d'analyse posent le cadre du contexte dans lequel est effectué ce processus de réconfort. Ils permettent de se plonger dans le contenu des traités et des lettres dont l'analyse permet de cerner à la fois dans les stratégies de réconfort mises en œuvre que pour ce que les sources révèlent sur la sensibilité à la mort d'un enfant. Le caractère normé du genre littéraire et épistolaire pose la question de la possibilité d'étudier l'apport et le besoin de réconfort dans une perspective « sincère ». Même si elle demeure assurément une pratique sociale codifiée, elle retranscrit les préoccupations et inquiétudes des parents de cette période : alors que la dimension personnelle n'est pas garantie, elle permet néanmoins d'étudier le rapport au deuil d'un enfant durant cette période. L'inquiétude du devenir de l'âme de l'enfant et les besoin de réconfort des parents perceptibles dans le cadre familial sont autant de biais d'étude instructifs pour notre propos.

L'analyse de l'argumentaire consolatoire est également essentielle pour étudier la manière dont est envisagée et réconfortée la disparition d'un enfant. Les auteurs ont conscience de la difficulté du devoir qui leur incombe et s'inscrivent ainsi dans une perspective amicale fondamentale à prendre en compte pour étudier la consolation. Tandis que le caractère courant de ce type de deuil est mis en exergue comme motif d'apaisement du

Licence CC BY-NC-ND 3.0

chagrin, l'accent est surtout mis sur le sens spirituel de ce décès qui constitue à la fois un signe d'élection divine et un gain pour le défunt par l'adieu à la misère terrestre. Face à l'argument de l'ordre naturel des âges de la vie, les parents endeuillés sont invités à se réjouir pour leurs enfants. Le statut de l'affligé est également majeur puisque le consolateur invite ce dernier à considérer le gain de ce deuil pour lui-même : le décès de son enfant serait une occasion offerte pour renforcer sa foi par la soumission divine et de se rapprocher du monde céleste. La volonté de justifier le décès a pour objectif de faire évoluer le point de vue de l'endeuillé en ne considérant non pas les pertes, mais les gains de ce deuil.

Cette aspiration à la diminution du chagrin est étroitement liée aux préceptes portant sur les questionnements de légitimité d'expression publique du chagrin. Les consolateurs mobilisent en effet des figures historiques et bibliques pour exhorter les parents à modérer le degré d'expression du deuil. Un double discours est employé par les auteurs : premièrement, celui d'une valorisation de l'expression du chagrin comme naturelle et nécessaire, attestant le rôle d'un parent aimant et d'un chrétien aimant. Cette pensée se trouve néanmoins confrontée à un deuxième type de discours basé sur l'appel à la modération dans des bornes socialement et chrétiennement acceptables. La perte de l'honneur et le refus de la soumission divine sont en effet autant de menaces qui pèsent sur les parents inconsolables. Tandis que la dimension sociale est surtout prégnante dans les lettres, la perspective religieuse régit entièrement le propos des traités et des lettres. L'échange consolatoire sert en ce sens à la fois de lieu d'épanchement et de catalyseur de l'expression du deuil.

Le genre traditionnel de la consolation se déclinant sous forme de lettres et de traités, il semblerait donc que notre analyse puisse se limiter à ces deux types de sources. Or, dans une perspective exploratoire, ce travail se propose d'étudier la consolation pour le deuil d'un enfant au XVII^{e} siècle à partir d'autres sources qui n'apparaissent pas à première vue évidentes : les sources « mémorielles ». La mobilisation des sources écrites relevant du domaine du for privé tel que les livres de raisons et les mémoires sont des sources révélatrices, quoique socialement restrictives, de la pratique de la consolation dans une sphère plus intime. Notamment, ils retranscrivent soit la diffusion de pratiques normées, soit des comportements dont les auteurs redoutent qu'ils soient critiqués et qui sont mis en marge. Le besoin de consolation, autant que la pratique effective de celle-ci, peut en effet être étudiée à travers des exemples de ces sources.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Également, l'apport de l'analyse iconographique est autant nécessaire à mentionner qu'il reste limité pour la France du XVII^{e} siècle. Les cas effectivement attestés sont rares dans les sources de notre corpus. Ils sont également peu présents dans le genre des portraits en général. Toutefois, l'intégration de la symbolique antique et chrétienne fait sens puisque le genre de la consolation pour le deuil d'un enfant s'insère ouvertement dans cet héritage. En outre, le développement de la pratique des représentations d'enfants décédés témoigne d'une volonté d'ancrer perpétuellement le souvenir par l'image. L'intégration d'enfants décédés dans les portraits de famille est également absolument essentielle à considérer puisqu'elle témoigne d'une volonté de rassembler les vivants et les morts pour exalter la lignée familiale, mais également pour lier perpétuellement ses membres entre eux. En ce sens, ces représentations iconographiques ne sont pas tant porteuses d'un discours de consolation qu'elles incarnent elles-mêmes la consolation offerte aux parents endeuillés.

Enfin, le rapport à la dimension funéraire étant étroite dans la consolation pour le deuil d'un enfant, l'analyse du réconfort à travers des textes relevant du domaine funéraire fait sens. L'importance accordée dans les textes des traités et des lettres de notre corpus, mais également dans les images, à la tombe est nécessaire à considérer pour comprendre la place qu'elle occupe dans le processus de réconfort. L'adjonction d'épitaphes au discours de consolation n'étant pas rare, l'apport de réconfort passant par la matérialité de l'inscription est également éclairante pour notre propos. De la même manière, la rédaction et la délivrance de poèmes funéraires permettent d'exalter le souvenir du défunt qui se trouve dans la félicité et qui répond aux attentes de l'honneur familiale.

Perceptible par le biais des traités, la pratique et la perception de la consolation pour le deuil d'un enfant demeure néanmoins inconnue à l'historien pour d'une majorité de la population qui n'est pas alphabétisée. L'absence de traces écrites et le caractère très probablement exclusivement oral des pratiques de consolation pour ce type de deuil limite nécessairement notre analyse. La chanson de geste constitue par exemple une forme de consolation accessible au public selon Emmanuelle Poulain-Gautret[919]. Comme le rappelle Nahema Hanafi, la mort reste en effet un évènement social, ce qui présuppose inévitablement différentes façons de percevoir cette mort[920]. Le croisement des diverses sources mobilisées dans ce travail de recherche permet néanmoins en partie de pouvoir livrer des analyses concluantes sur le sujet.

[919] SUARD François, « Épopée médiévale et consolation » dans : POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation - Approches historiques et théoriques*, *op.cit.*, p. 89.
[920] HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour … », *op.cit.*, p. 14.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

En outre, le choix d'arrêter cette étude dans les premières années du XVIII[e] siècle est justifiée par l'évolution qui s'amorce particulièrement durant ce siècle. Thomas Carr observe en effet une prise de distance par rapport à la consolation pour le deuil au XVIII[e] siècle[921]. Selon lui, les lettres de condoléances sont favorisées du fait du caractère sincère qui en émane, au dépend de la consolation associée à la civilité[922]. La diminution manifeste des traités de consolation confirme ce constat fait pour le genre épistolaire. L'auteur évoque en effet la « nouvelle ère qui privilégie l'acceptation des émotions » qui s'exprime au XVIII[e] siècle. L'absence de lettres de consolation s'explique probablement paradoxalement par cette dimension : nous pouvons supposer que l'abandon de la lettre de consolation dans la seconde moitié du XVII[e] siècle peut s'expliquer par cette intimité croissante. Sans doute que la lettre manuscrite ou le dialogue sont des biais de conservation privilégiés au détriment de l'imprimé. Le modèle de lettre naturelle et familière se développe en effet à partir de la seconde moitié du XVII[e] siècle avec une croissance des correspondances féminines, ce qui suppose une valorisation du caractère personnel de la sensibilité présentée au deuil de l'enfant[923]. Cette évolution trouve son paroxysme à la fin de notre période d'étude puisque selon l'auteur :

> l'exercice convenu de l'épistolaire conversationnel et mondain, tel que le XVII[e] siècle l'a beaucoup pratiqué, est peu à peu remis en cause par la volonté des épistoliers d'exprimer leur être singulier. Commence alors de s'exposer dans les lettres une intimité sentimentale et spirituelle[924].

Lucien Febvre décrit de la même manière pour la littérature « l'époque triomphale de la sensibilité reine »[925], Dans ce cadre, les parents endeuillés sont invités à exprimer leurs émotions et à les partager avec leur entourage, et non pas à les étouffer comme il est recommandé dans les normes consolatoires du XVII[e] siècle. La littérature de consolation constitue en ce sens tant un biais d'expression des émotions qu'un moyen de les contrôler.

Pourtant, les questionnements liés aux enfants prennent un nouvel essor à partir des années 1760[926]. Elisabeth Badinter observe le fait que le décès de l'enfant est vécu comme un

[921] CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances … », *op.cit*., p. 221.
[922] *Ibid*., p. 222.
[923] *Ibid*., p. 38.
[924] *Ibid*., p. 39.
[925] FEBVRE Lucien, « La Sensibilité et l'histoire : Comment reconstituer la vie affective d'autrefois ? », *Annales d'histoire Sociale (1939-1941)*, vol.3, n°1/2, 1941, p. 5–20, ici plus particulièrement p. 17. Disponible en ligne : http://www.jstor.org/stable/27574143.
[926] SEGALEN Martine, BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, ZONABEND Françoise, *Histoire de la famille tome 2*, Paris, Armand Colin, 1986, p. 107.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

drame absolu à partir de la fin du XVIII[e] siècle du fait que l'être en bas-âge est considéré comme source de joie[927]. En outre, la population lectrice s'élargit au XVIII[e] siècle, et la littérature prend davantage en compte l'importance de l'émotion[928].

La diminution étonnante des sources de la consolation ne peut dès lors s'expliquer par la seule évolution démographique observée par Michel Vovelle durant cette période[929]. La mutation du rapport à la mort au XVIII[e] siècle peut également en partie justifier ce constat : un tournant semble être attesté avec l'aspiration à une « nouvelle victoire de la vie ». La baisse de la mortalité infantile est sujette à de nombreux débats[930]. Quoi qu'il en soit, il est certain que les progrès en termes d'hygiène et d'alimentation témoignent d'un souci de limiter les décès d'enfants en bas-âge. Néanmoins, Michel Vovelle invite à questionner la diffusion de cet « esprit nouveau » hors des classes dominantes : il conclut que cette pensée s'amorce sans doute, mais qu'elle reste limitée dans les classes populaires[931]. Pour les défunts plus âgés, l'auteur donne également un bilan assez mitigé, et observe que l'espérance de vie des femmes est progressivement plus élevée que celle des hommes[932]. Néanmoins, étant donné que les forts taux de mortalité demeurent, nous pouvons supposer que les moyens de transmission de la consolation évoluent au profit d'une mise en œuvre du réconfort davantage privée. La psychologie qui se développe au XVIII[e] siècle[933] impacte en effet probablement la consolation : le deuil est davantage considéré comme un processus psychique qui ne dépend pas seulement de la volonté du parent. Ainsi, l'exhortation à se reprendre est sans doute décrédibilisée de manière croissante tandis que la prise en compte des étapes nécessaires du deuil est peut-être au contraire mise en avant à travers le partage de la douleur. La légitimité accordée au partage et à l'expression du chagrin lorsque la « mort a couverte de ténèbres »[934] la vie de ces parents endeuillés transforme sans doute le sens de la consolation, fondée de manière croissante sur l'écoute et la compassion au détriment de la réprimande.

[927] BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII[e] – XX[e] siècle*, *op.cit.*, p. 202.
[928] VERNUS Michel, *Histoire d'une pratique ordinaire : la lecture en France*, *op.cit.*, p. 49 et 53.
[929] VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, *op.cit.*, p. 367-368.
[930] *Ibid.*, p. 365 et 376.
[931] *Ibid.*, p. 376-377.
[932] *Ibid.*, p. 378-379.
[933] VIDAL Fernando, *Les sciences de l'âme : XVI[e]-XVIII[e] siècles*, Paris, Champion, 2006, p. 20.
[934] DRELINCOURT Charles, Les visites charitables…, *op.cit.*, quarante-huitième-visite, p. 230.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Références bibliographiques

Instruments de travail : Dictionnaires et sitographie

Dictionnaire de l'Académie, 1ère et 2ème éditions, 1694 et 1718.

Dictionnaire de Richelet, 1ère édition, 1680.

Dictionnaire de Furetière, 1ère édition, 1690.

https://www.cnrtl.fr/etymologie/consolation#:~:text=au%20lat.,de%20consoler%2C%20de%20soulager%20%C2%BB.

Corpus de sources

- Traités de consolation

ARNAULD Isaac, *De la conduite de la vie*, inconnu, 1611.

BAIL Louis, *La Consolation du coeur affligé, tant pour les peines corporelles que pour les peines spirituelles*, Paris, Bresche, 1661.

BAUDRY E., *Le Triomphe de la vertu sur la mort, divisé en trois parties : la première contient divers motifs de consolation ; la seconde une chapelle ardente ; la troisième deux tombeaux glorieux. A l'immortelle mémoire de feue... Louise de Bourbon, duchesse de Longueville*, Paris, P. Rocolet, 1638.

BERNARD Jean, *La consolation des chrétiens en deuil: Matt. 5, 3*, inconnu, 1680.

BLANCHARD Antoine, *Secours spirituels contenant des exhortations courtes et familières pour consoler les pauvres et les riches dans les différens états de la maladie. Divisé en trois parties, pour les trois états de la maladie...*, Paris, Pralard, 1722.

DE RIANS Pierre, *Les saintes croix des dames illustres en noblesse et en pieté. Et du bon usage qu'elles en ont fait. Ouvrage pour la consolation des personnes affligées, où par les autôritez de l'Ecriture, & par des exemples tirez de l'histoire ecclesiastique, on leur découvre la sainteté de leur état, & les avantages qu'elles doivent retirer de leur souffrances, & de leur croix*, Aix, Jean Adibert, 1707.

DE VILLETHIERRY Girard, *Consolation du chrétien dans la tribulation et l'adversité... Le chrétien malade et mourant, tome 2*, Paris, Pralard, 1704.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

DRELINCOURT Charles, *Les visites charitables ou les consolations chretiennes, pour toutes sortes de personnes afligees*, Rouen, Centurion, 1665.

FORNIER Raoul, *De la consolation et des remèdes contre les adversitez*, inconnu, 1610.

LA BROUE Blaise, *Le directeur des ames affligées, ou... instruction pour consoler les malades, et exhorter les agonisans... le tout... recueilly par un serviteur de Dieu*, Toulouse, Colomiez, Posuel, 1675.

RIBADENEIRA Pedro, *Traicté de la tribulation*, Paris, inconnu, 1597.

Sieur de « BDLH », *L'Art de se consoler sur les accidens de la vie et de la mort*, Paris, Lorentin-Laulne, 1694.

- Lettres de consolation

ANONYME, *Consolation au marquis de Mirebeau sur la mort du comte de Charny, son fils*, Dijon, Cl. Guyot, 1621. Localisation : BnF. Département des Manuscrits. Cote : Clairambault 1072.

ANONYME, *Lettre de consolation d'un fils a sa mère, sur la mort d'une de ses sœurs qui estoit religieuse*, 1680.

CAUSSIN Nicolas (R. P.), *Lettre de consolation du Reverend Père Nicolas Caussin, à Madame Dargouge, sur la mort de Mademoiselle sa fille*, Paris, François Saradin, 1649. Catalogue des recherches internationales sur les Mazarinades. Localisation : Tolbiac - Rez-de-jardin – magasin. Cote : 8-LN27-612.

CYRANO DE BERGERAC (Savinien de), *Lettre de consolation envoyee a madame la duchesse de Rohan, sur la mort de feu monsieur le duc de Rohan son fils, surnommé Tancrede*, Paris, Claude Huot, 1649. Localisation : Bibliothèque Mazarine. Cote : M 11205.

DAILLE Jean, *Lettre du 31 octobre 1629 à André Rivet*. Editée dans :, p. 10.

DAILLE Jean, *Lettres de consolation à Madame de la Tabarière*, novembre-décembre 1629.

DE BOUILLON Duchesse, *Lettres choisies de la duchesse de Bouillon à la duchesse de La Térmoille, 27 décembre 1604-8 mai 1606*. Editées dans : *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, vol. 23, n° 2, 1874, p. 205-216, ici plus particulièrement p. 205-212.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

DE MESME Claude, *Lettre de consolation escritte par Monsieur d'Avaux à Madame de Liancourt sur la mort du Comte de laRoche Guyon son fils, à Munster le 9 novembre 1646*, BIF, Ms. Godefroy, 215, ff. 290 – 91.

De Nervèze Antoine, *Consolation à Monseigneur le President Jeanin, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat, & Controoleur genreal de ses finances. Sur la mort de Monsieur le Baron de Montjeu, son fils*, Paris, Anthoine de Brueil & Toussaincts du Bray, 1612.

DEMKERCKE DE VELLECLEY (Abbé de), *Discours de consolation pour Mme d'Alamont de Malendrie au sujet de la mort de M. son fils, gouverneur et prévost de Montmédy par le sieur de Demkercke de Vellecley, Abbé de Goille, & Predicateur ordinaire du Roi en la Chapelle Roiale de Bruxelles*, Bruxelles, Guillaume Scheybels, 1657.

GRAVELLE Sieur de, *Consolation pour tres-illustre et tres-vertvevse Dame Marguerite D'Ailly Comtesse de Colligny : Dame de Chastillon. Sur le decez de Monseigneur son troisiesme fils. Par le Sieur de Grauelle Fourneaulx Docteur en DD. & Advocat en la Cour de Parlement de Paris*, Paris, François Jacquin, 1606.

I.C., *Consolation à Mme la Ctesse de Soissons, sur le trépas de Mlle Anne de Bourbon, sa fille*, Paris, 1623. Localisation: Tolbiac - Rez de jardin - magasin. Cote : 8-LN27-19035.

I.D.C., *Lettre de consolation envoyée à Mme la Mise de Guercheville,... sur la mort de M. le duc de La Rocheguyon son fils, au camp devant La Rochelle*, Paris, F. Julliot, 1628. Localisation : Tolbiac - Rez de jardin - magasin. Cote : 8-LN27-11536.

J. ANDRIEUX, Anne-Marie-Louise d'Orléans, DE BOURBON Henry, X. DE MONTMORENCY, DE BOURBON Anne, DE BOURBON Louis, DE RICHELIEU, Marguerite DE BETHUNE, Marguerite DE ROHAN, Marie DE COSSE, M. DE MONTMORANCY, DUPONT., LA GUICHE AND D'ENGENNES, Elisabet DE NASSAU, A SEDAN, Eléonor DE LORAINE, François DE COSSE, J. DE SCHOMBERG, Anne DE ROHAN, De Clermont, Louis-Philipe, Marie-Eléonor, Elisabet, Amélie, S'trange, Charlote DE HANAU, Flandrine DE NASSAU, Sœur Marie de Jésus, Catherine DE LA TREMOILLE, DE LOMENIE, Louise DU MASSEY, DE CHAMPAGNE, LA MOUSSAYE, DE BUEIL, ATTICHY, Y. DE SAINT-GEORGE, TURENNE, LAVAL, LE VIGEAN, Anne DE NEUFBOURG, SOUVRE, M. DE CHAMPRONT, A. PHELIPEAUX, A. DE MESMES, DE FOSSEZ, H. DE ROUCY, DE LATOUR, M. DE LA ROCHEFOUCAUT, TILLIERE, NERMOUTIER, MACHAUT, R. DU BEC, H. DE BOUCHAVANNES, L. DE PAULIAN, DE THOU, VOITURE, MADELENE, DE CHAMPRONT-HANCHES and D'EUTOAYS, *Lettres de consolation a Madame de la Trémouille sur la mort de mademoiselle sa fille*, 1640. Lettres copiées dans un manuscrit au format in-8°. Editées dans :

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1852-1865), vol. 10, n° 5/7, mai-juillet 1861, p. 259-269 et 356-385.

LA VALLEE Jacques de, *Histoire pleine de merveille sur la mort de tres devote dame, madame Catherine de Harlay, dame de la Mailleraye [Texte imprimé]. Escrite pour la consolation de meßieurs ses parents : et pour servir d'exemple à ceux qui voudront apprendre de bien mourir. Par Jacques de La Vallee, conseiller aumosnier du Roy, & principal du college de Narbonne en l'université de Paris*, Paris, Estienne Richer, 1615.

LE FEVRE D'ORMESSON Nicolas, *Consolation à Madame la Mareschale de Vitry, sur la mort de Mademoiselle sa fille*, Paris, Edme Martin, 1645.

LE MAIRE Henry, *Consolation a Monseigneur le Mareschal d'Ancre, sur la mort de Madamoyselle sa fille*, Paris, Pierre Durand, 1617. Localisation : Tolbiac - Rez-de-jardin – magasin. Cote : 8-LB36-921

LE REBOURS (abbé), *Consolation funebre à Mme la mareschalle de Farvagues, sur la mort de Mgr de Laval son fils*, Rouen, R. Du Petit. Val, 1606. Localisation : Tolbiac - Rez de jardin - magasin. Cote : 8-LN27-11759.

LEVESQUE, *Consolation présentée a haut et puissant seigneur messire Louys de Crevant, Vicomte de Brigueil sur la mort de M. le Ms de Humières son fils, primer gentil-homme de la chambre du Roy*, Paris, Regnauld Chaudiere, 1623. Localisation : Tolbiac - Rez-de-jardin – magasin. Cote : 8-LN27-9995.

OLIVIER Josias, *Consolation à Madame de La Tabarière sur la mort de Monsieur de La Tabarière, son fils, avec plusieurs lettres de divers pasteurs sur le sujet*, Saumur, I. Lesnier & I. Desbordes, 1637 [RM].

PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation à très-illustre et tres-vertueuse Princesse Catherine de Clèves, Duchesse & dame douairiere de Guyse, Comtesse d'Eu, &c. Sur la mort de feu Mgr le chevalier de Guyse, son fils, Lieutenant general de sa Majestè en ses pays de Provence*, Paris, impr. de F. Huby, 1614. Localisation : Tolbiac - Rez de jardin - magasin. Cote : 8-LN27-9422.

PELLETIER Thomas, *Lettre de consolation, a la Royne mere du Roy, sur la mort de feu monseigneur le duc d'Orleans*, Paris, François Huby, 1611.

Pierre DU MOULIN, Louis LE BLANC, Jean DAILLE, VELHIEUX, BOUCHEREAU, Vincent DE MONTIGNY, Jean CHAUFEPIE, André RIVET, MESTREZAT, François TURRETTINI, Charles

Licence CC BY-NC-ND 3.0

DRELINCOURT, *Lettres de consolation escrites à M. et Madame de La Tabarière, sur le deceds de feu M. le baron de Saincte-Hermine, leur fils aisné, mort au siege de Bosleduc en un assaut donné le 4 e jour d'aoust 1629, par Pierre II Du Moulin, patsueur et professeur en l'Académie de Sedan. Et plusieurs autres pasteurs des Eglises réformées de France*, Charenton, 1632. Localisation : BNF- Bibliothèque de l'Arsenal. Publiées dans le Bulletin de la Société d'Histoire du Protestantisme Français, tome XIII, p. 27-35.

- Poèmes

Du Lys, *A Monsieur Chretien De Helwich, Celebre Docteur en Medecine, Fameux Practicien de Breslaw, & Membre de l'Academie & Societé Imperiale &c. Sonnet sur la Mort prematurée de Mademoiselle Catherine Dorothee De Helwich, son unique Fille âgée d' XI. Ans, I. Mois, XV. Jours, Prosopopée De la même, pour consoler ses tristes Parens, de sa mort*, [S.l.], 1707. Localisation : Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt / Zentrale, Magazin. Cote : Kr 4422, 4° (33).

- Iconographie

DE CHAMPAIGNE Philippe, *Portrait d'un enfant mort*, vers 1650, huile sur toile, 58 x 47,5 cm, Musée des Beaux-Arts de Besançon (seule œuvre française pouvant être considérée comme source sur l'ensemble des œuvres étrangères sont il a été fait mention dans ce mémoire).

- Livres de Raison

NICOLAS Pierre, *Livre de raison de la famille Nicolas*, 1653-1735

DE PEINT Jacques, *Livre de raison*, Arles, Médiathèque Van Gogh, MS 365.

- Mémoires

DE CAMPION Henri, DE CAMPION Alexandre, *Mémoires de Henri de Campion*, P. Jannet, 1857, (nouvelle éd.).

Disponible en ligne : https://books.google.fr/books?id=K-lTAAAAcAAJ&printsec=frontcover&redir_esc=y#v=onepage&q&f=false, consulté le 16 mai 2022.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Travaux critiques

ALLARD Sébastien, LANEYRIE-DAGEN Nadeije, PERNOUD Emmanuel, *L'enfant dans la peinture*, Paris, Citadelles & Mazenod, 2011.

ARIES Philippe, DUBY Georges, *Histoire de la vie privée, tome 3 : De la Renaissance aux Lumières*, Paris, Seuil, 1986.

ARIES Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975.

ARIES Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Pion, 1960.

ARIES Philippe, *L'homme devant la mort, tome I : Le temps des gisants*, Paris, Seuil, 1977.

ARIES Philippe, *L'homme devant la mort, tome II : La mort ensauvagée*, Paris, Seuil, 1977.

BACQUE Marie-Frédérique, SANI Livia, RAUNER Anne, LOSSON Alice, MERG-ESSADI Dominique, GUILLOU Philippe, « Mort périnatale et d'un jeune enfant. Histoire des rites et des pratiques funéraires en Europe issus de l'expression affective et sociale du deuil. Première partie : de la Préhistoire aux Lumières », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, n°66, 2018, p. 248–255. Disponible en ligne : https://reader.elsevier.com/reader/sd/pii/S0222961718300308?token=AC68973F8413FC1E9EC425841711A5D2031F5256856E9A5848ACDBBB4B21DB7702666F12627DA63196E2815D9D59A914&originRegion=eu-west-1&originCreation=20220603082010

BADINTER Elisabeth, *L'Amour en plus : Histoire de l'amour maternel, XVII^e – XX^e siècle*, Paris, Flammarion, 1999.

BARROS Paula, « "Teares of the vertuous soule a blisse" : guérir ou comprendre la douleur ? Les sources classiques dans la littérature protestante du deuil et de la consolation en Angleterre (c. 1590-1640) », *Revue de la société d'études anglo-américaines des XVII^e et XVIII^e siècles*, n°60, 2005, p. 77-97. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/docAsPDF/xvii_0291-3798_2005_num_60_1_2021.pdf

BAUSTERT Raymond, *La consolation érudite. Huit études sur les sources des lettres de consolation de 1600 à 1650*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 2003.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

BEAUVALET Scarlett, « Le travail de deuil à partir d'un ensemble de lettres de consolations du XVII^e siècle », dans : BARDET Jean-Pierre, RUGGIU François-Joseph (dir.), *Au plus près du secret des cœurs ? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé en Europe du 16^e au 18^e siècle*, Paris, PU Paris-Sorbonne, 2005, p. 111-129.

BEAUVALET Scarlett, *Les femmes à l'époque moderne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Paris, Belin, 2003.

BECHHI Eggle, JULIA Dominique (dir,), *Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, Seuil, 1998.

BELY Lucien, *La France moderne : 1498-1789*, Paris, PUF, 2013.

BERNOS Marcel et BITTON Michèle, *Femmes, familles, filiations*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2004.

BONNY Yves, DE QUEIROZ Jean Manuel, NEVEUX Éric, *Norbert Elias et la théorie de la civilisation, lecture et critique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

BONZON Anne, VENARD Marc, *La Religion dans la France moderne*, Paris, Hachette Supérieure, 1998.

BOQUET Damien, NAGY Piroska, « Pour une histoire intellectuelle des émotions », *L'Atelier du Centre de recherches historiques* [En ligne], n°16, 2016. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/acrh/7290.

BOURQUIN Laurent, *La noblesse dans la France moderne, XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Belin, 2002.

BOUTCHER Warren, « L'objet livre à l'aube de l'époque moderne », *Terrain*, n°59, Septembre 2012, p. 88-103. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/terrain/14967.

BRAY Bernard, « Espaces épistolaires », *Études littéraires*, 34(1-2), 2002, p. 133–151. Disponible en ligne : https://doi.org/10.7202/007558ar

CARABIN Denise, « La lettre de consolation sans consolation chez La Mothe Le Vayer. », *Littératures*, n°44, printemps 2001, p. 63-76. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/litts_0563-9751_2001_num_44_1_2151

Licence CC BY-NC-ND 3.0

CARABIN Denise, « Les Lettres de Nicolas Pasquier: la lettre de consolation », *Revue d'Histoire littéraire de la France*, 102e Année, n°1, Janvier-Février 2002, p. 15-31. Disponible en ligne : https://www.jstor.org/stable/40534634

CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Enquête dans la littérature de piété réformée francophone à l'époque moderne », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 150 , janvier-février-mars 2004, p. 107-125. Disponible en ligne: https://www.jstor.org/stable/43691825

CARBONNIER-BURKARD Marianne, « Un manuel de consolation au XVIIe siècle: les Visites charitables du pasteur Charles Drelincourt », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-2015)*, vol. 157, juillet-août-septembre 2011, p. 331-356. Disponible en ligne : https://www.jstor.org/stable/24309867?refreqid=excelsior%3A04256e27617c4e88284fb0bbcaf062f6&seq=1#metadata_info_tab_contents

CARR Thomas M. Jr., « Se condouloir ou consoler ? Les condoléances dans les manuels épistolaires de l'ancien régime », dans : STRUGNELL Anthony, *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, Oxford, Voltaire Fundation, 1997, p. 217-236. Disponible en ligne : https://core.ac.uk/reader/188051020

CARR Thomas, « La perte de l'autre et l'autoconsolation », dans : *L'Autre au XVIIe siècle*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, « Biblio 17 », 1999, p. 367-373.

CASSAN Michel (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi*, Limoges, Presses Universitaire de Limoges, 2012.

CATALANO Amy J., *A Global History of Child death : Mortality, Burial, and Parental Attitudes*, New York, Peter Lang Publishing Inc, 2014 (nouvelle edition).

CAVALLO Gugliemo, CHARTIER Roger (dir), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris, Seuil, 1997.

CHARRIER Philippe, CLAVANDIER Gaëlle, GOURDON Vincent, ROLLET Catherine, SAGE PRANCHERE Nathalie (dir.), *Morts avant de naître. La mort périnatale*, Tours, Presses universitaires Francois Rabelais, coll. « Perspectives historiques », 2018.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

CHARTIER Roger, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2001/4-5 (56e année), p. 783-802, ici plus particulièrement p. 784. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-annales-2001-4-page-783.htm

CHARTIER Roger, *Culture écrite et société : L'ordre des livres, XIVe-XVIIIe siècle*, Paris, Albin Michel, 1996.

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 1* : L*e livre conquérant, du Moyen âge au milieu du XVIIe siècle*, Paris, Promodis, 1989 (1ère éd.1983).

CHARTIER Roger, MARTIN Henri-Jean (dir.), *Histoire de l'édition française tome 2 : Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard/Promodis, 1990 (1ère éd. 1984).

CHARTIER Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 1987.

CHIECCHI Giuseppe, *La parola del dolore : primi studi sulla letteratura consolatoria tra Medioevo e umanesimo*, Roma, Antenore, 2005.

COMPAGNON Antoine, *La littérature, pour quoi faire ?*, Paris, Collège de France/Fayard, « Leçons inaugurales du Collège de France », 2007.

CONSTANT Jean-Marie, *La vie quotidienne de la noblesse française aux XVIe et XVIIe siècles*, Paris, Hachette, 1985.

COTTRET Bernard, DELUMEAU Jean, WANEGFFELEN Thierry, *Naissance et affirmation de la réforme*, Paris, PUF, 1998 (1ère éd. 1965).

COTTRET Monique, DELUMEAU Jean, *Le catholicisme entre Luther et Voltaire*, Paris, PUF, 2010, (1ère éd. 1971).

CRIVELLI Jean-Claude, « Vivre dans la pensée de la mort ou relire le XVIIe siècle », *Echos de Saint-Maurice*, 1976, tome 72, p. 283-296. Disponible en ligne : http://www.aasm.ch/pages/echos/ESM072031.pdf

CUCHET Guillaume, « DELUMEAU Jean, Historien de la peur et du péché, Historiographie, religion et société dans le dernier tiers du 20e siècle », *Presses de Sciences Po, « Vingtième Siècle. Revue d'histoire »*, 2010/3, n° 107, p. 145 à 155.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

DELUMEAU Jean, *Le péché et la peur : La culpabilisation en Occident XIII^e^-XVIII^e^ siècles*, Paris, Fayard, 1983.

DELUMEAU Jean, *Rassurer et protéger : Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, Fayard, 1989.

DELUMEAU Jean, ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, 1990.

DOMPNIER Bernard, « Des anges et des signes. Littérature de dévotion à l'ange gardien et image des anges au XVII^e^ siècle », *Les signes de Dieu aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles*, Faculté de lettres et sciences humaines de l'université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, fasc. 41, 1993. Disponible en ligne : https://journals.openedition.org/rhr/5152?lang=fr

DROBNER Hubertus R., *Les Pères de l'Église : sept siècles de littérature chrétienne*, Paris, Desclée, 1999.

DUBOIS Isabelle, « Sensibilité à la vie et à la mort des enfants en bas âge dans les mentalités et la littérature du XVI^e^ siècle », *Histoire culturelle de l'Europe, Regards portés sur la petite enfance en Europe*, ERLIS, MRSH-Université de Caen Normandie, 2017.

DUCOURTIEUX Paul, « Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, Tome XXXVIII », *Société archéologique et historique du Limousin*, 1891.

DUQUESNE Jacques, *Femmes de la Bible*, Paris, Flammarion, 2010.

DURAND Jean-Dominique, « Le parcours de l'histoire religieuse dans l'évolution culturelle européenne », *Lusitiana Sacra*, 2^e^ série, vol. 21, 2009, p. 39-61. Disponible en ligne : file:///C:/Users/emief/Downloads/5571-Artigo-10083-1-10-20200311%20(4).pdf

FEBVRE Lucien. « La Sensibilité et l'histoire : Comment reconstituer la vie affective d'autrefois ? », *Annales d'histoire Sociale (1939-1941)*, vol.3, n°1/2, 1941, p. 5–20. Disponible en ligne : http://www.jstor.org/stable/27574143.

FERRARI Nathalie, « L'enjeu de l'honneur dans la pratique épistolaire privée de consolation au premier XVII^e^ siècle français », *Penser et vivre l'honneur à l'époque moderne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 265-279. Disponible en ligne : http://books.openedition.org/pur/121710.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

FERRARI Nathalie, *Pratiques épistolaires et modèles antiques dans la France du premier dix-septième siècle: la lettre de consolation*, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2011, p. 146.

FEUILLET Michel, « Lexique des symboles chrétiens », dans : FEUILLET Michel, *Lexique des symboles chrétiens*, Paris, Presses Universitaires de France, « Que sais-je ? », 2017, p. 5-128. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/--9782130792406-page-5.htm.

FRESSIGNAC Emie, *Réconforts du Grand Siècle : les traités de consolation de la Contre-Réforme aux pré-Lumières (1580-1730)*, Mémoire de Master 1 Mention Sciences Sociales, Parcours Histoire : Pouvoirs, Sociétés, Territoires, sous la direction d'Albrecht BURKARDT, Université de Limoges, 2021.

GELIS Jacques, *L'arbre et le fruit: la naissance dans l'Occident moderne, XVI^e^-XIX^e^ siècle*, Paris, Fayard, 1984.

GELIS Jacques, *Les enfants des limbes. Mort-nés et parents dans l'Europe chrétienne*, Paris, Audibert, 2006.

GLORIEUX Guillaume, *L'Histoire de l'art. Objets, sources et méthodes*, Rennes, PUR, 2015,

GRASSI Marie-Claire, « L'Art épistolaire français XVIII^e^ et XIX^e^ siècles », dans : MONTANDON Alain (dir.), *Pour une histoire des traités de savoir-vivre en Europe*, Clermont-Ferrand, Association des Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Clermont- Ferrand, 1994, p. 310-336.

GRIEGO Danielle, "Child Death and Parental Mourning in the Middle Ages" [en ligne]. Disponible en ligne : https://radicaldeathstudies.com/2019/08/20/child-death-and-parental-mourning-in-the-middle-ages/

HANAFI Nahema, « La mort sur parchemin. Variations narratives autour du décès au siècle des Lumières », *Vivre la mort*, 2020.

HANI Jean, « La consolation antique. Aperçus sur une forme d'ascèse mystico-rationnelle », *Revue des Études Anciennes*, Tome 75, 1973, n°1-2, p. 103-110. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1973_num_75_1_3936

Licence CC BY-NC-ND 3.0

HOWARD Donald R., “The Consolatio Genre in Medieval English Literature by Michael H. Means”, *The Modern Language Review*, Juillet 1977, vol. 72, n°3, p. 653-655.

HULAK Florence, « En avons-nous fini avec l’histoire des mentalités ? », *Philonsorbonne*, n°2, 2008. p. 89-109. Disponible en ligne : http:// journals.openedition.org/philonsorbonne/173

HUNT David, *Parents and children in history, The Psychology of Family Life in Early Modern*, New York, Basic Books, Inc., Publishers, 1970.

KAYSER Christine (dir.), *L’enfant chéri au siècle des Lumières*, l'Émile [exposition, Musée Promenade, Louveciennes, 15 mars-15 juin 2003 et Musée des Beaux-arts, Cholet, 10 juillet-12 octobre 2003], Paris, L’inventaire, 2003.

KNIBIEHLER Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité,* Paris, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, 2002.

KORFF-SAUSSE Simone, « La représentation des enfants morts dans l’histoire de l’art », *Le Carnet PSY*, 2014/9, n°185, pages 46 à 48. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-le-carnet-psy-2014-9-page-46.htm.

LANCEL Serge, *Saint Augustin*, Paris, Fayard, 1999.

LAURENCE Patrick, GUILLAUMONT François (dir.), *Les écritures de la douleur dans l’épistolaire de l’Antiquité à nos jours*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, 2010.

LEBRUN François, « Les crises démographiques en France aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles », *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, 35^{e} année, n° 2, 1980, p. 205-234. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1980_num_35_2_282626

LEBRUN François, *Être chrétien en France sous l'Ancien Régime 1516-1790,* Paris, Seuil, 1996, p. 69.

LEROUX Neil.R., *Martin Luther as Comforter, Writtings on Death*, Leyde, Brill, 2007.

LINTON Anna, *Poetry and parental bereavement in early modern Lutheran Germany*, New York, Oxford University Press, 2008.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

LUCIANI Isabelle, « Ordering Words, Ordering the Self: Keeping a Livre de Raison in Early Modern Provence, Sixteenth through Eighteenth Centuries », *FHS*, n°38, 2015, p. 529-548.

LUCIANI Sabine, « Lucrèce et la tradition de la consolation », *Exercices de rhétorique* [en ligne], UGA éditions, 2017, p. 4. Disponible en ligne : https://hal-amu.archives-ouvertes.fr/hal-01692233/file/Lucrece-et-la-tradition-de-la-consolation.pdf

MALE Émile, *L'art religieux du XII^e^ au XVIII^e^ siècle : extraits choisis par l'auteur*, Paris, Armand Colin, 1961.

MANDROU Robert, *Introduction à la France moderne : essai de psychologie historique, 1500-1640*, Paris, Albin Michel, 1998 (1ère éd. 1961).

MANEVY Anne, « Le droit chemin : L'ange gardien, instrument de disciplinarisation après la Contre-Réforme », *Revue de l'histoire des religions* [En ligne], n°2, 2006. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/rhr/5152

MARTIN Henri-Jean, *Le livre français sous l'Ancien Régime*, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1987.

MARTIN Henri-Jean, *Livre, pouvoirs et société à Paris, 1598-1701, tome 2*, Genève, Droz, 1984.

MARTIN-ULRICH Claudie, « La consolation : discours et pratiques de l'Antiquité à l'époque moderne », *Deuxièmes journées d'étude*, Université Paul-Valéry, Montpellier, Site Saint-Charles, 10-11 février 2014. Disponible en ligne : https://www.fabula.org/actualites/la-consolation-de-l-antiquite-l-epoque-moderne_56952.php

MARTIN-ULRICH Claudie, « Présentation : Consolation et rhétorique », Exercices de rhétorique [en ligne], n°9, 2017. Disponible en ligne : https://journals.openedition.org/rhetorique/543?gathStatIcon=true&lang=fr

MCCLURE George, *Sorrow and Consolation in Italian Humanism*, Princeton, Princeton University Press, 1991.

MINVEILLE Stéphane, *La famille en France à l'époque moderne : XVI^e^-XVIII^e^ siècle*, Paris, Armand Colin, 2010.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

MONTANDON Alain, « Le “savoir-vivre” épistolaire », *Cahiers d’Études Germaniques*, n°70, 2016, p. 35-46. Disponible en ligne : https://journals.openedition.org/ceg/843

MOREAU Pierre-François (dir.), *Le retour des philosophies antiques à l'âge classique, tome 1: Le stoïcisme au XVI^e^ et au XVII^e^ siècle*, Paris, Albin Michel, 1999.

MOREL Marie-France « Corps exposés, corps parés, en occident chrétien dans les peintures et les photographies d'enfants morts (XVI^e^-XIX^e^ siècles) », dans : GUSI I JENER Francesc, MURIEL Susanna, OLARIA PUYOLES Carmen Rosa (coord.), *Nasciturus, infans, puerulus vobis mater terra la muerte en la infancia*, Diputació de Castelló, Servei d'Investigacions Arqueològiques i Prehistòriques, 2008, p. 667-682.

MOREL Marie-France, « Images du petit enfant mort dans l’histoire », *L’Esprit du temps, « Études sur la mort »*, 2001/1, n° 119, pages 17-38. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2001-1-page-17.htm

MOREL Marie-France, « La mort d'un bébé au fil de l'histoire », *Spirale*, 2004/3, n°31, p. 15-34.

MOREL Marie-France, LE GRAND-SEBILLE Catherine, ZONABEND Françoise, *Le Fœtus, le nourrisson et la mort*, l’Harmattan, Paris, 1998.

MORGANT TOLAÏNI Bruno, https://memoires16.hypotheses.org/660 (blog).

MOUYSSET Sylvie, *Papiers de famille. Introduction à l’étude des livres de raison (France XV^e^-XIX^e^ siècle)*, Rennes, PUR.

MUCHEMBLED Robert, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne (XV^e^-XVIII^e^ siècles), Essai*, Paris, Flammarion, 1991 (1ère éd. 1978).

MUSEE MARMOTTAN-CLAUDE MONET, *L’art et l’enfant. Chefs-d'oeuvre de la peinture française*, 10 mars-3 juillet 2016.

NIEVES CANAL FERNANDEZ Maria, *Récits de consolation et consolation du récit dans la littérature du XV^e^ siècle*, Thèse de doctorat de Philosophie, sous la direction de MCCRAKEN P.S, Ann Arbor, Université du Michigan, 2015. Disponible en ligne : https://deepblue.lib.umich.edu/bitstream/handle/2027.42/113406/mncanal_1.pdf

Licence CC BY-NC-ND 3.0

PARRA Marine, « Inscriptions post-mortem et interventions post-auctoriales dans le *Jardin d'épitaphes choisies* (1647-1648 et 1666) », *Dialogues Mulhousiens*, n° 3, *Intervention(s)*, Journées Doctorales des Humanités 2018, sous la direction d'Inkar Kuramayeva et Régine Battiston, janvier 2019, p. 125-136. Disponible en ligne : https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02265654/document consulté

PETRUCCI Armando, *Le scritture ultime, Ideologia della morte e strategie dello scrivere nella tradizione occidentale*, Torino, Giulio Enaudi Editore, 1995, p. XIX. Traduction tirée de : BEROUJON Anne, « La présence scripturaire des morts », *Chrétiens et sociétés* [En ligne], n°14, 2007, mis en ligne le 08 juillet 2008. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/chretienssocietes/271

PEYRE C, « Ariès Philippe, L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime », *Revue française de sociologie*, 1960, 1-4, p. 486-488

PEYROUSE Bernard, *Histoire de la spiritualité chrétienne*, Paris, Éditions de l'Emmanuel, 2010.

POMFRET David M., "'Closer to God' : Child death in historical perspective", *The Journal of the History of Childhood and Youth*, vol. 8 n° 3, 2015, p. 353-377. Disponible en ligne : https://muse.jhu.edu/article/596177/summary

POULAIN-GAUTRET Emmanuelle (dir.), *Littérature narrative et consolation - Approches historiques et théoriques*, Arras, Artois Presses Université, 2012.

REY Roselyne, *Histoire de la douleur*, Paris, La Découverte, 1993.

RITTGERS Ronald K., *The Reformation of Suffering : Pastoral Theology and Lay Piety in Late Medieval and Early Modern Germany*, New York, Oxford University Press, 2012.

ROOSE Alexander, « La "bonne grâce" d'Henri de Campion », *Littératures classiques* 2009/1, n°68, pages 297-307. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-litteratures-classiques1-2009-1-page-297.htm

ROTH Danielle, *Larmes et consolations en France au XVII^e siècle*, Lyon, Éditions du Cosmogone, 1997.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

RUSSELL Margarita, “The Iconography of Rembrandt's "Rape of Ganymede"”, *Simiolus : Netherlands Quarterly for the History of Art*, 1977, vol. 9, n°1, 1977, p. 5-18. Disponible en ligne: https://www.jstor.org/stable/3780422?seq=1

SEGALEN Martine, BURGUIERE André, KLAPISCH-ZUBER Christiane, ZONABEND Françoise, *Histoire de la famille tome 2*, Paris, Armand Colin, 1986.

SEGUY Isabelle, SIGNOLI Michel, « Quand la naissance côtoie la mort : pratiques funéraires et religion populaire en France au Moyen Âge et à l'Époque moderne », *Nasciturus, infans, puerulus vobis mater terra : la muerta en la infancia, Castello : Servei d'investigacion arqueologiques i prehistoriques*, 2008, p.497-512.

SIMONET-TENANT Françoise, « Aperçu historique de l'écriture épistolaire : du social à l'intime », *Le français aujourd'hui*, 2004/4, n° 147, p. 35-42. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-le-francais-aujourd-hui-2004-4-page-35.htm

TARDY Cécile, ANQUETIL Sophie, « La répétition dans les manuels épistolaires de l'âge classique : l'exemple de la “lettre de demande” », *Espaces Linguistiques* [en ligne], n°1, 2020, p. 83-104. Disponible en ligne : https://www.unilim.fr/espaces-linguistiques/244

TARRETE Alexandre, « Remarques sur le genre du dialogue de consolation à la Renaissance », *Bulletin de l'Association d'étude sur l'humanisme, la réforme et la renaissance*, n°57, 2003, p. 133-152. Disponible en ligne : https://www.persee.fr/doc/rhren_0181-6799_2003_num_57_1_2586

TENENTI Alberto, *Sens de la mort et amour de la vie : Renaissance en Italie et en France*, Québec, S. Fleury ; Paris, l'Harmattan, 1983.

TRIBOUT Bruno, « Les Mémoires d'Ancien Régime au carrefour des disciplines. Autour de La Rochefoucauld », *Poétique*, 2019/2, n° 186, p. 215-231, ici plus particulièrement p. 215. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-poetique-2019-2-page-215.htm

TRICARD Jean, « La femme et l'enfant dans les livres de raison limousins du XV^{e} siècle », *Actes des congrès nationaux des sociétés historiques et scientifiques*, 2010, n°134-3, p. 271-280.

Licence CC BY-NC-ND 3.0

VERNUS Michel, *Histoire d'une pratique ordinaire : la lecture en France*, Saint-Cyr-sur-Loire, A. Sutton, 2002.

VIALA Alain « L'enjeu en jeu: rhétorique du lecteur et lecture littéraire », dans : PICARD Michel (éd.), *La Lecture littéraire*, Paris, Clancier-Guénaud, 1987, p. 15-31.

JAUSS Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, 1978 (textes originaux publiés en allemand de 1972 à 1975).

MAUGER Gérard, *Écrits, lecteurs, lectures*, *Genèses*, n°34, 1999, p. 144-161.

VIDAL Fernando, *Les sciences de l'âme : XVI^e^-XVIII^e^ siècles*, Paris, Champion, 2006, p. 20.

VIGARELLO Georges (dir.), *Histoire des émotions, tome 1, de l'Antiquité aux Lumières*, Paris, Seuil, 2016.

VIGNES Jean, « La lettre de consolation de Plutarque à sa femme traduite par La Boétie et ses prolongements chez Montaigne, Céline et Michaël Fœssel », *Exercices de rhétorique* [en ligne], n°9, 2017. Disponible en ligne : http://journals.openedition.org/rhetorique/545; DOI: https://doi.org/10.4000/rhetorique.545

VOVELLE Michel, BOSSENO Christian-Marc, « Des mentalités aux représentations », *Sociétés & Représentations*, n° 12, 2001, p. 15-28. Disponible en ligne : https://www.cairn.info/revue-societes-et-representations-2001-2-page-15.htm

VOVELLE Michel, *La mort et l'Occident de 1300 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1983.

VOVELLE Michel, *Mourir autrefois : attitudes collectives devant la mort aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles*, Paris, Gallimard Julliard, 1990, (1ère éd. 1974).

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Annexes

Annexe 1. Retranscription des sources écrites relevant du for privé 204
Annexe 1.1. Extrait complet du livre de raison de Jacques de Peint évoquant le décès de son fils Jacques en 1701 204
Annexe 1.2. Modèles de lettres de consolation et de réponses, livre de raison de la famille Nicolas, cote 1J513 ADHV 205
Annexe 2. Tableaux complémentaires 208
Annexe 2.1. Informations sur les auteurs 208
Annexe 2.2. Informations sur les auteurs des lettres destinées à Madame de la Tabarière 208
Annexe 2.3. Informations sur les auteurs des lettres destinées à Madame de la Trémouille 209
Annexe 2.4. Informations sur les destinataires des lettres 210

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Annexe 1. Retranscription des sources écrites relevant du for privé

Annexe 1.1. Extrait complet du livre de raison de Jacques de Peint évoquant le décès de son fils Jacques en 1701

« est mort a
Cremonne dans le milanoy d'une blessure quil
receu dans la plaine de Chiavvu ou Ils furent
attaques des alemans, dun coup de canon a
lepaue qui luy fracassa lomoplate et le bras Il
mourut le 17 decembre 1701 de sa blessure apres avoir
eu tous ses sacremans et avoi testé touiours bien servi
pendant sa blessure qui dura troy moy et dont
ce fut la seule consolation qui me resta en sa mort
Je luy fis dire un annuel aux petits peres qui
Commensa le 10 janvier 1702
car en le perdant Je
perdy un enfant qui
prometoit beaucoup
et qui estoit aymé de tous ceux qui le cognoissoient
et même de toute
larmee dieu luy aye fait miséricorde »

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Annexe 1.2. Modèles de lettres de consolation et de réponses, livre de raison de la famille Nicolas, cote 1J513 ADHV

Lettre de consolation a son père sur la mort de son fils

Monsieur
La triste nouvelle de la mort de monsieur
Vostre fils mon sensiblement touché et d'autant
Plus encore que iavois lhonneur destre connu de luy
Et de connaistre particulièrement son merite la
Perte que vous en avez faite est fort grande ie ladvoüe
Vous madvoueais aussi que nous devons sous souffrir avec
Constance les maux qu'on ne peur remedier car
Pas que ie veille comdanner vos souspirs ny vos larmes
I'en approuve d'abort mesme iusques a l excez mais apres
Avoir assouvy l'humeur ou vous estes de mille regrets et
Dautant de plaintes il faut revenire a la maison puisqu'il y a
Autant de gloire a essuyer vos pleurs que vous avez de plaisir
A les rependre ie scay bien que monsieur vostre fils estoit
La seule consolation qui vous faisoit vivre constant parmy le
Chagrin de vostre vieillesse mais tout cela me fait croire
Que dieu ne vous la osté que pour vous consoler
D'oresnavant en luy mesme comme le seul bien qui ne soit
Point subiet au changement il s'appelle le dieu ialoux
Ne vous etonne pas s'il a esté de l'amour demesuré
Que vous aviez pour Monsieur vostre fils il veut
Estre aymé uniquement que si sa providence a
treuvé le moyen de vous y obligé en vous privant
De l'objet qui possedoit toutes vos affections ensemble
Vous l'en deves remercier auiuourd huy au lieu de
Vous en plaindre cest ce que i'attends aussi de la force
De vostre esprit et la faiblesse du mien mobligea
Ne passer pas plus outre sachant que vous estes

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Capable de vous consoler vous mesme il me suffit
Toutesfois mestre acquité de ce que ie vous dois
En vous tesmoignant le regret qui me demeure
Malheur qui nous est arrivé et la volonté continue-
Lle ou ie suis de me faire remarquer en tous lieux
Monsieur vostre tres humble serviteur

Reponse a ceste lettre de consolation
Monsieur ie vous suis obligé des consolations que
Vous maves charritablement données touchant la perte
Que i'ay faite de mon fils mais ie vous diray apres
Nous a navoir remercié tres humblement que
Mon affliction c'est de la nature que la mort
Seule n'en peut donner le soulagement iay beau
Me divertir dans la compagnie de mes amis le
Relasche que leur presence donne a ma douleur
Me la fait ressentir plus vivement en leur
Absence de sorte que je mavois contraint de
Chercher son remede dans le tombeau si ie
Contre la providence de dieu mais iavous puis
Assure que sans une grace particuliere
Ou un miracle sensible ie succomberay sous
Le poix de mes malheurs ne me prive pas
Pourtant de la consolation de vos…
Pouvant jouir du constentement de vostre
Presence et souvences vous de moy surtout
En vos prières puisque ie n'attends du
Secours que du ciel ie suis tousiours
Monsieur vostre tres humble serviteur

Monsieur vostre chere lettre m'eust beaucoup
Consolé si i'étois capable de consolation apres la perte que
Iay faite mais mon affliction est si grande que dieu seul

Licence CC BY-NC-ND 3.0

M’en peut donner le soulagement ie vous suis extrememement
Obligé pourtant de la part que vous prenes en mon malheur
Par le regret qui vous en demeure en quoy vous me temoigner
Tout a la fois que vous estes egalement et sont genereux et
Bon amy dans la tristesse ou ie suis ie nay que des souspirs et
Des larmes a vous offrir en sa connoissance mais il me
Suffit que vous croyas tousiours puisqu’il est vray que
Je suis et seray eternellement monsieur vostre tres
Humble serviteur

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Annexe 2. Tableaux complémentaires

Annexe 2.1. Informations sur les auteurs

Destinataire	Date	Nom	Statut social et professionnel
Madame de la Trémouilles	1604	Duchesse de Bouillon	Duchesse
Mme Favargues	1606	Abbé le Renours	Clerc
Mme d'Ailly	1606	I de Gravelle Fourneaulx	Docteur en DD et Avocat en la Cour de Parlement de Paris
Marie de Médicis	1611	Thomas Pelletier	Secrétaire de la reine-mère
Mr Jeanin	1612	Antoine de Nervèze	Sécrétaire de la Chambre du roi
Catherine de Clèves	1614	Thomas Pelletier	Secrétaire de la reine-mère
Mr et Mme d'Harlay	1615	Jacques de la vallee	Conseiller Aumonier du Roi et Principal du Collège de Narbonne en l'Université de Paris
Mr d'Ancre	1617	Henry le Maire	Inconnu
Mr de Mirebeau	1621	Inconnu	Inconnu
Mr Crevant	1623	M, Levesque	Inconnu
Mme de Soissons	1623	IC	Inconnu
Mise de Guercheville	1628	IDC	Inconnu
Mme de la Tabarière	1629	Jean Daillé	Pasteur et théologien
André Rivet	1629	Daillé	Pasteur et théologien
Mme de la Tabarière	1636	Collectif	Collectif
Mme de la Trémouilles	1640	Colectif	Colectif
Mme de Vitry	1645	Nicolas le Fevre d'Ormesson	Religieux Minime
Mme de Liancourt	1646	Claude de Mesmes Avaux	Comte et diplomate
Mme de Rohan	1649	Savinien de Cyrano de Bergerac	Homme de lettres
Mme Dargouge	1649	Nicolas Caussin	Prêtre jésuite et théologien
Mme d'Alamont	1657	Sieur de Demkercke de Vellecley	Abbé de Guille et predicateur ordinaire du Roi en la Chapelle Royale de Bruxelles
Inconnu	1680	FSG	Inconnu

Annexe 2.2. Informations sur les auteurs des lettres destinées à Madame de la Tabarière

1636	Olivier Josias	Ministre de Chantaunay et Puisbeliard
6 juin 1636	Gaschier	Pasteur
18 juin 1636	S. Papin	Pasteur
23 juin 1636	Ph. Vincent	Pasteur à la Rochelle
28 juin 1636	Daille	Ministre de Charenton
29 juin 1636	Gaschier	Pasteur de Fontainebleau
30 juin 1636	J. Chavfepied	Pasteur
5 juillet 1636	Drelincourt	Pasteur
8 juillet 1636	Daniel Savve	Pasteur
8 juillet 1636	Tireau	Pasteur
4 août 1636	Le Blanc	Pasteur
22 août 1636	Mestrezat	Pasteur
26 août 1636	J. Carre	Pasteur
22 octobre 1636	I. Garnier	Pasteur
27 novembre 1636	Thuysart	Pasteur

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Annexe 2.3. Informations sur les auteurs des lettres destinées à Madame de la Trémouille

Date (si connue)	Nom	Statut social et professionnel
	Anne-Marie Louise d'Orléans	Duchesse
19 mars 1640	Henri de Bourbon II	Vice-roi de la Nouvelle-France et Gouverneur du Berry
18 mars 1640	Charlotte-Marguerite de Montmorency	Princesse de Montmorency
17 mars 1640	Anne Geneviève de Bourbon Condé	Duchesse de Longueville
31 mars 1640	Louis de Bourbon	Comte de Vermandois
26 mars 1640	Armand Jean du Plessis de Richelieu	Cardinal
	Marguerite de Béthune	Duchesse de Rohan
	Marguerite de Rohan	Duchesse de Rohan
	Marguerite-Marie de Cossé-Brissac	Duchesse de Villeroy
	M. de Montmorency	Duchesse de Ventadour
	Mme Dupont	Dcuhesse d'Esguyon
	Mme La Biche	Comtesse d'Alaix
	Julie d'Angennes	Salonnière, dame de comapgnie
	Elisabet de Nassau	Duchesse douairière de Bouillon
25 avril 1640	Duchesse de Buillon	Duchesse de Bouillon
28 mars 1640	Mademoiselle de Buillon	Duchesse
4 avril 1640	Mademoiselle de Buillon	Duchesse
	Eléonor de Loraine	Duchesse de Roanais
	François de Cossé	Duc de Brissac
	J. de Schomberg (de Liancourt)	Duchesse
	Anne de Rohan	Princesse de Guimené
	Inconnu	Conestable de Montmorancy (de Clermont)
	Louis-Philippe	Prince Palatin
	Marie-Eléonor	Princesse Palatine
	Elisabeth	Reine de Bohème
	Amélie	Princesse d'Orange
	Mr S'trange	Inconnu
	Mme S'trange	Inconnu
	Charlotte de Hanau	Inconnu
	Flandrine de Nassau	Abesse de sainte Croix
	Marie de Jésus	Abesse de Jouars
	Catherine de la Trémoille	Coadjuratrice de Sainte-Croix
	Monsieur de la Vill'auxclercs (de Loménie)	Secrétaire d'état de la Maison du roi
	Louis du Masset (de la Vill'auxclercs)	Inconnu
	Madame de de Champagne	Marquise douairière de la Moussaye
	Monsieur le Marquis de la Moussaye	Monsieur le Marquis de la Moussaye
	Marquise de la Moussaye	Marquise de la Moussaye
	Madame de Bueil	Comtesse de Moret
	Mme d'Attichy	Comtesse de Maure
	Y de Saint-Georges	Gouvernante
	Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne	Duc de Bouillon
	Henri de La Tour d'Auvergne	Vicomte de Turenne
	Monsieur le comte de Laval	Comte de Laval
	François Poussard de Vigean	Baron
	Anne de Neufbourg	Baronne de Vigean
	Madame Souvré	Marquise de Sablé
	Mme de Champront	Marquise de Royan
	A. Phélipeaux	Marquise de Chavigny
	Jean-Antoine de Mesme	Président au parlement
	Madame de Fossez	Femme du président au parlement
	François Hébert	Comte de Roussy
	Madame de Latour	Marquise de Duras
	Madame la Rochefoucaut	Marquise de Senecé
	Madame Tillière	Comtesse de Fiesque
	Louis II de la Trémouille	Marquis de Noirmoutier
	Vicomte de Machaut	Vicomte de Machaut
	R. du Bec	Comtesse de Gaybriant
	H. de Bouchavannes	Madame de Vigny
	Mademoiselle L de Paulian	Inconnu
	François-August de Thou	Magistrat et conseiller au parlement
	Claude d'Urre	Seigneur de Chaudebonne, maréchal des logis de la Garde suisse de Monsieur, chevalier des ordres
	Monsieur de Voiture	Poète
	Monsieur Madelène	Conseiller au parlement
	Monsieur Champront-Hanches	Conseiller au parlement
	Madame d'Eutoays	Madame du Bordage

Licence CC BY-NC-ND 3.0

Annexe 2.4. Informations sur les destinataires des lettres

Date	Nom	Statut social et professionnel
1604	Charlotte-Brabatine d'Orange-Nassan (Mme de la Trémouilles)	Duchesse
1606	Anne d'Alègre (Mme de Farvagues)	Comtesse douairière et baronne
1606	Marguerite d'Ailly	Comtesse
1611	Marie de Medisis (Reine-mère)	Reine
1612	Pierre Jeannin	Baron
1614	Catherine de Clèves	Princesse
1615	Nicolas de Haslay de Sancy et sa femme	Baron et baronne
1617	Concino Concini (Maréchal d'Ancre)	Maréchal
1621	Jacques de Mirebeau	Marquis
1623	Louis II de Crevant	Marquis (seigneur, Vicomte)
1623	Anne de Moontaflié (Mme de Soissons)	Contesse
1628	Antoinette de Pons (Mise de Guercheville)	Marquise
1628	Jacques des Nouhes de la Tabarière	Baron et Seigneur
1629	André Rivet	Pasteur et théologien
1636	Anne de Mornay (Mme de la Tabarière)	Dame puis duchesse et maréchale partir de 1632
1640	Marie de la Tour d'Auvergne (Mme de la Trémouilles)	Duchesse
1645	Lucréce Bouhier (Mme de Vitry)	Mareschale
1646	Jeanne de Schomberg Liancourt	Duchesse
1649	Marguerite de Béthune (Mme de Rohan)	Duchesse
1649	Marie Dargouge ?	Inconnu
1657	Agnés contesse de Mérode Waroux (Mme d'Alamont)	Contesse
1680	Inconnu	Mère d'une fille religieuse

Licence CC BY-NC-ND 3.0

« Est-il possible de vivre après avoir perdu son cœur ? » Faire face à la mort d'un enfant au XVIIe siècle : consolations et deuils parentaux.

Le deuil d'un enfant est l'une des thématiques abordées dans les traités et les lettres de consolation imprimées du XVII^{e} siècle. Ce travail a pour objectif d'analyser de près comment cette affliction, décrite comme l'une des plus terribles qui soient, est traitée dans cette littérature. Le genre consolatoire s'inscrit dans une longue tradition, et le deuil d'un enfant y est présent dès le premier texte de ce type, le traité de Crantor de Soles, rédigé au début du III^{e} siècle avant Jésus-Christ. Au XVII^{e} siècle, les ouvrages de ce genre ne traitent pas seulement du décès de l'enfant en bas-âge, mais également de la consolation adressée aux parents d'enfants plus âgés. Tandis que les traités abordent principalement le premier cas de figure, les lettres de consolation, circulant dans un milieu social dominant, concernent surtout le second : elles témoignent ainsi d'une adaptation des sources aux cas traités. Produits dans le contexte spirituel des réformes, les deux types de sources témoignent autant de l'attachement porté à l'enfant au XVII^{e} siècle que de la complexité du rapport au deuil et à son expression dans une perspective de bienséance morale et chrétienne. Ce mémoire se veut également être une ouverture à l'exploration à d'autres types de sources, sans doute moins traditionnelles et normées, témoignant du besoin de réconfort des parents face au décès de leurs enfants : les sources mémorielles comprenant les écrits du for privé (livres de raison, mémoires), les représentations iconographiques (portraits d'enfants morts et de famille) et les sources funéraires (épitaphes et poème).

Mots-clés : Consolation, deuil, enfant, traités, lettres, littérature spirituelle, famille, XVIIe siècle.

"Is it possible to live after losing your heart?" Coping with the death of a child in the 17th century: parental consolations and grief.

The bereavement of a child is one of the themes addressed in the printed treatises and letters of consolation of the 17th century. This work aims to analyze closely how this affliction, described as one of the most terrible, is treated in this literature. The consolatory genre has a long tradition, and the mourning of a child is present in it as early as the first text of this type, the treatise of Crantor of Soles, written at the beginning of the third century BC. In the seventeenth century, works of this type do not only deal with the death of a young child, but also with the consolation addressed to the parents of older children. While the treatises deal mainly with the first case, the letters of consolation, circulating in a dominant social background, concern mainly the second : they testify to an adaptation of the source to the case treated. Produced in the spiritual context of the reforms, the two types of sources testify as much to the attachment to the child in the 17th century as to the complexity of the relationship to mourning and its expression in a perspective of moral and Christian propriety. This dissertation is also intended to be an opening to explore other types of sources, undoubtedly less traditional and standardized, testifying to parents' need for comfort in the face of the death of their children : memorial sources including private writings (books of reason, memoirs), iconographic representations (portraits of dead children and families) and funerary sources (epitaphs and poems).

Keywords : Consolation, mourning, child, treaties, letters, spiritual literature, family, 17th century.